# DONNÉES DE BASE
## sur la pauvreté au Canada

David P. Ross
Katherine J. Scott
Peter J. Smith

Conseil Canadien de Développement Social

Droits d'auteur © 2000 du Conseil canadien de développement social. Tous droits réservés. Aucune partie du présent ouvrage ne peut être reproduite ni transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ni selon tout autre système informatisé de mise en mémoire ou de recherche des données, sans permission écrite de l'éditeur.

Les analyses et opinions présentées dans ce livre sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position ni les politiques du Conseil canadien de développement social.

**Données de catalogage avant publication (Canada)**

Ross, David P.
Données de base sur la pauvreté au Canada, 2000

Publié aussi en anglais sous le titre: The Canadian Fact Book on Poverty, 2000.
Comprend des références bibliographiques.
ISBN 0-88810-473-1

1. Pauvres–Canada.
2. Canada–Conditions économiques–1991–Statistiques.
3. Pauvres–Canada–Statistiques.
I. Scott, Katherine.
II. Smith, Peter J., 1970-
III. Conseil canadien de développement social.
IV. Titre.

HC120.P6R6714 2000 362.5'0971 C00-900597-8

Nos remerciements spéciaux à Statistique Canada pour son rôle inappréciable à nous procurer les données statistiques pour ce projet, ainsi qu'à Développement des ressources humaines Canada pour son soutien constant aux travaux de recherche du CCDS.

Design de couverture : Accurate
Mise en page : More In Typo & Design Ltd.
Imprimé au Canada sur papier recyclé.

Publié par :
Conseil canadien de développement social
441, rue MacLaren, 4e étage
Ottawa, ON K2P 2H3
Tél. : (613) 236-8977; fax : (613) 236-2750
Courriel : council@ccsd.ca; Internet : www.ccsd.ca

Centraide

101-01124/

# TABLE DES MATIÈRES




**LISTE DES GRAPHIQUES** . . . . . V

**LISTE DES TABLEAUX** . . . . . VII

**PRÉFACE** . . . . . XI

**REMERCIEMENTS** . . . . . XIII

**NOTE À L'INTENTION DES LECTEURS** . . . . . XV

**FAITS SAILLANTS** . . . . . XXI

**CHAPITRE 1 :** INTRODUCTION . . . . . 1

**CHAPITRE 2 :** DÉFINITIONS PRATIQUES DE LA PAUVRETÉ . . . . . 13

**CHAPITRE 3 :** TOUR D'HORIZON DES TENDANCES EN MATIÈRE DE PAUVRETÉ ET D'INÉGALITÉ DU REVENU . . . . . 49

**CHAPITRE 4 :** LE VISAGE CHANGEANT DE LA PAUVRETÉ . . . . . 67

**CHAPITRE 5 :** LES TRAVAILLEURS PAUVRES ET LA PAUVRETÉ SUR LE MARCHÉ . . . . . 91

**CHAPITRE 6 :** L'INTENSITÉ DE LA PAUVRETÉ . . . . . 113

**CHAPITRE 7 :** LA DURÉE ET LA GRAVITÉ DE LA PAUVRETÉ . . . . . 125

**CHAPITRE 8 :** LE RÉGIME DE SÉCURITÉ DU REVENU AU CANADA : LA RÉPARTITION DES PRESTATIONS . . . . . 139

**CHAPITRE 9 :** PAUVRETÉ ET RÉPARTITION DU REVENU AU CANADA ET À L'ÉTRANGER . . . . . 151

**CHAPITRE 10 :** CONCLUSION . . . . . 167

**APPENDICE A :** PROVINCES : ABRÉGÉ DES DONNÉES SUR LA PAUVRETÉ, 1997 . . . . . 175

**APPENDICE B :** VILLES : ABRÉGÉ DES DONNÉES SUR LA PAUVRETÉ, 1997 . . . . . 187

# LISTE DES GRAPHIQUES



Changement de pourcentage dans le revenu moyen du marché et le revenu moyen disponible, pour tous les ménages, par quintile de revenu après impôt, 1989-1998 ..... xviii

GRAPHIQUE 2.1 : Perception des Canadiens sur la pauvreté au fil des années ..... 33

GRAPHIQUE 3.1 : Revenu moyen du marché, revenu total moyen et revenu moyen disponible dans les familles, de 1981 à 1989 ..... 59

GRAPHIQUE 3.2 : Revenu moyen du marché, revenu total moyen et revenu moyen disponible dans les familles, de 1989 à 1997 ..... 59

GRAPHIQUE 4.1 : Taux de pauvreté chez les mères seules, selon l'âge et l'éducation, 1997 ..... 77

GRAPHIQUE 4.2 : Composition de la pauvreté chez les personnes seules, selon l'âge, 1981, 1989 et 1997 ..... 81

GRAPHIQUE 5.1 : Familles de travailleurs pauvres, en pourcentage de toutes les familles pauvres, par province, 1997 ..... 95

GRAPHIQUE 5.2 : Pauvreté sur le marché et pauvreté totale dans les familles de la population active, 1981, 1989 et 1997 ..... 99

GRAPHIQUE 6.1 : Composition de l'écart total de pauvreté au Canada, 1997 ..... 117

GRAPHIQUE 6.2 : Répartition des ménages pauvres selon le revenu, ménages âgés et non âgés, 1981, 1989 et 1997 ..... 119

GRAPHIQUE 8.1 : Répartition du revenu du marché, des transferts gouvernementaux, des impôts et du revenu disponible par quintile, tous les ménages, 1997 ..... 142

GRAPHIQUE 9.1 : Taux de pauvreté avant et après impôts et transferts, pour toutes les personnes, pays sélectionnés, début des années 1990 ..... 161

# LISTE DES TABLEAUX



Taux de pauvreté et nombre total de personnes pauvres, 1997, estimations de l'EFC et de L'EDTR ..... xvii

TABLEAU 2.1 : Seuils de faible revenu de Statistique Canada, 2000 ..... 17

TABLEAU 2.2 : Seuils de faible revenu après impôt, Statistique Canada, 2000 ..... 18

TABLEAU 2.3 : Mesure de faible revenu, Statistique Canada, 2000 ..... 19

TABLEAU 2.4 : Seuils d'inégalité du revenu établis par le Conseil canadien de développement social, 2000 .. 22

TABLEAU 2.5 : Seuils de pauvreté d'après la mesure du panier de consommation, par province et selon le nombre d'habitants, 2000 ..... 26

TABLEAU 2.6 : Seuils de pauvreté de l'Institut Fraser, 2000 ..... 27

TABLEAU 2.7 : Recommandations budgétaires du Dispensaire diététique de Montréal, 2000 ..... 29

TABLEAU 2.8 : Recommandations budgétaires du Conseil de planification sociale du Grand Toronto, 2000 .. 31

TABLEAU 2.9 : Coût de la vie calculé par le Social Planning and Research Council de la C.-B., 2000 .... 31

TABLEAU 2.10 : Revenu annuel des ménages ayant recours à l'assistance sociale, 2000 ..... 35

TABLEAU 2.11 : Revenus moyen et médian au Canada, 2000 ..... 35

TABLEAU 3.1 : Taux de pauvreté et nombre total de personnes dans la pauvreté, 1973, 1981, 1989 et 1997 . 51

TABLEAU 3.2 : Incidence et répartition en pourcentage du faible revenu, 1997 ..... 55

TABLEAU 3.3 : Revenu moyen du marché et revenu moyen disponible, 1981, 1989 et 1997 ..... 58

TABLEAU 3.4 : Revenu moyen du marché par quintile, 1981, 1989 et 1997 ..... 60

TABLEAU 3.5 : Revenu total moyen par quintile, 1981, 1989 et 1997 ..... 60

TABLEAU 3.6 : Revenu disponible moyen par quintile, 1981, 1989 et 1997 ..... 60

TABLEAU 3.7 : Pourcentage de revenu du marché par quintile, 1981, 1989 et 1997. ..... 63

TABLEAU 3.8 : Pourcentage de revenu total par quintile, 1981, 1989 et 1997 ..... 63

TABLEAU 3.9 : Pourcentage de revenu disponible par quintile, 1981, 1989 et 1997 ..... 63

TABLEAU 3.10 : Proportion qui touche entre 75% et 125% du revenu médian disponible, tous les ménages 1981, 1989 et 1997 ..... 64

## Liste des tableaux


TABLEAU 4.1 : Répartition en pourcentage des ménages à faible revenu, 1981, 1989 et 1997 ..... 68

TABLEAU 4.2 : Les causes du changement de la pauvreté dans les provinces, 1989-1997 ..... 72

TABLEAU 4.3 : Incidence du faible revenu selon des caractéristiques sélectionnées, 1981, 1989 et 1997 ..... 73

TABLEAU 4.4 : Comparaison des mères seules non âgées, pauvres et non pauvres, selon l'âge, l'éducation et la durée d'emploi, 1997 ..... 76

TABLEAU 4.5 : Comparaison des familles biparentales non âgées, pauvres et non pauvres, selon l'âge, l'éducation et la durée d'emploi, 1997 ..... 78

TABLEAU 4.6 : Taux, nombre et répartition des enfants pauvres, 1981, 1989 et 1997 ..... 79

TABLEAU 4.7 : Comparaison des personnes seules de moins de 65 ans, pauvres et non pauvres, selon l'âge, l'éducation et la durée d'emploi, 1997 ..... 82

TABLEAU 4.8 : Taux de pauvreté chez les Autochtones et les non-Autochtones, par province, 1995 ..... 82

TABLEAU 4.9 : Taux de pauvreté selon l'état de personne handicapée, par province, 1995 ..... 83

TABLEAU 4.10 : Taux de pauvreté selon l'appartenance à une minorité visible, par province, 1995 ..... 84

TABLEAU 4.11 : Taux de pauvreté dans certaines villes sélectionnées, toutes les personnes, 1995 ..... 85

TABLEAU 5.1 : Les travailleurs pauvres, 1981, 1989 et 1997 ..... 92

TABLEAU 5.2 : Répartition comparée des ménages de travailleurs pauvres et des ménages non pauvres, non âgés, 1997 ..... 94

TABLEAU 5.3 : Répartition des couples de travailleurs pauvres avec enfants et des couples non pauvres avec enfants, selon des caractéristiques sélectionnées, 1997 ..... 97

TABLEAU 5.4 : Pauvreté sur le marché dans les familles d'âge actif, Canada, 1981, 1989 et 1997 ..... 98

TABLEAU 5.5 : Incidence de la pauvreté sur le marché dans les familles d'âge actif, selon le type de famille, le groupe d'âge et l'éducation, Canada, 1997 ..... 100

TABLEAU 5.6 : Revenu annuel au salaire minimum par province,1976 et 1998/1999 ..... 101

TABLEAU 5.7 : Revenu annuel au salaire minimum mesuré par rapport aux seuils de faible revenu, par province, 1998 ..... 102

TABLEAU 5.8 : Comparaison des couples non âgés, pauvres et non pauvres, selon le nombre de salariés, 1981, 1989 et 1997 ..... 107

TABLEAU 5.9 : Situation d'emploi des conjoints de familles pauvres et non pauvres, non âgées, 1981, 1989 et 1997 ..... 108

TABLEAU 6.1 : Écarts de pauvreté total et moyen, 1981, 1989 et 1997 ..... 114

TABLEAU 6.2 : Écart de pauvreté moyen des ménages, 1989 et 1997 ..... 115

TABLEAU 6.3 : Contributions à l'écart de pauvreté, par caractéristiques sélectionnées, 1981, 1989 et 1997 ..... 116

TABLEAU 6.4 : Répartition des ménages pauvres selon le revenu, 1981, 1989 et 1997 ..... 118

TABLEAU 6.5 : Écart du revenu entre le revenu du marché et les seuils de faible revenu de Statistique Canada, 1981, 1989 et 1997 ..... 120

TABLEAU 6.6 : Indice de pauvreté des ménages par caractéristiques sélectionnées, établi par le Conseil canadien de développement social, 1989 et 1997 ..... 122

TABLEAU 8.1 : Répartition par quintile du revenu du marché, des transferts gouvernementaux et du revenu disponible, tous les ménages, Canada, 1997 ..... 141

TABLEAU 8.2 : Revenus avant et après transferts gouvernementaux, tous les ménages, Canada, 1997 ..... 143

TABLEAU 8.3 : Répartition par quintile de prestations de transferts spécifiques, tous les ménages, Canada, 1997 ..... 144

TABLEAU 8.4 : Répartition par quintile des prestations pour enfants dans les familles avec des enfants de moins de 18 ans, 1997 ..... 146

TABLEAU 8.5 : Répartition par quintile des prestations aux aînés dans les ménages âgés, 1997 ..... 148

TABLEAU 8.6 : Répartition par quintile des prestations dans les ménages de la population active, 1997 ..... 149

TABLEAU 9.1 : Taux de pauvreté chez toutes les personnes, pays sélectionnés ..... 155

TABLEAU 9.2 : Taux de pauvreté chez les enfants, pays sélectionnés, Étude du Luxembourg sur le revenu ..... 156

TABLEAU 9.3 : Taux de pauvreté des ménages avec enfants, selon le type de famille et la situation d'emploi, milieu des années 1990 ..... 157

TABLEAU 9.4 : Comparaisons sur la distance sociale, ratio des revenus élevés par rapport aux faibles revenus, Étude du Luxembourg sur le revenu ..... 158

TABLEAU 9.5 : Pauvreté des personnes selon le revenu du marché et le revenu disponible : incidences de la redistribution du gouvernement sur la pauvreté, début des années 1990 ..... 160

TABLEAU 9.6 : Dépenses totales des gouvernements pour les programmes sociaux (% du PIB) ..... 162

**APPENDICE A :**

TABLEAU A.1 : Terre-Neuve ..... 176

TABLEAU A.2 : Île-du-Prince-Édouard ..... 177

TABLEAU A.3 : Nouvelle-Écosse ..... 178

TABLEAU A.4 : Nouveau-Brunswick ..... 179

TABLEAU A.5 : Québec ..... 180

TABLEAU A.6 : Ontario ..... 181

TABLEAU A.7 : Manitoba ..... 182

TABLEAU A.8 : Saskatchewan ..... 183

TABLEAU A.9 : Alberta ..... 184

TABLEAU A.10 : Colombie-Britannique ..... 185

**APPENDICE B :**

TABLEAU B.1 : St-Jean de Terre-Neuve ..... 188

TABLEAU B.2 : Charlottetown ..... 188

TABLEAU B.3 : Halifax ..... 189

## Liste des tableaux


TABLEAU B.4 : Fredericton ..... 189
TABLEAU B.5 : St. John ..... 190
TABLEAU B.6 : Québec ..... 190
TABLEAU B.7 : Montréal ..... 191
TABLEAU B.8 : Ottawa ..... 191
TABLEAU B.9 : Toronto ..... 192
TABLEAU B.10 : Hamilton ..... 192
TABLEAU B.11 : Windsor ..... 193
TABLEAU B.12 : Thunder Bay ..... 193
TABLEAU B.13 : Winnipeg ..... 194
TABLEAU B.14 : Regina ..... 194
TABLEAU B.15 : Saskatoon ..... 195
TABLEAU B.16 : Calgary ..... 195
TABLEAU B.17 : Edmonton ..... 196
TABLEAU B.18 : Vancouver ..... 196
TABLEAU B.19 : Victoria ..... 197

# PRÉFACE



Cette re-édition de *Données de base sur la pauvreté au Canada* continue une tradition commencée en 1975. Depuis lors, le Conseil canadien de développement social a publié le livre des *Données de base* en 1979, 1983, 1989, 1994 et cette présente version, mise à jour en 2000. L'objectif est d'aider les Canadiens à mieux comprendre l'un de nos problèmes sociaux les plus persistants et les plus graves – la pauvreté.

Chaque édition du livre s'est faite plus complète et plus détaillée sur le sujet traité. Cette année, pour la première fois, nous incluons des données sur la pauvreté tirées du Recensement de 1996 sur des groupes comme les minorités visibles, les peuples Autochtones et les personnes handicapées. Il y a aussi un nouveau chapitre sur la durée de la pauvreté. Le livre des *Données de base* de cette année contient également une section élargie sur les travailleurs pauvres et la pauvreté sur le marché, ainsi que les préliminaires d'un projet visant à combiner trois dimensions de la pauvreté – à savoir l'incidence, l'intensité et la durée – dans une seule mesure.

D'après la vente massive des volumes précédents et les demandes constantes d'informations bien étayées sur la pauvreté au Canada de la part des média, des universitaires, des étudiants, des politiciens, des stratèges de politiques publiques et des citoyens concernés, nous sommes certains que cette édition élargie aidera à produire une compréhension plus claire des dimensions quantifiables de la pauvreté. Nous espérons qu'elle contribuera aussi à la formulation de politiques de lutte contre la pauvreté, étant donné qu'une bonne compréhension du problème est une condition préalable nécessaire à toute mesure créatrice et efficace pour l'éliminer.



Hector Ouellet
Président du conseil d'administration du CCDS

# REMERCIEMENTS



Les auteurs ont reçu une aide inestimable dans la préparation de cette édition des *Données de base sur la pauvreté au Canada*. Le livre a considérablement recours à un assortiment de microdonnées de Statistique Canada, et nous sommes reconnaissants de la coopération sans réserve et toujours amicale dont ont fait preuve les fonctionnaires de Statistique Canada. Dans ce département, en tête de file de ceux qui ont rendu notre recherche possible se trouvent Michael Sheridan, ancien directeur général de la direction des Enquêtes sur la population active et sur les ménages, et son équipe du personnel.

Plus proche de nous au CCDS, nous tenons à remercier nos collègues Paul Roberts et Spyridoula Tsoukalas, qui ont fourni une aide précieuse au niveau de la recherche. Dans la division des communications du CCDS, nous voudrions remercier Nancy Perkins et Ellen Adelberg qui ont supervisé la production du livre du début à la fin, Jim Young qui a effectué la révision d'épreuves, John Kane qui s'est occupé du lancement, Arlette Sinquin et Christiane Ryan qui ont fourni la traduction de la version française.

Enfin, nous tenons à remercier Développement des ressources humaines Canada pour sa contribution financière. Sans l'aide financière de DRHC, il est peu probable que la recherche et la rédaction de ce livre euent été possibles. Nous voulons spécialement remercier de son aide et de son soutien Évariste Thériault, de la direction des Partenariats en développement social, à DRHC.

# NOTE À L'INTENTION DES LECTEURS



Un mois avant la publication originale de notre livre sur les *Données de base*, Statistique Canada a publié ses statistiques du revenu pour 1998 dans un nouveau volume, *Le revenu au Canada*[1]. Tandis que nous ne sommes pas en mesure de refaire toute la recherche pour ce livre, nous désirons présenter un résumé des résultats pour 1998 et attirer l'attention du lecteur à la nouvelle approche adoptée par Statistique Canada pour faire le compte-rendu des faibles revenus chez les Canadiens.

Comme on l'expliquera plus à fond au Chapitre 2, Statistique Canada a envisagé un changement dans sa façon de présenter les statistiques du faible revenu. Historiquement, cet organe fédéral a publié des chiffres sur le faible revenu basés sur ses Seuils de faible revenu (SFR). Un débat s'en est suivi pour déterminer si les seuils de faible revenu mentionnés dans les publications de Statistique Canada devraient être basés sur le revenu avant impôt, comme cela avait été fait jusqu'à présent, ou sur le revenu après impôt. Avec sa publication du *Revenu au Canada*, Statistique Canada a décidé de mettre l'accent sur les données du faible revenu après impôt dans ses publications et ses analyses. En moyenne, les estimations de la pauvreté dérivées des SFR après impôt sont inférieures environ de cinq points de pourcentage par rapport aux estimations dérivées des SFR avant impôt.

Le CCDS a allégué que le passage à des SFR après impôt pose un problème pour plusieurs raisons, dont la plus importante est que l'on ne tient pas compte de tous les impôts, comme les charges sociales et les taxes à la consommation, qui affectent plus fortement les moins bien nantis. Par conséquent, les SFR après impôt ne tiennent compte que des aspects progressistes de l'ensemble du régime fiscal et ne font aucun ajustement en fonction de ses composantes fiscales régressives. C'est en partie pour cela qu'il y a une telle différence dans les estimations de la pauvreté entre ces deux méthodes de calcul des SFR. Outre ces considérations, les auteurs avertissent les Canadiens de prêter attention à ne pas comparer les SFR avant impôt de 1997 et les SFR après impôt de 1998. Les lecteurs devraient garder à l'esprit que nous avons utilisé les SFR avant impôt traditionnels pour notre analyse afin de pouvoir faire le suivi de la pauvreté et du revenu au fil des ans de façon uniforme et crédible.

Statistique Canada a aussi cessé de faire son enquête transversale annuelle (c'est-à-dire à un moment précis) sur le revenu, l'Enquête sur les finances des consommateurs

Note à l'intention des lecteurs

(EFC), pour la remplacer par une nouvelle enquête longitudinale, l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) qui fait le suivi de groupes de gens au fil des ans. À partir de maintenant, les chiffres chronologiquement antérieurs à 1996 seront tirés de l'EFC et les chiffres depuis 1996 proviendront de l'EDTR. Tandis qu'une grande partie de ces enquêtes se chevauche, des différences dans la variabilité de l'échantillonage et des taux de réponse entraînent des comptes différents de population. Les estimations sur le revenu sont singulièrement semblables, mais une fois encore, il y a des différences : l'EDTR montre davantage de gens avec un faible revenu tandis que l'EFC montre davanatge de gens sans revenu[2]. C'est pour cette raison que les estimations de 1997 basées sur l'EFC qui sont présentées dans ce livre pourraient différer légèrement de celles publiées à l'avenir par Statistique Canada et basées sur l'EDTR.

Tout en tenant compte de ces avertissements, les données sur le revenu de 1998 montrent que beaucoup de Canadiens ont enfin commencé à récupérer des conséquences de la récession de 1990-91. Le revenu des familles s'est nettement amélioré de 1997 à 1998. En passant à 49 626 $, le revenu familial moyen après impôt est remonté à son niveau le plus élevé de la décennie, dépassant le revenu familial moyen enregistré en 1989, le sommet du dernier cycle économique. Le revenu moyen après impôt des personnes seules a aussi augmenté à 21 067 $. (Tous les chiffres sont en dollars 1998).

Les revenus d'emploi ont été la source principale de ces gains en revenu. La reprise des emplois, surtout chez les travailleurs à plein temps, associée à la croissance des salaires, a mené à des revenus d'emploi plus élevés. En 1998, le revenu moyen du marché atteignait 55 224 $ pour les familles et 20 758 $ pour les personnes seules. Les familles non âgées, y compris celles avec des enfants à charge, ont vu un gain marqué de leurs revenus de 1997 à 1998, mais les familles monoparentales n'avaient pas encore rattrappé leur niveau de revenu du marché de 1989. Le revenu du marché et après impôt des familles âgées et des personnes âgées est resté pour ainsi dire inchangé.



En même temps, les transferts gouvernementaux ont baissé légèrement après l'ajustement au taux d'inflation. Les transferts représentaient 12,6% du revenu total des ménages en 1998, une baisse par rapport à l'année précédente (à 13,1%). Les transferts ont diminué chaque année depuis leur sommet de 1994 dû à la récession (à 14,1%), plus particulièrement parmi les ménages de la population active. Cette baisse provient de l'amélioration des conditions sur le marché du travail et de coupures significatives aux programmes de transferts de revenus – notamment l'assistance sociale et l'assurance-emploi. En contraste, l'impôt moyen sur le revenu a légèrement augmenté de 1997 à 1998 à la suite de l'augmentation des revenus du marché, en passant de 19,4% à 19,8% du revenu total des ménages.

Des revenus en moyenne plus élevés en 1998 ont entraîné une baisse de la proportion de Canadiens vivant d'un revenu inférieur aux SFR de Statistique Canada. En se basant sur les SFR *avant impôt*, comme nous le faisons dans ce livre, le taux de pauvreté pour l'ensemble des Canadiens a baissé de 18,2% en 1997 à 16,9% en 1998. On estimait qu'il y avait 5,1 millions de gens dans la pauvreté en 1998. Sur ce nombre, 1,3 million étaient des enfants, représentant un taux de pauvreté infantile de 18,8%. (Veuillez prendre note que les chiffres pour 1997 présentés dans ce livre sont basés sur l'Enquête sur les finances des consommateurs de 1997. Les chiffres sur le revenu présentés dans *Le revenu au Canada* pour 1996, 1997 et 1998 de Statistique Canada sont basés sur l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu).

**TAUX DE PAUVRETÉ ET NOMBRE TOTAL DE PERSONNES PAUVRES, 1997, ESTIMATIONS DE L'EFC ET DE L'EDTR**

| | EFC | | EDTR | |
|---|---|---|---|---|
| | Nombre (en milliers) | Taux (%) | Nombre (en milliers) | Taux (%) |
| Familles | 1 175 | 14,0% | 1 182 | 14,3% |
| Personnes seules | 1 633 | 39,6% | 1 696 | 41,2% |
| Total des ménages | 2 808 | 22,4% | 2 878 | 23,3% |
| 65 + | 609 | 24,8% | 639 | 28,1% |
| < 65 years | 2 199 | 21,8% | 2 236 | 22,2% |
| Total des personnes | 5 222 | 17,5% | 5 415 | 18,2% |

Note : Les estimations sur la pauvreté sont dérivées des SRF avant impôt, base de 1992. Les nombres étant arrondis pourraient ne pas s'additionner exactement.
Source : Calculs par les auteurs, d'après l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de Statistique Canada, *Le revenu au Canada, 1998 (Ottawa : 2000)*, Catalogue No. 75-202-XPE.

En examinant le taux de pauvreté des ménages, il a baissé dans les familles (de 14,3% à 13%), et chez les personnes seules (de 41,2% à 39,4%). Dans les deux cas, les taux de pauvreté en 1998 étaient plus élevés que ceux enregistrés en 1989. De plus, tandis qu'il y avait moins de gens vivant dans un ménage à faible revenu en 1998, leur écart de pauvreté s'était en fait agrandi tant par rapport à 1997 qu'à 1989. Pour les familles, l'écart moyen entre leur revenu et le seuil de faible revenu était de 8 219 $; pour les personnes seules, l'écart moyen de pauvreté était de 6 154 $.

Cette augmentation de l'écart de pauvreté laisse voir une tendance inquiétante dans les chiffres sur le revenu en 1998. Alors que la moyenne des revenus a passé un cap, les Canadiens au bas de l'échelle des revenus et même ceux du milieu, ne prennent pas part à cette nouvelle prospérité. Même si tous les ménages ont vu une augmentation de leur revenu après impôt de 1997 à 1998, ceux des 20% ou quintile du haut ont fait un gain de 3 404 $ ou 4,1%, alors que ceux du quintile du bas n'ont fait seulement qu'un gain de 63 $ ou 0,6% et ceux du quintile du milieu un gain de 692 $ ou 2,1%. (Les quintiles de revenu sont expliqués au chapitre 3. Ces chiffres sont basés sur des quintiles de revenu après impôt).

Note à l'intention des lecteurs

L'écart du revenu chez les Canadiens a augmenté tout au long des années 1990, et de façon notoire depuis 1994. Les revenus du marché en particulier se sont davantage polarisés. En 1989, les 20% des ménages du quintile du haut touchaient 46,3% du revenu du marché; en 1998, leur part était passée à 50,1%. Par contre, la part du revenu du marché des ménages dans les quintiles du bas, du 2e niveau et du milieu ont chuté pendant cette période : de 0,8 - 1,3 et 1,7 points de pourcentage respectivement. Autrement dit, les ménages du quintile du haut en 1989 recevaient 18 $ du revenu du marché pour chaque dollar gagné par les ménages du quintile du bas. En 1998, cet écart s'était élargi à 27 $ pour chaque dollar du quintile du bas.

## Changement de pourcentage dans le revenu moyen du marché et le revenu moyen disponible, pour tous les ménages, par quintile de revenu après impôt, 1989-1998

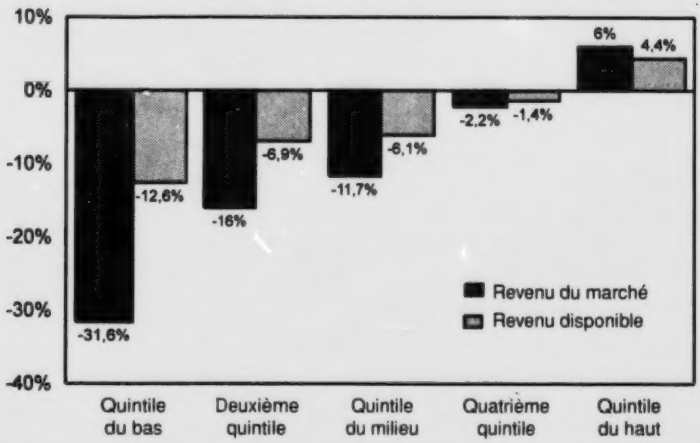


Source : Statistique Canada, *Le revenu au Canada (Ottawa : 2000). Catalogue No. 75-202-XIf.*

L'effet des transferts et des impôts a été important pour aider à compenser l'écart croissant dans les revenus du marché de la première moitié des années 1990. Après 1994, cependant, l'écart entre les revenus après impôt a commencé à s'élargir. La part du revenu des ménages du quintile du haut a augmenté de 2,1 points de pourcentage alors que le quintile du bas a vu sa part du revenu baisser de 0,7 points de pourcentage. Le ratio du revenu après impôt s'est accru de 7,2 sur 1 en 1994, à 8,5 sur 1 en 1998. Donc, même si les effets égalisateurs du régime fiscal et des transferts continuent à se faire sentir sur la répartition extrêmement inégale du revenu du marché, depuis le milieu des années 1990 l'inégalité du revenu après impôt a été à la hausse. L'inégalité suscitée par le marché dépasse maintenant les contrepoids du régime fiscal et des transferts.

Ces conclusions corroborent largement la recherche présentée dans cette édition de *Données de base sur la pauvreté au Canada*. Il est évident qu'il reste beaucoup à faire pour répondre à l'inégalité croissante du revenu au Canada et les conséquences graves qui découlent de l'appauvrissement pour tous les Canadiens.

Enfin, nous tenons à signaler à nos lecteurs que dans cette publication, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.



**Notes de fin de chapitre**

1 Statistique Canada, *Le revenu au Canada* (Ottawa), Catalogue No. 75-202-XPF, annuel.

2 Cathy Cotton, Kevin Bishop, Phil Giles, Peter Hewer et Yves Saint-Pierre. *Comparaison des résultats de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) pour 1993-1997* (Ottawa : Statistique Canada, 1999).

# FAITS SAILLANTS



*La pauvreté est une question sociale importante car elle affecte les perspectives de développement des enfants et des adultes.* La façon dont une société répartit son revenu est un déterminant fondamental de la cohésion sociale. Les gens laissés en marge économiquement ont aussi tendance à être en marge socialement. Les nombreux effets néfastes de la pauvreté sur le développement des enfants et le bien-être des adultes sont bien documentés.

## Mesurer la pauvreté

➔ *Les choix de seuils de pauvreté s'étalent de ceux qui ne fournissent assez que pour une subsistance physique essentielle (l'approche «absolue») à ceux qui permettent la pleine participation à la société (l'approche «relative»).* Il y a plusieurs définitions utilisées de la pauvreté, mais aucune version officielle. Tous les seuils de pauvreté sont basés sur des facteurs subjectifs et leur utilisation dépend de leur crédibilité et de leur acceptation par le public.

Pendant plus de 30 ans, le seuil de pauvreté préféré au Canada a correspondu aux Seuils de faible revenu (SFR) de Statistique Canada. Ces seuils sont de loin les plus populaires auprès du public, des analystes et organismes traitant de la pauvreté et des questions de répartition du revenu. Les SFR ne sont pas à l'abri de critiques légitimes, mais les seuils qui s'y opposent ont davantage de défauts et moins d'acceptation. Les SFR ont aussi été approuvés à plusieurs reprises au cours des années dans des sondages d'opinion publique et une recherche empirique a montré que les conséquences les plus négatives du faible revenu commencent à se manifester lorsque le revenu familial s'approche des niveaux de revenu qui correspondent aux SFR (Chapitre 2).



## La pauvreté est en hausse

➔ *La pauvreté dans les ménages a augmenté au Canada dans le dernier quart de siècle.* Le taux de pauvreté des ménages, tel que mesuré par le SFR de Statistique Canada, était plus élevé en 1997 (22,4%) qu'il ne l'était en 1989, 1981 et 1973. Ce qui se traduit par une augmentation de 1,3 million de ménages pauvres depuis 1973 (Tableau 3.1).

→ *Les revenus moyens des ménages, avant et après les transferts et les impôts, ne se sont pas remis de la récession du début des années 1990.* Les revenus moyens des ménages en 1997 étaient inférieurs à ceux de 1981 (Tableau 3.3). De plus, la répartition du revenu est devenue plus polarisée entre les ménages à faible revenu et à revenu élevé. Les groupes de la classe moyenne ont aussi subi une diminution de leur portion du revenu du marché et du revenu disponible (Tableau 3.10).

## Le taux de pauvreté des personnes âgées a diminué

→ *Même s'il y a encore trop de personnes âgées dans la pauvreté au Canada, leur taux de pauvreté a continué à baisser de 1981 à 1997* (Tableau 3.1). Le taux de pauvreté dans les ménages du troisième âge a baissé de 7,2 points de pourcentage de 1981 à 1989 et de 1,8 point de pourcentage de plus de 1989 à 1997. Par contre, le taux de pauvreté dans les ménages de la population active a augmenté de 6,3 points de pourcentage au cours de cette période.

Bien que les auteurs se réjouissent de la baisse du taux de pauvreté dans les ménages du troisième âge, *il faut y mettre deux réserves* :

→ Malgré les avances, le taux de pauvreté chez les personnes âgées vivant seules reste élevé, à 45 % en 1997 (Tableau 3.2). De plus, le taux de pauvreté dans les ménages du troisième âge a une inégalité prononcée selon les sexes. En 1997, 49,1% des femmes âgées vivant seules étaient dans la pauvreté, par rapport à 33,3% des hommes âgés.

→ Plusieurs ménages du troisième âge ne sont qu'à peine passés au-dessus du seuil de pauvreté au moyen d'une série de prestations fédérales aux personnes âgées. Il ne faut donc pas déduire des chiffres améliorés que les personnes âgées vivent très confortablement. En fait, une grande partie des non pauvres sont proches de la pauvreté.

## Les jeunes familles sont plus susceptibles d'être pauvres

→ *La pauvreté a augmenté énormément dans les jeunes familles.* En 1981, une jeune famille (où l'adulte le plus âgé a moins de 25 ans) avait un risque de 21,7% d'être pauvre; à partir de 1997, ce risque avait plus que doublé, en passant à 46,1%. Les taux de pauvreté des jeunes familles du groupe d'âge suivant est plus élevé aussi : parmi celles de 25 à 34 ans, le taux de pauvreté est passé de 12% en 1981 à 18,9% en 1997 (Tableau 4.3).

## La répartition régionale et provinciale de la pauvreté a changé

- *En 1981, 12,3% de toutes les familles pauvres au Canada vivaient dans les provinces de l'Atlantique, mais cette proportion a baissé à 8,8% en 1997* (Tableau 4.1). En Alberta et en Colombie-Britannique, pendant la même période, la proportion de toutes les familles pauvres a augmenté, pour passer de 14,8% à 20,9%. Une grande partie de ce changement s'est effectué dans les années 1980. Dans les années 1990, la proportion de familles pauvres s'est accrue le plus en Ontario : une augmentation de 7,2 points de pourcentage.

- *À l'exception de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, le taux de pauvreté des provinces était resté stable ou avait baissé de 1981 à 1989.* Dans les années 1990, cependant, cette tendance s'est renversée et plusieurs provinces ont vu une augmentation de leur taux de pauvreté. En 1989, par exemple, l'Ontario avait le plus bas taux de pauvreté familiale, par une marge importante, à 8,2%. En 1997, le taux avait grimpé à 12,6%, une augmentation de plus de 50% (Tableau 4.3).

## La vulnérabilité des enfants et des mères seules a augmenté

- *La pauvreté affecte le plus lourdement les enfants, qui sont les membres les plus vulnérables de la société et les moins capables de se défendre.* Le taux de pauvreté chez les enfants a augmenté de 14,9% en 1981 à 19,9% en 1997 (Tableau 4.6). En 1997, il y avait 1,4 million d'enfants pauvres au Canada. Bien que plus de la moitié (54,6%) de tous les enfants pauvres vivent en famille biparentale, on voit grandir la tendance à plus d'enfants en famille monoparentale. En 1981, 32,8% de tous les enfants pauvres vivaient en famille monoparentale; à partir de1997, ce chiffre était passé à 43,2%.

- *Les circonstances exceptionnelles des mères monoparentales doivent être soulignées.* Dans ces familles, le taux de pauvreté était de 53,5% en 1981. Au cours de la décennie suivante, le taux de pauvreté a oscillé de 55% à 60%, reflétant les hauts et les bas du cycle économique. En 1997, il se situait à 56,0%, tandis que la proportion de tous les ménages pauvres composée de mères monoparentales avait augmenté à 28,4%, par rapport aux 22,5% de 1981 (Tableau 4.1).

Faits Saillants

## Les groupes minoritaires ont des taux de pauvreté plus élevés

→ *On constate certains des taux les plus élevés de pauvreté chez les Autochtones, les membres d'une minorité visible et les personnes handicapées.* Selon le Recensement de 1996, 43,4% des Autochtones, 35,9% des minorités visibles et 30,8% des personnes handicapées étaient pauvres en 1995. Ces taux étaient considérablement plus élevés que la moyenne nationale (Tableaux 4.8, 4.9 et 4.10).

## Le marché n'a pas réussi à produire des revenus suffisants

→ *Les taux croissants de pauvreté dans les ménages de la population active reflètent en grande partie l'échec du revenu sur le marché de fournir des salaires suffisants à tous les ménages canadiens.* Le nombre de ménages de travailleurs pauvres, ceux où un salarié ou plus ont été employés pendant au moins 49 semaines par an, a augmenté nettement de 1981 à 1997 (Tableau 5.1).

→ *En ne tenant compte que des revenus du marché, près de 1,6 million de familles de la population active au Canada auraient été pauvres en 1997, par rapport à 1,1 million de familles en tenant compte des transferts gouvernementaux.* Le taux de pauvreté sur le marché a augmenté, de 14,7% en 1981 à 21,9% en 1997 (Tableau 5.4).

→ *Des taux plus élevés de pauvreté sur le marché mettent en relief les résultats inférieurs des gains d'emploi.* Les familles ont fait face en mettant plus de personnes sur le marché du travail. Parmi les ménages de la population active, le nombre de salariés différencie de plus en plus les ménages pauvres des ménages non pauvres. En 1997, parmi les ménages pauvres de deux adultes seulement 18,6% comprenaient deux salariés, par rapport à 67,0% des ménages non pauvres de deux adultes (Tableau 5.8).

*Le revenu des conjointes continue à jouer un rôle décisif pour la subsistance des familles.* En 1997, les femmes dans les familles non pauvres étaient près de cinq fois plus susceptibles d'avoir travaillé à temps plein toute l'année que les femmes de familles pauvres (47,2% par rapport à 9,9%). Mais ce n'est pas seulement l'emploi des femmes qui sépare les pauvres des non pauvres (Tableau 5.9).

*De plus en plus, l'activité d'emploi des hommes différencie les couples pauvres des couples non pauvres.* Parmi les couples pauvres, seulement 29,1% des hommes avaient un emploi à temps plein toute l'année, par rapport à 77,5% des hommes dans les couples non pauvres (Tableau 5.9).

## L'éducation est encore un élément clé pour échapper à la pauvreté

→ *En même temps que le nombre de salariés, le niveau scolaire est un facteur important pour différencier les ménages pauvres des ménages non pauvres.* Plus le niveau d'éducation est élevé, moins il y a de probabilité d'avoir un faible revenu. Cela se vérifiait autant en 1981 qu'aujourd'hui. En 1997, seulement 7,7% des familles comprenant un diplômé universitaire étaient pauvres, par rapport à 20,5% des familles dans lesquelles le plus haut niveau d'éducation des adultes n'allait pas plus haut que le secondaire 3 (Tableau 4.3). Il faut cependant remarquer qu'au cours des années, la proportion de pauvres qui ont des niveaux de scolarité plus élevés a augmenté : la part de familles pauvres où quelqu'un a un certificat, une licence ou un diplôme postsecondaire a plus que doublé, de 13,5% en 1981 à 32,6% en 1997 (Tableau 4.1).

## Les pauvres s'enfoncent davantage au-dessous du SFR

→ *L'intensité de la pauvreté – soit à combien au-dessous du seuil de pauvreté le revenu total d'une personne pauvre tombe – a augmenté considérablement.* De 1981 à 1997, l'écart de pauvreté pour tous les ménages pauvres à presque doublé (86,4%). En ne tenant compte que du revenu du marché, l'écart de pauvreté sur le marché s'est accru de 96,0% dans la même période, représentant une augmentation de 27,3 milliards de dollars (Tableaux 6.1 et 6.5).

→ *Les ménages de la population active, en particulier, ont subi les plus fortes difficultés économiques.* Leur écart de pauvreté sur le marché s'est accru de 113% et leur écart total de pauvreté (revenu du marché et de transferts combinés) s'est accru de 106,1%. Les plus grandes hausses se sont déroulées dans la période de 1989 à 1997. Si les transferts gouvernementaux n'avaient pas augmenté de 1981 à 1997, l'écart de pauvreté aurait été beaucoup plus élevé.

## La durée de la pauvreté varie selon divers groupes

→ *Le pourcentage de personnes pauvres qui se retrouvent dans la pauvreté une année mais en échappent l'année suivante est variable.* Pour en gros 60%, la pauvreté n'est qu'une situation temporaire, tandis que c'est un problème persistant pour les autres 40%. En moyenne, une personne pauvre passera environ cinq ans dans la pauvreté en comptant les périodes uniques ou à répétition, tandis que 5% resteront dans la pauvreté pour 10 ans ou plus (Chapitre 7).

- *Certains groupes sont plus vulnérables à de longues périodes de pauvreté.* Parmi ceux-ci se trouvent les familles monoparentales, les personnes handicapées, les personnes appartenant à une minorité visible, les immigrants récents, les personnes avec un faible niveau scolaire et les personnes vivant seules. Le plus longtemps quelqu'un reste dans la pauvreté, le plus difficile il est d'y échapper (Chapitre 7).

## Les transferts gouvernementaux ont une importance croissante

- *Les transferts gouvernementaux en sont arrivés à jouer un rôle de plus en plus important dans le soutien des ménages à faible revenu.* L'échec du marché du travail à fournir des débouchés d'emploi et des salaires suffisants à un grand nombre de personnes a fait ressortir l'importance du système de sécurité du revenu au Canada. Les ménages des deux quintiles du bas – avec des revenus du marché inférieurs à 23 473 $ – n'ont reçu que 7,9% du revenu du marché mais 64,9% de tous les revenus de transferts en 1997 (Tableau 8.1).

- *Le recours aux transferts gouvernementaux a augmenté au fil des ans.* En 1981, les transferts représentaient 38,2% du revenu total des ménages dans les plus bas quintiles de revenu; à partir de 1997, les transferts représentaient jusqu'à 90% du revenu total de ces ménages (Tableau 8.2).

- *Les prestations de divers programmes de sécurité du revenu sont réparties différemment parmi différents groupes de la population.* Le programme très ciblé de la Prestation fiscale pour enfants a versé 64,9% de ses prestations aux 40% des familles avec enfants au bas de l'échelle des revenus en 1997 (Tableau 8.4). Le régime de prestations pour les personnes âgées avait un effet de redistribution plus modeste : 46,6% des prestations de la SV/SRG/AC ont été versés aux 40% des ménages âgés au bas de l'échelle des revenus en 1997 (Tableau 8.5).

- *Les programmes d'assurance sociale à base de cotisation ont tendance à bénéficier aux ménages de la classe moyenne.* Le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec versent 31,2% des prestations aux 40% des personnes âgées les plus pauvres, ce qui reflète les antécédents d'inégalité des revenus des retraités. Le régime d'Assurance-emploi est le plus neutre dans son application sur la répartition des revenus des ménages de la population active; chaque quintile a touché une portion équivalente en gros des prestations du régime (Tableau 8.6).

## Les résultats de la lutte contre la pauvreté au Canada restent médiocres



- *Les taux de pauvreté au Canada sont élevés par rapport à ceux de plusieurs autres pays industrialisés, malgré une réduction du taux général de pauvreté au fil des ans.* Le taux général de pauvreté au Canada – la proportion de la population vivant sur un revenu disponible égal à 50% ou moins du revenu médian – a baissé pour passer de 12,5% à la fin des années 1970 à 10,6% au milieu des années 1990 (Tableau 9.1). En grande partie, la baisse du taux général de pauvreté est liée à l'amélioration de la situation économique des personnes du troisième âge.

- *Des taux élevés de pauvreté chez les enfants et la population active ont freiné la diminution des taux de pauvreté au Canada.* Au milieu des années 1990, selon une mesure internationale standardisée, 13,9% des enfants vivaient dans la pauvreté au Canada. Les enfants aux États-Unis avaient beaucoup plus de probabilité de vivre dans la pauvreté (22,7%) que dans les autres pays industrialisés, tandis qu'en Suède les enfants y avaient le moins de probabilité (2,7%) (Tableau 9.2).

- *Parmi les ménages de la population active avec des enfants dans 12 pays industrialisés, le taux de pauvreté du Canada se place très haut dans plusieurs catégories.* Par exemple : dans ces ménages, le taux de pauvreté au Canada arrive en seconde place pour les familles biparentales sans salarié; en troisième place pour les familles monoparentales; et en quatrième place pour les familles biparentales avec un ou deux salariés (Tableau 9.3).

- *Les transferts de revenus et la politique fiscale ont des répercussions importantes sur le taux de pauvreté d'un pays.* Dans tous les pays, le régime fiscal et les transferts réduisent le taux de pauvreté basé sur les seuls revenus du marché. Parmi les pays industrialisés, les soutiens du revenu pour les personnes âgées au Canada, ainsi qu'en Suède, aux Pays-Bas, en Norvège et en Italie – entraînent une réduction notoire de la pauvreté (Tableau 9.5).

  Par contre le Canada, comme certains pays anglophones, offre en comparaison peu de soutien pour les enfants et les adultes de la population active, selon la mesure de réduction des taux de pauvreté. Des pays avec des taux élevés de pauvreté du marché, comme le Canada, ont tendance à avoir des taux plus bas de réduction de la pauvreté.

# Chapitre 1

## INTRODUCTION

Données de base sur la pauvreté au Canada 2000

Lorsque les Canadiens pensent à la pauvreté, la plupart d'entre eux se font l'image d'enfants maladifs au bord de la famine. Ce n'est certes pas une scène typique des pays hautement industrialisés. Ce qui est répandu au lieu de cela, c'est la privation et l'indigence. Au Canada, les gens souffrent profondément non pas parce que la population en général dispose à peine du minimum vital – ce qui est le cas dans la plupart des pays du Tiers-Monde – mais parce que la répartition inégale du revenu les empêche d'avoir accès à la richesse du pays. Quand on parle de pauvreté dans ce pays, il ne s'agit pas de famine, mais plutôt de quémander de la nourriture dans les banques alimentaires et les maisons d'hébergement, et de se faire évincer d'un logis inférieur aux normes à un autre. Pour un nombre croissant de gens, la pauvreté est synonyme de vivre dans la rue et de mendier. Ce tableau effroyable est le résultat d'une répartition inéquitable des richesses plutôt que du manque de richesses.

Le genre de pauvreté caractéristique des pays industrialisés est un problème sérieux, et il y a au Canada des noyaux de pauvreté semblable au Tiers-Monde dans certains quartiers pauvres de nos grandes villes et dans les réserves des peuples Autochtones. Ce ne sont pas les statistiques qui manquent pour démontrer le lien entre la pauvreté au Canada et certains comportements ou états débilitants. À l'intention de ceux qui sont encore sceptiques, nous soulignons que les auteurs ne prétendent pas que le manque de revenu en soi est la cause directe de ces conditions de vie, car il n'est pas possible d'établir un lien de cause à effet basé sur des statistiques, mais simplement que ces conditions sont étroitement liées à un faible revenu. Nous laissons au jugement du lecteur la relation de cause à effet.

Les statistiques sont particulièrement frappantes en ce qui concerne les enfants – un segment de la population totalement démuni pour faire face à la pauvreté par eux-mêmes. Il y a un lien indéniable entre le revenu familial et le bien-être des enfants canadiens, comme l'a démontré une étude d'avant-garde menée par le Conseil canadien de développement social (CCDS)[1]. Parmi ces liens, on retrouve :

- Les enfants pauvres (revenu familial inférieur à 20 000 $) ont 1,3 fois plus tendance à grandir dans un logement inférieur aux normes que les enfants de familles à revenu moyen (revenu de 45 000 $), et 2,4 fois plus tendance que les enfants de familles à revenu élevé (supérieur à 80 000 $).

- Les enfants pauvres ont 1,9 fois plus tendance à vivre dans des quartiers accablés de problèmes, comme des bagarres, le trafic de drogue et le vandalisme, que les enfants de familles à revenu moyen, et 2,4 fois plus tendance que les enfants de familles à revenu élevé.
- Les enfants pauvres ont 1,4 fois plus tendance à avoir un comportement agressif que les enfants de familles à revenu moyen ou à revenu élevé.
- Les enfants pauvres ont 1,5 fois et 1,7 fois plus tendance à être hyperactifs que les enfants de familles à revenu moyen ou à revenu élevé, respectivement.
- Les enfants pauvres ont plus tendance à avoir des comportements délinquants que les enfants de familles à revenu moyen ou à revenu élevé : 1,8 fois et 2,6 fois respectivement.
- Des troubles de santé graves qui affectent le fonctionnement d'un enfant, comme la vue, l'ouïe, la parole, la motricité et les aptitudes cognitives ont 1,7 fois et 2,6 fois plus tendance à exister chez les enfants pauvres que les enfants de familles à revenu moyen ou à revenu élevé, respectivement.
- Les enfants de quatre et cinq ans de familles pauvres ont 2,2 fois et 4,5 fois plus tendance à montrer un retard de développement dans les tests de vocabulaire que les enfants de familles à revenu moyen ou à revenu élevé. En fait, plus d'un tiers (36%) des enfants pauvres sont considérés avoir un retard de développement du langage.
- Les enfants de familles pauvres ont 1,8 fois plus tendance à être inscrits dans des classes d'éducation spéciale que les enfants de familles à revenu moyen ou à revenu élevé. Les enfants inscrits en éducation spéciale sont plus à risque de prendre du retard à l'école et à décrocher des études avant de terminer leur secondaire.
- Les enfants pauvres ont 1,3 fois moins tendance à participer à des sports d'équipe que les enfants de familles à revenu moyen et 2,8 fois moins tendance que les enfants de familles à revenu élevé. Près des trois quarts (72%) des enfants pauvres n'y participent pas, par rapport à seulement un quart des enfants de familles à revenu élevé.
- Les adolescents de 16 à 19 ans sont en principe à l'école ou ont un emploi. Cependant, ceux qui sont pauvres ont 2,5 fois et 4,4 fois plus tendance à ne participer à aucune de ces activités (autrement dit à être «oisif») par rapport aux adolescents des familles à revenu moyen et élevé.

Ce catalogue partiel de malchance met en évidence que les enfants qui grandissent dans une famille à faible revenu se démarquent de plusieurs façons des autres qui vivent dans un milieu plus aisé. Ils ont une moins bonne santé, ont moins accès

aux activités de développement des compétences, ont des habitudes et des comportements plus destructifs, ont une vie plus stressante et subissent davantage d'humiliation. En bref, ils ont une vie moins stable et moins sûre, et par conséquent ont moins tendance à devenir des adultes sûrs d'eux.



À une époque où l'éducation, la maturité psychologique, la détermination et les compétences sociales et de communications sont prisées comme des qualités essentielles à une vie prospère dans une société de plus en plus basée sur le savoir, il n'est pas très rassurant que tant d'enfants canadiens commencent leur vie avec de tels désavantages. Il est passé depuis longtemps le temps où il fallait juste s'assurer que les enfants aient assez à manger et un toît au-dessus de leur tête afin de produire des bras et des dos solides. Les compétences et les qualités en demande aujourd'hui nécessitent plus qu'un départ dans la vie à un niveau de subsistance minimum. En fait, l'étude du CCDS (dont sont tirés les résultats ci-dessus) montre qu'après un examen de 27 conditions de vie et leurs résultats, la probabilité d'avoir des résultats médiocres diminue considérablement jusqu'à un niveau de revenu familial de 30 000 $ dans 80% des cas. Puis, dans 50% des cas, les risques diminuent rapidement jusqu'à un niveau de revenu familial de 40 000 $. Si la société croit important d'avoir comme objectif un degré élevé d'épanouissement des enfants, ce sont ces niveaux de revenus dont il faut discuter pour établir un plancher d'inégalité du revenu au Canada.

Le catalogue des déboires n'est pas réservé seulement aux enfants. Les adultes qui ont un faible revenu souffrent aussi de conditions débilitantes, d'après une étude de Statistique Canada[2]:

- Les adultes des ménages à faible revenu (inférieur à 30 000 $) ont 4,6 fois plus tendance à déclarer être en mauvaise santé ou en santé juste passable que les adultes à revenu élevé (plus de 60 000 $), et 2,2 fois plus tendance que les adultes à revenu moyen (30 000 $ à 60 000 $). En fait, un cinquième (20%) des adultes pauvres déclarent avoir une mauvaise santé ou juste passable.
- Des troubles de santé graves qui affectent le fonctionnement d'un adulte, comme la vue, l'ouïe, la parole, la motricité et les aptitudes cognitives ont 1,3 fois et 2 fois plus tendance à exister chez les adultes pauvres que les adultes à revenu moyen ou à revenu élevé, respectivement. Les deux cinquièmes (40%) des adultes à faible revenu avaient ces problèmes de santé.
- Les maladies chroniques comme l'asthme, la haute pression artérielle, les ulcères d'estomac et les séquelles d'attaques cérébrales sont plus prévalentes chez les adultes à faible revenu. Alors que 55% des adultes à faible souffraient de deux ou plus de ces conditions, ce n'était le cas que pour 32% des adultes à revenu moyen et seulement 13% ce ceux à revenu élevé.

- L'état de santé mentale des adultes qui ont répondu à l'enquête de Statistique Canada a été récapitulé dans un indice des troubles de la santé mentale. Les résultats montrent que les adultes à faible revenu ont 2,4 fois plus tendance à marquer des points élevés sur l'échelle des troubles, que les adultes revenu élevé, et 1,8 fois plus tendance que les adultes à revenu moyen.
- Les adultes à faible revenu ont 1,3 fois plus tendance à avoir peu d'estime de soi par rapport aux adultes à revenu élevé. L'estime de soi correspond à la façon dont une personne considère avoir un certains nombre de qualités et avoir autant de valeur que les autres; dont elle a une attitude positive envers elle-même; et dont elle se considère comme ratée ou non.

Ces résultats chez les adultes ne peuvent confirmer que les conditions débilitantes sont dans chaque cas causées par un faible revenu. Dans certains cas, il se peut que ce soient ces conditions qui sont la cause d'un faible revenu. Cependant, ce bref portrait confirme que le faible revenu est associé avec un nombre disproportionné de problèmes spéciaux. Il faudra donc un effort spécial pour pouvoir intégrer ces gens dans la société. Afin de faciliter une sortie permanente de la pauvreté, cet effort devra inclure des services spéciaux pour aider ces gens à surpasser ou à s'adapter à certains de leurs problèmes ainsi que des transferts de revenu pour répondre à leur état actuel de pauvreté.

Tout en remarquant les liens entre le revenu et plusieurs des résultats chez les enfants et les adultes, il serait rassurant de pouvoir rapporter que l'inégalité entre les riches et les pauvres se rétrécit et que par conséquent certains des pires risques sont en voie d'amélioration. Malheureusement, c'est le contraire qui se produit – l'inégalité s'élargit. Par exemple, de 1973 à 1997, la proportion de tous les salaires au Canada versés aux 20% du bas de l'échelle des familles avec enfants a chuté en flèche d'un total déjà dérisoire de 5,3% à 2,6%, ce qui représente en tout plusieurs milliards de dollars. Au contraire, la proportion des salaires touchés par les 20% du haut de l'échelle a augmenté d'un total déjà généreux de 38,4% à 42,8%. C'est la redistribution du revenu à l'envers. Heureusement, après les transferts gouverne-mentaux et les impôts sur le revenu, on a une image un peu meilleure : les 20% du bas de l'échelle recevaient 7,7 de tout le revenu en 1973, mais même cette petite quantité s'était rabaissée à 7% en 1997, alors que les 20% du haut de l'échelle des revenus avaient augmenté leur part de 35,5% à 37,2% pour la même période, après transferts et impôts. Donc, au fil des ans, tant les revenus du marché du travail que l'aide gouvernementale ont tourné le dos aux pauvres.



## Une journée dans une vie de pauvreté

Mis à part les effets négatifs d'un faible revenu sur le bien-être d'un enfant, dans la vie de tous les jours, qu'est-ce-que cela signifie d'être élevé dans la pauvreté au sein d'un pays industrialisé riche comme le Canada? Même si quelques individus issus de

familles pauvres arrivent à réussir et être heureux dans leur vie d'adultes, ce ne sont que des exceptions à la règle. La plupart des personnes ou des familles pauvres au Canada souffrent des conséquences de privations régulières : une impression constante de se sentir coincé; le sentiment que la vie est sous le joug des nécessités de la simple survie quotidienne. Cette façon de vivre ne laisse aucun choix, aucune flexibilité, et s'il arrive un imprévu – maladie, accident, décès dans la famille, incendie ou cambriolage, augmentation de loyer – il n'y a aucune marge permettant de faire face à l'urgence. C'est la vie au jour le jour, car le lendemain n'offre pas d'espoir.



La manière la plus facile de comprendre ce que représente une journée dans une vie pauvre, c'est peut-être de décrire ce qui reste à une famille après avoir payé les frais de base de logement, d'alimentation et d'habillement. De combien d'argent dispose une famille pauvre typique composée de deux adultes et de deux enfants, qui vit dans une grande agglomération urbaine? En 1997, alors que le seuil traditionnel de faible revenu de Statistique Canada (voir au chapitre 2) pour ce type de famille était établi à 28 100 $, la famille moyenne de deux parents avec deux enfants vivait en fait avec un montant de 10,050 $ inférieur à ce seuil, la laissant avec un revenu annuel de 18,050 $ pour subsister.

On n'a qu'à comparer cela avec les dépenses de base d'une famille en frais de logement, d'alimentation et d'habillement. Selon une enquête de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) sur les coûts du logement à travers le pays, le loyer médian pour un appartement de trois chambres s'élevait à 8 495 $ par an (équivalent hebdomadaire de 40,84 $ par personne). En adhérant au panier de recette nutritive d'Agriculture Canada comme guide pour les prix de base de l'alimentation, la famille avait besoin de 6 885 $ (équivalent hebdomadaire de 33,10 $ par personne). D'après les lignes directrices du Dispensaire diététique de Montréal pour les frais essentiels, les coût estimés pour l'habillement se montaient à 2 208 $ (équivalent hebdomadaire de 10,61 $ par personne). Ce qui revient à 17 588 $ par an pour une famille pauvre typique de quatre personnes. Si on déduit cette somme du revenu brut de 18 050 $, il ne lui reste en surplus que 462 $ pour l'année, soit 2,22 $ par personne par semaine.

Ces 2,22 $ par semaine doivent servir à payer tous les autres besoins, comme les produits d'hygiène personnelle, l'entretien ménager, les meubles, le téléphone, les transports, les fournitures scolaires, les soins de santé etc. Il ne reste aucun argent pour les assurances, le matériel de lecture, les loisirs et sorties, et les dons charitables ou religieux.



Il est facile de comprendre pourquoi les familles pauvres :

- font des coupures dans leur budget sur les choses essentielles;
- louent des logements inférieurs aux normes;

- déménagent souvent pour épargner sur le loyer;
- achètent des aliments de mauvaise qualité qui manquent de fraîcheur ou de variété;
- complètent leur budget alimentaire avec des passages aux banques alimentaires;
- ont une sélection réduite de vêtements surtout de seconde main[3].

## Définition et mesure de la pauvreté

Il y a deux méthodes de base pour définir et mesurer la pauvreté au Canada. Portées à leurs extrêmes, elles établissent les limites possibles d'un revenu de pauvreté. Il existe de nombreuses mesures intermédiaires entre ces extrêmes.

- ***la mesure absolue :*** la première méthode part de l'hypothèse qu'il est possible d'établir une mesure absolue de la pauvreté basée sur un panier de provisions et services strictement nécessaires aux besoins physiques de survie. Le coût de ce panier représente une mesure objective de la pauvreté exprimée en dollars. Appliquée de la façon la plus rigoureuse, cette méthode définit un niveau de vie juste suffisant pour garder le corps humain en vie. Cette optique purement matérielle détermine un budget à répartir entre la nourriture fournie par une oeuvre charitable ou une banque alimentaire, un abri assuré par un foyer communautaire, des vêtements d'occasion et l'accès à des soins de santé curatifs de base. Le seuil de pauvreté que suppose un tel budget serait très bas; il pourrait probablement être couvert avec un revenu annuel de 2 000 $ par personne.

  Si on l'applique avec rigueur, la méthode absolue a pour effet d'ôter aux personnes tout choix ou flexibilité dans leur façon de vivre, leur vie étant entièrement déterminée par les exigences de la survie figée dans des conditions misérables.

- ***l'approche relative :*** à l'autre extrême de cette définition, il y a la méthode relative, qui part de l'hypothèse que toute définition de la pauvreté doit tenir compte du bien-être social et affectif, autant que purement physique, des individus. La méthode relative se base sur l'équité et l'inclusion social, c'est-à-dire sur une certaine notion du degré de tolérance de notre société quant aux écarts dans la répartition du revenu. Selon cette méthode, toute personne à ce point démunie qu'elle est en contraste des membres de sa communauté se sentira marginalisée. Les personnes marginales, que ce soit des enfants ou des adultes, affectent la cohésion sociale d'une communauté, parce qu'elles n'ont plus le sentiment de faire partie d'une société qu'elles considèrent indifférente, voire hostile.

  Dans les pays riches du monde industrialisé, le niveau de revenu en fonction d'une définition relative de la pauvreté sera plusieurs fois supérieur au niveau nécessaire pour assurer la simple survie physique. En fait, un des arguments

souvent utilisés par ceux qui s'opposent à cette définition relative de la pauvreté, est que la famille pauvre typique au Canada serait considérée comme riche si elle vivait dans un pays du Tiers-Monde. L'ennui est que les pauvres au Canada ne vivent pas dans le Tiers-Monde; ils vivent dans des communautés qui ont un coût de la vie du «Premier-Monde» où la richesse les entoure quotidiennement. Ce qui justifie l'adoption d'une mesure relative de la pauvreté.



Il n'est pas surprenant qu'il n'y ait pas de consensus sur la méthode de base à adopter. La plupart des approvhes sont un compromis entre ces deux méthodes, c'est-à-dire qu'elles essayent de définir un panier de provisions et services qui assure un niveau de vie minimum acceptable tant au plan physique que social. La différence entre ces méthodes réside dans la définition de ce qui constitue un minimum pour répondre au besoin de fonctionner avec dignité dans la société. Il y a une différence considérable entre les recommandations les plus étroites, basées principalement sur la définition absolue, ou physique, de la pauvreté et sur les recommandations plus larges basées sur la définition relative, ou sociale, de la pauvreté.

Le long débat sur la définition adéquate de la pauvreté est dans une large mesure académique. Même si les normes de pauvreté ont vaguement servi de guide dans l'établissement des prestations régies par les programmes fédéraux à l'intention des personnes âgées et ont servi à déterminer les critères d'admissibilité aux programmes de repas scolaires et autres mesures, elles n'ont cependant pas servi à fixer le plancher d'un revenu minimum garanti. Comme on le verra plus loin, le revenu des ménages pauvres est largement inférieur aux revenus recommandés par les définitions de la pauvreté les plus connues. Par exemple, en 1997, le revenu de la famille pauvre moyenne au Canada était inférieur de 8 559 $ au seuil de faible revenu largement reconnu établi par Statistique Canada (et inférieur de 8 942 $ dans le cas d'une mère monoparentale). On peut donc conclure que l'aide de base accordée à la population pauvre au Canada s'inspire surtout de la définition absolue de la pauvreté. La présence et l'accroissement du nombre de banques alimentaires et de personnes sans-abri confirment le bien-fondé de cette conclusion.

## Malentendus courants sur la pauvreté



Il y a au moins deux malentendus fréquents au sujet de la pauvreté. Le premier est que si l'on utilise un seuil de pauvreté relatif pour déterminer le nombre de personnes pauvres, par exemple la moitié du revenu moyen, on ne pourra alors jamais éliminer la pauvreté étant donné que le seuil continue d'évoluer en suivant le progrès économique. Donc, la pauvreté existera toujours. Le deuxième malentendu est que l'on exagère le nombre de pauvres, parce qu'il y en a beaucoup qui sont de jeunes étudiants, qui ne sont pauvres que temporairement; ou bien, il ya des personnes qui ont un faible revenu mais qui possèdent leur propre maison (on pense souvent

cela des personnes âgées); ou bien il y a des personnes qui peuvent avoir un faible revenu, mais elles ont des loyers et des garderies d'enfants subventionnés et donc ne sont pas aussi pauvres que leur revenu le laisserait penser. Il est nécessaire d'examiner de plus près ces malentendus courants.

### Y AURA-T-IL TOUJOURS DES PAUVRES PARMI NOUS?

Il y a beaucoup de personnes qui pensent, qu'à la différence d'un objectif fixe exprimé en dollars qui serait fourni par une mesure absolue de la pauvreté, un objectif relatif variable rend impossible de réduire ou d'éliminer la pauvreté. Ces personnes affirment que le revenu des pauvres s'est amélioré, que la moyenne du revenu a aussi augmenté et en même temps le seuil de pauvreté. C'est une spirale infinie de revenu croissant, où la pauvreté devient statistiquement impossible à réduire ou à éliminer.

On trouve une réponse à ce malentendu en tenant compte des moyens choisis pour réduire la pauvreté. Si on veut diminuer la pauvreté seulement au moyen d'augmentation générale de la prospérité économique et de croissance du revenu, dans un cadre où personne ne change sa position relative de revenu, alors en effet il y aura toujours des pauvres parmi nous. Essayons de clarifier : imaginez une société de 100 personnes classées sur une échelle de revenu selon leur niveau de revenu; la personne avec le plus haut revenu est placée sur l'échelon le plus haut et celle avec le plus faible revenu est placée sur le centième échelon, au bas de l'échelle. Si le revenu de tout le monde augmente à cause d'une croissance économique générale, l'échelle est en hausse mais tout le monde reste sur leur même échelon respectif. Par conséquent ceux qui se trouvent aux échelons inférieurs seront toujours pauvres, ils ne passeront jamais au-dessus du 75$^{e}$ échelon (en supposant que c'est l'échelon qui représente le seuil de pauvreté défini comme moitié du revenu moyen).

Cependant, si la redistribution du revenu (au moyen d'emplois ou de transferts directs) est le moyen principal choisi pour résoudre la pauvreté, il devient alors possible de faire avancer toutes les personnes au-dessus du niveau de revenu précédemment marqué par le 75$^{e}$ échelon. Dans ce cas, un déplacement de revenu du haut de l'échelle vers le bas n'augmente pas le revenu moyen cible, mais redispose du même montant total. C'est bien sûr l'objectif même de la méthode relative, réduire l'inégalité des revenus. Pour ceux qui ont encore des doutes sur cette explication, il pourrait être utile de prendre du papier et un crayon et d'essayer quelques exemples arithmétiques.

Pour résumer, il y aura toujours des pauvres parmi nous *seulement si*, en utilisant la mesure relative, on choisit comme solution la croissance du revenu au lieu de la redistribution du revenu. Quand il y a des personnes qui disent que l'on ne peut éliminer la pauvreté en utilisant une mesure relative, c'est simplement qu'elles refusent l'idée de la redistribution du revenu.

## LES PAUVRES SONT-ILS VRAIMENT PAUVRES?

On entend souvent le reproche que, même si on accepte les seuils relatifs de pauvreté, la plupart des pauvres ne sont pas vraiment pauvres. Le concept suit divers raisonnements, mais les facteurs principaux sont en général les mêmes :

- ➔ Beaucoup de pauvres sont de jeunes étudiants qui ne sont pauvres que temporairement et qui recoivent probablement aussi de l'aide non déclarée de leurs parents. L'argument courant est que les jeunes étudiants qui vont avoir un avenir avec un revenu supérieur, ne sont pas des pauvres «légitimes».
- ➔ Beaucoup de pauvres (surtout parmi les personnes âgées) sont propriétaires de leur propre habitation et par conséquent possèdent une forme cachée de richesse.
- ➔ Beaucoup de pauvres ont accès à des subventions publiques, la principale étant l'aide au logement, et la valeur de ces services n'est pas comprise dans les calculs du seuil de pauvreté.

Comme nous le montrons ci-dessous, des données de source sûre démontrent que ces arguments sont mal fondés.

### LES ÉTUDIANTS

Cet argument concerne les étudiants qui ne résident plus chez leurs parents, car ceux qui y résident encore ne sont pas comptés officiellement parmi les personnes pauvres, à moins que toute leur famille ne soit pauvre. En 1997, parmi toutes les personnes seules pauvres (terme de Statistique Canada désignant les personnes vivant sans conjoint et sans attaches familiales), il n'y en avait que 14,4%, soit 235 000, qui étaient des étudiants. Autrement dit, parmi toutes les personnes pauvres au Canada (en comptant celles qui vivent en famille et celles qui vivent seules), il y avait seulement 4,5% d'étudiants. Même si on enlevait tous ces étudiants des statistiques de la pauvreté, le taux de pauvreté général au Canada ne diminuerait que de 0,8 point de pourcentage. Il est vrai que ce n'est pas une réduction complètement insignifiante, mais elle justifie difficilement l'argument que les étudiants à faible revenu temporaire font grossir hors de proportion le vrai nombre de pauvres. De plus, il est à douter que l'on pourrait, de façon justifiée, retirer tous ces étudiants des dossiers de la pauvreté. Ils ne sont pas tous jeunes et on ne peut donc considérer qu'ils reçoivent tous de l'aide parentale. En fait, en 1997, 43% de tous les étudiants à plein temps vivant seuls, avaient plus de 25 ans. Parmi ceux-ci, il n'y a aucun doute que certains vivent dans des conditions vraiment difficiles; qu'ils gagnent éventuellement ou non un revenu élevé par la suite, il est difficile de comprendre pourquoi on ne devrait ps les considéreer maintenant comme des pauvres légitimes qui ont besoin d'assistance.

### LES PROPRIÉTAIRES D'UNE HABITATION

En 1996, seulement 18% des ménages pauvres étaient propriétaires d'une habitation sans hypothèque, et la plupart étaient des ménages âgés. Parmi les ménages pauvres avec un chef de famille de moins de 65 ans, seulement 13% étaient complètement propriétaires de leur habitation.

Que rapporte-t-il de posséder un habitation (argent non liquide) lorsqu'on la convertit en revenu courant (pouvoir d'achat liquide)? Selon l'Association canadienne de l'immeuble, le prix moyen de toutes les habitations vendues en octobre 1999 se montait à 172 500 $; comme ce chiffre ne comprend que les ventes dans les 25 principaux centres du marché canadien, il est probablement enflé par rapport à la valeur moyenne d'une habitation au Canada. Cependant, en supposant que des Canadiens à faible revenu puissent vendre leur habitation pour un prix moyen de 172 500 $ et investissent leur capital dans un placement sûr à revenu fixe, ils auraient un retour d'environ 5% annuellement. Ce qui correspond à 8 625 $ par an, ou 718 $ par mois, soit à peine de quoi ou pas assez pour payer un loyer pour une famille de taille moyenne de trois personnes.

Cette conversion de richesse et le surplus de revenu qui en découle pourraient techniquement parlant faire passer quelques familles au-dessus du seuil de pauvreté. Toutefois cela n'améliore pas leur niveau de vie. Elles n'en sont pas plus avancées. En convertissant la valeur de leur maison en revenu et loyer, les familles à faible revenu ont augmenté leur revenu et leurs dépenses environ du même montant. Si leur niveau de vie était pauvre avant, elles sont toujours aussi pauvres.

Les personnes qui pensent que la plupart des gens pauvres sont assis sur une richesse inutilisée, supposent sans doute que ces pauvres vivent dans des logements modernes situés dans des quartiers cossus des grandes villes. En fait, il y a très peu de chances que bien des gens à faible revenu vivent dans ce type d'habitation, peut-être quelques rares cas, mais certainement pas un nombre significatif.

### LES SUBVENTIONS AU LOGEMENT



Les statistiques disponibles provenant de l'Enquête sur les finances des consommateurs montrent qu'en 1996, seulement 19% de tous les ménages pauvres (17% des familles pauvres et 20% des personnes seules pauvres) touchaient une forme quelconque d'allocation au logement. De plus, le montant de la subvention, même pour les quelques personnes qui en reçoivent une, devrait être plutôt élevé pour permettre de faire passer la famille au-dessus du seuil de pauvreté, si on garde à l'esprit la famille pauvre moyenne avait en 1997 un revenu inférieur de 8 559 $ au seuil de faible revenu (SFR) de Statistique Canada.

CONCLUSION SUR LES MALENTENDUS

Les enquêtes sur le revenu surestiment-elles le nombre de pauvres? Les chiffres montrent que même si on excluait tous les étudiants, le nombre de familles et d'individus dans la pauvreté ne baisserait qu'à peine. Il est vrai qu'une petite proportion de personnes pauvres reçoivent une allocation au logement, possèdent leur propre maison, ou touchent un revenu autre qu'en espèces qui n'est pas compté dans les enquêtes sur le revenu, ce qui dans certains cas les feraient passer au-dessus du seuil de pauvreté. Cependant, les renseignements disponibles suggèrent que l'étendue de certaines formes de revenu autre qu'en espèces ne semble pas assez significative pour changer les estimations du nombre de pauvres au Canada.

Au lieu de surestimation de la pauvreté, on peut présenter de solides arguments qu'en fait les enquêtes annuelles *sousestiment* la pauvreté au Canada. Cela est dû à plusieurs raisons :

- Les Autochtones vivant dans les réserves ne sont pas comptés, mais le Recensement et autres statistiques montrent que le taux de pauvreté dans ce segment de population est environ du double de la moyenne.
- Les sans-abri ne sont pas comptés.
- Les personnes sans domicile fixe ou sans téléphone ne sont pas comptées, étant donné que c'est une enquête des ménages menée par téléphone.
- Les résidents du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et de Nunavut, dont une grande proportion est Autochtone, sont exclus.

Par conséquent, si l'on tenait compte de toutes ces personnes pauvres, le taux de pauvreté enregistré au Canada serait bien plus élevé.

## Un avis de prudence

Avant de procéder à l'analyse statistique de la pauvreté, il faut éclaircir certaines notions concernant les définitions.

D'abord, la pauvreté est ici traitée sous l'aspect matériel. Il y a plusieurs dimensions et conséquences de la vie dans la pauvreté, mais dans une société matérialiste, le manque d'un revenu suffisant engendre de grosses difficultés.

Deuxièmement, lorsqu'on parle collectivement des pauvres au Canada, on ne veut pas dire que toutes les personnes pauvres font partie d'une sous-catégorie permanente, facilement identifiable, avec des antécédents, des attentes et des comportements semblables. Certaines personnes identifiées comme pauvres selon

les niveaux de revenu utilisés dans ce livre seraient probablement insultées par l'étiquette, car certaines personnes s'accommodent mieux que d'autres d'insuffisance de revenu. De plus, cette insuffisance risque de n'être que temporaire. Les estimations annuelles de pauvreté au Canada comptent ceux qui sont pauvres au moment de l'enquête. Quand on parle de «ménages pauvres», on fait référence à ceux qui sont pauvres cette année là. Les enquêtes annuelles n'indiquent pas s'ils étaient pauvres l'année précédente ou s'ils le seront les années suivantes, bien que cette information devienne maintenant disponible.

**Notes de fin de chapitre**

1. David Ross et Paul Roberts, *Le bien-être de l'enfant et le revenu familial : un nouveau regard au débat sur la pauvreté* (Ottawa : Conseil canadien de développement social, 1999).
2. Les résultats suivants sont basés sur les calculs du CCDS d'après l'Enquête nationale sur la santé de la population, de Statistique Canada.
3. Ce dilemne est la raison pour laquelle Mel Hurtig a donné pour titre à son livre populaire sur la pauvreté au Canada *Pay the Rent or Feed the Kids: The Tragedy and Disgrace of Poverty in Canada* (Toronto: McClelland & Stewart, 1999).

# Chapitre 2

## DÉFINITIONS PRATIQUES DE LA PAUVRETÉ

Données de base sur la pauvreté au Canada 2000

Comme la plupart des autres pays, mais contrairement aux États-Unis, le Canada n'a aucune définition «officielle» de la pauvreté[1]. Différents organismes et agences au Canada mesurent la pauvreté selon leurs propres critères. Nous décrirons dans ce chapitre plusieurs définitions pratiques :

- les seuils de faible revenu (SFR) de Statistique Canada, calculés à l'aide du revenu avant et après impôt;
- la mesure de faible revenu de Statistique Canada (MFR);
- les seuils d'inégalité du revenu établis par le Conseil canadien de développement social (CCDS);
- la mesure du panier de consommation (MPC), en cours d'élaboration par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux;
- les seuils de pauvreté de l'Institut Fraser;
- les recommandations du Dispensaire diététique de Montréal;
- les recommandations budgétaires du Conseil de planification sociale du Grand Toronto;
- les lignes directrices sur le coût de la vie élaborées par le Social Planning Council de la C.-B.

À titre repère, ce chapitre fournit aussi avec ces définitions pratiques des estimations sur les revenus moyens et médians, les niveaux de revenu de base indiqués par les taux provinciaux d'assistance sociale, et les niveaux de revenu minimums suggérés par les sondages Gallup.

Aucune de ces définitions de la pauvreté n'est exhaustive ni très précise. Elles se veulent des définitions de travail et, à ce titre, sont fondées sur diverses hypothèses simplificatrices. Étant donné l'immense complexité du problème – en considérant que la nature de la pauvreté varie d'un endroit à l'autre, d'une décennie à la suivante et même d'un ménage à l'autre – on pourrait dire que la seule solution de

remplacement à une définition inadéquate serait pas de définition du tout. Cela dit, certaines définitions de travail sont plus inadéquates que d'autres. Nous décrirons dans ce chapitre les principales définitions de la pauvreté, puis nous en examinerons les failles.

Comme la pauvreté provient du manque de revenu par rapport aux dépenses essentielles, les divergences d'opinion sur la façon de la définir se réduisent à deux concepts. D'abord, comment définit-on le revenu? Ensuite, que considère-t-on comme des dépenses légitimes essentielles – et essentielles à quelle fin? Naturellement, les réponses à ces questions varient selon l'endroit, le moment et la situation du ménage.

## Mesures de la pauvreté au Canada

Les mesures établies par Statistique Canada, le CCDS, le gouvernement fédéral, les provinces et territoires (mesure du panier de consommation) et l'Institut Fraser peuvent être considérées comme des approches *nationales*. Si les techniques et les valeurs diffèrent pour les seuils et si certaines mesures sont fondées sur le coût de la vie à l'échelon local, les seuils sont conçus pour couvrir toutes les régions du Canada et peuvent donc fournir des estimations nationales de la pauvreté. Les trois autres mesures et les comparaisons repères ont été conçues pour couvrir des *localités ou des provinces précises*, mais elles pourraient s'appliquer à l'ensemble du Canada, après quelques ajustements.

### SEUILS DE FAIBLE REVENU DE STATISTIQUE CANADA (SFR)

Bien qu'il n'existe aucune mesure officielle de la pauvreté au Canada, la mesure élaborée par Statistique Canada est sans doute la mieux connue. Pratiquement toutes les statistiques utilisées par les autres mesures nationales de la pauvreté au Canada proviennent des enquêtes annuelles sur le revenu de Statistique Canada[2]. Même à Statistique Canada, on ne prétend pas mesurer la pauvreté : plutôt, on définit un ensemble de seuils de revenus sous lesquels on peut considérer que les personnes vivent dans des conditions précaires. La plupart des analystes de politiques sociales, des hommes politiques et des éditorialistes traitent ces limites comme des seuils de pauvreté. C'est également de cette façon qu'ils seront traités ici.

La façon dont on reconnaît aujourd'hui l'étendue de la pauvreté au Canada remonte à la publication, en 1968, du *Cinquième exposé annuel* par le Conseil économique du Canada, qui a accrédité la méthode élaborée à Statistique Canada par Jenny Podoluk pour mesurer la pauvreté[3]. En 1959, une enquête de Statistique Canada sur les dépenses familiales avait établi que la famille canadienne moyenne consacrait environ la moitié de son revenu à trois besoins essentiels, soit l'alimentation, l'habillement et le logement. Selon la conclusion de Statistique Canada, une famille

qui y consacrait beaucoup plus que la moitié de son revenu (par exemple, 20 points de pourcentage de plus) vivait dans des conditions précaires. Le seuil de pauvreté a donc été fixé à 70% du revenu : les familles qui dépensaient plus de 70% de leur revenu pour les besoins essentiels se verraient réduites à un budget très maigre ou nul pour d'autres besoins de base, comme les frais de transport, les soins de santé et personnels, l'éducation, l'entretien ménager, les loisirs et les assurances. En appliquant cette mesure aux données sur le revenu de 1961, le Conseil économique du Canada a indiqué dans sa revue de 1968 que 27% de la population non agricole et 25% de l'ensemble des familles vivaient dans la pauvreté.

Dans un rapport publié en 1971, Statistique Canada a appliqué cette norme de 70% du revenu dans ses enquêtes sur le revenu de 1965 et de 1967[4]. Selon la conclusion du rapport, en 1965, 25% des Canadiens et 21% des familles étaient pauvres. En 1967, ces chiffres étaient respectivement de 24% et 18%.

Depuis 1971, Statistique Canada a mené annuellement son enquête sur le revenu et a commencé à mener annuellement en 1997 son enquête sur les dépenses des familles, qui servent à mettre les seuils à jour. Au cours des années précédentes, l'enquête sur les dépenses était effectuée tous les deux ou quatre ans, selon l'étendue des sujets couverts. Pour calculer la norme de faible revenu, Statistique Canada commence par déterminer la proportion du revenu brut que la famille canadienne moyenne consacre à l'alimentation, à l'habillement et au logement. On majore ensuite ce pourcentage de 20 points, de façon assez arbitraire. Le pourcentage final correspond à un certain niveau de revenu par ménage, et devient donc le seuil de faible revenu pour l'année en question.

L'évaluation la plus récente de la proportion du revenu consacrée aux besoins essentiels sert de norme jusqu'à ce qu'une nouvelle étude des dépenses révèle une autre proportion. Ainsi, la norme de 70% établie lors de l'enquête de 1959 a cédé la place au cours des années ultérieures aux normes suivantes :

- ➔ norme de 62% d'après l'enquête de 1969;
- ➔ norme de 58,5% d'après l'enquête de 1978;
- ➔ norme de 56,2% d'après l'enquête de 1986;
- ➔ norme actuelle de 54,7 % d'après l'enquête de 1992[5].

Auparavant, au cours des années où Statistique Canada ne faisait pas d'enquête sur les dépenses, ou s'il n'était pas nécessaire de rajuster la proportion du revenu consacrée aux dépenses essentielles, on mettait à jour les seuils de faible revenu selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

---

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Statistique Canada a toujours modulé ses seuils de faible revenu d'après la taille de la famille, jusqu'à un maximum de sept membres ou plus. Depuis 1973, on fait aussi la distinction entre cinq communautés en milieu urbain ou rural de tailles différentes (distinction appliquée rétroactivement aux données recueillies entre 1969 et 1972). Plus la communauté est grande, plus on augmente le seuil de faible revenu, quelle que soit la taille de la famille. La prise en considération de ces deux facteurs – taille de la famille et taille de la communauté – produit un ensemble de 35 seuils de faible revenu distincts.

## Enquête sur les finances des consommateurs

Il convient ici d'expliquer certaines des démarches d'enquête de Statistique Canada. En 1997, par exemple, cet organe fédéral a recueilli des données fondées sur un échantillonnage de 39 000 ménages. Les résultats de l'enquête couvrent l'ensemble des ménages au Canada, à l'exception des habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest (et, par extension, de Nunavut), des Autochtones du Canada vivant dans des réserves et des détenus. Cependant, les réfugiés, les étudiants étrangers et les titulaires d'un permis de travail sont inclus. L'enquête, qui comprend le revenu de tous les membres d'un ménage âgés de 15 ans et plus, est fondée sur une notion très inclusive de mesure du revenu. Elle comprend les salaires (avant retenues), le revenu net provenant d'un travail autonome, les revenus de placements, les paiements de transfert du gouvernement (comme les prestations d'assurance-emploi, l'assistance sociale, les pensions de vieillesse et les crédits d'impôt remboursables), les allocations de formation ou les paiements semblables, les régimes de retraite privés, les bourses d'études et les pensions alimentaires. Les seules exclusions du revenu sont les gains de jeu, les sommes forfaitaires reçues en héritage, les gains de capital, les emprunts et les revenus en nature (comme les repas gratuits et les produits de la ferme destinés à la consommation domestique).

- La définition de *famille* utilisée par Statistique Canada pour évaluer le degré de pauvreté est celle de la famille dite économique. Elle comprend tous les occupants d'une unité de logement unis par les liens du sang, le mariage ou l'adoption. Elle comprend aussi les couples en union de fait[5].
- Une *personne seule* est une personne qui vit en célibataire ou qui partage un logement sans être liée aux autres occupants par les liens du sang, du mariage, de l'adoption ou de l'union de fait[5].
- Dans cet ouvrage, le terme *ménage* désigne indifféremment une famille ou une personne seule[6].

Statistique Canada a toujours modulé ses seuils de faible revenu d'après la taille de la famille, jusqu'à un maximum de sept membres ou plus. Depuis 1973, on fait aussi la distinction entre cinq communautés en milieu urbain ou rural de tailles différentes (distinction appliquée rétroactivement aux données recueillies entre 1969 et 1972). Plus la communauté est grande, plus on augmente le seuil de faible revenu, quelle que soit la taille de la famille. La prise en considération de ces deux facteurs – taille de la famille et taille de la communauté – produit un ensemble de 35 seuils de faible revenu distincts.

## Enquête sur les finances des consommateurs

Il convient ici d'expliquer certaines des démarches d'enquête de Statistique Canada. En 1997, par exemple, cet organe fédéral a recueilli des données fondées sur un échantillonnage de 39 000 ménages. Les résultats de l'enquête couvrent l'ensemble des ménages au Canada, à l'exception des habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest (et, par extension, de Nunavut), des Autochtones du Canada vivant dans des réserves et des détenus. Cependant, les réfugiés, les étudiants étrangers et les titulaires d'un permis de travail sont inclus. L'enquête, qui comprend le revenu de tous les membres d'un ménage âgés de 15 ans et plus, est fondée sur une notion très inclusive de mesure du revenu. Elle comprend les salaires (avant retenues), le revenu net provenant d'un travail autonome, les revenus de placements, les paiements de transfert du gouvernement (comme les prestations d'assurance-emploi, l'assistance sociale, les pensions de vieillesse et les crédits d'impôt remboursables), les allocations de formation ou les paiements semblables, les régimes de retraite privés, les bourses d'études et les pensions alimentaires. Les seules exclusions du revenu sont les gains de jeu, les sommes forfaitaires reçues en héritage, les gains de capital, les emprunts et les revenus en nature (comme les repas gratuits et les produits de la ferme destinés à la consommation domestique).

- La définition de *famille* utilisée par Statistique Canada pour évaluer le degré de pauvreté est celle de la famille dite économique. Elle comprend tous les occupants d'une unité de logement unis par les liens du sang, le mariage ou l'adoption. Elle comprend aussi les couples en union de fait[6].
- Une *personne seule* est une personne qui vit en célibataire ou qui partage un logement sans être liée aux autres occupants par les liens du sang, du mariage, de l'adoption ou de l'union de fait[7].
- Dans cet ouvrage, le terme *ménage* désigne indifféremment une famille ou une personne seule[8].

Le fait que Statistique Canada mette souvent à jour son seuil de pauvreté d'après les changements dans la proportion de revenu moyen consacrée aux besoins essentiels (qui a diminué au fur et à mesure que le niveau de vie des Canadiens a augmenté) laisse entendre que la pauvreté est considérée d'après une définition relative plutôt qu'absolue.

Le tableau 2.1 présente des estimations des seuils de faible revenu pour l'an 2000. On a mis à jour les seuils de 1997, qui sont les plus récents seuils publiés par Statistique Canada, en effectuant des ajustements pour tenir compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

TABLEAU 2.1
**SEUILS DE FAIBLE REVENU DE STATISTIQUE CANADA, 2000**
**BASE DE 1992**

| | Nombre d'habitants du lieu de résidence | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Taille du ménage** | **500 000 +** | **100 000-499 999** | **30 000-99 999** | **< 30 000 région urbaine** | **Région rurale** |
| 1 personne | 18 189 $ | 15 600 $ | 15 491 $ | 14 414 $ | 12 569 $ |
| 2 personnes | 22 734 $ | 19 500 $ | 19 364 $ | 18 017 $ | 15 711 $ |
| 3 personnes | 28 275 $ | 24 252 $ | 24 082 $ | 22 408 $ | 19 540 $ |
| 4 personnes | 34 226 $ | 29 356 $ | 29 152 $ | 27 127 $ | 23 653 $ |
| 5 personnes | 38 258 $ | 32 815 $ | 32 588 $ | 30 323 $ | 26 440 $ |
| 6 personnes | 42 291 $ | 36 275 $ | 36 022 $ | 33 517 $ | 29 228 $ |
| 7 ou plus | 46 324 $ | 39 735 $ | 39 457 $ | 36 713 $ | 32 015 $ |

Note : Les auteurs ont estimé les seuils pour l'année 2000 en apportant des ajustements en fonction des changements dans l'indice des prix à la consommation.
Source : Statistique Canada, *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*, 1997. Catalogue no 13-207-XPB, 1999.

### SEUILS DE FAIBLE REVENU DE STATISTIQUE CANADA RAJUSTÉS EN FONCTION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Les enquêtes sur les dépenses et le revenu ainsi que les techniques de base utilisées pour la définition de cette mesure rajustée sont identiques à celles qui servent à calculer les seuils de faible revenu décrits précédemment, mais les impôts fédéraux et provinciaux ou territoriaux sont déduits du revenu brut avant la production de cette version d'un seuil de faible revenu. Les seuils sont calculés en fonction des sommes consacrées par une famille moyenne à l'alimentation, à l'habillement et au logement en proportion du revenu après impôt, et non du revenu brut (avant impôt). Le revenu après impôt s'accorde d'un peu plus près à ce que de nombreux Canadiens considéreraient comme leur revenu net, ou revenu disponible, mais il n'est pas tenu compte des charges sociales obligatoires, comme les cotisations au Régime de pensions du Canada, au régime de rentes du Québec et à l'assurance-emploi (qui réduisent également la rémunération nette).

Selon l'enquête de 1992 sur les dépenses des familles, une famille canadienne moyenne consacrait 43,6% de son revenu après impôt à l'alimentation, à l'habillement et au logement. Lorsque l'on applique la majoration de 20 points de pourcentage dont il a été question précédemment, toute famille qui consacre plus de 63,6% de son revenu après impôt à ces besoins essentiels vit dans des conditions précaires. Si l'on porte le seuil d'admissibilité de 54,7% (utilisé pour le seuil avant impôt) à 63,6%, on abaisse le niveau de revenu utilisé comme seuil de faible revenu. L'utilisation de cette mesure plutôt que de la mesure traditionnelle avant impôt réduit le taux de pauvreté mesuré pour toutes les personnes au Canada de quatre à cinq points de pourcentage, selon l'année[9].

Le tableau 2.2 présente les seuils de faible revenu fondés sur le revenu après impôt. Les seuils les plus récents publiés par Statistique Canada s'appliquent à 1997, et on a établi une estimation pour l'an 2000 en pratiquant des ajustements pour tenir compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

TABLEAU 2.2
**SEUILS DE FAIBLE REVENU APRÈS IMPÔT, STATISTIQUE CANADA, 2000 BASE DE 1992**

| | Nombre d'habitants du lieu de résidence | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Taille du ménage** | **500 000 +** | **100 000-499 999** | **30 000-99 999** | **< 30 000 région urbaine** | **région rurale** |
| 1 personne | 15 020 $ | 12 652 $ | 12 457 $ | 11 382 $ | 9 848 $ |
| 2 personnes | 18 327 $ | 15 438 $ | 15 198 $ | 13 889 $ | 12 016 $ |
| 3 personnes | 23 179 $ | 19 526 $ | 19 224 $ | 17 567 $ | 15 197 $ |
| 4 personnes | 28 870 $ | 24 319 $ | 23 942 $ | 21 879 $ | 18 928 $ |
| 5 personnes | 32 268 $ | 27 181 $ | 26 760 $ | 24 453 $ | 21 157 $ |
| 6 personnes | 35 666 $ | 30 043 $ | 29 578 $ | 27 028 $ | 23 384 $ |
| 7 ou plus | 39 062 $ | 32 904 $ | 32 394 $ | 29 602 $ | 25 614 $ |

Note : Les auteurs ont estimé les seuils pour l'année 2000 en apportant des ajustements en fonction des changements dans l'indice des prix à la consommation.
Source : Statistique Canada, *Faible revenu après impôt, 1997*. Catalogue no 13-592-XPB, 1999.

### MESURE DE FAIBLE REVENU DE STATISTIQUE CANADA (MFR)

En 1989, Statistique Canada a entrepris une révision de sa méthode de définition du faible revenu en faisant circuler un document d'étude[10] et en organisant des recnontres avec une vaste gamme de parties intéressées. Les résultats de cette révision ont été présentés en annexe à la version de 1990 de l'enquête annuelle[11]. Parmi les changements proposés figuraient les suivants :

- adopter une méthode de mesure purement relative de la pauvreté, calculée simplement sur la moitié du revenu brut médian;
- poursuivre les ajustements par rapport à la taille de la famille, mais aussi selon que les membres du ménage sont des enfants ou des adultes;
- arrêter les ajustements par rapport à la taille de la communauté.

On appelle ces seuils alternatifs les mesures de faible revenu (MFR). Ils ne sont pas inclus dans le rapport annuel principal sur les revenus au Canada, mais sont présentés dans un plus petit rapport distinct. Dans son rapport sommaire sur ce processus de révision, Statistique Canada écrivait que les seuils traditionnels de faible revenu demeureraient pour l'instant l'approche principale et préférée à la mesure du faible revenu au Canada[12]. L'organisme évaluerait la MFR comme formule de remplacement. Au début de l'an 2000, la situation n'avait pas changé publiquement concernant la MFR.

Contrairement aux seuils de faible revenu, la MFR n'est pas fondée sur la proportion du revenu consacrée à l'alimentation, à l'habillement et au logement, mais elle s'appuie directement sur le revenu. Elle est plutôt fondée sur la moitié du revenu brut médian, lorsque le revenu médian est d'abord rajusté en fonction de la taille et de la composition des familles. Cet ajustement vise à rendre compte de la réalité; par exemple, le pouvoir d'achat d'un ménage d'une personne dont le revenu est de 60 000 $ n'est pas équivalent à celui d'un ménage de cinq personnes ayant le même revenu de 60 000 $. Cinquante pour cent du revenu médian rajusté devient la MFR de base pour une personne, et des majorations sont effectuées selon la taille et la composition du ménage. Contrairement aux SFR, aucun ajustement n'est effectué selon la taille de la communauté. Il existe également une série de MFR fondées sur le revenu médian après impôt, mais ces seuils ne sont pas reproduits ici[13].

La méthodologie et la raison d'être des MFR sont très claires et simples. La base de ce qui constitue un faible revenu est définie par rapport seulement au revenu médian des ménages canadiens, et Statistique Canada établit le seuil à 50%. Malheureusement, on perd une partie de cette simplicité en pratiquant des ajustements non seulement en fonction de la taille des familles, mais également de leur composition. Un adulte reçoit généralement un revenu plus élevé qu'un enfant. Le tableau 2.3 présente les MFR pour 10 types de familles[14]. Comme 1997 est la dernière année pour laquelle les MFR ont été calculées par Statistique Canada, les auteurs les ont estimées pour l'an 2000 en les ajustant en fonction de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

TABLEAU 2.3
**MESURE DE FAIBLE REVENU, STATISTIQUE CANADA, 2000**

| Type de ménage | Mesure de faible revenu |
|---|---|
| Un adulte | 13 492 $ |
| Un adulte, un enfant | 18 890 $ |
| Deux adultes, un enfant / Un adulte, deux enfants | 22 937 $ |
| Deux adultes, deux enfants / Un adulte, trois enfants | 26 984 $ |
| Deux adultes, trois enfants / Un adulte, quatre enfants | 31 032 $ |
| Deux adultes, quatre enfants / Un adulte, cinq enfants | 35 079 $ |

Note : Les auteurs ont estimé les seuils pour l'année 2000 en apportant des ajustements en fonction des changements dans l'indice des prix à la consommation.
Source : Statistique Canada, *Mesures de faible revenu*, 1997. Catalogue no 13-382-XIB, 1999.

L'utilisation des MFR plutôt que des SFR pour compter le nombre de personnes pauvres au Canada réduit la pauvreté, selon l'année, de deux à trois points de pourcentage. Cette réduction n'est cependant pas

uniforme d'une province à l'autre. En fait, elle augmente les taux de pauvreté dans les provinces de l'Atlantique et la Saskatchewan, tout en les abaissant ailleurs.

### RÉVISION DES SEUILS DE FAIBLE REVENU DE STATISTIQUE CANADA

Cette section sur les divers seuils de faible revenu de Statistique Canada se termine sur un bref examen d'un document de travail publié par cet organisme en décembre 1999[15], qui porte sur deux questions principales. La première touche l'établissement d'une nouvelle base pour les SFR afin de tenir compte des changements dans les dépenses consacrées à l'alimentation, à l'habillement et au logement. La deuxième vise à déterminer si les SFR avant impôt ou après impôt devraient avoir la priorité dans le rapport annuel de Statistique Canada.

#### ÉTABLISSEMENT D'UNE NOUVELLE BASE POUR LE SFR

Comme nous l'avons déjà mentionné dans la description des SFR qui précède, leur base a été modifiée de façon périodique en fonction des changements dans les dépenses moyennes consacrées à l'alimentation, à l'habillement et au logement. Le sondage permettant de recueillir les données nécessaires a été révisé et est maintenant effectué annuellement et non tous les quatre ans, comme autrefois. Cela permet d'établir une nouvelle base pour les SFR tous les ans plutôt que de façon périodique. La principale question n'est pas tant de savoir s'il faudrait rajuster régulièrement les SFR en fonction des changements dans les dépenses, mais s'il faudrait abandonner les séries chronologiques actuellement fondées sur les bases de 1986 et de 1992. Statistique Canada propose de conserver la base de 1992 pour l'avenir immédiat et de la remplacer au fil du temps par les valeurs du SFR, en utilisant les statistiques courantes sur les dépenses de chaque année. En fait, les SFR établis à partir de 1997 créeraient une nouvelle série qui ne serait pas fondée sur une année de base particulière mais qui serait modifiée chaque année.

L'utilisation d'une année de base fixe représentant de nombreuses années n'a jamais été fidèle à la définition du SFR, sauf si les dépenses demeuraient inchangées durant les années intermédiaires. Pour conserver son intégrité, le SFR devrait représenter le niveau de revenu, chaque année, sur lequel un ménage pauvre dépense 20% de plus qu'un ménage moyen pour les besoins de base. S'il avait été possible, sur le plan administratif, de recueillir chaque année des données sur les dépenses au moment où le processus a été lancé, il n'aurait pas été nécessaire d'avoir une année de base couvrant de nombreuses années, puisque chaque année aurait constitué une nouvelle année de base. La série chronologique serait simplement constituée de ces valeurs dont la base serait constamment actualisée. Cependant, comme il n'existait pas de données annuelles sur les dépenses, les SFR ont été rajustés périodiquement.

Si l'on regarde vers l'avenir, il n'est pas logique de conserver une série chronologique (par exemple, sur la base de 1992) qui ne soit pas conforme à la définition du SFR. Ces séries chronologiques fixes, en fonction d'une année de base particulière, sont une invention administrative nécessitée par le manque de données continues sur les dépenses. Il n'a jamais été logique d'utiliser à rebours un SFR pour une année de base précise si les tendances changeaient au plan des dépenses. Il est incorrect d'utiliser des SFR fondés sur 1992 ou sur 1997 pour montrer les taux de pauvreté en 1985. La méthode convenable a toujours été d'utiliser l'année de base la plus proche des années pour lesquelles on estime les taux de pauvreté. Par exemple, si on veut des données sur la pauvreté pour 1985 ou 1987, il faudrait utiliser 1986 comme année de base. Si l'on veut des données sur la pauvreté pour 1991 ou 1993, il faudrait utiliser 1992 comme base. On utiliserait probablement la base de 1992 jusqu'à 1995, pour passer ensuite aux estimations données par la base de 1997. Ce sont également des estimations, qui fournissent toutefois des taux plus conformes à la définition de base du SFR. Le CCDS a toujours appliqué cette méthode dans ses *Données de base sur la pauvreté au Canada* pour calculer les changements dans les taux de pauvreté au fil du temps.

Cependant, peu de gens veulent concevoir de cette façon une série plus précise. Cette méthode prend du temps, et Statistique Canada a produit des séries chronologiques à l'aide d'années de base fixes. Il est actuellement possible d'obtenir des séries de taux de pauvreté basés sur les données relatives aux dépenses de 1986 ou de 1992. Il s'agit toutefois d'estimations plutôt grossières pour les années plus éloignées de l'année de base. Par exemple, le taux de pauvreté en 1997 pour toute la population publié et calculé sur la base de 1992 est de 17,5%; toutefois, si l'on utilise les nouvelles données sur les dépenses de 1997, ce taux passe à 18,9%. Ce dernier pourcentage représente la mesure exacte du faible revenu pour 1997, et non les estimations de 1992. Pour les quelque cinq années suivantes, jusqu'à ce que l'on puisse établir une nouvelle série basée sur des données ajustées et plus contemporaines, il est logique d'utiliser 1997 comme année de base de transition pour faire remonter une série dans le temps jusqu'à 1995, par exemple, et d'utiliser la base de 1992 pour estimer les données de 1993 et de 1994 et de remonter jusqu'à la fin des années 1980[16].



### SFR AVANT OU APRÈS IMPÔT

La question présentée dans le document de travail de Statistique Canada n'est pas tant de savoir si cet organisme devrait continuer de produire des SFR avant ou après impôt, mais lequel devrait avoir la priorité dans son rapport annuel sur les revenus. Statistique Canada propose de mettre en valeur les SFR après impôt et de réduire l'importance des SFR avant impôt. Nous présenterons plus loin dans ce chapitre une analyse plus approfondie des mérites du recours aux SFR avant ou après impôt.

### SEUILS DE FAIBLE REVENU DU CONSEIL CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

À l'instar des MFR, les recommandations du Conseil canadien de développement social (CCDS) en matière de revenu sont claires et représentent une méthode purement relative, ou méthode d'inclusion sociale, de définition de la pauvreté.

Ces recommandations sont basées uniquement sur le revenu familial moyen, tel que relevé par Statistique Canada (en 1997, il s'établissait à 57 146 $). Le CCDS estime que la moitié du revenu moyen correspond au seuil de pauvreté pour une famille de trois personnes, qui est la moyenne familiale au Canada (plus exactement, 3,06 personnes). Après ajustement du seuil selon la taille du ménage, le CCDS attribue à une personne célibataire 50% de la valeur de base d'une famille de trois personnes et 83% à une famille de deux personnes. Pour les familles de plus de trois personnes, il attribue un supplément de 16,7% à chaque membre supplémentaire; ce supplément correspond à une estimation approximative des frais de subsistance annuels d'un membre supplémentaire de la famille[17].

Les seuils de revenu du CCDS, élaborés par un groupe de travail national en 1973, n'avaient pas pour but à l'origine de mesurer la pauvreté comme telle. Ils devaient plutôt servir à régler le problème grave et persistant de l'inégalité du revenu au Canada, en établissant une norme minimale d'égalité du revenu pour les familles canadiennes. Le CCDS estime que le minimum convenable correspond au moins à la moitié du revenu familial moyen dans la communauté. Étant donné que dans la perspective du CCDS, la communauté en question correspond au Canada, le CCDS ne modifie pas les seuils pour tenir compte des écarts de revenu d'une région à l'autre ou entre les ménages en milieu rural ou en milieu urbain. Au cours des années, un certain nombre d'organismes bénévoles et quelques organismes publics ont commencé à considérer ces seuils comme des seuils de pauvreté. Malgré cela, ces seuils ne mesurent pas la pauvreté ni les besoins, c'est-à-dire qu'ils n'évaluent pas le coût des besoins essentiels.

TABLEAU 2.4
**SEUILS D'INÉGALITÉ DU REVENU ÉTABLIS PAR LE CONSEIL CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, 2000**

| Taille du ménage | Niveau de revenu |
|---|---|
| 1 personne | 14 530 $ |
| 2 personnes | 24 119 $ |
| 3 personnes | 29 060 $ |
| 4 personnes | 33 912 $ |
| 5 personnes | 38 765 $ |
| 6 personnes | 43 618 $ |
| 7 personnes | 48 471 $ |

Source : Conseil canadien de développement social.

Les derniers seuils établis par le CCDS datent de 1997, parce qu'ils dépendent des estimations du revenu familial fournies par Statistique Canada. On a calculé les seuils pour l'an 2000, présentés au tableau 2.4, en effectuant des ajustements en fonction des changements à l'indice des prix à la consommation.

### MESURE FÉDÉRALE-PROVINCIALE-TERRITORIALE DU PANIER DE CONSOMMATION

Bien que la mesure du panier de consommation soit généralement associée à la mesure particulière élaborée par les gouvernements, la *mesure du panier de consommation* (MPC) pour mesurer la pauvreté est une méthode générale, également utilisée par d'autres organismes. Les mesures du panier de consommation diffèrent de celles qui ont été présentées précédemment. Les MPC dont il est question dans la présente section ne constituent qu'une méthode particulière en cours d'élaboration par les responsables fédéraux, provinciaux et territoriaux. Les quatre dernières mesures de la pauvreté abordées dans ce chapitre sont également fondées sur une approche axée sur le panier de consommation, mais elles diffèrent quant aux détails.

La MPC se veut une mesure absolue, unique et éternelle, qui suppose qu'il est possible d'élaborer à un moment donné une vraie norme de pauvreté qui demeure pertinente des décennies plus tard. Elle consiste à fixer un prix pour un panier de produits de première nécessité selon l'endroit. Ainsi, bien que le contenu du panier demeure le même, le coût des différents articles varie, en particulier le logement. Mais quels articles sont inclus dans le panier? Qu'est-ce qui est considéré comme un produit de première nécessité? Les gouvernements définissent le nécessaire en s'inspirant d'une citation du célèbre économiste écossais du 18e siècle, Adam Smith, qui le définissait ainsi : «selon la coutume du pays, tout ce qui rend indécent pour des personnes honorables de devoir se passer, même celles de la classe la plus basse»[18].

Toutefois, la MPC – en se prétendant une mesure qui s'ajuste simplement, au fil des ans, aux changements dans les prix, et non aux «coutumes du pays» – signifie que le niveau de vie d'une famille sera inférieur à celui des familles non pauvres à mesure qu'augmentent les revenus dans la communauté. Pour que la MPC soit conforme à la mesure de la pauvreté plus généreuse stipulé par Adam Smith, il faut l'ajuster non seulement en fonction de l'évolution des prix au fil du temps, mais également des changements dans les niveaux et les tendances de la consommation. La mesure que les gouvernements veulent absolue est, telle qu'elle se présente actuellement, une mesure relative à retardement.

La création d'une MPC est fondée sur la désignation distincte des besoins en alimentation, en vêtements et en logement, alors que les autres *biens essentiels* ne sont couverts que dans un pourcentage global fixe des coûts de l'alimentation et de l'habillement. Les éléments particuliers du panier de consommation sont identiques pour chaque lieu géographique, mais les proportions consommées pour différents éléments peuvent varier. Le principal ajustement selon les disparités géographiques se fait au moyen des différents coûts d'achat à travers le pays des articles nécessaires. Les seuils de pauvreté sont estimés pour cinq différentes

tailles de communauté (comme dans le cas des SFR). La MPC permet ainsi d'estimer l'incidence de la pauvreté et le nombre de pauvres à l'échelon local, provincial et national. Elle ne permet cependant pas d'établir un seul seuil national de pauvreté pour chaque taille de communauté (comme le fait le SFR), parce que les seuils varient d'une province à l'autre. En fait, pour une seule taille de famille (la MPC s'ajuste en fonction de la taille des familles), il faut utiliser 39 différents seuils pour estimer le nombre de pauvres uniquement dans cette catégorie de taille de famille. Pour produire une estimation du taux de pauvreté national et du nombre de pauvres, il faut répéter cette procédure bien des fois pour chaque taille de famille.

Brièvement, la création d'une MPC se fait en trois étapes fondamentales :

- La *première étape* consiste à concevoir un panier de biens de première nécessité. À cette fin, les responsables du gouvernement s intéressent aux besoins d'une famille de quatre personnes, soit deux adultes et deux enfants. Pour l'alimentation, la MPC utilise le panier à provisions nutritif d'Agriculture Canada, dont on établit ensuite le coût pour 18 agglomérations urbaines à l'échelle du Canada. Pour l'habillement, la MPC utilise 75% du montant prévu à cette fin en 1991 par le Conseil de planification sociale du Grand Toronto, mis à jour par la suite en fonction de l'évolution des coûts. La norme de logement pour une famille de quatre personnes est un appartement de trois chambres à coucher. Ce sont les coûts du logement qui reçoivent le traitement géographique le plus convenable et le plus poussé; la SCHL peut fournir des données sur le prix des loyers dans tous les endroits au Canada dont la population compte plus de 10 000 personnes. On adopte le loyer médian dans chaque endroit pour la MPC. Pour les autres biens essentiels – comme les soins personnels, les articles ménagers, le mobilier, un téléphone, les transports publics, la lecture, les loisirs, le divertissement et les fournitures scolaires – la MPC affecte un montant égal à 60% de la somme recommandée pour l'alimentation et l'habillement. Ce pourcentage a été déterminé après un examen des guides budgétaires élaborés par des organismes de planification sociale dans un certain nombre de villes.

- La *deuxième étape* consiste à prévoir des écarts selon les disparités géographiques dans le coût d'achat du panier de consommation. On le fait avec plus ou moins de diligence dans la MPC, ce qui témoigne largement du manque de données plus précises sur les coûts locaux. Le coût du panier à provisions est calculé pour le plus grand centre urbain dans chaque province, et est censé rendre compte du coût de l'alimentation à l'échelle de la province. Pour le panier de vêtements, on présume que le coût en 1991 des articles vestimentaires à Toronto s'appliquait alors à l'échelle du pays. On a ensuite estimé les changements différentiels dans les coûts depuis 1991 à l'échelon provincial seulement, pour rendre compte de certaines disparités géographiques. Pour le logement, on a adopté le loyer médian pour chaque endroit, mais on a fait une estimation pour

les régions comptant moins de 10 000 habitants. Pour les autres biens essentiels, aucun écart explicite n'est prévu. Cependant, l'établissement à 60% de l'affectation du coût total de l'alimentation et de l'habillement – qui varie d'un endroit à l'autre – intègre implicitement certains écarts.

→ La *troisième étape* nécessite l'ajustement des montants déterminés précédemment pour une famille de quatre personnes selon différentes tailles et configurations de familles. L'une des échelles utilisées pour faire des ajustements selon la taille des familles est celle qui a servi à la création des MFR. Le choix d'une échelle d'équivalences est très technique et ne sera pas abordé ici, sinon pour dire que la méthode des MFR s'ajuste non seulement selon le nombre de membres d'une famille, mais également selon la présence de membres de 16 ans ou plus.

Les valeurs des paniers de consommation déterminées par la formule que nous venons d'exposer doivent uniquement être rajustées chaque année pour tenir compte des changements dans les volets alimentation, habillement et logement. Contrairement aux quatre mesures dont nous avons parlé précédemment, les paniers ne s'ajustent pas aux changements du niveau de vie (c.-à-d., aux changements dans le revenu réel). Cependant, la méthode des MFR admet qu'il faudrait réviser périodiquement le contenu du panier, sans pour autant préciser une fréquence, sinon pour dire que les niveaux de vie doivent avoir changé *suffisamment* pour justifier une révision[19]. Ainsi, en bout de ligne, la nature absolue visée des MFR est partiellement transformée en une mesure relative, pour reconnaître au moins la nécessité d'une inclusion sociale, quoique avec un décalage.

Si l'on va au-delà de la création d'un seuil de pauvreté pour compter les pauvres en utilisant la MPC, quelle définition du revenu propose-t-on? La MPC part du principe que la mesure du revenu doit être celle du revenu dont dispose le ménage pour acheter le panier de consommation. Ainsi, le revenu du ménage brut, moins les impôts provinciaux et fédéraux applicables, ainsi que les cotisations à l'assurance-emploi et au RPC/RRQ. Le revenu du ménage est également réduit de toute la pension alimentaire versée par le parent non gardien, ainsi que des frais de garde d'enfants. Les frais médicaux pour les soins dentaires, les médicaments prescrits, les soins de la vue et les aides pour les personnes handicapées sont également déduits, parce que les soins médicaux de base ne sont pas inclus dans le volet dépenses du panier de consommation, mais sont considérés comme des dépenses nécessaires.

Le tableau 2.5 présente les seuils de pauvreté à l'échelon provincial pour une famille de deux adultes et deux enfants, dans cinq communautés de tailles différentes. Des seuils ont été produits pour 1996 à l'aide de la MPC, et ils ont été estimés pour l'an 2000 au moyen des changements à l'indice des prix à la consommation.

TABLEAU 2.5

**SEUILS DE PAUVRETÉ D'APRÈS LA MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION, PAR PROVINCE ET SELON LE NOMBRE D'HABITANTS, 2000***

| Province | Nombre d'habitants du lieu de résidence | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | 500 000 + | 100 000 - 499 999 | 30 000 - 99 999 | < 30 000 région urbaine | Région rurale |
| Terre-Neuve | s.o. | 22 671 $ | s.o. | 21 339 $ | 19 981 $ |
| Île-du-Prince-Édouard | s.o. | s.o. | 22 752 $ | 21 433 $ | 21 433 $ |
| Nouvelle-Écosse | s.o. | 22 732 $ | 21 246 $ | 22 899 $ | 20 964 $ |
| Nouveau-Brunswick | s.o. | 20 532 $ | 22 146 $ | 19 724 $ | 19 199 $ |
| Québec | 21 303 $ | 20 368 $ | 20 099 $ | 19 920 $ | 19 100 $ |
| Ontario | 26 899 $ | 24 772 $ | 24 260 $ | 23 876 $ | 21 749 $ |
| Manitoba | 23 218 $ | s.o. | 22 513 $ | 21 322 $ | 21 065 $ |
| Saskatchewan | s.o. | 21 975 $ | 20 489 $ | 21 527 $ | 20 527 $ |
| Alberta | 21 279 $ | s.o. | 20 805 $ | 21 087 $ | 18 819 $ |
| Colombie-Britannique | 26 901 $ | 25 761 $ | 24 249 $ | 23 634 $ | 21 905 $ |

Note : * Le ménage de référence comprend deux adultes et deux enfants.
s.o. = sans objet, étant donné l'absence de communauté de cette taille dans la province.
Les auteurs ont estimé les seuils pour l'année 2000 en apportant des ajustements en fonction des changements dans l'indice des prix à la consommation.

Source : Groupe fédéral/provincial/territorial sur la recherche et l'information dans le domaine du développement social, *Création d'une mesure préliminaire de la pauvreté fondée sur un panier de consommation* (Ottawa : mars 1998).

Que signifierait l'adoption des seuils établis avec la MPC pour le taux de pauvreté au Canada? On estime que l'incidence de la pauvreté serait réduite aux deux tiers (67%) du taux national dérivé à l'aide de la mesure traditionnelle du SFR avant impôt (12% au lieu de 17,8% pour toutes les personnes, 1996). Il existe d'importants écarts d'une province à l'autre, variant de Terre-Neuve, où le taux de pauvreté est réduit à seulement 86% du SFR, au Québec, où il tombe à 51% du taux de pauvreté selon les SFR.

### SEUILS DE PAUVRETÉ DE L'INSTITUT FRASER

L'Institut Fraser (organisme de pression pour la libre entreprise) a publié des seuils de pauvreté élaborés par l'économiste Christopher Sarlo; les plus récents s'appliquent à 1994[20]. Selon Sarlo, une personne vit dans un état de pauvreté s'il lui manque un bien nécessaire pour conserver un bien-être physique à long terme[21]. Le panier de consommation comprend le logement, l'alimentation, l'habillement, les besoins en hygiène personnelle, les soins de santé, le transport et le téléphone. Toutes les commodités sociales sont complètement exclues. Pour choisir les biens contenus dans le panier et leur attribuer un prix, on présume que la qualité et le type pour chaque élément est au moins au niveau minimal acceptable dans la communauté où l'on vit[22].

Il n'est pas vraiment nécessaire de décrire en détail la façon d'établir ces seuils de pauvreté, parce qu'ils suivent la méthode de base et la philosophie utilisées pour la mesure du panier de consommation. Ces deux approches évaluent ce qui est

considéré comme le coût d'un panier de biens et de services nécessaires. Toutefois, les seuils de l'Institut Fraser visent davantage la satisfaction des besoins strictement essentiels que la fourniture des biens essentiels qu'il est habituel d'avoir à des niveaux inférieurs de revenu (mais pas nécessairement aux niveaux les plus bas), qui est le but de la MPC. Le panier de consommation défini par l'Institut Fraser est très détaillé, mais, comme toutes les mesures du panier de consommation, il est fondé sur de nombreuses hypothèses arbitraires de ce qui est nécessaire. Cette approche extrêmement détaillée, tout en donnant une impression d'objectivité et de calculs scientifiques, ne fait en réalité qu'attirer par inadvertance l'attention sur le degré de subjectivité (et de relativité) des seuils de pauvreté et la façon dont ils ont été définis. Des facteurs de relativité et de subjectivité sont inhérents à la conception de toute mesure de la pauvreté – que l'approche soit relative (inclusion sociale) ou absolue (besoins strictement essentiels).

Les seuils de l'Institut Fraser sont établis seulement pour un certain nombre de villes canadiennes; cependant, des seuils de pauvreté à l'échelle de la province sont également définis, selon la pondération des résultats pour les diverses villes de chaque province. Ces seuils sont reproduits au tableau 2.6 pour six tailles de familles dans chaque province et à l'échelle nationale. Le seuil national est le résultat de la pondération des seuils provinciaux, puis du calcul de la moyenne. Les derniers résultats publiés s'appliquent à 1994, et les auteurs les ont calculés pour l'an 2000 en effectuant des ajustements pour les changements à l'indice des prix à la consommation.

Lorsque l'on utilise les seuils de l'Institut Fraser pour mesurer la pauvreté, on obtient des taux extrêmement faibles. Compte tenu des complications qu'amène la mesure

TABLEAU 2.6
**SEUILS DE PAUVRETÉ DE L'INSTITUT FRASER, 2000**

| | Taille du ménage | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Province** | **1 pers.** | **2 pers.** | **3 pers.** | **4 pers.** | **5 pers.** | **6 pers.** |
| Terre-Neuve | 8 201 $ | 11 464 $ | 14 732 $ | 17 618 $ | 20 066 $ | 22 507 $ |
| Île-du-Prince-Édouard | 7 167 $ | 10 251 $ | 13 937 $ | 17 181 $ | 19 506 $ | 21 824 $ |
| Nouvelle-Écosse | 7 403 $ | 10 511 $ | 13 899 $ | 17 502 $ | 19 797 $ | 22 085 $ |
| Nouveau-Brunswick | 7 190 $ | 10 091 $ | 13 252 $ | 15 995 $ | 18 334 $ | 20 667 $ |
| Québec | 6 841 $ | 9 855 $ | 12 699 $ | 15 681 $ | 17 960 $ | 20 229 $ |
| Ontario | 8 145 $ | 11 529 $ | 15 045 $ | 18 603 $ | 20 805 $ | 23 000 $ |
| Manitoba | 7 021 $ | 10 495 $ | 14 153 $ | 17 585 $ | 19 846 $ | 22 100 $ |
| Saskatchewan | 6 422 $ | 9 760 $ | 13 049 $ | 16 098 $ | 18 402 $ | 20 700 $ |
| Alberta | 6 994 $ | 9 991 $ | 13 216 $ | 16 010 $ | 18 158 $ | 20 300 $ |
| Colombie-Britannique | 8 754 $ | 12 117 $ | 16 203 $ | 19 754 $ | 22 130 $ | 24 500 $ |
| Canada | 7 625 $ | 10 853 $ | 14 220 $ | 17 502 $ | 19 757 $ | 22 006 $ |

Note : Les auteurs ont estimé les seuils pour l'année 2000 en apportant des ajustements en fonction des changements dans l'indice des prix à la consommation.
Source : Christopher Sarlo, *Poverty in Canada*, 2e édition (Vancouver : Institut Fraser, 1996).

de la pauvreté à l'aide de ces seuils, et du fait qu'on n'en connaît pas d'autres utilisateurs que l'Institut Fraser, les estimations initiales de la pauvreté n'ont pas été mises à jour depuis que Sarlo les a calculées pour 1988. Pour cette année-là, le taux de pauvreté était de 2,5% pour une famille de quatre, par rapport aux 10,1% obtenus à l'aide des SFR traditionnels avant impôt de Statistique Canada. Si l'on utilise les seuils de l'Institut Fraser, le taux de pauvreté du Canada diminue de 75%.

Pour les personnes qui veulent une mesure de pauvreté de base du Tiers-Monde, qui ne fera guère plus qu'assurer les besoins strictement essentiels de survie à court terme d'une famille, ces seuils en sont représentatifs.

### RECOMMANDATIONS BUDGÉTAIRES DU DISPENSAIRE DIÉTÉTIQUE DE MONTRÉAL

Le Dispensaire diététique de Montréal (DDM) est un organisme communautaire non gouvernemental à l'intention des femmes enceintes dans le besoin, dont la grossesse est jugée à risque élevé. Le Dispensaire offre des suppléments nutritionnels, du soutien social et des services d'aiguillage vers d'autres organismes d'aide. En collaboration avec un comité d'intervenants dans le domaine de l'assistance sociale travaillant avec le Conseil des agences sociales de Montréal, le Dispensaire a établi depuis longtemps un ensemble de recommandations du revenu minimum, qui est régulièrement mis à jour. Il a défini deux seuils[23].

- Le premier seuil, valable uniquement pour des périodes d'aide à court terme, correspond à un budget de subsistance composé de sept articles destinés à satisfaire aux «besoins minimums nécessaires au maintien d'un groupe familial et assurant la santé et la dignité de chaque membre[24]». Les sept articles jugés essentiels pour satisfaire aux besoins de base sont le logement, l'alimentation, l'habillement, les soins personnels, les articles ménagers, les charges locatives et le combustible pour le chauffage domestique.

- Le deuxième seuil, légèrement plus élevé – qu'on appelle budget de confort minimum – a été conçu pour des périodes d'aide plus longues. On a rajouté 10 articles de plus au panier à provisions afin «de permettre une intégration minimum dans la vie sociale et d'assurer une subsistance saine de la famille»[25]. Les 10 ajouts à la liste des sept articles essentiels de base sont le transport, les fournitures scolaires, les frais d'activités religieuses, les remplacements (uniquement des articles mineurs et de première nécessité, comme la vaisselle, les ustensiles ou le linge de maison[26]), des articles de lecture, les loisirs, l'argent de poche, les divertissements, le téléphone, le mobilier et les réparations.

À l'instar de toutes les mesures du panier de consommation, le DDM répartit les dépenses en catégories de base, puis détermine le prix des articles de chaque catégorie. Le Dispensaire utilise des normes qui, dans la plupart des cas, ont été établies ailleurs, mais les ajuste pour correspondre à ce qui, à son avis, constitue

un minimum dans chaque cas. Le DDM ne rajuste pas régulièrement le contenu de ses catégories pour tenir compte des changements dans le mode de vie et de l'amélioration du niveau de vie, mais de nouveaux ajustements ont été effectués dans la dernière édition, par rapport aux éditions précédentes. Néanmoins, certains éléments du panier sont plutôt périmés. Par exemple, le Dispensaire utilise une norme de référence de base pour l'alimentation dont la dernière mise à jour remonte à 1975 (qui adopte essentiellement les habitudes alimentaires typiques actuelles du groupe de population représentant les 30% au bas de l'échelle), et sa norme pour l'habillement est fondée sur les recommandations de 1951.

Afin de tenir compte de l'évolution du coût de la vie, le Dispensaire actualise régulièrement ses seuils des changements dans les prix des articles des différentes catégories. Cela a pour effet de rapprocher les recommandations budgétaires du DDM de l'approche fondée sur les besoins strictement essentiels, ou approche absolue, pour définir la pauvreté. L'année 1998 est l'année la plus récente pour laquelle le Dispensaire a calculé ses seuils, et on s'est fondé sur les changements à l'indice des prix à la consommation pour estimer les valeurs pour l'an 2000. Il faut préciser que ces seuils décrivent un niveau de revenu après déduction de tout impôt sur le revenu. Comme l'indique le tableau 2.7, les valeurs de ces recommandations sont plus proches des seuils de l'Institut Fraser et, comme nous le verrons plus loin, des taux d'assistance sociale des provinces.

TABLEAU 2.7
**RECOMMANDATIONS BUDGÉTAIRES DU DISPENSAIRE DIÉTÉTIQUE DE MONTRÉAL POUR LES BESOINS ESSENTIELS, 2000**

| Type de ménage | Besoins essentiels | Confort minimum |
|---|---|---|
| Célibataire, apte au travail | 8 946 $ | 10 972 $ |
| Mère, deux enfants | 16 236 $ | 18 336 $ |
| Couple, deux enfants | 19 008 $ | 21 697 $ |

Note : Les auteurs ont estimé les seuils pour l'année 2000 en apportant des ajustements en fonction des changements dans l'indice des prix à la consommation.
Source : Dispensaire diététique de Montréal, *Budget de subsistance et budget de confort minimum* (Montréal : juin 1997).



### RECOMMANDATIONS BUDGÉTAIRES DU CONSEIL DE PLANIFICATION SOCIALE DU GRAND TORONTO

Les recommandations budgétaires du Conseil de planification sociale du Grand Toronto (CPSGT) reposent également sur la méthode du panier de consommation, mais ce qui est jugé essentiel pour le panier est fondé sur ce qui est nécessaire à l'inclusion sociale, et non seulement aux besoins strictement essentiels. Autrement dit, il cherche à définir un choix de biens et services dont le coût représente le montant minimum nécessaire pour assurer le bien-être social d'une famille, plutôt que sa stricte subsistance[27]. Beaucoup d'analystes sociaux ont une excellente opinion de la façon dont le CPSGT établit le montant minimum des dépenses.

Malheureusement, bien que cette méthode soit applicable n'importe où, les seuils de pauvreté (recommandations budgétaires) qui en sont tirés sont propres à Toronto et ne s'appliquent pas nécessairement à d'autres endroits au Canada.

Nous les présentons cependant ici parce que, en tant que mesure du panier de consommation, ils se démarquent vivement de la MPC, des seuils de l'Institut Fraser et des recommandations budgétaires du Dispensaire diététique de Montréal. Les recommandations budgétaires du CPSGT sont un exemple d'une méthode du panier de consommation qui considère les articles sous l'angle de l'inclusion sociale. Pour établir ses recommandations, le CPSGT commence par répartir les dépenses en 13 catégories. Puis un groupe d'experts et de simples particuliers choisis dans la communauté associe à chaque catégorie des articles spécifiques qui, à son avis, sont nécessaires à chaque personne pour fonctionner au niveau minimum en société, compte tenu des normes en vigueur dans la communauté où elle vit. Cette méthode prévoit des articles comme l'achat d'un journal, les soins dentaires, un logement convenable pour la composition de la famille, l'âge et le sexe des enfants, des activités récréatives offertes par des établissements comme le YMCA et le YWCA, des produits d'entretien ménager, des articles de toilette comme le dentifrice et des produits de rasage, et une semaine de vacances dans un chalet loué dans les environs. Le groupe suppose que les transports publics suffisent pour répondre aux besoins en transport. Il révise de temps à autre le contenu du panier de consommation pour tenir compte de l'évolution de la façon de vivre dans la communauté; la dernière révision remonte toutefois à 1992.

L'étape suivante consiste à déterminer le coût des articles de ce panier de consommation d'après les prix courants. Cette tâche est confiée à des acheteurs professionnels, exercés à tenir compte des contraintes imposées par un budget restreint pour les courses. Par exemple, les acheteurs ne doivent pas oublier qu'une famille à faible revenu n'est pas souvent capable de se rendre à l'autre bout de la ville pour acheter des articles en réclame (parce qu'elle ne dispose pas de moyens de transport); en général, ce type de famille ne peut non plus se permettre d'acheter en quantité pour stocker les articles en réclame (par manque d'argent et (ou) de rangement). Le coût de tous les articles du panier de consommation représente la recommandation budgétaire convenant à un certain type de famille, selon sa taille et sa composition.

Étant donné que le CPSGT calcule une recommandation budgétaire adaptée à chaque type de famille, il finit par avoir un grand nombre de recommandations. Le tableau 2.8 présente les seuils pour certaines familles, et les estimations les plus récentes du CPSGT pour 1992 ont été mises à jour jusqu'à l'an 2000 uniquement en fonction de l'évolution du coût de la vie. Les recommandations comprennent le montant nécessaire pour payer tous les impôts applicables sur le revenu et les charges

TABLEAU 2.8
**RECOMMANDATIONS BUDGÉTAIRES DU CONSEIL DE PLANIFICATION SOCIALE DU GRAND TORONTO, 2000**

| Type de ménage | Recommandations budgétaires |
|---|---|
| Célibataire, apte au travail | 20 759 $ |
| Mère, deux enfants | 37 036 $ |
| Couple, deux enfants | 44 668 $ |

Note : Les auteurs ont estimé les seuils pour l'année 2000 en apportant des ajustements en fonction des changements dans l'indice des prix à la consommation.
Source : Conseil de planification sociale du Grand Toronto, *Lignes directrices budgétaires 1992* (Toronto : 1992).

sociales, ainsi que les taxes à la consommation. On suppose dans chaque cas que les familles paient un loyer, qu'elles comptent un adulte gagnant un revenu et qu'elles ne possèdent pas de voiture.

### LIGNES DIRECTRICES SUR LE COÛT DE LA VIE ÉLABORÉES PAR LE SOCIAL PLANNING AND RESEARCH COUNCIL DE LA C.-B.

Depuis 1988, le Social Planning and Research Council de la C.-B. (SPARC) établit régulièrement des estimations du coût de la vie pour les personnes de moins de 60 ans[28]. Pour ce faire, il adopte une méthode du panier de consommation qui vise principalement à évaluer la pertinence des taux provinciaux d'assistance sociale. Bien que ces coûts de la vie quotidienne ne soient pas décrits comme des seuils de pauvreté, il est clair que ces montants sont considérés comme le minimum nécessaire pour permettre aux personnes de participer à la vie de la communauté. Ces seuils se veulent donc une mesure d'inclusion sociale, et non seulement des besoins strictement essentiels. Le panier de consommation en C.-B. comprend notamment les articles suivants : alimentation, habillement, logement, charges locatives, articles ménagers, soins personnels et transport, qui constituent tous des «frais de subistance de base». D'autres articles – comme des articles de lecture, des repas au restaurant et le prix d'entrée d'activités ou de spectacles – sont ensuite inclus pour aller au-delà de la simple subsistance afin de faciliter la participation à la communauté.

Les chiffres les plus récents fournis par le SPARC s'appliquent à 1996; ils ont été mis à jour jusqu'à l'an 2000 en fonction de l'augmentation des prix. Le tableau 2.9

TABLEAU 2.9
**COÛT DE LA VIE CALCULÉ PAR LE SOCIAL PLANNING AND RESEARCH COUNCIL DE LA C.-B., 2000**

| | Type de ménage | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Adulte seul | Parent seul, enfant (5 ans), | Deux adultes, sans enfant | Parent seul, enfant (16 ans) enfant (14 ans) | Deux adultes enfant (5 ans) nourrisson (6 mois) |
| Mensuel | 1 120 $ | 1 638 $ | 1 659 $ | 2 199 $ | 2 426 $ |
| Annuel | 13 436 $ | 19 661 $ | 19 906 $ | 26 391 $ | 29 111 $ |

Note : Les auteurs ont estimé les seuils pour l'année 2000 en apportant des ajustements en fonction des changements dans l'indice des prix à la consommation.
Source : Social Planning and Research Council of BC, *Widening the Gap, A Comparison Between the Cost of Daily Living and Income Assistance Rates (BC Benefits) in British Columbia* (Vancouver : mai 1997).

présente ces estimations, qui représentent les montants nécessaires après impôt. Les résultats pour la C.-B. se situent entre ceux qui ont été produits pour Toronto (avant impôt) et pour Montréal (après impôt), et rendent compte, du moins partiellement, des différences du coût de la vie dans ces trois villes.

## Comparaisons de référence

### OPINION PUBLIQUE

Depuis 1976, l'organisme public de sondage d'opinions Gallup mène régulièrement des enquêtes qui donnent un aperçu de ce que le grand public considère être la pauvreté. L'enquête pose la question suivante : «De façon générale, quel est d'après vous le montant minimum dont a besoin chaque semaine une famille de quatre personnes pour se débrouiller dans cette communauté?» En 1997, la moyenne des réponses donnait une somme de 500 $ par semaine, ou 26 000 $ par année. Ce montant est de 2 100 $ inférieur au seuil de faible revenu de Statistique Canada pour une famille de quatre dans une agglomération de taille moyenne. Cependant, comme la question posée par Gallup porte sur un montant d'argent, et non sur le montant du revenu, il est très probable que la plupart des répondants l'interprètent comme le revenu disponible après impôt. Les seuils de Gallup ne sont pas clairs sur cette question, mais les analystes des sondages Gallup aux États-Unis ont conclu que la plupart des répondants au sondage interpréteraient le libellé de la question comme le revenu «rapporté au foyer», c'est-à-dire, après l'impôt sur le revenu[29]. Si tel est le cas, le revenu avant impôt nécessaire pour donner 26 000 $ est plus élevé et s'approche davantage des montants du SFR, qui sont avant impôt. Il serait intéressant, sur le plan politique, de chercher à savoir si les répondants au sondage Gallup seraient disposés à accorder un soutien financier de ce niveau à leurs voisins; les résultats donnent néanmoins une indication de ce que les Canadiens croient être le niveau de revenu nécessaire pour joindre les deux bouts dans la société.

En 1998, un sondage Ekos posait la question suivante : «Selon vous, quel est le revenu annuel minimum avant impôt dont a besoin une famille de quatre personnes qui vit dans votre communauté pour satisfaire ses besoins de base?[30]» La réponse médiane était 40 500 $.

Ces différentes sources d'opinion publique prouvent que la population est favorable à une approche relative ou à une approche axée sur l'inclusion sociale pour la définition de la pauvreté. La figure 2.1 présente trois seuils : le SFR traditionnel, les résultats de Gallup et le revenu familial moyen depuis 1976. Il y a une correspondance extrêmement étroite entre l'opinion publique et le SFR, et les deux augmentent au fil du temps pour s'harmoniser avec le revenu moyen, ou le niveau de vie.

## Graphique 2.1
Perception des Canadiens sur la pauvreté au fil des années

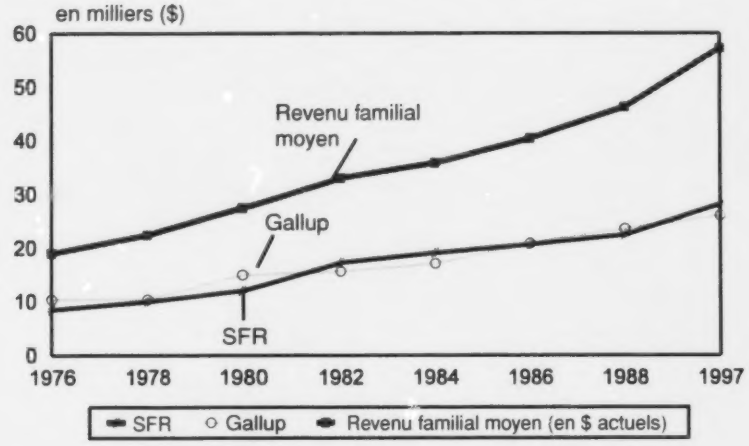


Note : Années sélectionnées en fonction des données Gallup disponibles.
Source : Conseil canadien de développement social d'après les seuils de faible revenu (SFR) de Statistique Canada, *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*, de Statistique Canada et des sondages Gallup sélectionnés.

### TAUX PROVINCIAUX D'ASSISTANCE SOCIALE

Les taux d'assistance sociale en vigueur dans les différentes provinces représentent des seuils de pauvreté implicites. La plupart des bénéficiaires des prestations sociales n'ont d'autre revenu que les modestes crédits d'impôt pour enfants et crédits de taxes de vente du gouvernement fédéral et, dans certains cas, un supplément provincial sous une forme ou une autre. On peut donc considérer l'assistance sociale comme la définition du revenu minimum sanctionnée par les gouvernements provinciaux.

Avant 1995, soit avant l'avènement du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), l'aide consentie aux bénéficiaires d'assistance sociale était largement régie par la loi de 1966 qui instaurait le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC). Cette loi précisait que le gouvernement fédéral devait partager le coût des prestations d'assistance versées par les provinces pour l'alimentation, l'habillement, le combustible, les charges locatives, les produits ménagers, les soins de santé, les voyages et le transport, ainsi que les besoins personnels (qui couvrent les produits de toilette, d'hygiène, de soins de la personne et les loisirs). On laissait à la discrétion de chaque province l'établissement du montant alloué à chaque catégorie de dépenses, et donc du niveau général d'assistance à accorder.

Avant et après 1995, aucune province n'établissait de budget explicite (panier de consommation) pour déterminer si les montants d'aide de base étaient adéquats, ni ne cherchait à s'assurer que les prestations accordées étaient en fait suffisantes pour répondre aux besoins essentiels énumérés dans la loi sur le Régime d'assistance publique du Canada. Par conséquent, on ne peut affirmer que les bénéficiaires d'assistance sociale reçoivent un revenu suffisant pour subvenir à leurs besoins essentiels. Des études menées par les municipalités d'Ottawa et de Toronto à l'intention du Comité d'examen de l'assistance sociale de l'Ontario ont montré que les bénéficiaires d'assistance sociale dans ces villes payaient fréquemment, rien que pour leur logement, entre 50% et 75% du montant total de leurs allocations mensuelles[31]. Étant donné l'augmentation croissante du nombre de sans-abri et la dépendance de plus en plus grande à l'égard des banques alimentaires, la situation est probablement substantiellement la même en l'an 2000. Lorsque le loyer accapare une si grande part de l'allocation d'un bénéficiaire, il ne reste pas grand-chose pour l'alimentation et l'habillement, sans parler des soins de santé, de l'entretien ménager, de l'éducation, des transports et des soins personnels.

Bien qu'il soit facile de comparer les taux d'assistance sociale de base d'une province à l'autre, la tâche se complique lorsqu'on essaie de comptabiliser l'aide supplémentaire que peuvent allouer les provinces. Une province donnée peut décider ou non de verser des allocations de logement, de fournir gratuitement des soins de santé, d'accorder des prestations pour l'achat de vêtements d'hiver, des allocations scolaires, d'offrir des services spéciaux aux personnes handicapées ou d'accorder une aide supplémentaire que peuvent dispenser, à leur discrétion, les agents du bien-être social à leur clientèle pour des cas spéciaux ou des situations d'urgence. Fort heureusement, le Conseil national du bien-être social calcule régulièrement un montant pour les articles de base et les frais supplémentaires d'une façon qui permet d'établir des comparaisons entre les provinces[32].

Les chiffres du tableau 2.10 donnent les taux de base des provinces, les allocations spéciales généralement accordées et le montant maximum des allocations de logement, lorsqu'elles sont offertes à l'ensemble des bénéficiaires. Les données comprennent aussi certaines formes de transferts publics, comme les prestations fédérales pour enfants, les allocations familiales provinciales et les prestations pour enfants, ainsi que les crédits sur les taxes de vente provinciales et la TPS. Il peut subsister quelques légères omissions de revenu, mais les chiffres cités donnent un aperçu assez fidèle des niveaux d'assistance disponibles offerts aux Canadiens à faible revenu, ou sans revenu, et disposant de peu de biens.

Les chiffres du tableau 2.10 représentent les taux d'assistance sociale en cours en 1998. Ils ont été mis à jour en fonction de l'évolution du coût de la vie uniquement, afin de fournir des estimations pour l'an 2000. Une comparaison des chiffres du

TABLEAU 2.10
**REVENU ANNUEL DES MÉNAGES AYANT RECOURS À L'ASSISTANCE SOCIALE, 2000**

| | Type de ménage | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Province** | **Célibataire apte au travail** | **Célibataire handicapé** | **Parent seul, un enfant** | **Couple, deux enfants** |
| Terre-Neuve | 1 121 $ | 7 102 $ | 11 723 $ | 12 695 $ |
| Île-du-Prince-Édouard | 5 498 $ | 7 359 $ | 9 999 $ | 14 965 $ |
| Nouvelle-Écosse | 4 579 $ | 8 861 $ | 10 607 $ | 13 948 $ |
| Nouveau-Brunswick | 3 276 $ | 6 925 $ | 9 072 $ | 10 164 $ |
| Québec | 6 081 $ | 8 836 $ | 8 002 $ | 10 964 $ |
| Ontario | 6 453 $ | 11 541 $ | 11 563 $ | 14 543 $ |
| Manitoba | 5 535 $ | 7 402 $ | 9 652 $ | 14 015 $ |
| Saskatchewan | 5 469 $ | 7 022 $ | 8 923 $ | 12 741 $ |
| Alberta | 4 908 $ | 6 602 $ | 9 446 $ | 14 743 $ |
| Colombie-Britannique | 6 253 $ | 9 568 $ | 10 595 $ | 12 820 $ |

Note : Les auteurs ont estimé les seuils pour l'année 2000 en apportant des ajustements en fonction des changements dans l'indice des prix à la consommation.
Source : Conseil national du bien-être social, *Revenus de bien-être social 1997 et 1998* (Ottawa : 1999).

tableau 2.10 avec ceux des tableaux précédents établit clairement que les responsables de l'assistance sociale ont tendance à adopter une méthode absolue, c'est-à-dire des besoins strictement essentiels, pour définir la pauvreté.

### REVENUS MOYEN ET MÉDIAN

Les chiffres présentés au tableau 2.11 représentent les revenus moyen et médian de la majorité des ménages canadiens. Leur inclusion dans ces références vise à montrer de quelle façon les divers seuils de pauvreté se mesurent par rapport au revenu moyen des Canadiens. Aucun des seuils ne correspond à la moyenne, et la plupart sont inférieurs à la moitié de la moyenne. Les données les plus récentes datent de 1997; les estimations pour l'an 2000 présentées dans ce recueil ont été ajustées pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie seulement. La définition du revenu est la vaste définition décrite dans la section consacrée aux seuils de faible revenu de Statistique Canada. Il s'agit du revenu avant impôt.

TABLEAU 2.11
**REVENUS MOYEN ET MÉDIAN AU CANADA, 2000**

| **Type de ménage** | **Revenu moyen** | **Revenu médian** |
|---|---|---|
| Famille | 61 014 $ | 53 650 $ |
| Personne seule | 26 697 $ | 20 071 $ |
| Total des ménages | 49 707 $ | 40 466 $ |

Note : Les auteurs ont estimé les seuils pour l'année 2000 en apportant des ajustements en fonction des changements dans l'indice des prix à la consommation.
Source : Statistique Canada, *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, 1997*. Catalogue no 13-207-XPB, 1999.

## Difficultés liées aux seuils de pauvreté

Avant de terminer ce chapitre, il est utile de se pencher sur un certain nombre de difficultés associées à la définition des seuils de pauvreté.

### SIMPLICITÉ

La mesure de la pauvreté devrait idéalement tenir compte de la relation qui existe entre le revenu réel et les besoins de chaque ménage canadien. La mise en application de cet idéal produirait cependant environ 10 millions de valeurs distinctes. Le revenu réel et les besoins des ménages sont variables et cadrent rarement avec des catégories qui seraient facilement mesurées dans un sondage. Par exemple :

- Les personnes gravement handicapées ont en général besoin d'un revenu supérieur à celui des autres personnes.
- Les personnes qui vivent dans une ferme peuvent peut-être se contenter d'un revenu légèrement inférieur, car elles peuvent produire elles-mêmes une partie de leur alimentation, qui leur revient donc moins cher qu'aux citoyens.
- Certains ménages réduisent leur besoin d'argent comptant en adhérant à des réseaux économiques informels, dont les membres échangent des produits et des services.
- Les résidents de certaines provinces ont accès à des services gratuits ou subventionnés, qui ne sont proposés qu'à plein prix dans d'autres provinces.
- Le coût du logement est plus élevé pour les ménages en milieu urbain que pour les ménages en milieu rural; par contre, ces derniers ont des frais de transport considérablement plus élevés qu'en région urbaine et ont souvent moins accès à plusieurs services facilement accessibles en ville.

Il est impensable de définir 10 millions de valeurs. Il est toutefois possible d'élaborer des mesures de la pauvreté qui tiennent compte, dans l'ensemble, de la plupart des facteurs déjà mentionnés. Les handicaps, les revenus en nature, l'accès à des services subventionnés et les différences locales dans le coût de la vie, voilà autant d'éléments qu'un ensemble équilibré de mesures de la pauvreté peut prendre en considération. En fait, certaines des mesures susmentionnées tiennent compte d'une vaste gamme de variables.

On pourrait objecter par ailleurs que les mesures de la pauvreté devraient demeurer relativement simples, surtout si elles doivent servir à compter le nombre de personnes pauvres. L'une des objections au raffinement des seuils de pauvreté est précisément leur manque de souplesse; par exemple, les SFR élaborés par Statistique Canada, en ne tenant compte que de deux variables (taille de la famille

et écart entre les ménages urbains et les ménages ruraux sur le plan des dépenses), produit 35 seuils distincts. La catégorisation trop détaillée des pauvres peut également entraîner une perception d'injustice, surtout si les seuils de pauvreté qui en découlent servent de base aux programmes gouvernementaux (voir plus loin dans ce chapitre la rubrique «Seuils de pauvreté et politiques de lutte contre la pauvreté»).

### INTENSITÉ DE LA PAUVRETÉ

Toutes les mesures de la pauvreté ont un élément commun : elles produisent des estimations du taux, ou de l'incidence, de la pauvreté seulement. Cependant, deux autres dimensions statistiques importantes, soit l'intensité et la durée, se complètent pour donner un portrait de la pauvreté. L'«intensité» définit jusqu'où le revenu d'une famille se trouve en dessous du seuil de la pauvreté ou, autrement dit, combien il faut d'argent pour faire passer le revenu d'une famille pauvre au-dessus du seuil de pauvreté. La différence est connue sous le nom d'*écart de pauvreté*, et des résultats peuvent être produits pour des familles individuelles, pour des segments de la population (comme les familles monoparentales) ou pour la population totale de ménages pauvres du Canada.

Voici l'exemple qui illustre le mieux l'importance de l'intensité de la pauvreté. Imaginons que deux provinces ont un taux de pauvreté identique de 15%; en apparence, donc, le niveau de pauvreté semble le même dans les deux provinces. Cependant, dans une province, la famille pauvre typique se trouve 8 000 $ sous le seuil de pauvreté, tandis que dans l'autre province, l'intensité moyenne n'est que de 1 500 $ par famille. De toute évidence, l'état de pauvreté est pire dans la première province.

Il faut connaître le taux et l'intensité de la pauvreté pour établir des politiques, et le CCDS a été l'un des premiers organismes à produire et mettre au jour des estimations de l'intensité de la pauvreté[33]. Divers efforts sont actuellement déployés pour fusionner les deux dimensions de la pauvreté en une mesure combinée, mais Statistique Canada n'a rien fait pour tenter de les combiner[34]. Nous chercherons dans le chapitre 6 à relier ces deux dimensions de la pauvreté de façon plus détaillée, à partir d'une mesure expérimentale publiée par le CCDS en 1997[35].



### DURÉE DE LA PAUVRETÉ

La troisième dimension importante requise pour compléter le portrait de la pauvreté est la durée pendant laquelle les ménages vivent dans la pauvreté. Une fois calculé le taux de pauvreté, les dimensions supplémentaires de l'intensité et de la durée permettent de brosser un portrait plus complet de la *gravité* de la pauvreté. Le chapitre 7 examine plus en détail la durée de la pauvreté.

### REVENU AVANT OU APRÈS IMPÔT?

Les mesures de la pauvreté décrites précédemment sont fondées sur diverses méthodes de mesure du revenu, et donc de la pauvreté. Les seuils établis par le CCDS et les versions des SFR et de la MFR de Statistique Canada sont fondés sur le revenu avant impôt. On considère que les revenus du seuil de pauvreté qui en résultent sont imposables. Les recommandations budgétaires du Conseil de planification sociale du Grand Toronto fournissent des seuils avant et après impôt.

Par ailleurs, toutes les mesures de la pauvreté fondées sur le panier de consommation définissent les revenus du seuil de pauvreté nets de divers impôts, c'est-à-dire, après impôt. La MPC tient même compte des charges sociales comme l'assurance-emploi et les cotisations au RPC/RRQ. Les seuils établis en fonction du panier de consommation sont généralement calculés pour permettre l'achat d'un panier de biens et de services essentiels comprenant les taxes de consommation applicables.

En théorie il y aurait peu à choisir entre les deux approches, parce que seul le revenu net (après impôt) est pertinent pour un ménage pauvre. Si l'on utilise le revenu avant impôt, on le majore automatiquement d'un montant égal à l'impôt sur le revenu que devra payer la famille. Dans l'un ou l'autre cas, les montants devraient donner un revenu disponible pour acheter des niveaux identiques de biens et de services. Les seuils qui en résulteront seront différents, mais seulement parce qu'une série (avant impôt) présume que l'impôt sur le revenu doit être payé à partir du niveau donné, tandis que l'autre (après impôt) part du principe qu'aucun impôt sur le revenu n'est déduit de ce revenu. En réalité, il y aura une base à partir de laquelle choisir entre les seuils si les personnes à faible revenu doivent payer de l'impôt sur le revenu alors que les méthodes après impôt partent de l'hypothèse qu'elles n'en paient pas.

Il existe toutefois un problème de mesure plus grave concernant les impôts; il a trait aux méthodes de calcul des SFR utilisées par Statistique Canada. Dans son document de travail de 1999 dont il a été question dans une section précédente, Statistique Canada propose de donner la priorité au SFR après impôt et d'accorder moins d'importance aux SFR actuels avant impôt. Ce changement réduirait le taux de faible revenu (pauvreté) pour 1997 pour toutes les personnes, qui passerait de 17,5% à 13,3%, de 19,8% à 15,8% pour les enfants, et de 18,7% à 8,1% pour les personnes âgées. Pour les personnes qui vivent dans de grandes villes métropolitaines, la valeur réelle du SFR serait réduite de 3 000 $ pour une personne seule et de 4 900 $ pour une famille de trois personnes. Il s'agirait donc d'un changement important et loin d'être superficiel. Le taux de pauvreté diminue substantiellement par l'effleurement d'une seule touche d'ordinateur.

Le document de travail montre pourquoi la méthode de calcul après impôt réduit la pauvreté. Comme le SFR est une mesure relative, les revenus après impôt au

Canada sont répartis plus également, compte tenu de la nature plutôt progressive de l'impôt sur le revenu. Ainsi, une famille à faible revenu est maintenant relativement plus près d'une famille à revenu moyen après impôt qu'avant – en fait, les familles à revenu moyen sont maintenant «plus pauvres». Par conséquent, le revenu d'une famille pauvre doit diminuer pour que soit maintenue la même distance relative entre les pauvres et la classe moyenne qu'avant impôt. Cette diminution se traduit par un SFR moins élevé, et par des taux de pauvreté plus faibles.

Jusqu'ici, la logique est inattaquable si on décide d'utiliser le revenu après impôt et de suivre la méthode habituelle de calcul du SFR en fonction de dépenses moyennes.

Malheureusement, l'analyse omet une considération importante : les SFR après impôt ne rajustent les revenus qu'aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial. Ces impôts ne représentent actuellement que 38% des recettes gouvernementales totales[36]. Les 62% qui restent sont perçus au moyen de taxes et d'impôts régressifs, comme les cotisations à l'a.-e. et au RPC, la TPS et les taxes de vente provinciales, les impôts fonciers, etc. Si Statistique Canada doit rajuster les revenus en fonction des impôts payés, l'organisme ne devrait pas se limiter aux seuls impôts qui redistribuent le revenu, et il devrait inclure ceux qui ont l'effet inverse. L'analyse technique effectuée par cet organisme pour déterminer l'écart entre une famille pauvre et une famille moyenne après déduction des impôts serait alors très différente.

L'absence de progressivité du régime fiscal global a été corroborée au fil des ans par le professeur Irwin Gillespie, le plus récemment en 1994. Ses travaux montrent que lorsque l'on tient compte de l'incidence de tous les impôts et taxes, le Canada a en réalité une taxe fixe qui varie entre 30% et 34% du revenu dans tout le palier de revenu[37]. Par conséquent, les Canadiens à faible revenu se sentiraient tout aussi pauvre par rapport aux familles à revenu moyen, que ce soit avant ou après déduction de *toutes* les taxes[38].

Si l'on met de côté les détails techniques, la principale question qui se pose est la suivante : pourquoi prend-on cette décision? Après tout, l'utilisation au départ du revenu avant impôt est le fruit d'une décision arbitraire, tout comme il a été arbitraire de décider d'utiliser les dépenses moyennes consacrées aux articles essentiels et de les majorer de 20%. Si Statistique Canada proposait maintenant d'abaisser la «majoration» de 10% ou d'utiliser, non pas les dépenses moyennes, mais la moitié des dépenses moyennes, par exemple, le public s'attendrait à une solide justification de ce changement.

On s'attendrait également à la même chose pour un changement arbitraire de l'utilisation du revenu avant impôt au revenu après impôt. Malheureusement, le

document de travail ne fournit qu'une justification faible et peu convaincante, en indiquant que l'accent passera du revenu avant impôt au revenu après impôt *parce qu'on a maintenant la capacité de le faire* [c'est nous qui soulignons][39]. Toutefois, cette capacité existe depuis au moins 1980, comme l'indique le document[40]. Pourquoi a-t-il fallu près de 20 ans pour proposer un changement qui aurait pu être institué en 1980?

Beaucoup de militants contre la pauvreté, et les Canadiens pauvres en général, se demanderont si la proposition arbitraire soudaine d'abaisser les seuils de revenu a des motivations politiques. Le document de travail note que l'engagement des gouvernements à contrer la pauvreté chez les enfants a donné lieu à un examen public intense des SFR et de leur pertinence pour évaluer l'efficacité des politiques et des programmes de réduction de la pauvreté. Certains ont demandé un débat public sur la façon de mesurer la pauvreté[41]. Les critiques noteront également que les SFR après impôt proposés s'harmonisent bien davantage avec la mesure du panier de consommation élaborée par le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires, que l'on estime également motivée par des considérations politiques et comme un compromis entre les SFR actuels et les seuils établis par l'Institut Fraser.

Sans une justification plus solide et plus claire du passage proposé aux SFR après impôt, on se demande pourquoi l'organisme s'en est tenu pendant plus de 30 ans aux mesures avant impôt. Il est difficile de croire que soudainement, pour des raisons techniques non déclarées, Statistique Canada reconnaît avoir utilisé des seuils erronés pendant toutes ces années.

En conclusion, il importe de souligner que, si les SFR actuels ont été utilisés si longtemps et sont ceux qui font le plus autorité et qui sont les plus largement cités et acceptés, ce n'est pas parce qu'ils sont établis à partir d'une méthodologie supérieure, mais parce qu'ils produisent des résultats raisonnables pour les Canadiens. Depuis 1976, année où la firme Gallup a demandé quel était le montant minimum dont avait besoin une famille pour joindre les deux bouts, les réponses ont été notablement semblables aux chiffres du SFR, et ont suivi de près les changements dans les niveaux de revenu moyen des familles, comme le montre la figure 2.1.



### PAUVRETÉ SUR LE MARCHÉ

Le CCDS a commencé à élaborer une définition complémentaire du revenu des ménages à utiliser pour mesurer la pauvreté dans l'édition de 1989 de *Données de base sur la pauvreté au Canada*, définition qui a été raffinée dans le rapport de 1997 intitulé Laissés dans la pauvreté sur le marché : *Étude sur la pauvreté des familles liée au revenu*[42]. Pour compter le nombre de ménages canadiens pauvres, les estimations traditionnelles de l'intensité et de l'étendue de la pauvreté utilisent le *revenu total* (avant ou après impôt) dans les comparaisons avec tout seuil de la pauvreté donné. Le revenu total est le revenu combiné d'un ménage provenant des gouvernements, en plus de toutes les rentrées d'argent de sources privées, comme

les salaires, les produits de placements (y compris les REER), les pensions alimentaires et les pensions de compagnies. Ces rentrées d'argent de sources privées sont connues sous le nom de *revenu du marché* parce qu'il s'agit de revenu ne provenant pas des gouvernements, mais surtout du marché. Les salaires sont de loin l'élément le plus important de toutes les rentrées d'argent du marché, et sont parfois désignés par l'expression «revenu du marché».

La mesure de la pauvreté axée sur le revenu du marché provient du changement survenu dans la philosophie des gouvernements, amorcé à la fin des années 1970 pour se renforcer dans les années 1980 et 1990 (dans bien des pays occidentaux), qui s'est éloignée de la prestation d'aide collective aux pauvres pour mettre l'accent sur l'autonomie. Ce changement de responsabilité prive les ménages à faible revenu d'un soutien minimum des gouvernements; on s'attend plutôt à ce que les individus s'efforcent davantage d'améliorer leur sécurité économique par une activité accrue sur le marché du travail. Les programmes d'aide gouvernementale qui subsistent sont constamment transformés en programmes visant à offrir aux bénéficiaires des moyens et des incitatifs pour améliorer leur situation sur le marché du travail.

Historiquement, les salaires ont toujours été l'assise de la sécurité économique d'un ménage, et aujourd'hui, les ménages tirent environ 78% de leur revenu total de leurs salaires. Étant donné l'importance des salaires, il est judicieux d'élaborer une mesure permettant d'estimer l'efficacité de la stratégie faisant appel à une autonomie accrue pour les personnes qui se trouvent au bas de l'échelle des salaires. Un moyen consiste à estimer le taux de pauvreté à l'aide des SFR, mais de substituer le revenu du marché au revenu total pour mesurer le revenu d'un ménage. Cette méthode de calcul donne une approximation de ce que seraient le taux et l'intensité de la pauvreté en l'absence de transferts du gouvernement. On utilise le terme «approximation» parce que, si les transferts gouvernementaux étaient éliminés en réalité, on ne peut déterminer avec certitude comment réagiraient les gens, ni de quelle façon la situation changerait au chapitre des salaires. Cependant, une mesure marchande de la pauvreté brosse un portrait au fil du temps de la façon dont les salaires peuvent à eux seul maintenir les gens hors de la pauvreté. On trouvera au chapitre 5 des estimations de la pauvreté sur le marché.



## Seuils de pauvreté, politiques publiques et ingérence politique

### POURQUOI DES SEUILS DE PAUVRETÉ?

Les seuils de pauvreté sont nécessaires pour plusieurs raisons :

- La société a besoin d'un indicateur qui suit les estimations nationales et provinciales du nombre et de la composition des ménages à faible revenu. Cet

indicateur est essentiel pour déterminer la taille et la composition de la population pauvre – le nombre de mères seules, d'enfants, d'Autochtones et de personnes handicapées. La mesure d'une condition de société est un préalable fondamental à la prise de mesures politiques correctives. De plus, il semble que dans nos sociétés modernes, si une condition de société n'a pas une certaine visibilité statistique, on présume qu'elle est inexistante.

- → Il faut des comparaisons internationales pour déterminer comment se compare le Canada par rapport aux autres pays développés.
- → Il est important de mesurer l'incidence sur la pauvreté d'initiatives stratégiques, comme la Sécurité de la vieillesse, l'assurance-emploi ou la Prestation nationale pour enfants, ou encore d'importantes compressions des dépenses gouvernementales.
- → Les administrations locales, les conseils scolaires et les organisations communautaires ont souvent besoin de balises de revenu pour établir l'admissibilité à des services ciblés en fonction du revenu, comme les transports et l'aide au logement, la restauration scolaire, les soins prénatals et les services de garde d'enfants subventionnés.

Le choix d'un des seuils de pauvreté précédemment abordés dépend de l'objectif visé. Si l'on cherche à évaluer l'état d'inégalité des revenus à l'échelle du pays, il faut un seuil uniforme axé sur le revenu, et non sur le coût de la vie à l'échelle locale. Le seuil du CCDS ou les MFR conviennent alors. Par ailleurs, si l'on cherche à contrer les inégalités des revenus dans tout le pays en accordant au moins une certaine reconnaissance aux disparités géographiques dans le coût de la vie, il est judicieux d'utiliser les SFR (avant ou après impôt).

Pour l'établissement de comparaisons internationales, un seuil de pauvreté qui fait appel à des écarts au-delà de la taille des familles est compliqué, voire pratiquement impossible à utiliser, compte tenu de la difficulté de réunir des données uniformes. Les comparaisons internationales nécessitent une norme de pauvreté assez simple et facilement applicable à de nombreux pays. Pour cette raison, la mesure du CCDS ou les MFR se révèlent plus pertinentes. Cependant, si l'on cherche à établir des revenus de référence dans des communautés précises afin d'offrir une aide au revenu ou des services à des ménages ciblés, les seuils fondés sur le coût de la vie local sont très pertinents. L'uniformité nationale ou internationale n'est pas importante à cette fin. On peut alors choisir entre les faibles niveaux de soutien des seuils de l'Institut Fraser, les seuils intermédiaires de la MPC et du SPARC de la C.-B., ou le niveau d'aide plus élevé offert par le Conseil de planification sociale du Grand Toronto. Le choix dépendra alors de l'objectif ultime de la prestation d'aide – la subsistance à court terme, l'inclusion sociale à long terme, et le bien-être.

## SEUILS DE PAUVRETÉ ET POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

Dans quelle mesure le seuil de pauvreté «officieux» (SFR) du Canada a-t-il influé sur les décisions stratégiques? À l'échelle nationale, rares sont les données indiquant que les gouvernements en tiennent vraiment compte dans l'établissement des niveaux de prestations des programmes fédéraux. Il fut un temps, au début des années 1970 – à l'apogée de l'action sociale – où les SFR étaient reconnus dans certains milieux politiques comme un repère souhaitable pour orienter les niveaux de prestations des programmes destinés aux personnes âgées. Même si on n'adhérait pas officiellement aux SFR, les responsables des gouvernements y faisaient référence dans les discussions. Le fait que le taux de pauvreté chez les familles de personnes âgées soit passé de 39%, en 1967, à sept pour cent, en 1997, peut donner à penser que les SFR ont peut-être exercé une certaine influence. À l'échelon provincial, rien n'indique que les SFR aient eu quelque influence. Les taux d'assistance sociale s'accordent plus étroitement aux plus faibles niveaux proposés par les méthodes du panier de consommation conçues pour assurer la subsistance à court terme.

Cependant, les seuils de pauvreté peuvent autrement influer sur les politiques en dehors des niveaux de prestations. Les SRF donnent des estimations annuelles du taux de pauvreté au Canada, et l'augmentation de ce taux peut inciter les gouvernements à agir. Par exemple, en 1989, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité une résolution visant à éliminer la pauvreté chez les enfants avant l'an 2000. En 1997, le taux était passé de 15% à 20%. Les groupes d'intervention contre la pauvreté des enfants, comme Campagne 2000, n'ont pas cessé de rappeler sa résolution au gouvernement fédéral, ce qui a causé un certain embarras à ce dernier et l'a incité à agir. Cette stratégie a probablement ses mérites, puisque les gouvernements provinciaux et le fédéral travaillent à l'élaboration d'un «Programme d'action national pour les enfants» visant à améliorer le bien-être des enfants à l'échelle du pays, notamment des enfants pauvres. Cette histoire rappelle les taux de pauvreté élevés chez les personnes âgées dans les années 1960, qui ont également contribué à inciter les gouvernements à prendre des mesures de redressement.

Si les seuils de pauvreté étaient destinés à orienter l'établissement des prestations de programmes nationaux comme le RPC/RRQ, la SV, le SRG et l'allocation de conjoint, l'assurance-emploi, les avantages destinés aux anciens combattants, la Prestation nationale pour enfants et les seuils pour d'autres programmes fiscaux, comme le crédit pour TPS, il faudrait alors utiliser un seuil fondé sur la MFR ou les seuils du CCDS. Des mesures variables du panier de consommation, ou même de légers ajustements géographiques du SFR, seraient probablement sans intérêt. Si les seuils servaient à établir le niveau des prestations fédérales, on aurait une réaction plus vive du public. S'ils avaient un effet direct sur la vie des gens, toute distinction dans leur calcul en fonction du lieu de résidence serait alors relevée et

remise en question. Si le gouvernement fédéral utilisait la distinction entre les ménages en milieu rural et les ménages en milieu urbain pour établir le niveau des prestations versées dans le cadre de programmes de prestations fédéraux, cela provoquerait un tollé politique.

Un autre problème, d'ordre administratif celui-là, s'ajouterait au problème politique. Les administrateurs de programmes trouveraient en effet difficile de répartir avec exactitude la population dans les cinq catégories d'habitat établies par Statistique Canada. Il pourrait arriver que des voisins dont les maisons se trouvent en face l'une de l'autre ou sont simplement séparées par une faible distance se voient traités différemment, non d'après leur revenu, mais en fonction de variantes géographiques imperceptibles.

On s'explique aisément que les seuils établis par le CCDS ne tiennent compte d'aucun ajustement en fonction du lieu de résidence ou du coût de la vie, étant donné leur objectif d'origine. On a élaboré les deux mesures en 1973 afin d'établir des recommandations sur le revenu dans le cadre d'un programme national de garantie du revenu; autrement dit, pour assurer à tous les Canadiens le même niveau de revenu minimum, peu importe leur lieu de résidence. Le groupe de référence se composait de Canadiens provenant de tout le pays, et non de personnes dans un certain emplacement géographique.

La raison pour laquelle on a choisi un vaste groupe de référence est la suivante : les personnes qui vivent dans un milieu rural à Terre-Neuve, ou dans le centre-ville de Toronto, ou dans la banlieue de Vancouver, évaluent chacune leur niveau de vie en fonction de ce qu'elles voient et entendent à propos du niveau de vie des autres Canadiens. La modernisation des communications permet à tous les Canadiens de connaître les conditions de vie de leurs concitoyens dans l'ensemble du pays. Pour choisir un seuil de revenu qui serve de base à un revenu national minimum garanti, il doit être politiquement acceptable, et des seuils variables ne sont pas acceptables politiquement. À cet égard, le groupe de travail du CCDS a constaté que, lorsqu'il s'agit d'établir un revenu minimum dans le cadre de politiques nationales du revenu, «accepter et ajuster par le bas les seuils de pauvreté en raison des revenus plus faibles des provinces de l'Atlantique et des régions rurales ne semble qu'officialiser ces faibles revenus[43]».



### QUEL SEUIL UTILISONS-NOUS?

Étant donné que le Canada n'a pas de seuil de pauvreté officiel, lequel parmi les nombreux seuils dont il a été question précédemment représente la pauvreté? La réponse dépend de l'objectif. Si l'on vise simplement la subsistance à court terme, les seuils plus faibles, soit ceux de l'Institut Fraser, du Dispensaire diététique de Montréal et ceux que supposent les taux provinciaux d'assistance sociale,

suffiront. Si l'on cherche à assurer l'inclusion et la cohésion sociale ainsi que le bien-être à long terme des membres de la famille, il faudra recourir aux niveaux d'aide plus élevés prévus par Statistique Canada, le CCDS, le Conseil de planification sociale du Grand Toronto et l'opinion publique. Les seuils intermédiaires, à savoir ceux du SPARC de la C.-B. et la MPC, répondront au premier objectif, mais ne répondront probablement pas entièrement au deuxième.



Le fondement de cette assertion vient des exemples cités au chapitre 1 pour illustrer certaines associations entre le revenu familial et les résultats chez les adultes et les enfants[44]. Sous l'angle du bien-être des adultes et des enfants, il est clair que les familles dont le revenu est inférieur à 30 000 $ sont beaucoup plus susceptibles d'avoir des conditions de vie plus risquées et d'être à risque plus élevé. Ce niveau de revenu semble nécessaire si l'objectif des seuils de pauvreté est d'établir un seuil auquel les revenus familiaux ne devraient pas être inférieurs, abaisser le risque de résultats médiocres et offrir des chances même vaguement égales aux enfants et aux adultes. Il serait peut-être plus judicieux d'appeler ce seuil un seuil d'inégalité «inacceptable» des revenus.

## Résumé

Les SFR avant impôt de Statistique Canada sont de loin la définition de la pauvreté la plus acceptée et la plus utilisée. Elle a régné pendant plus de 30 ans. Qu'on soit ou non d'accord avec les hypothèses de base qui régissent les SFR et la méthode utilisée pour les définir, ils offrent un niveau de soutien qui s'accorde avec l'opinion publique et avec les données empiriques appuyant le bien-être des adultes et des enfants. Dans le reste de cet ouvrage, nous utiliserons les SFR avant impôt pour donner un portrait de la pauvreté au Canada.

### Notes de fin de chapitre

Le seuil de pauvreté officiel aux États-Unis est fondé sur le coût d'achat des aliments nécessaires pour une alimentation tout juste adéquate. Au moment où ce seuil a été établi, en 1964, on estimait qu'une famille aurait besoin d'un revenu trois fois supérieur au montant nécessaire pour acheter des aliments afin d'acheter d'autres articles essentiels et vivre en dehors de la pauvreté. Depuis 1964, les seuils ont été rajustés en fonction des changements dans le coût de la vie, et non du niveau de vie. Ils sont donc très inférieurs aux seuils nationaux établis au Canada par divers organismes. En 1998, le seuil américain pour une famille de quatre était de 16 450 $, par rapport au seuil de faible revenu de 33 400 $ calculé par Statistique Canada. On trouvera une bonne analyse du seuil de pauvreté américain et des efforts pour le réviser dans Institute for Research on Poverty, University of Wisconsin, *Focus*, printemps 1998.

3 Les résultats de cette enquête sont publiés chaque année par Statistique Canada, *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu* (Ottawa), catalogue n° 13-207.

4 Pour consulter la version personnelle de l'auteur, voir Jenny R. Podoluk, *Incomes of Canadians* (Ottawa : Statistique Canada, 1968). Voir aussi Statistique Canada, *Statistiques sur les faibles revenus au Canada, 1967* (Ottawa : 1971).

5 *Ibid.*, Statistique Canada, *Statistiques sur les faibles revenus au Canada, 1967.*

6 L'Enquête sur les dépenses des familles (EDF) a été remplacée en 1997 par l'Enquête sur les dépenses des ménages, qui se fait chaque année et a révélé que cette norme est tombée à 54,3% en 1997. Cela nécessiterait une augmentation des SFR. Toutefois, cette nouvelle norme n'a pas été utilisée dans le calcul des taux de pauvreté publiés dans le rapport de 1997 de Statistique Canada sur les revenus. La norme de 1992 a été maintenue.

7 Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu, 1997* (Ottawa : Ministère de l'industrie, avril 1999), catalogue n° 13-207-XPB.

8 *Ibid.*

9 Cet ouvrage se concentre surtout sur le taux de pauvreté chez les familles et les personnes seules. Il existe des données sur les particuliers, mais leur interprétation présente certains problèmes découlant du mode de collecte et d'organisation des données sur le revenu. Dans la plupart des études sur le revenu, les données sont organisées autour de l'unité familiale. Toutes les personnes qui font partie de la famille sont identifiées par leur relation avec le chef de famille, défini la plupart du temps comme le pourvoyeur masculin. Dans les enquêtes, y compris l'Enquête sur les finances des consommateurs, on présume que tous les membres d'un ménage mettent en commun leur revenu et bénéficient en retour d'un accès égal aux ressources économiques de la famille. Ce postulat est pour le moins problématique, car il cache systématiquement la répartition du revenu dans les familles. De plus, il est difficile de déterminer irréfutablement l'incidence de la pauvreté ou des revenus moyens de membres précis du ménage. Par conséquent, les données sur la pauvreté ont tendance à être ventilées par ménage – soit les familles et les personnes vivant seules – plutôt que selon les caractéristiques individuelles. On présume, lorsque des données individuelles sont produites, que l'incidence de la pauvreté chez les hommes et les femmes en couple, par exemple, est égale. Tout en reconnaissant ces problèmes, les auteurs ont choisi d'attribuer le statut de pauvre à chaque membre du ménage selon le revenu familial, selon la pratique courante.

10 Voir Statistique Canada, *Faible revenu après impôt, 1995* (Ottawa : 1997), catalogue n° 13-592-XPB.

11 Michael Wolfson et John Evans, «Statistics Canada's Low Income Cut-offs Methodological Concerns and Possibilities: A Discussion Paper» (Ottawa : Statistique Canada, décembre 1989).

12 Statistique Canada, *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*, 1991 (Ottawa : 1992), catalogue n° 13-207.

13 Cité dans Statistique Canada, *Faible revenu après impôt, 1997* (Ottawa : 1999), catalogue n° 13-592-XPB.

[1] On trouvera de plus amples renseignements sur ces seuils dans Statistique Canada, *Faible revenu après impôt* (Ottawa), catalogue n° 13-592, publication annuelle.

[2] On trouvera de plus amples renseignements sur les MFR dans Statistique Canada, *Les mesures de faible revenu (Ottawa)*, catalogue n° 13-582, publication annuelle.

[3] C. Cotton, M. Webber et Y. Saint-Pierre, *Devrait-on revoir les seuils de faible revenu? Un document de travail* (Ottawa : Statistique Canada, décembre 1999).

[4] *Ibid.*

[5] On trouvera de plus amples détails dans Conseil canadien de développement social, *Social Security in Canada, 1973* (Ottawa : 1973); et dans *Trop peu : Définition et évaluation de la pauvreté au Canada* (Ottawa : Conseil canadien de développement social, 1984).

[6] Cité dans *Création d'une mesure préliminaire de la pauvreté fondée sur un panier de consommation*, Groupe fédéral/provincial/territorial sur la recherche et l'information dans le domaine du développement social, mars 1998

[7] *Ibid.*

[8] Christopher Sarlo, *Poverty in Canada*, 2e édition (Vancouver : Institut Fraser, 1996).

[9] *Ibid.*, p. 49.

[10] *Ibid.*, p. 49.

[11] Dispensaire diététique de Montréal, *Budget de subsistance et budget de confort minimum* (Montréal : juin 1998).

[12] *Ibid.*

[13] *Ibid.*

[14] *Ibid.*

[15] Conseil de planification sociale du Grand Toronto, *Lignes directrices budgétaires 1992* (Toronto : 1992).

[16] Social Planning and Research Council of B.C., *Widening the Gap* (Vancouver : mai 1997).

[17] Denton Vaughan, «Exploring the Use of the Public's Views to Set Income Poverty Thresholds, *Social Security Bulletin*, été 1993 (Washington : Social Security Administration, 1993), p. 25.

[18] Les Associés de recherche Ekos inc., *Repenser le gouvernement* (Ottawa : 1999).

[19] Ontario, Comité d'examen de l'aide sociale, *Transitions - Rapport du Comité d'examen de l'aide sociale* (Toronto : Ministère des Services sociaux et communautaires, 1988).

[20] Conseil national du bien-être social, *Revenus de bien-être social 1997 et 1998* (Ottawa : 1999).

[21] David Ross et Richard Shillington, *Données de base sur la pauvreté au Canada, 1989* (Ottawa : Conseil canadien de développement social, 1989).

[22] Voir la note 2 du chapitre 6.

[i] Grant Schellenberg et David Ross, *Laissés dans la pauvreté sur le marché : Étude sur la pauvreté des familles liée au revenu* (Ottawa : Conseil canadien de développement social, 1997).

[ii] Canada, Ministère des finances, *Tableaux de références économiques* (Ottawa : septembre 1999).

[iii] I. Gillespie et W. Vermaeten, «Tax Incidence in Canada», *Revue fiscale canadienne/Canadian Tax Journal*, vol. 42, n 2, 1994.

[iv] C. Cotton, M. Webber et Y. Saint-Pierre, *Devrait-on revoir les seuils de faible revenu? Un document de travail* (Ottawa : Statistique Canada, décembre 1999).

[v] *Ibid.*

[vi] *Ibid.*

[vii] *Ibid.*

[viii] David Ross et Richard Shillington, *Données de base sur la pauvreté au Canada, 1989* (Ottawa : Conseil canadien de développement social, 1989); et Grant Schellenberg et David Ross, *Laissés dans la pauvreté sur le marché* (Ottawa : Conseil canadien de développement social, 1997).

[ix] *Trop peu : Définition et évaluation de la pauvreté au Canada* (Ottawa : Conseil canadien de développement social, 1984).

[x] David Ross et Paul Roberts, *Le bien-être de l'enfant et le revenu familial : un nouveau regard au débat de la pauvreté* (Ottawa : Conseil canadien de développement social, 1999).

# Chapitre

## TOUR D'HORIZON DES TENDANCES EN MATIÈRE DE PAUVRETÉ ET D'INÉGALITÉ DU REVENU



Il est particulièrement important en cette période de comprendre et de documenter les tendances en ce qui concerne la pauvreté. Lors de l'édition antérieure de *Données de base sur la pauvreté* en 1994, le Canada était aux prises avec l'impact de la récession du début des années 1990. Cette version présentait la situation des pauvres au Canada en 1991 – en plein milieu de la récession. Mais en réalité, les plus hauts niveaux de pauvreté ont été enregistrés en 1994, alors que les sociétés faisaient des coupures de personnel et que les gens avaient épuisé leurs prestations d'assurance-chômage et liquidé leurs économies personnelles. À ce moment là, la question critique était de savoir quand il y aurait une reprise de l'économie.

Du point de vue avantageux de l'an 2000, l'économie s'est améliorée lentement dans la dernière moitié de la décennie. Toutefois, les bénéfices de la reprise n'ont pas été partagés de façon égale. Des taux de pauvreté élevés ont persisté. Les taux de chômage viennent juste de retomber au niveau d'avant la récession (6,8% en février 2000). Beaucoup de gens craignent que le Canada ne soit en train de devenir une société plus polarisée, où la richesse est concentrée dans les mains d'une très petite élite et où un nombre croissant de personnes et de familles sont mises en marge de la vie sociale et économique. Les indications présentées dans le présent ouvrage ont tendance à corroborer ne grande partie les inquiétudes sur la polarisation des chances et du revenu au Canada.

La nouvelle édition 2000 de *Données de base sur la pauvreté au Canada* jette un regard sur les années 1990 et présente un portrait détaillé des gens pauvres au Canada. Dans ce chapitre, on parle des tendances récentes de la pauvreté et de l'inégalité du revenu, établissant ainsi les paramètres pour un examen plus détaillé de la composition de la pauvreté et des facteurs associés au faible revenu. Les niveaux de la pauvreté en général ont-ils augmenté, diminué ou sont-ils restés stables? L'inégalité du revenu a-t-elle suivit les mêmes courbes générales que la pauvreté? Quelles sont les tendances du revenu moyen?

Les réponses à ces questions révèlent des valeurs et des aspirations fondamentales canadiennes en ce qui concerne la justice, la liberté et la cohésion sociale et économique. Bien entendu, les gens ont des opinions divergentes sur la

valeur de poursuivre une plus grande égalité. Certains pensent que l'inégalité est une condition préalable à la croissance économique et l'accumulation des richesses. Sans différences importantes de ressources, y aura-t-il assez de gens qui voudront créer et administrer des entreprises et acquérir des niveaux supérieurs de compétences? Une répartition plus équitable du revenu ou d'autres ressources sociales et économiques est-elle vraiment désirable?

Le Conseil canadien de développement social croit qu'une répartition plus équitable des chances et des ressources est en fait désirable, non seulement pour assurer la provision de biens et services essentiels à tous, mais pour accroître la liberté et le bien-être personnels et pour créer une société socialement cohésive. La montée des niveaux d'exclusion, marquée par la pauvreté économique et la polarisation, entraîne un stress considérable sur le tissu social – sur les individus, les familles et les communautés, comme expliqué en détail au chapitre 1.

## Tendances des taux de pauvreté en général

Le taux de pauvreté pour l'ensemble des gens était de 17,5% en 1997, l'année la plus récente sur laquelle on a des statistiques sur le revenu. Autrement dit, les Canadiens ont en gros 18 risques sur 100 d'être pauvres. La probabilité des familles d'être pauvres était de 14,0%, tandis que l'incidence de la pauvreté chez les personnes seules se montait à 39,6%. En tout, plus de 5,2 millions de Canadiens vivaient sur un revenu familial inférieur – dans la plupart des cas, nettement inférieur – au seuil de faible revenu de Statistique Canada (voir tableau 3.1).

Ce qui est particulièrement remarquable sur ces données repères de 1997, est que la pauvreté a touché plus de cinq millions de Canadiens dans une année caractérisée par l'essor économique et la croissance de l'emploi. Historiquement, les changements au revenu familial ont été liés aux conditions du marché du travail, puisque les salaires forment la plus grande composante du revenu familial. En 1997, six ans après la fin de la pire récession depuis la Grande Dépression, les niveaux d'emploi ont augmenté d'une taux modeste de 1,9%. Les gains les plus importants se sont faits dans l'emploi à temps partiel, avec une hausse de 2,3% de 1996 à 1997, par rapport à une hausse de 1,8% dans le nombre d'emploi à temps plein. En fait, le travail à temps partiel a représenté tous les gains nets en emploi rémunéré de1989 à 1997, àmesure que le nombre d'employés à temps plein diminuait[1]. Face à ce que de nombreux analystes ont appelé une «reprise sans emplois», il n'est pas surprenant que beaucoup d'individus et de familles ne se sont pas encore remis de la récession du début des années 1990.

Il est essentiel d'examiner les données de la pauvreté au fil du temps pour comprendre la situation des pauvres en 1997. Le tableau 3.1 présente les

données pour 1981, 1989 et 1997 – dans l'ensemble, toutes des années semblables d'apogée dans le cycle des affaires. On a aussi inclus les taux de pauvreté pour 1973, la première année que Statistique Canada a inauguré sa méthode actuelle de rendre compte du faible revenu[2].

TABLEAU 3.1
**TAUX DE PAUVRETÉ ET NOMBRE TOTAL DE PERSONNES DANS LA PAUVRETÉ 1973, 1981, 1989 et 1997**

| | 1973 | | 1981 | | 1989 | | 1997 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nombre (en milliers) | Taux (%) * | Nombre (en milliers) | Taux (%) ** | Nombre (en milliers) | Taux (%) *** | Nombre (en milliers) | Taux (%) **** |
| Familles | 701 | 13,4% | 721 | 11,3% | 786 | 11,0% | 1 175 | 14,0% |
| Personnes seules | 767 | 40,2% | 940 | 37,5% | 1 101 | 34,4% | 1 633 | 39,6% |
| Tous les ménages | 1 468 | 20,6% | 1 661 | 18,7% | 1 887 | 18,3% | 2 808 | 22,4% |
| 65 ans et + | 506 | 41,0% | 533 | 33,8% | 531 | 26,6% | 609 | 24,8% |
| < 65 ans | 962 | 16,3% | 1 129 | 15,5% | 1 356 | 16,3% | 2 199 | 21,8% |
| Total des personnes | 3 269 | 16,2% | 3 339 | 14,0% | 3 489 | 13,5% | 5 222 | 17,5% |

Note : * base de 1969; ** base de 1978; *** base de 1986; **** base de 1992. Les nombres sont arrondis et pourraient ne pas s'additionner exactement.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Ce qui est frappant dans ces chiffres, c'est que les taux de pauvreté de 1997 pour toutes les personnes étaient plus élevés qu'en 1989, l'année qui a précédé le début de la plus récente récession, mais aussi plus élevés qu'en 1973 et 1981. Même si les taux de pauvreté étaient plus élevés dans les années 1960, et certainement bien plus en début du siècle, les progrès accomplis par les Canadiens pour faire descendre le taux général de pauvreté – particulièrement dans les années 1970 – ont été sapés dans les deux décennies suivantes[3].

Le tableau 3.1 présente aussi des statistiques de pauvreté pour les familles et les personnes seules. Le taux de pauvreté parmi tous les ménages de moins de 65 ans montre la même courbe que celui pour toutes les personnes. À partir du milieu et à la fin des années 1970, les taux de pauvreté avaient commencé à baisser, atteignant le plus bas degré en 1978. L'incertitude économique des années qui ont suivi a toutefois suscité une augmentation des taux de pauvreté. Avec l'arrivée de la récession en 1981, les taux ont grimpé de deux à trois points de pourcentage. En 1989, à l'apogée du cycle des affaires des années 1980, les taux de pauvreté avaient baissé aux niveaux de 1981. En particulier, le niveau de vie des personnes seules, dont beaucoup étaient des personnes âgées bénéficiant de l'amélioration exemplaire des prestations aux aînés, s'était considérablement amélioré pendant cette période. Mais les taux de pauvreté dans les familles et dans la catégorie de toutes les personnes, étaient encore plus élevés qu'en 1978.

En 1997, les Canadiens étaient à nouveau en train de se remettre des répercussions d'encore une récession, plus grave celle-là. Les taux de pauvreté étaient plus élevés parmi tous les ménages et toutes les personnes qu'en 1989, 1981 et 1973. Les gains effectués par les familles et les personnes seules de1973 à 1989 ont été balayés durant les années 1990. La situation des ménages de la population était particulièrement mauvaise, avec une hausse significative de leur taux de pauvreté de1973 à 1997. Par contraste, les ménages âgés ont vu une baisse de 16 points de pourcentage dans leur taux de pauvreté.

On s'inquiète à cette étape qu'il s'agit d'une augmentation «structurelle» du taux de pauvreté, c'est-à-dire qui n'a rien à voir avec les hauts et les bas du cycle des affaires. Après les deux crises économiques dans les derniers 20 ans, les taux de pauvreté ne sont pas retombés à des niveaux d'avant la récession; chaque décennie qui passe, une plus grande proportion de Canadiens vivent dans des «conditions précaires». Ces chiffres laissent entendre que la structure ou les conditions qui engendrent la pauvreté ont changé.

La seule exception notoire à cette tendance a été la baisse du taux de pauvreté parmi les ménages âgés. Au début des années 1970, quatre ménages âgés sur dix vivaient dans la pauvreté. De 1973 à 1997, l'incidence de la pauvreté pour ce groupe a presque été réduite de moitié, la conséquence directe de l'investissement dans des programmes clés de soutien du revenu, comme la Sécurité de la vieillesse et le RPC/RRQ. C'est l'une des réussites les plus importantes du Canada dans la période d'après-guerre. Ce succès est particulièrement significatif étant donné que la pauvreté a augmenté parmi les Canadiens de moins de 65 ans.

Le tableau 3.1 fait aussi ressortir la croissance du nombre de pauvres. Le nombre de familles pauvres a augmenté pour passer de 701 000 en 1973 à 1 175 000 en 1997, soit une hausse de 68%. Le nombre des personnes seules pauvres a augmenté de 767 000 en 1973 à 1 633 000 en 1997 – une hausse de 113%. La croissance du nombre de personnes seules pauvres a dépassé celle des familles à cause de la croissance rapide des personnes vivant seules au Canada en général. En 1997, le nombre total de ménages pauvres – familles ou personnes seules – s'élevait à 2 808 000, une hausse de 1 340 000 ménages depuis 1973.

Il est extrêmement important de mettre l'accent sur le nombre absolu de ménages pauvres au lieu de seulement sur le taux de pauvreté, parce que c'est le nombre qui indique la population à risque, c'est-à-dire le groupe de gens qui auront le plus probablement besoin d'avoir recours aux services de santé et d'assistance sociale bénévole, aux ministères des services sociaux et aux programmes publics de soutien du revenu. Donc, le régime des services sociaux doit répondre à une clientèle éventuelle de 5,2 millions de personnes, presque deux millions de plus qu'en 1973.

## L'incidence de la pauvreté au Canada en 1997



Les chiffres au tableau 3.2 donne un portrait détaillé de la pauvreté au Canada en 1997. La terminologie utilisée dans ce tableau et les suivants nécessite quelques explications. L'incidence du faible revenu – comme indiqué ci-dessus – est la même chose que le taux de pauvreté et représente le degré de probabilité pour un ménage donné d'avoir un faible revenu. Par exemple, l'incidence de la pauvreté familiale en Nouvelle-Écosse est de 14,9%, ce qui signifie qu'une famille dans cette province a environ 15 chances sur 100 d'être pauvre. Pour évaluer si l'incidence pour un groupe ou une province est relativement élevée ou relativement basse, on doit le comparer avec le taux de référence national. Une famille en général au Canada a 14 chances sur 100 d'être pauvre – un degré de probabilité légèrement inférieur à celui d'une famille en Nouvelle-Écosse.

Les chiffres dans la colonne «répartition en pourcentage» illustrent les proportions de tous les pauvres selon une caractéristique donnée, que ce soit la province de résidence, l'âge ou le niveau d'éducation. Par exemple, 2,5% de toutes les familles pauvres au Canada vivent à Terre-Neuve. Pour obtenir le nombre de pauvres dans une certaine catégorie, on n'a qu'à multiplier le nombre total de ménages en haut de la colonne correspondante par le pourcentage de la catégorie indiquée. Par exemple, de toutes les familles pauvres au Canada (1 175 000), 33,8% (397 150) vivent en Ontario. En soi, ce nombre pourrait donner l'impression que l'Ontario a une part disproportionnée des pauvres du Canada. Mais l'Ontario contient aussi 37,5% de toutes les familles canadiennes (données non montrées ici). Donc, la province est en fait «sous-représentée» dans les comptes de la pauvreté, par rapport à l'ensemble du pays; l'incidence, qui est sous la moyenne, le confirme.

Lorsqu'on tient compte de l'incidence, on supprime les malentendus de ce genre. Si la valeur de l'incidence pour une caractéristique donnée est plus haute que le taux national, alors cette caractéristique est «surreprésentée», c'est-à-dire que la proportion de pauvres dans le cadre de cette caractéristique est plus grande que la proportion de la population en général. Si la pauvreté frappait complètement au hasard parmi les familles, le taux pour n'importe quelle caractéristique serait égal au taux national de 14%.



Les chiffres de la répartition en pourcentage révèlent où sont les pauvres. Les chiffres sur l'incidence indiquent les causes probables de la pauvreté – ou, plus exactement, les facteurs qui y sont fortement associés. Par exemple, la répartition en pourcentage pour Terre-Neuve ne suggère rien de remarquable : seulement 2,5% des familles pauvres canadiennes vivent à Terre-Neuve. Par contre, les chiffres sur l'incidence montrent qu'environ une famille sur six (17,7%) à Terre-Neuve a un faible revenu. Par conséquent, dans une étude des causes de la pauvreté, on pourrait examiner les facteurs particuliers propres à Terre-Neuve afin de déterminer exactement qu'est-ce qui produit à Terre-Neuve un taux de pauvreté supérieur à la moyenne.

M121

IMPORTANT NOTE CONCERNING THE FOLLOWING PAGES

THE PAGES WHICH FOLLOW HAVE BEEN FILMED TWICE IN ORDER TO OBTAIN THE BEST REPRODUCTIVE QUALITY

USERS SHOULD CONSULT ALL THE PAGES REPRODUCED ON THE FICHE IN ORDER TO OBTAIN A COMPLETE READING OF THE TEXT.

REMARQUE IMPORTANTE CONCERNANT LES PAGES QUI SUIVENT

LES PAGES SUIVANTES ONT ÉTÉ REPRODUITES EN DOUBLE AFIN D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE REPRODUCTION

LES UTILISATEURS DOIVENT CONSULTER TOUTES LES PAGES REPRODUITES SUR LA FICHE AFIN D'OBTENIR LA LECTURE DU TEXTE INTÉGRAL

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Voici un deuxième exemple : les mères monoparentales avec des enfants de moins de 18 ans représentent 7,1% de toutes les familles. Pourtant ce même groupe représente 28,4% des familles pauvres. La «surreprésentation» des familles dirigées par une mère seule parmi les pauvres est confirmé par leur taux alarmant de pauvreté de 56%. Par conséquent, les mères monoparentales, comme les résidents de Terre-Neuve, sont un groupe vers lequel toute recherche sur les causes de la pauvreté devrait avoir intérêt à porter son attention.

## Définitions

Dans ce tableau et autres tableaux tout au long du livre, on présente des chiffres sur divers «types» de familles. La typologie diffère parfois de celle utilisée par Statistique Canada.

- Les *familles* sont divisées en deux groupes : les non âgées et les âgées. Le terme *âgée* fait référence aux personnes de 65 ans et plus; les termes *non âgée* et *population active* correspondent aux adultes de moins de 65 ans. On classe une famille dans la catégorie âgée quand au moins l'un des conjoints a 65 ans ou plus. Les familles sont donc classées dans l'une ou l'autre catégorie dépendant de l'âge du conjoint le plus âgé. Cependant, une famille est classée dans la catégorie *moins de 25 ans* seulement si les deux adultes ont moins de 25 ans.
- Les familles non âgées comprennent les couples (mariés ou en union de fait) avec ou sans enfants. À moins d'indication contraire, les couples avec enfants comprennent ceux avec des enfants à charge de moins de 18 ans; ils peuvent aussi comprendre des couples avec des enfants plus âgés et/ou d'autres membres de la famille vivant dans le ménage, à condition qu'ils aient des enfants à charge. Selon le même principe, les couples sans enfants à charge peuvent avoir des enfants plus âgés et/ou d'autres membres de la famille vivant dans le ménage.
- Le terme *parent seul* est synonyme du terme courant *parent célibataire*, mais dans les enquêtes statistiques, on utilise parfois *célibataire* pour désigner une personne *jamais mariée*, et les auteurs essayent d'éviter toute équivoque. Dans cet ouvrage, les parents seuls comprennent des personnes jamais mariées, séparées ou divorcées qui ne vivent pas actuellement avec un conjoint légal ou de fait. De plus, à moins d'indication contraire, les parents seuls ne comprennent *seulement que* ceux qui ont au moins un enfants à charge de moins de 18 ans. Cette définition exclut donc les personnes qui seraient aussi des parents seuls ou célibataires, mais dont les enfants sont plus âgés ou n'habitent plus au domicile des parents.
- Étant donné que certaines familles ne rentrent dans aucune des principales catégories énumérées, on utilise le terme *autre* pour faire

*(suite p. 56)*

Voici un deuxième exemple : les mères monoparentales avec des enfants de moins de 18 ans représentent 7,1% de toutes les familles. Pourtant ce même groupe représente 28,4% des familles pauvres. La «surreprésentation» des familles dirigées par une mère seule parmi les pauvres est confirmé par leur taux alarmant de pauvreté de 56%. Par conséquent, les mères monoparentales, comme les résidents de Terre-Neuve, sont un groupe vers lequel toute recherche sur les causes de la pauvreté devrait avoir intérêt à porter son attention.

## Définitions

Dans ce tableau et autres tableaux tout au long du livre, on présente des chiffres sur divers «types» de familles. La typologie diffère parfois de celle utilisée par Statistique Canada.

- Les *familles* sont divisées en deux groupes : les non âgées et les âgées. Le terme *âgée* fait référence aux personnes de 65 ans et plus; les termes *non âgée* et *population active* correspondent aux adultes de moins de 65 ans. On classe une famille dans la catégorie âgée quand au moins l'un des conjoints a 65 ans ou plus. Les familles sont donc classées dans l'une ou l'autre catégorie dépendant de l'âge du conjoint le plus âgé. Cependant, une famille est classée dans la catégorie *moins de 25 ans* seulement si les deux adultes ont moins de 25 ans.
- Les familles non âgées comprennent les couples (mariés ou en union de fait) avec ou sans enfants. À moins d'indication contraire, les couples avec enfants comprennent ceux avec des enfants à charge de moins de 18 ans; ils peuvent aussi comprendre des couples avec des enfants plus âgés et/ou d'autres membres de la famille vivant dans le ménage, à condition qu'ils aient des enfants à charge. Selon le même principe, les couples sans enfants à charge peuvent avoir des enfants plus âgés et/ou d'autres membres de la famille vivant dans le ménage.
- Le terme *parent seul* est synonyme du terme courant *parent célibataire*, mais dans les enquêtes statistiques, on utilise parfois *célibataire* pour désigner une personne *jamais mariée*, et les auteurs essayent d'éviter toute équivoque. Dans cet ouvrage, les parents seuls comprennent des personnes jamais mariées, séparées ou divorcées qui ne vivent pas actuellement avec un conjoint légal ou de fait. De plus, à moins d'indication contraire, les parents seuls ne comprennent *seulement que* ceux qui ont au moins un enfants à charge de moins de 18 ans. Cette définition exclut donc les personnes qui seraient aussi des parents seuls ou célibataires, mais dont les enfants sont plus âgés ou n'habitent plus au domicile des parents.
- Étant donné que certaines familles ne rentrent dans aucune des principales catégories énumérées, on utilise le terme *autre* pour faire

*(suite p. 56)*

TABLEAU 3.2

**INCIDENCE ET RÉPARTITION EN POURCENTAGE DU FAIBLE REVENU, 1997 (BASE DE 1992)**

| | Incidence (%) | | Répartition en pourcentage (%) | |
|---|---|---|---|---|
| | **Familles** | **Personnes seules** | **Familles** | **Personnes seules** |
| Total des ménages (en milliers) | 1 175 | 1 633 | 1 175 | 1 633 |
| **Canada** | 14,0 | 39,6 | 100,0 | 100,0 |
| Terre-Neuve | 17,7 | 50,9 | 2,5 | 1,1 |
| Île-du-Prince-Édouard | 9,3* | 41,3 | 0,3* | 0,4 |
| Nouvelle-Écosse | 14,9 | 37,3 | 3,4 | 2,6 |
| Nouveau-Brunswick | 13,7 | 43,7 | 2,6 | 2,1 |
| Québec | 16,4 | 47,4 | 29,4 | 31,2 |
| Ontario | 12,6 | 34,7 | 33,8 | 30,9 |
| Manitoba | 14,9 | 45,2 | 3,9 | 4,4 |
| Saskatchewan | 12,9 | 31,7 | 3,0 | 2,8 |
| Alberta | 12,7 | 37,2 | 8,4 | 9,1 |
| Colombie-Britannique | 13,9 | 38,7 | 12,5 | 15,3 |
| **Taille de la communauté** | | | | |
| 500 000 et + | 16,7 | 43,1 | 56,5 | 58,0 |
| 100 000 - 499 000 | 12,3 | 36,3 | 14,0 | 15,4 |
| 30 000 - 99 000 | 14,5 | 44,0 | 8,8 | 9,4 |
| moins de 30 000 | 11,4 | 36,7 | 9,0 | 10,6 |
| régions rurales | 9,6 | 26,3 | 11,7 | 6,7 |
| **Âge** (a) | | | | |
| moins de 25 ans (b) | 46,1 | 60,7 | 10,4 | 17,4 |
| 25 à 34 ans | 18,9 | 30,9 | 23,2 | 16,5 |
| 35 à 44 ans | 14,7 | 27,0 | 28,9 | 11,4 |
| 45 à 54 ans | 9,9 | 33,9 | 16,0 | 10,9 |
| 55 à 64 ans | 14,1 | 46,8 | 13,9 | 12,0 |
| 65 ans et + | 6,8 | 45,0 | 7,6 | 31,9 |
| **Âge et sexe du chef de famille** (a) | | | | |
| Homme | 10,2 | 34,8 | 63,7 | 43,7 |
| - moins de 65 ans | 10,9 | 35,1 | 57,5 | 37,5 |
| - 65 ans et + | 6,3 | 33,3 | 6,2 | 6,1 |
| Femme | 40,2 | 44,3 | 36,3 | 56,3 |
| - moins de 65 ans | 43,3 | 40,9 | 35,2 | 30,6 |
| - 65 ans et + | 12,5 | 49,1 | 1,1 | 25,7 |
| **Éducation** (c) | | | | |
| 0 - 8 ans | 20,5 | 58,7 | 13,2 | 21,6 |
| 9 - 10 ans | 20,4 | 51,0 | 14,3 | 13,9 |
| 11 - 13 ans | 16,3 | 40,5 | 32,5 | 24,5 |
| postsecondaire partiel | 17,9 | 45,9 | 7,4 | 9,4 |
| certificat/diplôme | 10,6 | 31,1 | 23,8 | 20,2 |
| diplôme universitaire | 7,7 | 24,5 | 8,8 | 10,5 |
| **Type de famille** | | | | |
| Non-âgée (moins 65 ans) | | | | |
| - couple sans enfants < 18 ans | 10,4 | s.o. | 28,2 | s.o. |
| - couple avec enfants < 18 ans | 12,0 | s.o. | 32,2 | s.o. |
| - mère seule avec enfants < 18 ans | 56,0 | s.o. | 28,4 | s.o. |
| - père seul avec enfants < 18 ans | 23,5* | s.o. | 2,2* | s.o. |
| - personne seule | s.o. | 29,5 | s.o. | 68,1 |

TABLEAU 3.2 (suite)

**INCIDENCE ET RÉPARTITION EN POURCENTAGE DU FAIBLE REVENU, 1997 (BASE DE 1992)**

| | Incidence (%) | | Répartition en pourcentage (%) | |
|---|---|---|---|---|
| | **Familles** | **Personnes seules** | **Familles** | **Personnes seules** |
| **Type de famille** | | | | |
| Âgée (65 ans et +) | | | | |
| - couple | 6,4 | s.o. | 6,3 | s.o. |
| - personne seule | s.o. | 57,7 | s.o. | 31,9 |
| Autre | 15,5 | s.o. | 2,8 | s.o. |
| **Nombre de salariés** | | | | |
| zero | 34,4 | 58,2 | 39,9 | 60,9 |
| un | 22,2 | 26,4 | 36,3 | 39,1 |
| deux | 6,2 | s.o. | 20,1 | s.o. |
| trois ou plus | 3,4 | s.o. | 3,6 | s.o. |
| **Durée d'emploi** (d) | | | | |
| toute l'année (49-52 semaines) | 6,4 | 17,2 | 32,6 | 18,8 |
| quelques semaines | 38,6 | 54,2 | 23,4 | 21,3 |
| pas du tout | 30,5 | 57,6 | 44,0 | 59,9 |

Notes :
(a) L'âge correspond ici à celui de la personne plus âgée, chef de famille ou conjoint-e.
(b) Moins de 25 ans pour la catégorie familles représente les familles où les deux adultes ont moins de 25 ans.
(c) L'éducation correspond ici à celle de la personne (chef de famille ou conjoint-e) avec le plus haut niveau atteint.
(d) Le nombre de semaines d'emploi est le total des semaines de travail accumulées par le chef de famille et/ou le conjoint-e.
* Estimation peu fiable à cause de la petite taille de l'échantillon.
s.o. = sans objet.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada. Voir également : Statistique Canada, *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*, 1997. Catalogue No. 13-207, Tableau 67 et Tableau 68.

référence à ces familles : les familles monoparentales avec des enfants plus âgés vivant dans le ménage; celles avec une composition autre que conjoint-conjointe ou parent-enfant (par exemple, des frères et soeurs). Les familles dans la catégorie *autre* peuvent être de n'importe quel âge.

➔ Pour classer les ménages par *âge* et *niveau d'éducation*, Statistique Canada utilise la notion de *chef de famille*, signifiant presque toujours un homme. Dans ce livre, le concept est différent. Quand il y a deux conjoints, les ménages sont classés selon l'âge du conjoint le plus âgé et selon le conjoint qui a acquis le plus haut niveau d'éducation.

➔ Contrairement à l'utilisation faite par Statistique Canada, la catégorie *durée d'emploi* ne correspond pas à la situation d'emploi du chef de famille dans les ménages à deux conjoints. Dans ce chapitre et les suivants, on accumule le nombre total de semaines d'emploi par les deux conjoints. Par conséquent, la *durée d'emploi* est une combinaison du nombre de semaines de travail par les deux conjoints, et *toute l'année* indique 49 semaines de travail ou plus.

Le tableau 3.2 montre que parmi les familles, le taux provincial de pauvreté à Terre-Neuve et au Québec est considérablement plus élevé que la moyenne. Les familles dont le chef de famille est peu scolarisé sont aussi très susceptibles d'être dans la pauvreté (20,5%), mais pas autant que les familles dont les deux conjoints ont moins de 25 ans (46,1%). Le taux le plus élevé cependant se trouve chez les mères monoparentales avec au moins un enfant de moins de 18 ans; dans cette catégorie, le taux grimpe à 56%.

Pour les personnes seules, les taux provinciaux sont les plus élevés à Terre-Neuve, au Québec, au Manitoba et au Nouveau-Brunswick. Les femmes de plus de 65 ans ont presque autant de probabilité d'être pauvres (49,1%) que non pauvres simplement du fait d'être âgées et d'être femmes, comme on le constate en comparant le taux de pauvreté des chefs de famille hommes et femmes. La segmentation des femmes sur le marché du travail, la participation inégale à la main d'oeuvre et l'engagement disproportionné aux travaux ménagers non rémunérés sont particulièrement importants pour comprendre la vulnérabilité économique des femmes, surtout celles qui sont âgées[4].

La pauvreté est, bien entendu, liée de près à la situation d'emploi et au nombre de salariés dans le ménage. Une famille est cinq fois plus susceptible d'être pauvre si l'un ou les deux conjoints n'ont pas eu d'emploi pendant l'année, par rapport à une famille où l'un ou les deux conjoints ont totalisé au moins 49 semaines d'emploi. Les familles avec un seul salarié ont près de quatre fois plus de risque d'être pauvres que celles avec deux salariés. Il est à remarquer de façon notoire que 32,6% des familles pauvres et 18,8% des personnes seules pauvres ont travaillé toute l'année. Malgré leur emploi à temps plein, ces «travailleurs pauvres» n'ont pas été capables d'obtenir un revenu égal au seuil de pauvreté.

Certains lecteurs pourront être surpris en réalisant que les familles pauvres ont plusieurs des mêmes caractéristiques que les autres familles canadiennes. La famille pauvre «typique» vivra très probablement en Ontario ou au Québec (33,8% et 29,4% des pauvres du Canada dans chacune de ces provinces respectivement), dans une grande agglomération urbaine (56,5%), et fera partie des couples avec des enfants à charge (32,2%). Cependant, on distingue les familles pauvres par :

- → leur faible niveau de scolarisation – 36,5% ont pour chef de famille quelqu'un qui n'a pas de diplôme du secondaire (chiffres non présentés);
- → leur faible niveau d'emploi – 44% n'avaient pas du tout d'emploi.

## Tendances des revenus moyens

Des taux élevés tenaces de pauvreté reflètent des tendances plus larges dans les données statistiques du revenu moyen. Les revenus moyens – avant et après les

transferts et impôts – ne se sont pas remis de la récession du début des années 1990. En fait, les niveaux du revenu moyen sont beaucoup plus bas que les niveaux de 1981 pour tous les ménages.

Un examen du revenu nécessite un éclaircissement des définitions. Tout au long du livre, on fait référence à différentes sources de revenu du ménage.

- Le revenu avant transferts et impôts correspond au «*revenu du marché*», c'est-à-dire le revenu provenant de sources privées, comme les salaires, le revenu d'emploi autonome et les revenus de placements.
- *Le revenu de transfert*, comme le nom le laisse entendre, est un revenu des programmes gouvernementaux de sécurité du revenu, comme l'assistance sociale ou le RPC/RRQ.
- *Le revenu total avant impôts* est la somme du revenu du marché, des transferts gouvernementaux et d'autres revenus monétaires (par ex. les pensions alimentaires, les paiements syndicaux lors de grèves, ou les primes de licenciement).
- *Le revenu après impôts* – ou le «*revenu disponible*» – est le revenu que les personnes et les familles ont à leur disposition, après les transferts et impôts sur le revenu[5].

Le tableau 3.3 et les graphiques 3.1 et 3.2 montrent que parmi tous les ménages, les revenus moyens du marché ont chuté de presque 10% de1981 à 1997; les personnes seules ont subi une baisse de 10,2%, tandis que les familles ont subi une baisse de 5,6% (voir tableau 3.3). L'érosion des revenus du marché – composés surtout de salaires – est le facteur le plus significatif sous-jacent aux taux élevés tenaces de pauvreté. (L'érosion des revenus avant transferts est examinée au chapitre 5).

TABLEAU 3.3
**REVENU MOYEN DU MARCHÉ ET REVENU MOYEN DISPONIBLE (en $ 1997) 1981, 1989 et 1997**

| | 1981 | | 1989 | | 1997 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **Revenu du marché** | **Revenu disponible** | **Revenu du marché** | **Revenu disponible** | **Revenu du marché** | **Revenu disponible** |
| Tous les ménages | 44 808 $ | 41 728 $ | 44 933 $ | 40 998 $ | 40 530 $ | 37 278 $ |
| Familles | 53 710 $ | 49 471 $ | 55 535 $ | 49 774 $ | 50 672 $ | 45 605 $ |
| Personnes seules | 22 162 $ | 22 031 $ | 21 376 $ | 21 498 $ | 19 891 $ | 20 333 $ |

Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Même après les impôts et transferts, on constate encore une tendance à la. Le revenu moyen disponible des familles a chuté de 7,8% pendant cette période, et les personnes seules ont subi une baisse de 7,7%.

## Graphique 3.1
Revenu moyen du marché, revenu total moyen et revenu moyen disponible dans les familles (en dollars constants de 1997), de 1981 à 1989

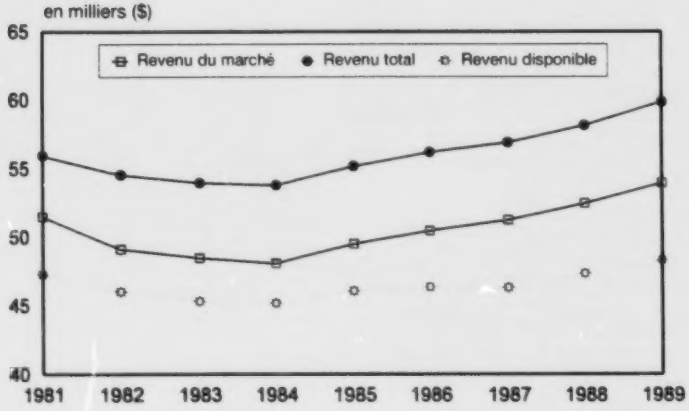


Source : Statistique Canada, *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*, 1997, tableau VII.

## Graphique 3.2
Revenu moyen du marché, revenu total moyen et revenu moyen disponible dans les familles (en dollars constants de 1997), de 1989 à 1997

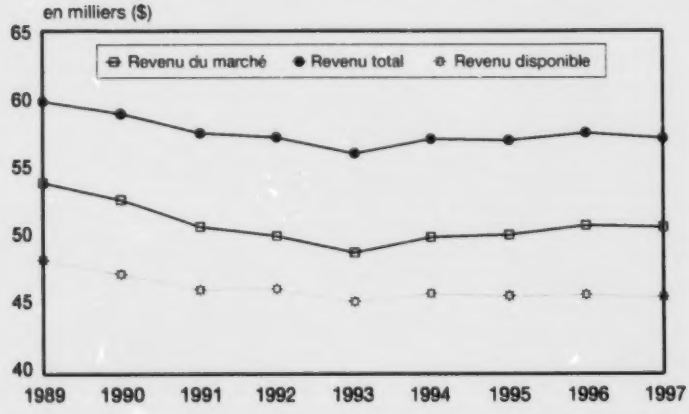


Source : Statistique Canada, *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*, 1997, tableau VII.

En examinant ces chiffres de plus près aux tableaux 3.4, 3.5 et 3.6, on remarque que les familles à faible revenu ont été les plus durement touchées par la perte d'emploi et l'instabilité qui a découlé des récessions de 1981-1982 et de 1990-1991. Ces tableaux, calculés en dollars constants de 1997, présentent des revenus moyens avant et après transferts et impôts, par quintiles, qui correspondent à des tranches de 20% de la population, divisées selon le revenu avant impôts et transferts (revenu du marché)[6]. Chaque quintile a donc le même nombre de ménages.

TABLEAU 3.4
**REVENU MOYEN DU MARCHÉ PAR QUINTILE, 1981, 1989 et 1997 (en $ 1997)**

| Revenu du marché par quintile | Familles | | | Personnes seules | | | Tous les ménages | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1981 ($) | 1989 ($) | 1997 ($) | 1981 ($) | 1989 ($) | 1997 ($) | 1981 ($) | 1989 ($) | 1997 ($) |
| du bas | 9 325 | 8 420 | 5 367 | 100 | 77 | -92 * | 3 311 | 2 798 | 1 311 |
| deuxième | 33 058 | 31 698 | 25 718 | 5 777 | 5 727 | 3 744 | 21 822 | 19 544 | 14 834 |
| du milieu | 50 168 | 50 049 | 44 800 | 17 164 | 16 525 | 14 055 | 40 178 | 37 970 | 32 623 |
| quatrième | 67 956 | 69 650 | 65 362 | 31 192 | 29 782 | 27 526 | 59 325 | 58 404 | 53 687 |
| du haut | 108 048 | 117 930 | 112 149 | 56 607 | 54 872 | 54 829 | 99 415 | 105 985 | 100 228 |
| Moyenne | 53 710 | 55 535 | 50 672 | 22 162 | 21 376 | 19 891 | 44 808 | 44 933 | 40 530 |

TABLEAU 3.5
**REVENU TOTAL MOYEN PAR QUINTILE, 1981, 1989 et 1997 (en $ 1997)**

| Revenu du marché par quintile | Familles | | | Personnes seules | | | Tous les ménages | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1981 ($) | 1989 ($) | 1997 ($) | 1981 ($) | 1989 ($) | 1997 ($) | 1981 ($) | 1989 ($) | 1997 ($) |
| du bas | 20 014 | 21 610 | 19 387 | 8 510 | 10 085 | 10 140 | 12 557 | 13 904 | 13 096 |
| deuxième | 37 822 | 38 706 | 33 876 | 11 086 | 12 439 | 11 714 | 26 649 | 26 099 | 22 623 |
| du milieu | 53 618 | 54 494 | 49 695 | 19 847 | 20 021 | 18 284 | 43 416 | 42 476 | 37 546 |
| quatrième | 70 438 | 72 868 | 68 458 | 32 194 | 31 680 | 29 676 | 61 899 | 61 830 | 57 017 |
| du haut | 110 235 | 120 623 | 114 347 | 57 512 | 55 977 | 55 726 | 101 617 | 108 676 | 102 529 |
| Moyenne | 58 425 | 61 647 | 57 146 | 25 825 | 26 022 | 25 005 | 49 226 | 50 591 | 46 556 |

TABLEAU 3.6
**REVENU DISPONIBLE MOYEN PAR QUINTILE, 1981, 1989 et 1997 (en $ 1997)**

| Revenu du marché par quintile | Familles | | | Personnes seules | | | Tous les ménages | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1981 ($) | 1989 ($) | 1997 ($) | 1981 ($) | 1989 ($) | 1997 ($) | 1981 ($) | 1989 ($) | 1997 ($) |
| du bas | 19 557 | 20 851 | 18 815 | 8 494 | 10 036 | 10 051 | 12 452 | 13 694 | 12 897 |
| deuxième | 34 177 | 34 040 | 30 011 | 10 909 | 11 982 | 11 287 | 24 568 | 23 422 | 20 559 |
| du milieu | 46 160 | 45 140 | 40 952 | 18 100 | 17 522 | 16 079 | 37 685 | 35 747 | 31 496 |
| quatrième | 58 883 | 58 224 | 53 920 | 27 226 | 25 853 | 23 979 | 52 000 | 49 818 | 45 316 |
| du haut | 88 578 | 90 660 | 84 351 | 45 448 | 42 162 | 40 627 | 81 942 | 82 333 | 76 146 |
| Moyenne | 49 471 | 49 774 | 45 605 | 22 031 | 21 498 | 20 333 | 41 728 | 40 998 | 37 278 |

Notes : Les nombres sont arrondis et pourraient ne pas s'additionner exactement.
* Le revenu du marché est négatif dans ce cas, car les dépenses totales d'emploi sont supérieures au revenu total d'emploi.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Le tableau 3.4 présente des statistiques sur le revenu du marché et montre que le revenu moyen du marché dans tous les ménages du quintile du bas a chuté de 60% de1981 à 1997, tandis que celui du quintile du haut a vu une légère hausse de 0,8%. Le revenu moyen du marché des personnes seules dans le quintile du bas est carrément passé à zéro (il est en fait négatif puisque les dépenses d'emploi ont dépassé le revenu d'emploi). En 1997, ce groupe a de toute évidence eu recours uniquement aux transferts gouvernementaux en matière de soutien du revenu. Les Canadiens dans les familles à faible revenu ont aussi subi une forte baisse de revenu moyen, en passant de 9 325 $ en 1981 à 5 367 $ en 1997.

Le tableau 3.5 présente des statistiques sur le revenu total, c'est-à-dire le revenu du marché combiné aux transferts gouvernementaux, mais avant les déductions d'impôts. Dans l'ensemble, le revenu total a baissé de1981 à 1997 parmi les ménages, les familles et les personnes seules. Les augmentations des années 1980 ont été effectivement supprimées au cours des années 1990. Les ménages du quintile du bas, cependant, ont vu une augmentation de leur revenu total, de 12 557 $ en 1981 à 13 096 $ en 1997, par rapport aux chiffres du tableau 3.4 qui montrent une baisse de leur revenu du marché.

La hausse du revenu total dans les ménages à faible revenu n'est que le résultat de transferts plus élevés. La baisse du revenu total de 1989 à 1997 à travers tous les quintiles, cependant, révèle que les transferts fournissent une protection moins efficace contre la baisse des revenus du marché. C'est certainement le cas pour les familles; toutes les familles, sauf celles du quintile du haut, ont subi une baisse de leur revenu total moyen de1981 à 1997.

Le tableau 3.6 présente des chiffres sur le revenu moyen disponible – après impôt et transferts – et montre que les ménages et les personnes seules dans le quintile du bas ont amélioré leur revenu disponible moyen dans cette période, tandis que tous les autres quintiles ont perdu du terrain. Cependant, pour les familles, le revenu moyen de tous les quintiles a diminué. Les familles du quintile du milieu ont subi une baisse importante de 11,3% de leur revenu disponible.



## Tendances dans la répartition du revenu

Ce livre se concentre sur la pauvreté: l'envergure du problème, les facteurs associés à la vie dans la pauvreté, et ses causes corrélatives. C'est-à-dire, le livre examine ce qui se passe chez les individus et les familles au bas de l'échelle des revenus au Canada. Pour y arriver, il faut bien comprendre la répartition totale du revenu parmi les Canadiens, autrement dit, ce qui se passe en bas, au milieu et en haut de l'échelle des revenus. Y-a-t-il davantage de Canadiens à moyen revenu qui glissent sur l'échelle des revenus? La répartition du revenu au Canada est-elle en train de se polariser?

Les tableaux 3.7, 3.8 et 3.9 présentent des chiffres sur la répartition du revenu par quintile au Canada pour les années 1981, 1989 et 1997. Comme les tableaux le montrent clairement, la répartition se déforme de plus en plus.

Le tableau 3.7 donne une image de la répartition relative du revenu du marché. Dans les familles, le quintile du haut a reçu environ onze fois la part de revenu du marché qu'a touché le quintile du bas en 1981. En 1997, les familles du quintile du haut ont reçu 21 fois la part du marché des familles du quintile du bas. Mais ce n'est pas seulement les familles du quintile du bas qui étaient en mauvaise situation. Le deuxième quintile et celui du milieu ont reçu des parts plus petites en 1997 par rapport à 1981. Leurs pertes ont été récupérées par le quintile du haut. La même histoire se répète pour les personnes seules et tous les ménages en général.

Le tableau 3.8 donne une image de la répartition relative du revenu total. L'ajout des transferts au revenu du marché rend la répartition du revenu un peu plus équitable. Cependant, en comparant le ratio des parts dans les quintiles du haut et du bas au fil du temps, on remarque une détérioration pour les familles, virtuellement aucun changement pour l'ensemble des ménages et une légère amélioration pour les personnes seules. De1981 à 1997, le ratio de la taille des parts entre le haut et le bas a augmenté de 5,5 à 5,9 pour les familles, a diminué de 8,1 à 7,9 pour les ménages et a diminué de 6,7 à 5,5 pour les personnes seules.

Le tableau 3.9 présente la répartition relative du revenu disponible. Comme on peut s'y attendre, cette répartition est plus équitable étant donné l'impact redistributif supplémentaire du régime fiscal. Cependant, le ratio des parts du revenu disponible reçu par les quintiles du haut et du bas ne s'est pas amélioré dans le temps pour les familles et ne s'est que légèrement amélioré pour les personnes seules et les ménages. Les familles du quintile du haut en 1981 et en 1997 avaient 4,5 fois le montant du revenu disponible des familles du quintile du bas. Chez les personnes seules, le ratio entre les parts du haut et du bas a baissé de 5,4 en 1981 à 4,0 en 1997. Pour l'ensemble des ménages, le ratio entre les parts du haut et du bas a aussi diminué de 6,6 fois à 5,9 fois.



En interprétant les changements dans les parts pour ces trois tableaux, un décalage d'un seul point de pourcentage peut avoir l'air dérisoire. Cependant, avec le revenu disponibe des ménages totalisant 466 milliards de dollars en 1997 au Canada, chaque point de pourcentage représente une part du revenu équivalente à environ 4,7 milliards. Par conséquent, les ménages du quintile du haut ont augmenté leur part du revenu disponible au Canada d'environ 7,5 milliards de dollars aux dépens de tous les autres quintiles sauf celui du bas, dont les gains se montaient à un peu plus de 4 milliards.

TABLEAU 3.7
**POURCENTAGE DE REVENU DU MARCHÉ PAR QUINTILE, 1981, 1989 et 1997**

| Revenu du marché | Familles | | | Personnes seules | | | Tous les ménages | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| par quintile | 1981 | 1989 | 1997 | 1981 | 1989 | 1997 | 1981 | 1989 | 1997 |
| du bas | 3,5% | 3,0% | 2,1% | 0,1% | 0,1% | 0,0% | 1,5% | 1,2% | 0,6% |
| deuxième | 12,3% | 11,4% | 10,1% | 5,2% | 5,3% | 3,7% | 9,7% | 8,7% | 7,3% |
| du milieu | 18,7% | 18,0% | 17,7% | 15,5% | 15,5% | 14,7% | 17,9% | 16,9% | 16,1% |
| quatrième | 25,3% | 25,1% | 25,8% | 28,1% | 28,0% | 26,5% | 26,5% | 26,0% | 26,5% |
| du haut | 40,2% | 42,5% | 44,3% | 51,1% | 51,2% | 55,1% | 44,4% | 47,2% | 49,5% |
| Total | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% |

TABLEAU 3.8
**POURCENTAGE DE REVENU TOTAL PAR QUINTILE, 1981, 1989 et 1997**

| Revenu du marché | Familles | | | Personnes seules | | | Tous les ménages | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| par quintile | 1981 | 1989 | 1997 | 1981 | 1989 | 1997 | 1981 | 1989 | 1997 |
| du bas | 6,9% | 7,0% | 6,8% | 6,6% | 7,8% | 8,1% | 5,1% | 5,5% | 5,6% |
| deuxième | 12,9% | 12,6% | 11,9% | 8,6% | 9,5% | 9,4% | 10,8% | 10,3% | 9,7% |
| du milieu | 18,4% | 17,7% | 17,4% | 15,4% | 15,4% | 15,2% | 17,6% | 16,8% | 16,1% |
| quatrième | 24,1% | 23,7% | 24,0% | 24,9% | 24,4% | 22,7% | 25,2% | 24,5% | 24,5% |
| du haut | 37,7% | 39,1% | 40,0% | 44,5% | 42,9% | 44,5% | 41,3% | 42,9% | 44,0% |
| Total | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% |

TABLEAU 3.9
**POURCENTAGE DE REVENU DISPONIBLE PAR QUINTILE, 1981, 1989 et 1997**

| Revenu du marché | Familles | | | Personnes seules | | | Tous les ménages | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| par quintile | 1981 | 1989 | 1997 | 1981 | 1989 | 1997 | 1981 | 1989 | 1997 |
| du bas | 7,9% | 8,4% | 8,2% | 7,7% | 9,4% | 9,9% | 6,0% | 6,7% | 6,9% |
| deuxième | 13,8% | 13,7% | 13,2% | 9,9% | 11,1% | 11,1% | 11,8% | 11,4% | 11,0% |
| du milieu | 18,7% | 18,1% | 17,9% | 16,4% | 16,3% | 16,5% | 18,1% | 17,4% | 16,9% |
| quatrième | 23,8% | 23,4% | 23,7% | 24,7% | 24,1% | 22,6% | 24,9% | 24,3% | 24,3% |
| du haut | 35,8% | 36,4% | 37,0% | 41,3% | 39,1% | 39,9% | 39,3% | 40,2% | 40,8% |
| Total | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% |

Note : Les nombres sont arrondis et pourraient ne pas s'additionner exactement.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Ces chiffres confirment ce que bien des gens ont soupçonné depuis longtemps; la répartition du revenu se polarise de plus en plus. Les groupes de la classe moyenne reçoivent une moindre portion du gâteau économique total, ce qui se reflète dans leur part décroissante du revenu du marché et du revenu disponible. Mais la taille même de la classe moyenne est aussi en train de se rétrécir. Le tableau 3.10 présente la proportion des ménages à moyen revenu – ceux qui ont un revenu

allant de 75% à 125% du revenu médian – pour 1981, 1989 et 1997. La taille du groupe à moyen revenu a chuté de cinq points de pourcentage de1981 à 1989. De1989 à 1997, la proportion des Canadiens dans la classe moyenne a encore baissé d'environ un pour cent.

TABLEAU 3.10
**PROPORTION QUI TOUCHE ENTRE 75% ET 125% DU REVENU MÉDIAN DISPONIBLE, TOUS LES MÉNAGES, 1981, 1989 et 1997**

| Année | Revenus inférieurs à 75% du revenu médian (faible revenu) | Revenus entre 75% et 125% du revenu médian (revenu moyen) | Revenus supérieurs à 125% du revenu médian (revenu supérieur) | Revenu médian (en $ 1997) |
|---|---|---|---|---|
| 1981 | 33,2% | 32,9% | 33,9% | 39 115 $ |
| 1989 | 35,5% | 27,9% | 36,6% | 35 015 $ |
| 1997 | 35,1% | 27,1% | 37,8% | 31 793 $ |

Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## Résumé

Il y a maintenant des gens qui pensent que le Canada est en train de retourner à des niveaux plus «normaux» de faibles revenus et d'inégalité du revenu. En passant en revue la documentation sur la répartition du revenu aux États-Unis et au Royaume-Uni, Anthony B. Atkinson a pour argument que l'inégalité du revenu et des salaires était bien plus prononcée dans la première moitié du siècle. Les gains à la suite de la relance économique à la fin de la Deuxième Guerre Mondiale et le boom économique qui s'en est suivi dans les années 1950 et 1960 – largement partagé par toutes les classes sociales – auraient été une aberration, et les années 1980 et 1990 ne sont qu'un retour «à la normale»[7].

Il reste à voir si l'écart croissant entre les riches et les pauvres va devenir une caractéristique permanente de l'économie et de la société canadienne. C'est une question importante. Mais sous certains aspects, cela distrait des causes et des solutions à la pauvreté, en suggérant qu'on ne peut rien faire contre la pauvreté et l'inégalité. Certainement, l'envergure et l'intensité de la pauvreté au Canada, qui seront documentées dans les chapitres suivants, laissent au contraire entendre qu'il y a beaucoup à faire pour assurer que tous les Canadiens puissent partager la grande richesse du pays.

## Notes de fin de chapitre

1 Statistique Canada, «Le point de vue sur la population active : comparaison du marché au Canada et aux É-U, 1989 à 1997», *Le Quotidien*, 24 novembre 1998. Article de *Le point de vue sur la population active : comparaison du marché au Canada et aux É-U*, automne 1998, Catalogue No. 71-005-XPB. Voir aussi Marilyn Manser et Garnett Picot, "Self-employment in Canada and the United States," *L'emploi et le revenu en perspective*, Vol. 11, N° 3, automne 1999.

2 Les données sur la pauvreté pour 1973 ont été calculées d'après les données de l'enquête sur les dépenses des ménages recueillies en 1969; les données pour 1981 ont été calculées d'après les données de l'enquête de 1978; les données pour 1989 d'après l'enquête de 1986; et les données pour 1997 d'après l'enquête de 1992. Voir le chapitre 2 sur l'explication de l'utilité d'utiliser différentes années de base pour calculer les données statistiques sur la pauvreté.

3 Selon les statistiques publiées, le plus bas niveau de pauvreté pour toutes les personnes était en 1978 avec 12,4% de personnes pauvres au Canada. Ce taux représentait une baisse considérable des taux de pauvreté, par rapport à 23,1% en 1969, la première année où on a fait des relevés du faible revenu. Statistique Canada, *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu* (Ottawa : 1979).

4 Voir Clarence Lochhead et Katherine Scott, *La dynamique de la pauvreté chez les femmes* (Ottawa : Condition féminine Canada, 2000).

5 Les chiffres sur le revenu après impôt de Statistique Canada ne tiennent pas compte des économies personnelles d'impôt résultant de dépenses fiscales comme les REÉR et la déduction pour frais de garde d'enfant. Ces mesures fiscales réduisent le montant d'impôt en réduisant la valeur du revenu imposable. En fait, les ménages à revenu élevé sont les principaux bénéficiaires de ces mesures.

6 Pour les comparaisons du revenu entre quintiles, on classe les ménages d'après leur revenu avant transfert afin d'identifier plus facilement l'impact de l'impôt et des transferts sur la répartition des revenus. La définition des quintiles est clairement énoncée dans tout le livre.

7 Anthony B. Atkinson, "Bringing Income Distribution in from the Cold," Allocution à la Royal Economic Society, Royaume-Uni. Mimeo, Oxford. Citation dans Peter Gottschalk et Timothy Smeeding, "Empirical Evidence on Income Inequality in Industrialized Countries," Document de travail de la LIS , N° 154, février 1997.

Chapitre

# LE VISAGE CHANGEANT DE LA PAUVRETE

## Données de base sur la pauvreté au Canada 2000

À l'exception notable des personnes âgées, les Canadiens n'ont pas vraiment réussi à lutter contre les causes ou les conséquences de la pauvreté. Les taux de pauvreté étaient plus élevés en 1997 qu'en 1981 et en 1989, années de comparaison de la présente étude. Les gains des années 1970 se sont presque volatilisés à chaque décennie suivante. Certaines tendances inquiétantes ne font que renforcer la répartition inéquitable des revenus au Canada. La polarisation des débouchés en matière d'emploi et les pertes d'emploi de même que la restructuration du modèle de l'État-providence sont liées à une plus grande insécurité économique – illustrée on ne peut mieux au chapitre 3 dans les statistiques sur la pauvreté[1].

D'importants changements se manifestent également sur le plan socio-démographique. Comme le montre le présent chapitre, le visage de la pauvreté se modifie. La croissance de la pauvreté chez les jeunes familles est peut-être le fait nouveau le plus alarmant des deux dernières décennies. De même, les obstacles à une plus grande autonomie économique restent nombreux dans les groupes qui ont toujours été aux prises avec des difficultés économiques – les personnes handicapées, les Autochtones et les familles monoparentales.

Les données démographiques sur la pauvreté révèlent qui sont les pauvres au Canada et qui sont les gens susceptibles de le devenir. Pour mieux comprendre la réalité de la pauvreté au Canada, il est important de répondre à ces questions : La pauvreté ne touche-t-elle que les groupes «vulnérables» ou ne s'agit-il pas d'un phénomène plus répandu, lié à une inégalité et à une polarisation croissantes des revenus? Ou les deux à la fois? La dernière partie du présent chapitre traite de ces questions.



## La répartition de la pauvreté

Les données sur la répartition de la pauvreté du tableau 4.1 nous indiquent qui est pauvre au Canada. Il convient de noter un certain nombre de changements majeurs dans la composition de la population pauvre. Les données sur la répartition de la pauvreté par province, par exemple, révèlent une augmentation du nombre de familles pauvres en Ontario. Bien que la proportion des familles canadiennes vivant

en Ontario ait augmenté de 1,4 point de pourcentage entre 1989 et 1997 (données non présentées), le pourcentage des familles pauvres en Ontario a augmenté de 7,2 points de pourcentage.

L'âge joue aussi un rôle important dans la nouvelle répartition de la pauvreté parmi les familles. Si la pauvreté était répartie de façon égale dans la population, la proportion des divers groupes de familles et de personnes pauvres devrait normalement correspondre d'année en année à la proportion de ces mêmes groupes dans la population. Par exemple, avec la baisse du nombre de jeunes familles, la proportion de familles pauvres dans ce groupe aurait normalement dû baisser. Tel n'est pas le cas. Entre 1989 et 1997, alors que le nombre de jeunes familles s'est maintenu, la proportion de jeunes familles pauvres a augmenté de 2,1 points de pourcentage. À titre de comparaison, le nombre de familles âgées a légèrement augmenté pendant la même période, mais leur proportion de familles pauvres a considérablement diminué – passant de 14,8 à 7,6%.

TABLEAU 4.1
**RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES MÉNAGES À FAIBLE REVENU 1981, 1989 et 1997**

| | 1981 (base de 1978) | | 1989 (base de 1986) | | 1997 (base de 1992) | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Familles | Personnes seules | Familles | Personnes seules | Familles | Personnes seules |
| Nombre (en milliers) | 721 | 940 | 786 | 1 101 | 1 175 | 1 633 |
| **Caractéristiques** | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% |
| **Province** | | | | | | |
| Terre-Neuve | 3,1% | 1,2% | 2,5% | * 1,0% | 2,5% | 1,1% |
| Île-du-Prince-Édouard | 0,6% | * 0,4% | * 0,4% | * 0,4% | * 0,3% | 0,4% |
| Nouvelle-Écosse | 4,4% | [illegible] | 3,8% | 3,1% | 3,4% | 2,6% |
| Nouveau-Brunswick | 4,2% | [illegible] | 3,1% | 2,2% | 2,6% | 2,1% |
| Québec | 33,2% | 31,3% | 30,9% | 33,8% | 29,4% | 31,2% |
| Ontario | 30,4% | 32,3% | 26,6% | 28,7% | 33,8% | 30,9% |
| Manitoba | 5,0% | 4,5% | 4,7% | 4,5% | 3,9% | 4,4% |
| Saskatchewan | 4,2% | 4,1% | 4,2% | 3,5% | 3,0% | 2,8% |
| Alberta | 5,7% | 7,5% | 10,5% | 9,3% | 8,4% | 9,1% |
| Colombie-Britannique | 9,1% | 12,1% | 12,5% | 11,9% | 12,5% | 15,3% |
| **Taille de la communauté** | | | | | | |
| 100 000 et + | 51,6% | 66,3% | 63,1% | 70,6% | 70,5% | 73,4% |
| 30 000 - 99 999 | 9,8% | 9,7% | 9,3% | 9,5% | 8,8% | 9,4% |
| moins de 30 000 | 16,8% | 15,3% | 12,9% | 13,5% | 9,0% | 10,6% |
| régions rurales | 21,8% | 8,7% | 14,7% | 6,4% | 11,7% | 6,7% |
| **Âge** (a) | | | | | | |
| moins de 25 ans | 9,3% | 19,6% | 8,3% | 18,5% | 10,4% | 17,4% |
| 25 à 34 ans | 25,9% | 11,6% | 27,7% | 13,8% | 23,2% | 16,5% |
| 35 à 44 ans | 20,3% | 5,7% | 24,2% | 9,2% | 28,9% | 11,4% |
| 45 à 54 ans | 13,7% | 6,4% | 12,4% | 7,7% | 16,0% | 10,9% |
| 55 à 64 ans | 14,1% | 12,7% | 12,7% | 13,1% | 13,9% | 12,0% |
| 65 ans et + | 16,6% | 43,9% | 14,8% | 37,7% | 7,6% | 31,9% |

TABLEAU 4.1 (suite)

**RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES MÉNAGES À FAIBLE REVENU 1981, 1989 et 1997**

| | 1981 (base de 1978) | | 1989 (base de 1986) | | 1997 (base de 1992) | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **Familles** | **Personnes seules** | **Familles** | **Personnes seules** | **Familles** | **Personnes seules** |
| **Type de famille** | | | | | | |
| Non âgée (moins de 65 ans) | | | | | | |
| couple sans enfants < 18 ans | 13,9% | s.o. | 17,1% | s.o. | 28,2% | s.o. |
| couple avec enfants < 18 ans | 39,1% | s.o | 32,4% | s.o. | 32,2% | s.o. |
| mère seule avec enfants < 18 ans | 22,5% | s.o | 26,4% | s.o. | 28,4% | s.o. |
| père seul avec enfants < 18 ans | — | s.o. | * 1,2% | s.o. | * 2,2% | s.o. |
| personne seule | s.o. | 56,1% | s.o. | 62,3% | s.o. | 68,1% |
| Âgée (65 ans et +) | | | | | | |
| couple | 12,0% | s.o. | 12,1% | s.o. | 6,3% | s.o. |
| personne seule | s.o. | 43,9% | s.o. | 37,7% | s.o. | 31,9% |
| Autre | 11,5% | s.o. | 10,8% | s.o. | 2,8% | s.o. |
| **Éducation** (b) | | | | | | |
| 0-8 ans | 31,3% | 42,8% | 23,6% | 34,1% | 13,2% | 21,6% |
| 9-10 ans | 21,2% | 14,4% | 19,2% | 15,3% | 14,3% | 13,9% |
| 11-13 ans | 28,5% | 21,3% | 29,4% | 20,9% | 32,5% | 24,5% |
| postsecondaire partiel | 5,5% | 8,6% | 6,1% | 9,4% | 7,4% | 9,4% |
| dipl./cert. postsecondaire | 7,5% | 7,1% | 16,9% | 14,9% | 23,8% | 20,2% |
| diplôme universitaire | 6,0% | 5,9% | 4,9% | 5,5% | 8,8% | 10 5% |
| **Durée d'emploi** | | | | | | |
| toute l'année | 33,3% | 13,5% | 32,9% | 15,4% | 32,6% | 18,8% |
| partie de l'année | 26,8% | 22,8% | 22,5% | 23,2% | 23,4% | 21,3% |
| sans emploi | 39,9% | 63,7% | 44,6% | 61,4% | 44,0% | 59,9% |
| **Nombre de salariés** | | | | | | |
| aucun | 35,3% | 64,8% | 37,7% | 62,8% | 39,9% | 60,9% |
| un | 42,6% | 35,2% | 36,3% | 37,2% | 36,3% | 39,1% |
| deux | 17,6% | s.o. | 22,4% | s.o. | 20,1% | s.o. |
| trois ou plus | 4,5% | s.o. | * 3,6% | s.o. | 3,6% | s.o. |

Notes : s.o. = sans objet

— Échantillon trop petit pour fournir une estimation

* Estimation moins fiable en raison de la petite taille de l'échantillon.

(a) L'âge est celui de l'aîné des conjoints.

(b) L'éducation est celle du conjoint qui a le niveau de scolarité le plus élevé.

Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Si on examine la répartition de la pauvreté en fonction de l'âge, une donnée se dégage nettement : la proportion croissante des familles pauvres où le conjoint le plus âgé a de 35 à 44 ans. Ces familles représentaient 20,3% de toutes les familles pauvres en 1981, 24,2% en 1989 et 28,9% en 1997. L'ampleur même de cette évaluation entre ces différentes cohortes d'âge fait ressortir les difficultés qu'éprouvent ces familles à joindre les deux bouts dans les années 1990, à l'âge où elles élèvent leurs enfants.

Les familles monoparentales dirigées par une femme sont beaucoup plus susceptibles d'être pauvres que les autres familles. Cette tendance se manifeste par le nombre démesuré de mères seules dans les familles pauvres. En 1997, les mères seules avec des enfants à charge représentaient 7,1% de toutes les familles canadiennes, mais 28,4% de toutes les familles pauvres. En 1981, les proportions de familles biparentales et de familles de mères monoparentales, parmi les familles pauvres, étaient respectivement de 39,1% et de 22,5%, affichant un écart de 16,6 points de pourcentage; cet écart s'est rétréci au cours des deux dernières décennies. En 1997, l'écart entre ces deux groupes était de 3,8 points de pourcentage, surtout à cause de l'augmentation du nombre des familles monoparentales. Au cours de la dernière décennie seulement, le nombre de familles de mères monoparentales ayant des enfants à charge a augmenté de 51,7% (passant de 393 000 en 1989 à 596 000 en 1997), tandis que le nombre de familles monoparentales pauvres a augmenté de 60,6% (passant de 208 000 en 1989 à 334 000 en 1997).

De même, les couples non âgés sans enfants à charge représentent aujourd'hui une plus grande proportion de familles pauvres. Près de la moitié des couples sans enfants à charge ont de 55 à 64 ans (43,3%), et 46,5% n'ont pas de revenu de travail (données non présentées). La croissance de la proportion de ce groupe parmi les pauvres traduit la détérioration des possibilités de débouchés économiques pour les personnes à l'âge de la préretraite.

La période de 1981 à 1997 est aussi marquée par un changement continu et important sur le plan de la scolarité dans la composition des familles pauvres et des personnes seules vivant dans la pauvreté. La proportion des familles pauvres comptant de 0 à 8 ans de scolarité a diminué de près de la moitié. La différence tient principalement à l'augmentation du nombre des familles ayant des diplômes d'études postsecondaires ou des certificats de métiers. Bien que la proportion des familles pauvres ayant un diplôme universitaire ait été encore relativement faible en 1997, soit 8,8%, elle a presque doublé depuis 1989. De même, chez les personnes seules dans la pauvreté, la proportion de celles qui ont un diplôme d'études postsecondaires ou un diplôme universitaire est passée de 13% en 1981 à 30,7% en 1997. Cette tendance à la hausse du niveau de scolarité chez les personnes pauvres – et dans la population en général – remonte à 1973, lorsque Statistique Canada a commencé à mener son enquête annuelle sur le revenu dans sa forme actuelle. Cette année-là, moins de 2% des familles pauvres avaient comme chef de famille une personne qui détenait un diplôme universitaire.

Le tableau 4.1 montre aussi la répartition des familles pauvres et des personnes seules vivant dans la pauvreté selon le nombre de semaines de travail en 1997. Dans le cas des couples mariés et des unions de fait, on a combiné le nombre de semaines de travail des deux conjoints. Les données permettent de réfuter une

opinion fort répandue selon laquelle les pauvres ne veulent pas travailler. Parmi les familles pauvres, 56% ont eu une certaine activité sur le marché du travail en 1997, et un tiers d'entre elles ont eu l'équivalent d'une année complète d'activité (49 semaines ou plus). Comme les personnes seules n'ont pas de conjoint, une plus faible proportion d'entre elles – 18,8% seulement – ont eu 49 semaines de travail ou plus. Et à la différence des familles pauvres également, la majorité des personnes seules vivant dans la pauvreté – 59,9% – n'ont aucune semaine de travail en 1997.

Ces données illustrent l'importance pour un ménage de compter sur deux salaires afin de joindre les deux bouts. Le tableau 4.1 montre que la proportion des familles pauvres avec deux salaires a augmenté entre 1981 et 1989, tout comme la proportion des familles sans salaire. Il semble cependant que l'augmentation du nombre des familles où les deux conjoints travaillent se soit stabilisée. Entre 1989 et 1997, la proportion des familles dont au moins deux des membres travaillent – chez les personnes pauvres comme chez les autres – a légèrement baissé : de 2 points de pourcentage dans les familles pauvres et de 4,9 points de pourcentage dans l'ensemble des familles (données non présentées). Dans les familles pauvres, cette différence tient presque entièrement à l'augmentation de la proportion des familles sans revenu d'emploi. Une fois de plus, ces données montrent les difficultés qu'ont les familles à joindre les deux bouts dans les années 1990 et donnent à penser que la stratégie qui consiste à lancer plus de gens sur le marché du travail pour augmenter les revenus de la famille a peut-être fait son temps.

Qu'y a-t-il derrière ces changements dans la composition de la population pauvre? La proportion des ménages pauvres dans un groupe donné peut augmenter de deux façons : par la hausse de son taux de pauvreté ou par l'augmentation de sa population par rapport au reste du pays. Dans ce dernier cas, le taux de pauvreté peut rester stable, mais la proportion des pauvres augmente tout simplement parce que le nombre de personnes pauvres augmente plus rapidement que la population en général.

Le tableau 4.2 illustre les changements dans la répartition de la pauvreté selon les provinces. On y voit quelle part de l'augmentation de la proportion des familles et des personnes pauvres, de 1989 à 1997, est attribuable au changement dans la répartition des populations des provinces et quelle part est attribuable au changement des taux de pauvreté. Dans le cas de l'Ontario, qui a la plus forte croissance de la proportion de familles pauvres dans les années 1990 (tableau 4.1), les trois quarts (74,6%) de l'augmentation du nombre de familles pauvres est attribuable à la hausse de son taux de pauvreté, tandis qu'un quart est attribuable au fait qu'en 1997 l'Ontario comptait proportionnellement plus de familles qu'en 1989. De même, l'augmentation du nombre de familles pauvres à Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse, au Québec et au Manitoba tient principalement à l'augmentation du taux de pauvreté respectif de ces provinces (colonne 4).

La situation est quelque peu différente chez les personnes seules vivant dans la pauvreté. L'augmentation du nombre de ces personnes est plus faible en réalité que celle du nombre de familles pauvres (28,9% par rapport à 50,1%). La plus grande part de cette augmentation est toutefois liée à l'augmentation du nombre de personnes seules, et non à l'incidence de la pauvreté (colonne 3).

TABLEAU 4.2
**LES CAUSES DU CHANGEMENT DE LA PAUVRETÉ DANS LES PROVINCES, 1989-1997**

| | % changement dans la part de la population | | % changement dans la part de la population pauvre | | % augmentation du nombre de pauvres due à la croissance de la population | | % augmentation du nombre de pauvres due à la hausse du taux de pauvreté | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Familles | Personnes | Familles | Personnes | Familles | Personnes | Familles | Personnes |
| Terre-Neuve | 11,5 | 16,1 | 52,6 | 12,5 | 20,0 | 129,0 | 80,0 | - 29,0 |
| I-P-É | 11,8 | 30,8 | — | 40,0 | — | 76,9 | — | 23,1 |
| Nouvelle-Écosse | 13,4 | 27,8 | 33,3 | 26,5 | 40,0 | 104,9 | 60,0 | - 4,9 |
| Nouveau-Brunswick | 14,3 | 25,4 | 29,2 | 25,0 | 57,1 | 101,6 | 42,9 | - 1,6 |
| Québec | 12,5 | 25,7 | 41,8 | 25,9 | 29,4 | 99,2 | 70,6 | 0,8 |
| Ontario | 22,4 | 31,1 | 87,7 | 31,2 | 25,4 | 99,8 | 74,6 | 0,2 |
| Manitoba | 9,0 | 17,2 | 21,6 | 16,4 | 37,5 | 104,7 | 62,5 | - 4,7 |
| Saskatchewan | 4,6 | 25,9 | 6,1 | 24,3 | 50,0 | 106,3 | 50,0 | - 6,3 |
| Alberta | 20,8 | 34,5 | 19,3 | 34,5 | 106,3 | 99,8 | - 6,3 | 0,2 |
| Colombie-Britannique | 32,0 | 40,0 | 51,0 | 39,9 | 64,0 | 100,3 | 36,0 | - 0,3 |
| Canada | 17,9 | 28,8 | 50,1 | 28,9 | 35,8 | 99,7 | 64,2 | 0,3 |

Note : — Echantillon trop petit pour fournir une estimation.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## L'incidence de la pauvreté

Pour illustrer le taux de pauvreté, le tableau 4.3 présente un aperçu du pourcentage de personnes au Canada qui vivent sous les seuils de faible revenu de Statistique Canada. Un examen des taux de pauvreté par province révèle que le taux de pauvreté des familles a grimpé au cours des années 1990 dans la plupart des provinces, surtout en Ontario. En 1989, l'Ontario avait le taux de pauvreté des familles de loin le plus bas : 8,2% des familles vivaient avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté. En 1997, le taux avait grimpé à 12,6%, une augmentation de plus de 50%. Bien que le taux de pauvreté de l'Ontario demeure l'un des plus bas au Canada, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté y a considérablement augmenté.

Les taux de pauvreté ont aussi augmenté chez les personnes seules entre 1989 et 1997 dans huit des dix provinces, souvent dans des proportions importantes. Là encore, les gains enregistrés de 1981 à 1989 ont été effacés dans la plupart des cas, notamment à Terre-Neuve, en Colombie-Britannique et au Manitoba. Les taux de pauvreté vont de 50,9% à Terre-neuve (le plus élevé) à 31,7% en Saskatchewan (le plus bas).

TABLEAU 4.3

**INCIDENCE DU FAIBLE REVENU SELON DES CARACTÉRISTIQUES SÉLECTIONNÉES, 1981, 1989 et 1997**

| | 1981 (base de 1978) | | 1989 (base de 1986) | | 1997 (base de 1992) | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Familles | Personnes seules | Familles | Personnes seules | Familles | Personnes seules |
| **Caractéristiques** | | | | | | |
| **Canada** | 11,3% | 37,5% | 11,0% | 34,4% | 14,0% | 39,6% |
| Terre-Neuve | 16,5% | 45,1% | 13,0% | * 34,9% | 17,7% | 50,9% |
| Île-du-Prince-Édouard | 14,5% | * 44,3% | * 9,8% | * 37,3% | * 9,3% | 41,3% |
| Nouvelle-Écosse | 15,1% | 42,3% | 12,6% | 38,1% | 14,9% | 37,3% |
| Nouveau-Brunswick | 17,2% | 43,5% | 12,3% | 38,3% | 13,7% | 43,7% |
| Québec | 14,1% | 46,6% | 13,0% | 43,5% | 16,4% | 47,4% |
| Ontario | 9,5% | 34,7% | 8,2% | 28,5% | 12,6% | 34,7% |
| Manitoba | 13,7% | 37,4% | 13,3% | 36,5% | 14,9% | 45,2% |
| Saskatchewan | 12,2% | 37,8% | 12,7% | 32,8% | 12,9% | 31,7% |
| Alberta | 7,2% | 26,5% | 12,9% | 34,5% | 12,7% | 37,2% |
| Colombie-Britannique | 9,0% | 34,0% | 12,2% | 28,5% | 13,9% | 38,7% |
| **Taille de la communauté** | | | | | | |
| 100 000 et + | 10,7% | 37,5% | 12,0% | 35,5% | 15,6% | 41,4% |
| 30 000 - 99 999 | 12,0% | 39,3% | 11,3% | 39,4% | 14,5% | 44,0% |
| moins de 30 000 | 11,7% | 38,7% | 10,4% | 34,0% | 11,4% | 36,7% |
| régions rurales | 12,5% | 34,1% | 8,6% | 22,6% | 9,6% | 26,3% |
| **Âge** (a) | | | | | | |
| moins de 25 ans | 21,7% | 38,9% | 30,1% | 47,9% | 46,1% | 60,7% |
| 25 à 34 ans | 12,0% | 18,4% | 14,1% | 20,0% | 18,9% | 30,9% |
| 35 à 44 ans | 10,0% | 22,5% | 10,1% | 22,4% | 14,7% | 27,0% |
| 45 à 54 ans | 8,3% | 31,1% | 7,1% | 29,2% | 9,9% | 33,9% |
| 55 à 64 ans | 10,3% | 41,1% | 9,7% | 40,3% | 14,1% | 46,8% |
| 65 ans et + | 13,9% | 57,7% | 10,8% | 45,2% | 6,8% | 45,0% |
| **Type de famille** | | | | | | |
| Non âgée (moins de 65 ans) | | | | | | |
| couple sans enfants < 18 ans | 5,5% | s.o. | 6,1% | s.o. | 10,4% | s.o. |
| couple avec enfants < 18 ans | 9,3% | s.o. | 8,5% | s.o. | 12,0% | s.o. |
| mère seule avec enfants < 18 ans | 52,9% | s.o. | 52,9% | s.o. | 56,0% | s.o. |
| père seul avec enfants < 18 ans | — | s.o. | * 19,3% | s.o. | * 23,5% | s.o. |
| personne seule | s.o. | 29,5% | s.o. | 30,0% | s.o. | 37,5% |
| Âgée (65 ans et +) | | | | | | |
| couple | 12,0% | s.o. | 10,3% | s.o. | 6,4% | s.o. |
| personne seule | s.o. | 57,7% | s.o. | 45,2% | s.o. | 45,0% |
| Autre | 17,7% | s.o. | 15,6% | s.o. | 15,5% | s.o. |
| **Éducation** (b) | | | | | | |
| 0-8 ans | 21,2% | 62,6% | 18,5% | 60,0% | 20,5% | 58,7% |
| 9-10 ans | 17,2% | 42,1% | 15,5% | 44,3% | 20,4% | 51,0% |
| 11-13 ans | 10,0% | 28,8% | 11,5% | 29,7% | 16,3% | 40,5% |
| postsecondaire partiel | 7,9% | 34,5% | 10,4% | 38,8% | 17,9% | 45,9% |
| cert., dipl. postsecondaire | 5,6% | 22,6% | 7,6% | 22,9% | 10,6% | 31,1% |
| diplôme universitaire | 4,8% | 17,3% | 4,2% | 13,6% | 7,7% | 24,5% |

TABLEAU 4.3 (suite)

**INCIDENCE DU FAIBLE REVENU SELON DES CARACTÉRISTIQUES SÉLECTIONNÉES, 1981, 1989 et 1997**

| | 1981 (base de 1978) | | 1989 (base de 1986) | | 1997 (base de 1992) | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Familles | Personnes seules | Familles | Personnes seules | Familles | Personnes seules |
| **Durée d'emploi** | | | | | | |
| toute l'année | 5,0% | 11,3% | 4,9% | 11,9% | 6,4% | 17,2% |
| partie de l'année | 30,6% | 45,0% | 30,4% | 45,9% | 38,6% | 54,2% |
| sans emploi | 30,5% | 66,2% | 27,7% | 55,4% | 30,5% | 57,6% |
| **Nombre de salariés** | | | | | | |
| aucun | 37,8% | 67,8% | 32,7% | 56,4% | 34,4% | 58,2% |
| un | 17,3% | 20,6% | 18,5% | 20,7% | 22,2% | 26,4% |
| deux | 4,5% | s.o. | 5,3% | s.o. | 6,2% | s.o. |
| trois ou plus | 2,8% | s.o. | * 2,1% | s.o. | 3,4% | s.o. |

Notes : — Échantillon trop petit pour fournir une estimation
* Estimation moins fiable en raison de la petite taille de l'échantillon.
s.o. = sans objet
(a) L'âge est celui de l'aîné des conjoints.
(b) L'éducation est celle du conjoint qui a le niveau de scolarité le plus élevé.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

L'une des tendances les plus inquiétantes en ce qui a trait à la pauvreté des familles est l'augmentation rapide des taux de pauvreté chez les jeunes familles au cours des vingt dernières années. Entre 1981 et 1997, le taux de pauvreté chez les jeunes familles (où les deux conjoints ont moins de 25 ans) a plus que doublé, passant de 21,7 à 46,1%. Par ailleurs, le taux de pauvreté dans les familles âgées a continué de baisser : de 3,1 points de pourcentage entre 1981 et 1989, et de 4 points de pourcentage encore de 1989 à 1997, un reflet des efforts faits dans le passé pour augmenter le niveau de vie des personnes âgées.

Comme on l'a vu au tableau 4.1, les familles de mères monoparentales représentent une part démesurée des familles pauvres en 1991. Comme on le voit au tableau 4.3, leur taux de pauvreté atteint les 56%. Les familles monoparentales risquent plus d'être pauvres en 1997 qu'en 1989 ou en 1981. Cette donnée place le Canada presque au dernier rang des nations, comme on le verra en détail au chapitre 9.



Chez les parents seuls, on ne peut séparer la forte incidence de la pauvreté du fait que les femmes, en tant que groupe, risquent plus que les hommes d'être défavorisées sur le plan économique. Il est difficile de calculer le taux de pauvreté des femmes et des hommes puisque les données sur la pauvreté sont fondées sur le revenu du ménage; on attribue donc le même taux de pauvreté à chaque membre du ménage, quelle que soit la répartition du revenu dans le ménage. Cette situation ne pose pas de problème dans le cas des personnes seules et des mères de famille

monoparentale; elle en pose toutefois quand on cherche à faire des estimations sur la pauvreté des femmes dans les familles biparentales. Il s'agit là d'une lacune importante. Compte tenu de cette donnée, et dans l'hypothèse que toutes les femmes dans les familles biparentales ont une part égale du revenu familial, le taux de pauvreté des femmes est toujours notablement plus élevé que celui des hommes. En 1981, il était de 17,8%, par rapport à 12,6% chez les hommes. En 1989, les taux de pauvreté avaient baissé à la suite de l'amélioration de la situation économique (15,5% chez les femmes et 10,7% chez les hommes). Les années 1990 ont effacé ces gains; les taux de pauvreté ont encore augmenté, passant à 18,3% chez les femmes et à 14,3% chez les hommes. Dans ces calculs, trois groupes de femmes permettent d'éclairer une bonne part des différences entre les taux de pauvreté selon le type de famille : les femmes seules de moins de 65 ans, les femmes seules de plus de 65 ans et les mères de famille monoparentale[2].

En règle générale, les niveaux de scolarité élevés réduisent la probabilité de connaître la pauvreté. En 1997, 7,7% des familles ayant un diplôme universitaire étaient pauvres; les familles dont le niveau de scolarité le plus élevé se situait entre 0 et 8 ans étaient près de trois fois plus susceptibles de se retrouver dans la pauvreté (20,5%). Les données d'une seule année ne démontrent cependant pas que les études postsecondaires permettent de se prémunir contre la pauvreté au fil des ans. Le taux de pauvreté dans les familles ayant une certaine formation postsecondaire ou des diplômes postsecondaires a augmenté au cours des années 1990, notamment chez les diplômés universitaires. La probabilité de pauvreté chez les personnes peu scolarisées a aussi augmenté, mais dans une proportion moindre. Cette faible augmentation s'explique en partie à cause de l'âge : les familles qui ont les niveaux de scolarité les plus bas comptent parmi les plus âgées, et le taux de pauvreté a baissé dans les familles âgées.

Comme prévu, le taux de pauvreté dans les familles qui ont l'équivalent d'une année de travail complète (où les conjoints comptent à eux deux au moins 49 semaines de travail) est beaucoup plus bas que dans les familles sans travail (6,4%, par rapport à 30,5% en 1997). Dans ces deux groupes, cependant, le risque de pauvreté a augmenté depuis 1989. On observe une tendance semblable quand on examine les taux de pauvreté selon le nombre de salariés dans la famille. Les familles qui ne comptaient pas de salariés risquaient moins d'être pauvres en 1989 qu'en 1981; une part de ces gains a toutefois été effacée entre 1989 et 1997. L'une des causes probables de la détérioration de la situation économique des familles sans revenu d'emploi est l'érosion du revenu de transfert, surtout dans les familles non âgées. L'augmentation de la pauvreté dans les familles qui ont eu un revenu d'emploi pendant la même période reflète la détérioration de la situation du marché du travail.

## Un examen plus détaillé

Notre exposé jusqu'à présent a permis de démontrer que certaines caractéristiques de la population sont plus que d'autres intimement liées à la pauvreté. Dans cette section, à l'aide des données tirées des tableaux précédents et d'autres données d'enquête, nous examinons en détail les caractéristiques les plus importantes. Nous étudions d'abord les familles, puis les personnes seules. La section comprend des estimations de la pauvreté, tirées du Recensement de 1996, sur les peuples Autochtones, les personnes handicapées et les membres de minorités visibles. Le chapitre présente enfin les points saillants d'une étude comparative du Conseil canadien de développement social (CCDS) sur la pauvreté dans les villes canadiennes, toujours d'après le Recensement de 1996.

### LA PAUVRETÉ DES FAMILLES

Une donnée globale comme le taux de pauvreté dissimule parfois autant de choses qu'elle en révèle. Le taux de pauvreté global des familles canadiennes était de 14% en 1997. Certaines familles sont toutefois plus susceptibles que d'autres d'être pauvres. Autrefois, les familles âgées étaient très vulnérables. Aujourd'hui, le risque de pauvreté est cependant plus grand pour les jeunes familles, en particulier celles qui sont dirigées par un parent seul. Les peuples Autochtones ont toujours eu de graves difficultés économiques, comme le montre leur taux de pauvreté constamment élevé. Il importe donc d'aller au-delà du taux global pour comprendre vraiment le phénomène de la pauvreté.

TABLEAU 4.4
**COMPARAISON DES MÈRES SEULES NON ÂGÉES, PAUVRES ET NON PAUVRES, SELON L'ÂGE, L'ÉDUCATION ET LA DURÉE D'EMPLOI, 1997**

| | Non pauvres | Pauvres |
|---|---|---|
| Total (en milliers) | 396 | 375 |
| Nombre moyen d'enfants de < 7 ans | 0,23 | 0,69 |
| Nombre moyen d'enfants de < 18 ans | 0,97 | 1,50 |
| **Caractéristiques** | 100% | 100% |
| **Âge** | | |
| < 35 ans | 18,0% | 48,7% |
| 35 à 64 ans | 82,0% | 51,3% |
| **Éducation** | | |
| Secondaire non terminé | 15,8% | 39,9% |
| Dipl. sec. / postsecondaire partiel | 29,8% | 32,0% |
| Cert., dipl. postsecondaire / dipl. universitaire | 54,4% | 28,1% |
| **Durée d'emploi** | | |
| toute l'année | 80,4% | 18,6% |
| partie de l'année | 10,5% | 25,8% |
| sans emploi | * 9,1% | 55,6% |

Note :
* Estimation moins fiable en raison de la petite taille de l'échantillon.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

### LES FAMILLES MONOPARENTALES

La proportion de la population à faible revenu constituée de familles de mères monoparentales a sans cesse augmenté, passant de 22,5% des familles pauvres en 1981 à 28,4% en 1997 (voir le tableau 4.1). Un tel phénomène mérite qu'on s'y attarde.

La comparaison entre les parents seuls – des femmes, pour la plupart – qui sont pauvres et ceux qui ne sont pas pauvres est des plus étonnante. La pauvreté ne frappe pas au hasard; certaines caractéristiques importantes, comme le sexe, y sont intimement liées. Le tableau 4.4 montre que, par rapport aux mères seules qui ne sont pas pauvres, les mères seules qui ont de faibles revenus sont beaucoup plus jeunes, sont dans l'ensemble moins scolarisées, ont de plus jeunes enfants et en plus grand nombre. Ces caractéristiques permettent d'expliquer en partie pourquoi les mères seules qui vivent dans la pauvreté ont un taux d'activité beaucoup moins élevé sur le marché du travail que les autres mères seules. Malgré tout, parmi les mères seules qui vivent dans la pauvreté, environ une sur cinq (18,6%) travaille toute l'année.

Graphique 4.1
Taux de pauvreté chez les mères seules, selon l'âge et l'éducation, 1997

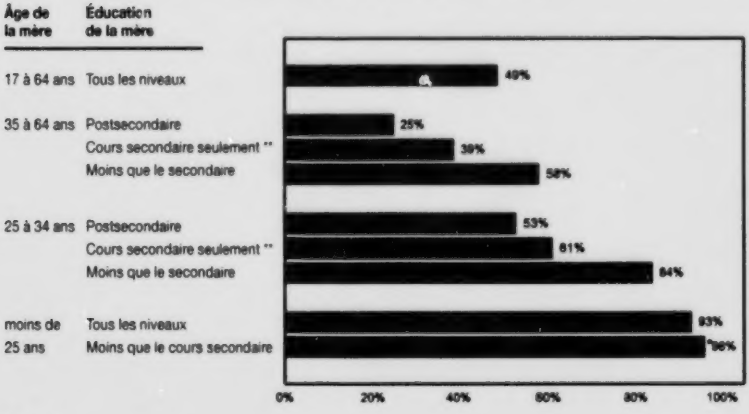


Notes :
Les chiffres ont été arrondis.
* Estimation moins fiable en raison de la petite taille de l'échantillon.
** Incluant les études postsecondaires partielles.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.



Le graphique 4.1 illustre les effets combinés de la scolarité et de l'âge de la mère sur la possibilité qu'elle soit pauvre. Les mères seules de 35 à 64 ans qui ont fait des études postsecondaires ont un taux de pauvreté beaucoup plus proche de celui des pères seuls[3], tandis que les mères célibataires de 25 à 34 ans qui ont un niveau de scolarité élevé sont un peu moins susceptibles de connaître la pauvreté que celles qui n'ont pas terminé leurs études secondaires. Mais les jeunes mères de moins de 25 ans chefs de famille monoparentale risquent fort de se retrouver dans la pauvreté, quel que soit leur niveau de scolarité. Ce sont là des données très alarmantes,

compte tenu des conséquences à long terme solidement démontrées de la pauvreté – surtout pour les enfants, comme on l'a vu au premier chapitre – et de l'augmentation du nombre des familles monoparentales.

### LES COUPLES AVEC ENFANTS

La proportion des familles pauvres composées de couples avec enfants représente un tiers de toutes les familles pauvres. Comme l'indique le tableau 4.5, le profil d'âge des couples pauvres qui ont des enfants à charge est relativement proche de celui des familles qui ne sont pas pauvres : environ les deux tiers des familles biparentales pauvres et les trois quarts des familles biparentales qui ne sont pas pauvres ont de 35 à 64 ans. Il persiste cependant des différences notables entre les personnes pauvres et celles qui ne le sont pas en ce qui a trait à l'éducation. Le tableau 4.5 montre que la proportion des familles biparentales pauvres qui n'ont pas terminé leurs études secondaires est de beaucoup plus élevée que celle des familles biparentales qui ne sont pas pauvres (31,5% par rapport à 17,8%). Quatre familles biparentales pauvres sur dix ont néanmoins un diplôme ou un certificat d'études postsecondaires.

TABLEAU 4.5
**COMPARAISON DES FAMILLES BIPARENTALES NON ÂGÉES, PAUVRES ET NON PAUVRES, SELON L'ÂGE, L'ÉDUCATION ET LA DURÉE D'EMPLOI, 1997**

| | Non pauvres | Total pauvres | Travailleurs pauvres | Autres pauvres |
|---|---|---|---|---|
| Total (en milliers) | 2 762 | 378 | 210 | 168 |
| Nombre moyen d'enfants de < 7 ans | 0,71 | 0,90 | 0,88 | 0,93 |
| Nombre moyen d'enfants de < 18 ans | 1,84 | 2,01 | 2,04 | 1,97 |
| **Caractéristiques** | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% |
| **Âge** (a) | | | | |
| < 35 ans | 22,6% | 31,3% | 26,0% | 38,0% |
| 35 à 64 ans | 77,4% | 68,7% | 74,0% | 62,0% |
| **Éducation** (b) | | | | |
| Secondaire non terminé | 17,8% | 31,5% | 27,1% | 37,0% |
| Dipl. sec. / postsecondaire partiel | 25,7% | 27,2% | 29,4% | 24,4% |
| Cert., dipl. postsecondaire / dipl. universitaire | 56,5% | 41,3% | 43,4% | 38,6% |
| **Durée d'emploi** | | | | |
| toute l'année | 95,3% | 55,6% | 100,0% | 0,0% |
| partie de l'année | 4,0% | 25,0% | 0,0% | 56,4% |
| sans emploi | * 0,7% | 19,3% | 0,0% | 43,6% |

Notes : * Estimation moins fiable en raison de la petite taille de l'échantillon.
(a) L'âge est celui de l'aîné des conjoints.
(b) L'éducation est celle du conjoint ayant le niveau de scolarité le plus élevé.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Il va de soi que les familles biparentales avec enfants qui ne vivent pas dans la pauvreté ont plus tendance à avoir un emploi toute l'année que les familles biparentales pauvres. Presque toutes les familles biparentales qui ne sont pas pauvres ont l'équivalent d'une année d'emploi, alors que ce n'est le cas que pour à peine plus de la moitié des couples pauvres avec enfants. Ce dernier groupe – celui des travailleurs pauvres – est de loin plus important parmi les couples qui ont des enfants que chez les mères de famille monoparentale (55,6% par rapport à 18,6%). Même dans les familles biparentales pauvres qui comptent moins de 49 semaines de travail, plus de la moitié (56,4%) ont un certain revenu tiré de leur travail.

## LES ENFANTS ET LA PAUVRETÉ

Le nombre et le pourcentage des enfants à charge de moins de 18 ans vivant dans des familles à faible revenu ont augmenté de 1981 à 1997. Cette augmentation s'est produite dans les seules années 1990. Depuis 1989, l'année où la Chambre des communes a adopté une résolution en vue d'éliminer la pauvreté chez les enfants avant la fin de l'an 2000, le nombre d'enfants pauvres a augmenté de 467 000. Le taux de pauvreté chez les enfants a atteint un sommet en 1993 (21,3%) et se maintient depuis autour de 20%, de cinq à six points de pourcentage de plus qu'en 1989.

La plupart des enfants pauvres vivent dans une famille biparentale qui compte un ou deux enfants, dont un ou les deux parents sont à la fin de la trentaine et ont terminé au moins leurs études secondaires. Comme on l'a vu, les familles pauvres

TABLEAU 4.6
**TAUX, NOMBRE ET RÉPARTITION DES ENFANTS PAUVRES, 1981, 1989 et 1997**

| | 1981 | | 1989 | | 1997 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Taux (%)** | 14,9% | | 14,4% | | 19,9% | |
| **Enfants (en milliers)** | 964 | | 922 | | 1 389 | |
| | **Nombre (en milliers)** | **Répartition** | **Nombre (en milliers)** | **Répartition** | **Nombre (en milliers)** | **Répartition** |
| **Caractéristiques** | | 100,0% | | 100,0% | | 100,0% |
| **Type de famille** | | | | | | |
| Non âgée | | | | | | |
| couple avec enfants < 18 ans | 625 | 64,9% | 523 | 56,7% | 758 | 54,6% |
| parent seul avec enfants < 18 ans | 316 | 32,8% | 374 | 40,6% | 601 | 43,2% |
| Autre | 22 | 2,3% | 25 | 2,7% | 30 | 2,2% |
| **Durée d'emploi dans la famille** | | | | | | |
| toute l'année | 402 | 41,7% | 375 | 40,7% | 542 | 39,0% |
| partie de l'année | 300 | 31,2% | 252 | 27,3% | 345 | 24,8% |
| sans emploi | 262 | 27,2% | 295 | 32,0% | 503 | 39,0% |

Note : Les nombres sont arrondis et pourraient ne pas s'additionner exactement.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

vivent surtout dans les grandes agglomérations et tirent la majeure partie de leur revenu de leur travail ou d'une combinaison de sources diverses, dont l'emploi et les transferts de revenu comme l'aide sociale et l'assurance-emploi.

Le tableau 4.6 montre que la proportion des enfants pauvres vivant dans une famille biparentale a baissé de 1981 à 1997. La part des enfants pauvres vivant dans une famille ayant du travail toute l'année – les familles pauvres au travail – a baissé légèrement, bien que leur nombre absolu ait augmenté de 140 000 de 1981 à 1997. En conséquence, la pauvreté se concentre de plus en plus chez les enfants vivant dans une famille ayant un faible revenu d'emploi ou sans aucun revenu d'emploi. La concentration croissante d'enfants vivant dans une famille qui dépend surtout de transferts de revenu est étroitement liée avec les familles de mères monoparentales. Bien que le tableau ne le montre pas, 54,3% des enfants des familles qui dépendent de tels transferts vivaient en 1997 dans des familles monoparentales dirigées par une femme. La confluence des changements socio-démographiques et des changements économiques – illustrée par l'augmentation des familles monoparentales et par la polarisation des revenus et des débouchés d'emploi – menace la sécurité économique d'un nombre croissant d'enfants.

Le fait de grandir dans la pauvreté entraîne des conséquences qui ont été bien étudiées. Comme on l'a vu au premier chapitre, les enfants pauvres ont moins de chances d'être en bonne santé, de réussir dans leurs études ou de développer leurs aptitudes et leurs talents dans les sports ou les arts. Le fait que la pauvreté se concentre de plus en plus dans certains groupes a de quoi inquiéter, surtout en ce qui concerne les enfants qui vivent en marge de la société canadienne au plan économique et social. La pauvreté des enfants est l'un des défis majeurs que le pays aura à relever au cours du prochain millénaire[4].

### LA PAUVRETÉ CHEZ LES PERSONNES SEULES

Le graphique 4.2 montre que chez les personnes seules, le changement le plus frappant entre 1989 et 1997 a trait à la composition du groupe d'âge. En 1981, 43,9% des personnes seules vivant dans la pauvreté avaient 65 ans ou plus, par rapport à 37,7% en 1989 et 31,9% en 1997. À l'opposé, le nombre des personnes d'âge moyen qui vivent dans la pauvreté a augmenté notablement entre 1981 et 1997, alors que la proportion des moins de 35 ans est demeurée sensiblement la même, soit près du tiers.

Les variations dans l'incidence de la pauvreté tiennent pour une bonne part aux changements dans la composition des groupes d'âge des personnes pauvres. Chez les personnes seules et âgées, le taux de pauvreté est passé de 57,7% en 1981 à 45,2% en 1989, et il s'est maintenu à ce niveau tout au long des années 1990. Les augmentations les plus importantes du taux de pauvreté ont été enregistrées chez les moins de 35 ans : de 1981 à 1997, les taux de pauvreté ont augmenté de 21,8 points de pourcentage chez les personnes seules de moins

Graphique 4.2
Composition de la pauvreté chez les personnes seules, selon l'âge, 1981, 1989 et 1997

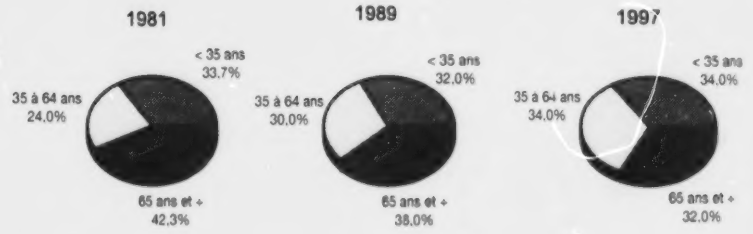


Note : Les chiffres ont été arrondis.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

de 25 ans, et de 12,5 points de pourcentage chez les personnes de 25 à 34 ans (tableau 4.3). Cela dit, près de la moitié des personnes de plus de 65 ans et des personnes de 55 à 64 ans sont pauvres, par rapport à une proportion d'un quart à un tiers chez celles qui sont à l'âge où l'on gagne le plus (entre 25 et 54 ans).

Le tableau 4.7 montre plus en détail la situation des personnes seules non âgées. Il révèle des différences importantes entre les personnes pauvres et les personnes non pauvres selon l'âge, le sexe, la scolarité et la durée d'emploi. Comparées aux personnes non pauvres, les personnes pauvres sont surreprésentées chez les moins de 35 ans, elles comptent moins d'années de scolarité et moins de semaines de travail rémunéré. Fait intéressant, chez les personnes pauvres, les moins de 35 ans sont plus susceptibles de compter au moins 49 semaines de travail que les personnes de 35 à 64 ans, alors que les personnes les plus âgées dépendent plus souvent des programmes de sécurité du revenu ou ont des revenus d'emploi moins élevés (données non présentées).

### LES PEUPLES AUTOCHTONES

L'enquête annuelle sur le revenu de Statistique Canada ne tient pas compte des ménages qui vivent dans les réserves des Premières Nations, ni au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et à Nunavut. Étant donné que le taux de pauvreté est plus élevé chez les Autochtones[5] que dans le reste de la population canadienne, cette exclusion fait que les diverses estimations de la pauvreté dissimulent l'étendue de la pauvreté au Canada. Dans le tableau 4.8 on compare, d'après les données du Recensement de 1996, les taux de pauvreté des Autochtones et les taux de pauvreté de l'ensemble de la population canadienne non autochtone, par province (selon les revenus de 1995). Ce tableau illustre très clairement l'étendue de la pauvreté chez les peuples Autochtones.

TABLEAU 4.7

**COMPARAISON DES PERSONNES SEULES DE MOINS DE 65 ANS, PAUVRES ET NON PAUVRES, SELON L'ÂGE, L'ÉDUCATION ET LA DURÉE D'EMPLOI, 1997**

| | Non pauvres | Total pauvres | Travailleurs pauvres | Autres pauvres |
|---|---|---|---|---|
| **Total (en milliers)** | 1 856 | 1 113 | 298 | 814 |
| **Caractéristiques** | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% |
| **Âge** | | | | |
| < 35 ans | 42,3% | 49,8% | 61,3% | 45,5% |
| 35 à 64 ans | 57,7% | 50,2% | 38,7% | 54,5% |
| **Sexe** | | | | |
| masculin | 61,2% | 55,1% | 53,7% | 55,6% |
| féminin | 38,8% | 44,9% | 46,3% | 44,4% |
| **Éducation** | | | | |
| Secondaire non terminé | 14,7% | 31,6% | 17,7% | 36,7% |
| Dipl. sec. / postsecondaire partiel | 26,6% | 30,3% | 35,3% | 28,4% |
| Cert., dipl. postsecondaire / dipl. universitaire | 58,7% | 38,1% | 47,0% | 34,9% |
| **Durée d'emploi** | | | | |
| année complète | 78,2% | 26,8% | 100,0% | 0,0% |
| partie d'année | 14,9% | 30,9% | 0,0% | 42,2% |
| sans emploi | 6,8% | 42,3% | 0,0% | 57,8% |

Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Dans l'ensemble, le taux de pauvreté chez les Autochtones était de 43,4% en 1995, soit plus du double du taux de pauvreté parmi les Canadiens qui ne se disent pas Autochtones. Les taux de pauvreté chez les Autochtones étaient les plus élevés en Saskatchewan et au Manitoba, où plus de 50% de la population autochtone était pauvre, puis en Alberta, en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick, des provinces qui ont une forte concentration d'Autochtones.

TABLEAU 4.8

**TAUX DE PAUVRETÉ CHEZ LES AUTOCHTONES ET LES NON-AUTOCHTONES, PAR PROVINCE, 1995**

| Province | Taux de pauvreté Autochtones | Taux de pauvreté Non-Autochtones |
|---|---|---|
| Terre-Neuve | 27,5% | 21,2% |
| Île-du-Prince-Édouard | 30,0% | 15,2% |
| Nouvelle-Écosse | 32,1% | 18,7% |
| Nouveau-Brunswick | 42,7% | 18,9% |
| Québec | 37,0% | 23,3% |
| Ontario | 36,2% | 17,5% |
| Manitoba | 52,2% | 18,1% |
| Saskatchewan | 53,1% | 15,5% |
| Alberta | 43,9% | 17,5% |
| Colombie-Britannique | 42,1% | 19,0% |
| Canada | 43,4% | 19,3% |

Source : Chiffres compilés par les auteurs à partir du Recensement du Canada de 1996, Statistique Canada (totalisation spéciale).

## LES PERSONNES HANDICAPÉES

L'enquête annuelle sur le revenu de Statistique Canada inclut les personnes handicapées, mais ne les identifie pas comme telles[6]. Le Recensement de 1996 a toutefois dégagé les revenus des personnes handicapées. L'enquête définit le handicap comme un état de santé à long terme qui limite l'activité quotidienne au foyer, au travail, à l'école ou dans d'autres activités. D'après cette définition, le recensement a permis de conclure que 2,8 millions de personnes au Canada avaient un handicap, soit 10% de la population.

Le taux de pauvreté chez les personnes handicapées était de 30,8%, par rapport à 18,4% chez les personnes non handicapées. Le taux de pauvreté est généralement plus élevé chez les femmes handicapées que chez les hommes : 33,1% par rapport à 28,2%. Dans la population en âge de travailler (de 16 à 64 ans), le taux de pauvreté (35,1%) était de cinq points de pourcentage supérieur au taux de l'ensemble des personnes handicapées[7].

Le tableau 4.9 montre les taux de pauvreté selon l'état de personne handicapée et la province de résidence. Dans les provinces, les taux de pauvreté des personnes handicapées se maintiennent généralement autour de la moyenne nationale de 30,8%, à l'exception du Québec, où quatre personnes handicapées sur dix vivaient dans la pauvreté en 1995. Ce taux plus élevé qu'ailleurs reflète les taux de pauvreté plus élevés dans la population en général au Québec (tableau 4.3). Là où les taux de pauvreté sont plus élevés, les groupes les plus à risque de vivre dans la pauvreté ont tendance à se tirer d'affaires plus difficilement. Les facteurs suivants peuvent entraîner des taux de pauvreté plus élevés chez les personnes handicapées :

- ces groupes ont moins facilement accès à des emplois rémunérés : ce sont souvent les derniers embauchés et les premiers congédiés;
- les entreprises n'ont pas forcément les ressources pour adapter le lieu de travail aux personnes handicapées, ni la volonté de le faire;
- les prestations d'invalidité peuvent être moins élevées.

TABLEAU 4.9
**TAUX DE PAUVRETÉ SELON L'ÉTAT DE PERSONNE HANDICAPÉE, PAR PROVINCE, 1995**

| Province | Taux de pauvreté Personnes handicapées | Taux de pauvreté Personnes non handicapées |
|---|---|---|
| Terre-Neuve | 30,3% | 20,5% |
| Île-du-Prince-Édouard | 26,1% | 13,9% |
| Nouvelle-Écosse | 28,7% | 17,2% |
| Nouveau-Brunswick | 31,5% | 17,3% |
| Québec | 41,2% | 22,0% |
| Ontario | 27,3% | 16,5% |
| Manitoba | 32,6% | 19,1% |
| Saskatchewan | 26,9% | 17,3% |
| Alberta | 29,3% | 17,2% |
| Colombie-Britannique | 29,8% | 18,4% |
| Canada | 30,8% | 18,4% |

Source : Chiffres compilés par les auteurs à partir du Recensement du Canada de 1996, Statistique Canada (totalisation spéciale).

## LES MINORITÉS VISIBLES

Le recensement révèle que les membres des minorités visibles ont un taux de pauvreté plus élevé que le reste de la population[8]. Le taux de pauvreté des minorités visibles est deux fois plus élevé que dans les autres groupes. La pauvreté dans les minorités visibles varie énormément d'une province à l'autre, soit de 24,3% à Terre-Neuve (le taux le plus bas) à 52,2% au Québec (le plus élevé), bien que ces deux provinces aient aussi les taux de pauvreté les plus élevés chez les personnes qui n'appartiennent pas à une minorité visible.

TABLEAU 4.10
**TAUX DE PAUVRETÉ SELON L'APPARTENANCE À UNE MINORITÉ VISIBLE, PAR PROVINCE, 1995**

| Province | Taux de pauvreté Membres d'une minorité visible | Taux de pauvreté Membres d'autres groupes * |
|---|---|---|
| Terre-Neuve | 24,3% | 21,4% |
| Île-du-Prince-Édouard | 28,0% | 15,1% |
| Nouvelle-Écosse | 37,9% | 18,1% |
| Nouveau-Brunswick | 34,2% | 18,9% |
| Québec | 52,2% | 21,5% |
| Ontario | 34,3% | 14,6% |
| Manitoba | 31,3% | 19,7% |
| Saskatchewan | 29,9% | 18,0% |
| Alberta | 31,9% | 16,9% |
| Colombie-Britannique | 32,0% | 16,9% |
| Canada | 35,9% | 17,6% |

* Groupes définis, dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (1986), comme étant Autochtones, de race blanche ou ayant la peau blanche.
Source : Chiffres compilés par les auteurs à partir du Recensement du Canada de 1996, Statistique Canada (totalisation spéciale).

Comme pour les autres groupes vulnérables, les taux de pauvreté élevés résultent de nombreux facteurs démographiques et socio-économiques connexes, dont la répartition selon l'âge, la scolarité, le taux de chômage, l'activité sur le marché du travail, la ségrégation des emplois et la discrimination raciale ou culturelle.



## LA PAUVRETÉ URBAINE

Comme on l'a déjà mentionné, la pauvreté est de plus en plus un phénomène urbain. Ce phénomène s'explique en partie par le fait que, depuis de nombreuses années, les gens quittent les petites communautés pour s'installer dans les grandes agglomérations urbaines. Autrement dit, étant donné que la majorité des Canadiens vivent aujourd'hui dans des villes[9], il n'est pas étonnant de constater que les pauvres – du moins en nombres bruts – se retrouvent surtout dans ces villes. Mais enlus, d'après le Recensement de 1996, la hausse du taux de pauvreté dans les villes dépasse de loin le taux de croissance de la population. La population dans les régions métropolitaines de recensement (RMR)[10] a augmenté de 6,9%, dans l'ensemble, de 1990 à 1995, tandis que la population pauvre de ces mêmes régions a augmenté

TABLEAU 4.11
**TAUX DE PAUVRETÉ DANS CERTAINES VILLES SÉLECTIONNÉES, TOUTES LES PERSONNES, 1995**

| Ville | Taux de pauvreté |
|---|---|
| St-Jean de Terre-Neuve | 23,5% |
| Charlottetown | 22,6% |
| Halifax | 24,6% |
| Fredericton | 20,7% |
| St. John | 27,1% |
| Québec | 34,7% |
| Montréal | 41,2% |
| Ottawa | 28,3% |
| Toronto | 27,6% |
| Hamilton | 27,6% |
| Windsor | 19,6% |
| Thunder Bay | 15,3% |
| Winnipeg | 24,3% |
| Regina | 18,3% |
| Saskatoon | 22,8% |
| Calgary | 20,6% |
| Edmonton | 26,0% |
| Vancouver | 31,0% |
| Victoria | 25,1% |

Source : Chiffres compilés par les auteurs à partir du Recensement du Canada de 1996, Statistique Canada (totalisation spéciale).

de 33,8%. À l'opposé, la population des régions hors des grands centres a augmenté de 4,7% et la population pauvre de ces régions, de 18,2%.

D'après une étude du Conseil canadien de développement social, les villes ont connu des modifications importantes de leur taux de pauvreté en 1995[11]. Le tableau 4.11 montre les taux de pauvreté par rapport à l'ensemble de la population dans un certain nombre de villes déterminées. Environ le quart de la population, dans la majorité des grands centres urbains des provinces, vivait dans la pauvreté en 1995, l'année du dernier recensement (annexe B). C'est au Québec qu'on trouve les taux de pauvreté les plus élevés, tandis que les villes du sud de l'Ontario ont généralement les taux les moins élevés. Parmi les villes, et indépendamment des groupes de population étudiés, Montréal a habituellement le taux de pauvreté le plus élevé et Oakville, le moins élevé (données non présentées).

Dans les RMR, les villes-centres ont généralement les taux de pauvreté les plus élevés. Bien qu'à peine un peu plus de la moitié des populations métropolitaines habitent dans ces villes, près des deux tiers des populations pauvres des RMR y vivent. En comparaison, les banlieues et les régions adjacentes des villes-centres ont des taux de pauvreté moins élevés et une proportion moindre de populations pauvres. De plus, les différences entre les taux de pauvreté des villes-centres et des régions adjacentes au sein de la même RMR sont souvent étonnantes. Par exemple, le taux de pauvreté était de 27,6% à Toronto, par rapport à 9,9% à Oakville, situées toutes deux dans la même RMR.

La concentration de la pauvreté dans les villes-centres n'est pas la seule tendance notable des deux dernières décennies. La pauvreté se concentre de plus en plus à niveau de quartiers (données non présentées). Le nombre de quartiers caractérisés par un haut taux de pauvreté a augmenté entre 1980 et 1995. Bien que la plupart des RMR comptent au moins quelques quartiers caractérisés par un haut taux de

pauvreté – pour la plupart à Montréal et à Toronto – les familles pauvres se concentrent aujourd'hui de plus en plus dans ces quartiers. Bien que le phénomène de la concentration soit connu aux États-Unis, on a longtemps cru que les villes canadiennes avaient échappé à ce problème.

Dans les villes comme dans l'ensemble du pays, les membres de certains groupes de la population sont beaucoup plus susceptibles d'être pauvres que le Canadien moyen. Le taux de pauvreté moyen de tous les résidants des villes était de 24,5% en 1995. À l'opposé, 62,4% des résidants non permanents (incluant les étudiants étrangers et les revendicateurs du statut de réfugié) vivaient sous le seuil de la pauvreté, le taux le plus élevé parmi les groupes étudiés. Venaient ensuite les peuples autochtones (55,6%), suivis des immigrants de fraîche date (52,1%), des minorités visibles (37,6%) et des personnes handicapées (36,1%). De même, les taux de pauvreté étaient relativement élevés chez les jeunes (enfants et adolescents) et chez les femmes âgées. Pour ce qui est des ménages, les taux de pauvreté moyens étaient élevés dans les familles monoparentales (59,2%) et chez les personnes seules (45,2%).

Le fait que les taux de pauvreté soient plus élevés dans les villes qu'ailleurs s'explique en partie par la concentration de groupes économiquement vulnérables. Les villes qui comptent une plus large part des groupes caractérisés par un haut taux de pauvreté auront généralement des taux de pauvreté urbaine plus élevés. Selon une recherche basée sur le Recensement de 1996, c'est surtout le nombre relatif d'immigrants de fraîche date, de personnes appartenant à une minorité visible, de personnes seules et de personnes qui n'ont pas un emploi toute l'année qui se répercute le plus sur les taux relatifs de pauvreté dans les villes.

## La concentration de la pauvreté

Comme le montre l'étude du CCDS sur la pauvreté urbaine, l'augmentation de la pauvreté au cours des vingt dernières années s'explique en partie par la croissance démesurée des groupes qui risquent le plus de vivre dans la pauvreté. Beaucoup de gens se demandent s'il n'en est pas ainsi pour tout le pays : la pauvreté se concentre-t-elle dans certains groupes «vulnérables» ou ne s'agit-il pas d'un phénomène plus étendu, notamment en ce qui a trait à la pauvreté chez les gens en âge de travailler?

D'après une étude de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) menée en 1999, la croissance de ces groupes explique en bonne partie la persistance des taux de pauvreté élevés dans la population active. L'étude indique en particulier que les familles monoparentales, les personnes handicapées et les immigrants de fraîche date représentent une plus large part des familles pauvres non âgées. En 1985, par exemple, ces trois groupes représentaient 41% des familles pauvres, alors qu'en 1997, ils en représentaient 53,9%. Ces familles demeuraient généralement plus longtemps dans la pauvreté et avaient moins d'activité sur le marché du travail.

Il ne faut pas en déduire que tous les membres de ces familles connaissent la pauvreté ou en subissent les conséquences. En fait, des facteurs tels que l'âge, l'appartenance à une minorité visible, l'état matrimonial et le nombre d'enfants augmentent la précarité économique des parents seuls, des personnes handicapées et des immigrants de fraîche date. Dans l'étude de DRHC, on soutient toutefois que la pauvreté se concentre de plus en plus dans les groupes vulnérables et qu'il est possible de voir apparaître une classe très défavorisée au Canada[12].

L'étude de DRHC soulève des questions sur le phénomène de la polarisation au Canada[13]. De nombreux indicateurs – dont l'augmentation de la pauvreté dans les familles en âge de travailler – font ressortir les divisions de plus en plus nombreuses dans la population canadienne en ce qui a trait au bien-être socio-économique. Il faut analyser de telles conclusions avec soin, surtout lorsqu'on envisage des mesures antipauvreté. À la lumière de ces conclusions, certains pourraient faire valoir que ce dont la société a besoin, c'est de limiter la croissance des groupes vulnérables et d'adopter par exemple des mesures qui dissuadent les femmes d'avoir des enfants en dehors du mariage, qui empêchent les ruptures de mariages ou encore contingentent l'immigration.

Mais le vrai problème, ce n'est pas la croissance numérique des groupes vulnérables. La présente étude montre que c'est l'augmentation de la pauvreté, non pas la croissance de la population, qui explique la hausse du taux de pauvreté des familles dans les années 1990. La vraie question est de savoir pourquoi ces groupes – et surtout les familles en âge de travailler – connaissent aujourd'hui des niveaux de précarité économique comparativement élevés. Cette question amène à s'interroger sur l'efficacité du marché du travail et des programmes de sécurité du revenu en particulier et, de façon plus générale, sur la répartition des chances et des ressources dans la population canadienne. L'hétérogénéité même de la population pauvre, comme on le voit dans le présent chapitre, indique qu'il faut adopter des mesures à plusieurs volets pour s'attaquer aux diverses causes de la pauvreté au Canada.

## Résumé

Le taux de pauvreté chez les jeunes familles, qui a considérablement augmenté au cours des vingt dernières années, est attribuable à l'augmentation de la pauvreté et non à la croissance de la population. Certains groupes – les personnes handicapées, les peuples Autochtones, les minorités visibles, les mères de famille monoparentale et les personnes seules – continuent cependant de devoir surmonter de nombreux obstacles pour parvenir à la sécurité économique. Dans les familles pauvres, la hausse du niveau de scolarité et l'entrée sur le marché du travail ne suffisent pas nécessairement à les faire passer au-dessus du seuil de pauvreté. La pauvreté envahit les villes et se concentre, ce qui soulève des questions sur le phénomène de la polarisation au Canada.

## Notes de fin de chapitre

1 Les estimations de la pauvreté présentées dans ce chapitre s'appuient sur la grille des seuils de faible revenu (SFR) de Statistique Canada. Pour l'année 1981, le SFR est basé sur l'enquête de Statistique Canada, menée en 1978, sur les dépenses des ménages; les estimations pour l'année 1989 s'appuient sur les données de 1986 et celles de 1997, sur les données de 1992.

2 Conseil national du bien-être social, *Profil de la pauvreté 1997* (Ottawa, 1999), chapitre 8.

3 Dans un article comparant la situation des pères seuls et celle des mères seules, Oderkirk et Lochhead montrent qu'en moyenne les pères seuls sont plus âgés et ont un niveau de scolarité plus élevé que les mères seules. Jilian Oderkirk et Clarence Lochhead, «Les caractéristiques des mères et des pères seuls», *Tendances sociales canadiennes 27* (hiver 1992), p. 16-19.

4 Voir Mel Hurtig, *Pay the Rent or Feed the Kids: The Tragedy and Disgrace of Poverty in Canada* (Toronto : McClelland & Stewart, 1999).

5 Pour les besoins de la présente étude, le mot *Autochtone* désigne toute personne qui s'identifie comme Autochtone. En réponse au Recensement de 1996, les gens appartenant aux peuples Autochtones se désignaient eux-mêmes comme Indiens de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuits. Une telle définition du mot *Autochtone* désigne une population plus restreinte que la population définie par l'ascendance ethnique, une variable populaire dans les discussions sur la population autochtone lors des recensements précédents. La question sur l'ascendance ethnique porte sur l'identité ethnique des ancêtres des répondants : elle ne leur demande pas s'ils s'identifient eux-mêmes à un groupe ethnique.

6 Les personnes handicapées sont identifiées selon leurs réponses à deux questions de sélection du recensement :

- Cette personne est-elle limitée dans ses activités à cause d'une incapacité physique, d'une incapacité mentale ou d'un problème de santé chronique à la maison, à l'école ou au travail, dans d'autres activités, par exemple, dans ses trajets entre la maison et son lieu de travail ou dans ses loisirs?
- Cette personne a-t-elle des incapacités ou handicaps de longue durée?

7 Dans le cas des personnes handicapées, il est important d'analyser les données relatives à la pauvreté en fonction de l'âge. Bien que les deux groupes aient un taux de pauvreté élevé, les causes de leur vulnérabilité économique diffèrent.

8 Les membres des minorités visibles se définissent, aux termes de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (1986), comme des personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche.

9 Le mot *ville* désigne les zones urbaines de plus de 100 000 habitants, ainsi que les villes historiques ou les villes-centres comme la ville de Hull.

10 Une région métropolitaine de recensement (RMR) est une très grande zone urbaine avec des zones urbaines et rurales limitrophes fortement intégrées au noyau urbain sur le plan économique et sur le plan social. Le noyau urbanisé de la RMR compte au moins 100 000 habitants, d'après le recensement précédent.

[11] Kevin Lee, *Urban Poverty in Canada: A Statistical Profile* (Ottawa : Conseil canadien de développement social, 2000).

[12] Développement des ressources humaines Canada, Direction de la recherche appliquée, "Poverty and Exclusion: Among the Working-Age Population", Présentation PowerPoint, 1999.

[13] Stephen Scheter et Bernard Paquet, «Contested Approaches in the Study of Poverty: The Canadian Case and the Argument for Inclusion», *Current Sociology*, vol. 47, n° 3, juillet 1999. Les auteurs contestent l'existence d'une classe très défavorisée au Canada. Sur ce sujet, voir aussi Christopher Jencks, «Is the American Underclass Growing?», in *Rethinking Social Policy: Race, Poverty and the Underclass* (Cambridge, MA : Harvard University Press, 1992).

# Chapter 5

## LES TRAVAILLEURS PAUVRES ET LA PAUVRETÉ SUR LE MARCHÉ

Données de base sur la pauvreté au Canada 2000

Depuis les années 1980, les gouvernements qui se sont succédés au Canada se délestent de la responsabilité d'assurer la sécurité économique et sociale des familles pour la faire passer aux familles et aux particuliers. Tandis que les gouvernements continuent de réduire le financement des programmes de sécurité sociale élaborés durant toute la période d'après-guerre, les familles subissent des pressions pour accroître leur autonomie financière par leurs gains sur le marché. Cependant, une plus forte dépendance à l'égard du marché soulève la question de savoir si le secteur privé peut vraiment offrir suffisamment d'emplois assortis d'une rémunération suffisante pour assurer la sécurité de toutes les familles.

Les constatations présentées dans ce chapitre et dans d'autres études laissent entendre que le marché du travail n'a pas su assurer la sécurité économique de tous les Canadiens, surtout au cours des années 1990[1]. Nous examinerons dans ce chapitre deux dimensions différentes des liens entre la pauvreté et l'activité sur le marché du travail.

La première section documente le nombre croissant de «travailleurs pauvres»[2], définis comme des ménages non âgés (dont le membre le plus âgé a moins de 65 ans)[3], dont les adultes ont conjointement accumulé au moins 49 semaines de travail, soit à plein temps, soit à temps partiel au cours de l'année[4]. Cette définition exclut la contribution des enfants à charge au marché du travail, étant donné que la plupart du temps, leurs emplois sont intermittents et de brève durée, comme la livraison de journaux et l'emballage de produits au supermarché après l'école. L'élaboration de cette définition plutôt restreinte des «travailleurs pauvres» sert à vérifier la validité de l'idée courante que, dans les pays industrialisés, un ménage qui travaille une année complète risque peu d'être pauvre. Selon cette croyance, il suffit de trouver un emploi rémunéré pour échapper à la pauvreté.

Dans la deuxième section, nous examinerons la «pauvreté sur le marché», et plus particulièrement les estimations du nombre de familles pauvres avant que l'on tienne compte des transferts publics et des prestations consenties par divers programmes. Autrement dit, nous tenterons dans cette section de répondre à la question suivante : si les ménages touchaient uniquement des gains du marché (salaires et revenus de

placements), combien seraient sous le seuil de faible revenu de Statistique Canada? Cette approche ne fournit qu'une approximation de la pauvreté sur le marché qui pourrait découler du retrait des prestations gouvernementales. Elle ne peut prendre en compte des changements d'attitude chez les familles et les particuliers que pourrait entraîner l'élimination des prestations. Elle donne toutefois une mesure de la répartition de la rémunération offerte sur le marché du travail canadien et du rôle clé que jouent les gouvernements dans la redistribution des revenus par l'entremise des transferts de revenus – sujet qui sera abordé plus en détail au chapitre 8.

Dans la section suivante, nous nous pencherons sur certaines des raisons qui expliquent la détérioration des revenus du marché, notamment l'emploi peu rémunéré, le chômage et l'accès au marché du travail. Enfin, nous examinerons l'importance de plus d'un salarié au sein du ménage comme protection contre la pauvreté. Là encore, les constatations indiquent que cette stratégie particulière perd peut-être de l'efficacité; en effet, même les familles comptant deux salariés ont de plus en plus de difficulté à joindre les deux bouts.

## Les travailleurs pauvres

Le tableau 5.1 montre que le nombre de ménages de travailleurs pauvres s'est accru entre 1981 et 1997, augmentant de 65,9% pour les familles et de 152,5% pour les personnes seules. Les augmentations les plus importantes sont survenues entre 1989 et 1997. Cet indicateur de base témoigne des difficultés éprouvées par les Canadiens pour obtenir et conserver un emploi entre 1981 et 1997, et plus particulièrement durant les années 1990.

TABLEAU 5.1
**LES TRAVAILLEURS PAUVRES, 1981, 1989 et 1997**

| | 1981 | | 1989 | | 1997 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nombre | Taux | Nombre | Taux | Nombre | Taux |
| Travailleurs pauvres | | | | | | |
| Familles | 229 000 | 4,2% | 254 000 | 4,2% | 380 000 | 5,4% |
| Personnes seules | 118 000 | 6,6% | 160 000 | 7,0% | 298 000 | 10,0% |
| Total des ménages | 347 000 | 4,8% | 413 000 | 5,0% | 678 000 | 6,7% |
| Proportion de l'ensemble des ménages pauvres non âgés | | 30,8% | | 30,5% | | 30,8% |

Note : Les nombres sont arrondis et pourraient ne pas s'additionner.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Comme on pouvait s'y attendre, le taux de pauvreté chez les ménages comptant 49 semaines de revenu d'emploi est inférieur aux taux de pauvreté globaux. Par exemple, le taux de pauvreté chez tous les ménages était de 22,4% en 1997,

tandis qu'il s'établissait à 6,7% chez les ménages de travailleurs. Cependant, comme les taux globaux, les taux de pauvreté chez les travailleurs ont augmenté au cours de la période étudiée, et l'augmentation la plus prononcée est survenue entre 1989 et 1997.



Les années 1980 et 1990 ont été marquées par les fluctuations du cycle économique. L'économie canadienne a connu des récessions durant les premières années de chaque décennie, soit en 1981-1982 et en 1990-1991. Cependant, les années 1980 ont été une décennie généralement plus prospère que les années 1990. Par exemple, en 1989, soit six ans après les sommets atteints par la récession, en 1983, les taux de chômage étaient tombés sous les niveaux d'avant la récession (7,5%). Par contraste, la reprise des années 1990 a été beaucoup plus lente. En 1997, année la plus récente pour laquelle on dispose de données sur la pauvreté, les taux de chômage étaient toujours de deux points de pourcentage supérieurs au niveau de 1989, soit 9,5%. Dans le même ordre d'idées, les changements dans le produit intérieur brut (PIB) ont été très faibles jusqu'au milieu des années 1990, à l'exception de 1994. En fait, c'est seulement en 1998 et en 1999 que les conditions économiques se sont améliorées, comme en témoigne la croissance plus élevée de la productivité et la baisse des taux de chômage[5].

D'autres indicateurs du marché du travail révèlent le caractère anémique de la reprise économique jusqu'au milieu des années 1990. Si les niveaux généraux d'emploi ont augmenté, la proportion d'emplois par rapport à la population n'a présenté presque aucune amélioration entre 1989 et 1997. En 1997, cette proportion était de 59%, soit encore 3,1 points de pourcentage sous le niveau de 1989. Le taux d'activité sur le marché du travail a également diminué chaque année au cours de cette période, passant de 67,2%, en 1989, à 64,9%, en 1997. Ces données ont incité de nombreux analystes à dire que le plus gros des années 1990 a été une période de croissance sans emplois.

L'érosion des possibilités d'emploi s'est également accompagnée de la dégradation de la qualité et de la sécurité des débouchés offerts. Non seulement l'économie canadienne n'a pas réussi à offrir un nombre suffisant de possibilités d'emploi convenables, mais les emplois existants se sont polarisés davantage. Jusqu'en 1997, la croissance de l'emploi était concentrée dans des formes d'emploi sans sécurité. Entre 1989 et 1997, par exemple, le travail autonome, très mal rémunéré pour une bonne part, a représenté 80% de toute la croissance des emplois, tandis que le travail à temps partiel a été responsable de la totalité des gains nets sur le plan de l'emploi rémunéré. En fait, le nombre d'employés à plein temps a chuté au début et au milieu des années 1990[6]. Une étude a conclu qu'en 1997, plus de 45% de la population active rémunérée et 37% de la main-d'œuvre d'âge intermédiaire (25 à 59 ans) était formée de travailleurs «souples», qui, par définition, ont des emplois moins sûrs et des taux de traitement inférieurs[7].

TABLEAU 5.2

**RÉPARTITION COMPARÉE DES MÉNAGES DE TRAVAILLEURS PAUVRES ET DES MÉNAGES NON PAUVRES, NON ÂGÉS, 1997**

| | Familles | | Personnes seules | |
|---|---|---|---|---|
| | Travailleurs pauvres | Non pauvres | Travailleurs pauvres | Non pauvres |
| **Nombre (en milliers)** | 380 | 6 010 | 298 | 1 856 |
| **Caractéristiques** | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% |
| **Province** | | | | |
| Terre-Neuve | — | 1,9% | — | 0,6% |
| Île-du-Prince-Édouard | — | 0,5% | — | 0,3% |
| Nouvelle-Écosse | 2,3% | 3,1% | * 2,5% | 2,6% |
| Nouveau-Brunswick | * 1,8% | 2,6% | — | 1,6% |
| Québec | 22,1% | 24,7% | 23,4% | 24,2% |
| Ontario | 40,5% | 37,9% | 34,0% | 37,3% |
| Manitoba | 5,3% | 3,5% | 4,9% | 3,1% |
| Saskatchewan | 3,6% | 3,1% | * 2,7% | 3,5% |
| Alberta | 11,9% | 9,7% | 14,0% | 10,4% |
| Colombie-Britannique | 11,0% | 12,7% | 16,6% | 16,2% |
| **Âge** (a) | | | | |
| Moins de 25 ans | 6,4% | 2,4% | 31,5% | 9,9% |
| 25 à 34 ans | 23,3% | 19,5% | 29,8% | 32,3% |
| 35 à 44 ans | 37,9% | 32,9% | 18,6% | 27,1% |
| 45 à 54 ans | 21,8% | 28,7% | 11,8% | 18,7% |
| 55 à 64 ans | 10,6% | 16,6% | 8,3% | 12,0% |
| **Type de famille** | | | | |
| Non âgée | | | | |
| couple sans enfants < 18 ans | 26,8% | 47,8% | s.o. | s.o. |
| couple avec enfants < 18 ans | 55,6% | 46,4% | s.o. | s.o. |
| parent seul, enfants < 18 ans | 17,6% | 5,8% | s.o. | s.o. |
| personne seule < 65 ans | s.o. | s.o. | 100,0% | 100,0% |
| **Éducation** | | | | |
| Secondaire, sans diplôme | 27,9% | 21,2% | 17,7% | 14,7% |
| Secondaire, diplômé/ postsec. partiel | 30,6% | 25,0% | 35,3% | 26,6% |
| Postsec. certif., dipl./ diplôme universitaire | 41,5% | 53,7% | 47,0% | 58,7% |
| **Nombre de salariés** (b) | | | | |
| zéro | — | 2,3% | — | 6,8% |
| un | 48,9% | 19,9% | 96,7% | 93,2% |
| deux | 41,1% | 57,9% | s.o. | s.o. |
| trois ou plus | 8,5% | 19,9% | s.o. | s.o. |
| **Taille de la communauté** | | | | |
| 500 000 et + | 59,2% | 47,5% | 68,0% | 57,4% |
| 100 000 - 499 999 | 12,4% | 15,9% | 12,2% | 17,2% |
| région urbaine < 100 000 | 16,7% | 19,1% | 15,0% | 16,3% |
| région rurale | 11,8% | 17,6% | 4,9% | 9,2% |

Notes : s.o. = sans objet.

— Échantillon trop petit pour produire des estimations.

* Estimations peu fiables à cause de la petite taille de l'échantillon.

(a) L'âge correspond à la personne la plus âgée, chef de famille ou conjoint-e.

(b) Les chiffres pour les familles de travailleurs pauvres et les travailleurs pauvres ne totalisent pas nécessairement 100% à cause du petit nombre de cas mettant en cause des répondants qui satisfont à la définition de «travailleur», mais non à la définition de «salarié» pour l'année de référence. Cela pourrait comprendre les personnes en congé de maternité, celles qui sont en grève ou en lock-out, ou en congé à cause d'une maladie de longue durée.

Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Qui sont les travailleurs pauvres? Une comparaison des ménages non âgés de travailleurs pauvres et de travailleurs non pauvres, présentée au tableau 5.2, permet d'établir un profil distinct des travailleurs pauvres. En 1997, il y avait un nombre disproportionné de travailleurs pauvres dans les provinces des Prairies et en Ontario. Ensemble, le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta abritaient 16,3% de toutes les familles non pauvres, mais 20,8% de toutes les familles de travailleurs pauvres, tandis que l'Ontario abritait 37,9% des familles non pauvres et 40,5% des familles de travailleurs pauvres. Ces dernières étaient sous-représentées dans toutes les provinces de l'Atlantique, en Colombie-Britannique et au Québec. Les travailleurs pauvres vivant seuls étaient surreprésentés au Manitoba, en Alberta et en Colombie-Britannique seulement.

Il importe de souligner que la surreprésentation des travailleurs pauvres dans certaines provinces ne dépend pas seulement du taux élevé de pauvreté en général. Par exemple, en 1997, le Manitoba et Terre-Neuve accusaient des taux de pauvreté plus élevés que la moyenne nationale (14%), s'établissant à 14,9% et à 17,7%, respectivement; toutefois, comme le montre la figure 5.1, 44,3% des familles pauvres du Manitoba étaient formées de travailleurs pauvres, par rapport à seulement 16,6% des familles pauvres de Terre-Neuve.

Graphique 5.1
Familles de travailleurs pauvres, en pourcentage de toutes les familles pauvres, par province, 1997

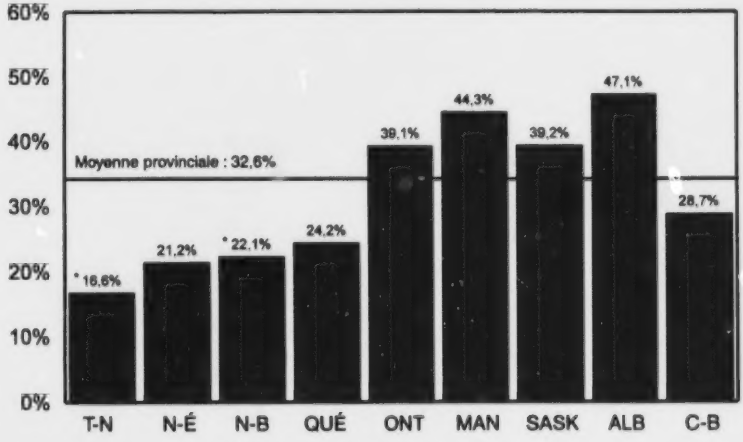


Notes : Échantillon pour l-P-É est trop petit pour faire une estimation. * Estimation moins fiable en raison de la petite taille de l'échantillon.
Source: Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Les ménages de travailleurs pauvres présentent un autre trait important : ils sont en moyenne moins instruits que les ménages non pauvres. Cependant, les différences ne sont pas aussi grandes qu'on pourrait l'imaginer. En effet, 41,5% des familles de travailleurs pauvres et 47% des travailleurs pauvres vivant seuls avaient un diplôme, un certificat ou un grade de niveau postsecondaire, par rapport à 53,7% des familles non pauvres et à 58,7% des personnes seules non pauvres (voir le tableau 5.2).

L'âge est aussi un facteur qui différencie les travailleurs pauvres, surtout chez les personnes seules. En 1997, la proportion de travailleurs chez les personnes seules de moins de 25 ans était plus de trois fois supérieure à celle des personnes seules non pauvres de moins de 25 ans. Les familles de travailleurs pauvres étaient en moyenne plus jeunes que les familles non pauvres. Environ les deux tiers des familles pauvres étaient âgées de moins de 44 ans, par rapport à 54,8% des familles non pauvres.

Les familles de travailleurs pauvres se distinguent également par le fait qu'elles sor moins susceptibles d'avoir deux rentrées de salaires que les familles non pauvres Seulement la moitié des familles de travailleurs pauvres avaient deux salariés ou plu en 1997, par rapport à plus des trois quarts des familles non pauvres. Les familles comptant des enfants à charge étaient également plus susceptibles d'être des familles de travailleurs pauvres que les familles sans enfants. Les couples ayant des enfants à charge et les familles monoparentales formaient une plus grande proportion des familles non âgées chez les travailleurs pauvres que chez les travailleurs non pauvres.

Environ 56% de toutes les familles de travailleurs pauvres non âgées sont formées de couples avec des enfants à charge, et les données présentées dans le tableau 5.3 portent sur cet important sous-groupe. Selon ces données, les couples de travailleurs pauvres avec enfants :

- sont légèrement plus jeunes que les couples non pauvres ayant des enfants (26%, par rapport à 23%);
- sont moins susceptibles d'avoir un certificat ou un diplôme d'études postsecondaires;
- ont en moyenne un peu plus d'enfants que les familles non pauvres;
- sont beaucoup plus susceptibles de ne compter qu'un seul salarié;
- comptent moins de semaines d'emploi;
- sont beaucoup plus susceptibles de vivre dans de grands centres urbains, par rapport aux familles non pauvres;
- sont concentrées en Ontario – près de la moitié (45,2%) de toutes les familles de travailleurs pauvres ayant des enfants à charge vivent en Ontario. Tout

TABLEAU 5.3

**RÉPARTITION DES COUPLES DE TRAVAILLEURS PAUVRES AVEC ENFANTS ET DES COUPLES NON PAUVRES AVEC ENFANTS, SELON DES CARACTÉRISTIQUES SÉLECTIONNÉES, 1997**

| | Travailleurs pauvres | Non pauvres |
|---|---|---|
| **Total (en milliers)** | 210 | 2 782 |
| **Caractéristiques** | 100,0% | 100,0% |
| **Province** | | |
| Terre-Neuve | — | 2,2% |
| Ile-du-Prince-Édouard | — | 0,5% |
| Nouvelle-Écosse | * 2,1% | 6,2% |
| Nouveau-Brunswick | — | 2,5% |
| Québec | 20,4% | 23,3% |
| Ontario | 45,2% | 38,6% |
| Manitoba | 5,3% | 3,6% |
| Saskatchewan | * 2,4% | 3,3% |
| Alberta | * 9,5% | 10,1% |
| Colombie-Britannique | * 11,8% | 12,2% |
| **Âge** (a) | | |
| Moins de 35 ans | 26,0% | 22,6% |
| 35 à 44 ans | 48,6% | 50,0% |
| 45 à 54 ans | 21,4% | 24,2% |
| 55 à 64 ans | — | 3,2% |
| **Éducation** | | |
| Secondaire sans diplôme | 27,1% | 18,1% |
| Secondaire diplômé / postsecondaire partiel | 29,4% | 25,6% |
| Postsec. certif., diplôme / diplôme universitaire | 43,4% | 56,3% |
| **Nombre de salariés** (b) | | |
| zéro | — | 0,6% |
| un | 43,8% | 15,5% |
| deux | 44,8% | 63,2% |
| trois ou plus | 9,9% | 20,7% |
| **Taille de la communauté** | | |
| 500 000 et + | 65,1% | 45,7% |
| 100 000 - 499 999 | 9,9% | 15,5% |
| Région urbaine < 100 000 | 12,0% | 19,7% |
| Région rurale | 13,1% | 19,2% |
| **Nombre moyen de semaines de travail** | 69,9 | 85,2 |
| **Salaire moyen** (c) | 15 423 $ | 62 262 $ |
| **Nombre moyen d'enfants < 18 ans** | 2,04 | 1,81 |

tes :

Échantillon trop petit pour produire des estimations.

Estimations moins fiables à cause de la petite taille de l'échantillon.

L'âge correspond à la personne la plus âgée, chef de famille ou conjoint-e.

Les chiffres pour les familles de travailleurs pauvres et les travailleurs pauvres ne totalisent pas nécessairement 0% à cause du petit nombre de cas mettant en cause des répondants qui satisfont à la définition de «travailleur», mais n à la définition de «salarié» pour l'année de référence. Cela pourrait comprendre les personnes en congé de aternité, celles qui sont en grève ou en lock-out, ou en congé à cause d'une maladie de longue durée.

c) Salaires moyens combinés du chef de famille et du conjoint.

Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

comme une plus grande proportion des pauvres du Canada vivent en Ontario par rapport aux années 1980 et au début des années 1990, une portion plus importante de familles de travailleurs pauvres vivent en Ontario.

## Pauvreté sur le marché

Selon les données les plus récentes, la capacité des familles canadiennes de tirer du marché du travail un revenu suffisant pour avoir un niveau de vie convenable divergeait de façon marquée. Certaines familles étaient beaucoup plus vulnérables à la pauvreté sur le marché que d'autres. On peut retracer les familles les plus susceptibles de subir les effets néfastes de conditions du marché précaires en examinant le degré de vulnérabilité chez les différents groupes.

L'analyse qui précède a permis de déterminer le nombre et la composition des travailleurs pauvres en examinant les caractéristiques des ménages pauvres qui ont un revenu d'emploi. Cela donne à penser que l'emploi n'offre pas nécessairement à lui seul une protection efficace contre la pauvreté. Une autre façon de déterminer si le marché du travail offre des emplois convenables suffisamment rémunérés, ce qui constitue la stratégie de lutte contre la pauvreté la plus efficace, consiste à examiner le taux de pauvreté en fonction de sources de revenu privées seulement, sans tenir compte de l'incidence des transferts de revenus publics[8].

Nous présentons plus bas des données sur la pauvreté sur le marché au fil des ans pour certains groupes démographiques. Le tableau 5.4 montre que si l'on tenait compte uniquement des gains du marché, près de 1,6 million de familles canadiennes d'âge actif (ou 21,9%) auraient été pauvres en 1997. Une fois pris en compte les transferts des gouvernements, 15,3% (soit un total de 1,1 million de familles) demeuraient pauvres[9].

TABLEAU 5.4
**PAUVRETÉ SUR LE MARCHÉ DANS LES FAMILLES D'ÂGE ACTIF*, CANADA, 1981, 1989 et 1997 (DOLLARS DE 1997)**

| | 1981 | | 1989 | | 1997 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Travailleurs pauvres | Total des pauvres | Travailleurs pauvres | Total des pauvres | Travailleurs pauvres | Total des pauvres |
| Pourcentage des familles | 14,7 | 10,9 | 16,5 | 11,1 | 21,9 | 15,3 |
| Nombre de familles | 808 000 | 601 000 | 996 000 | 670 000 | 1 553 000 | 1 086 000 |
| Écart de pauvreté moyen | 10 253 $ | 7 797 $ | 10 757 $ | 8 263 $ | 11 982 $ | 9 082 $ |
| Écart de pauvreté total (milliards) | 8,3 $ | 4,7 $ | 10,7 $ | 5,5 $ | 18,6 $ | 9,9 $ |

Note : * Les familles d'âge actif sont celles dont le chef et/ou le(la) conjoint-e ont moins de 65 ans.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## Graphique 5.2
### Pauvreté sur le marché et pauvreté totale dans les familles de la population active, 1981, 1989 et 1997

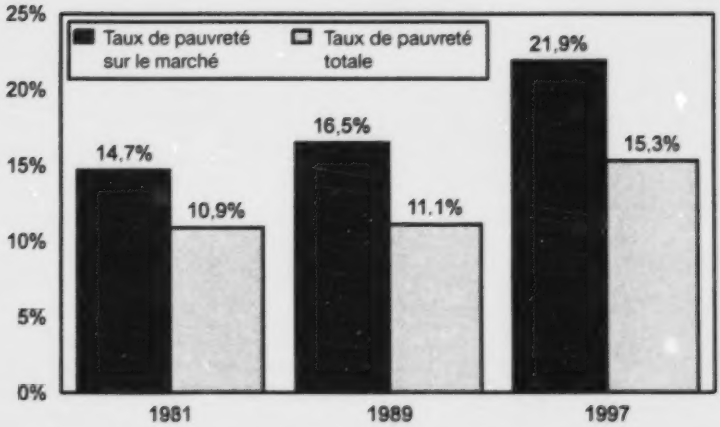


Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Le taux de pauvreté sur le marché des familles canadiennes a augmenté entre 1981 et 1997. En fait, il a connu une hausse de près de 50%, ce qui représente une augmentation numérique d'environ 750 000 familles de travailleurs pauvres. À titre de comparaison, le taux de pauvreté total chez les familles d'âge actif a augmenté de 40,4% au cours de cette période, soit 485 000 familles de plus. La différence dans les taux de pauvreté fondés sur le revenu du marché et le revenu total révèle l'importance des transferts gouvernementaux dans la réduction de l'incidence de la pauvreté.

La vulnérabilité économique repose sur un certain nombre de facteurs. Par exemple, le tableau 5.5 montre, au sein de la population de parents seuls, que 59,9% étaient des travailleurs pauvres en 1997, par rapport à 18,7% des familles biparentales ayant des enfants. Le tableau 5.5 montre clairement que les familles monoparentales – presque toutes dirigées par des femmes – étaient plus vulnérables à la pauvreté sur le marché que les couples. Cette constatation n'est guère surprenante, parce que les familles monoparentales ne comptent qu'un salarié adulte. Il faut souligner la gravité de cette incidence élevée de la pauvreté sur le marché : les familles monoparentales constituent seulement 10,9% de *toutes* les familles non âgées au Canada, mais représentent 28,5% de *toutes les familles de travailleurs pauvres.*

TABLEAU 5.5
**INCIDENCE DE LA PAUVRETÉ SUR LE MARCHÉ DANS LES FAMILLES D'ÂGE ACTIF, SELON LE TYPE DE FAMILLE, LE GROUPE D'ÂGE ET L'ÉDUCATION, CANADA, 1997**

| Caractéristiques | Taux |
|---|---|
| **Toutes les familles** | 21,9% |
| **Type de famille** | |
| Non-âgée | |
| Couple sans enfants < 18 ans | 16,0% |
| Couple avec enfants < 18 ans | 18,7% |
| Parent seul avec enfants < 18 ans | 59,9% |
| Autre avec enfants < 18 ans | 46,1% |
| **Âge *** | |
| Moins de 35 ans | 30,3% |
| 35 à 64 ans | 19,2% |
| **Éducation **** | |
| Secondaire, sans diplôme | 34,0% |
| Secondaire, diplômé/ postsec. Partiel | 24,1% |
| Postsec. certif., dipl./ diplôme universitaire | 15,1% |

Notes : * L'âge correspond à la personne la plus âgée, chef de famille ou conjoint-e. ** L'éducation s'applique à la personne (chef ou conjoint) qui a terminé le niveau d'études le plus élevé.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

En général, les travailleurs plus jeunes graviront les échelons de carrière à mesure qu'ils vieilliront, grâce au perfectionnement de leurs compétences, à la formation en cours d'emploi et à une plus grande expérience professionnelle. Ce processus semble toutefois prendre fin aux environs de 55 ans – ce qui témoigne en partie de la prévalence croissante des retraites anticipées, aussi bien volontaires qu'involontaires (données non présentées)[10]. Il en résulte une perte de revenu du marché.

L'incidence de la pauvreté sur le marché tend à diminuer régulièrement à mesure qu'augmentent les niveaux d'instruction des membres de la famille. Le tiers de toutes les familles d'âge actif dont les adultes n'avaient pas terminé leurs études secondaires étaient des familles de travailleurs pauvres en 1997, par rapport au sixième des familles dont un adulte ou les deux avaient un diplôme ou un grade d'études postsecondaires.

## Raisons qui expliquent la croissance de la pauvreté sur le marché



L'analyse effectuée pour cet ouvrage a montré que le marché du travail n'a pas réussi à offrir à de nombreux Canadiens des débouchés et des salaires leur permettant de faire vivre leur famille, surtout dans les années 1990. La section qui suit présente une analyse plus détaillée des raisons qui expliquent la croissance de la pauvreté sur le marché. Nous nous attarderons plus précisément :

- aux faibles salaires;
- au chômage;
- aux périodes passées à l'extérieur du marché du travail (sans occuper d'emploi ou chercher activement du travail)[11].

## EMPLOIS PEU RÉMUNÉRÉS

L'analyse par les auteurs des facteurs qui sous-tendent la pauvreté sur le marché soulève de sérieuses questions sur le postulat voulant qu'une famille ne puisse être pauvre si elle compte au moins un adulte occupé toute l'année. Tout simplement, de nombreux emplois ne sont pas suffisamment rémunérés pour offrir, même aux travailleurs à plein temps, un revenu suffisant pour faire vivre décemment leur famille. Environ 622 300 familles vivaient dans la pauvreté sur le marché en 1997, même si elles comptaient au moins un salarié adulte qui avait travaillé toute l'année. De plus, environ 390 100 familles étaient pauvres même si elles comptaient deux salariés adultes qui travaillaient toute l'année. Il semble irréaliste de s'attendre à ce que ces familles puissent devenir encore plus autosuffisantes grâce à leur activité sur le marché du travail, compte tenu de la charge de travail qu'elles assumaient déjà. Leur principal facteur de pauvreté sur le marché n'était pas tant le nombre d'heures travaillées que le salaire horaire qui leur était versé.

Un moyen d'évaluer l'incidence des emplois peu rémunérés au Canada consiste à examiner les changements dans les taux de salaire minimum à l'échelle du pays. Le niveau du salaire minimum est important, non seulement pour les travailleurs au salaire minimum, mais également pour ceux dont le salaire est de 2 $ ou 3 $ supérieur au taux minimum. En établissant le niveau de l'échelon inférieur de l'échelle des revenus, le salaire minimum influe aussi largement sur les niveaux des quelques échelons suivants. Ainsi, les changements dans les taux de salaire minimum expliquent en partie les changements dans la pauvreté sur le marché.

TABLEAU 5.6
**REVENU ANNUEL AU SALAIRE MINIMUM* PAR PROVINCE, 1976 et 1998/1999 ($ DE 1998)**

| | 1976 | 1998/1999** | % Changement |
|---|---|---|---|
| Terre-Neuve | 10 285 | 10 920 | 6,2% |
| Île-du-Prince-Édouard | 14 607 | 11 232 | -23,1% |
| Nouvelle-Écosse | 10 285 | 11 440 | 11,2% |
| Nouveau-Brunswick | 15 165 | 11 440 | -24,6% |
| Québec | 17 253 | 14 352 | -16,8% |
| Ontario | 15 835 | 14 248 | -10,0% |
| Manitoba | 16 724 | 12 211 | -27,0% |
| Saskatchewan | 17 040 | 12 211 | -28,3% |
| Alberta | 16 502 | 12 008 | -27,2% |
| Colombie-Britannique | 18 257 | 14 872 | -18,5% |

Notes : * En présumant que les salariés ont travaillé 40 heures par semaine, 52 semaines durant l'année.
** Les taux de salaire minimum en 1999 pour le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta sont exprimés en dollars de 1998.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après le feuillet d'information de Travail Canada sur les taux de salaire minimum pour les travailleurs adultes d'expérience «*Minimum Wage Rates for Experienced Adult Workers*» (janvier 1999; mars 1996) et *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*, 1994 et 1997, de Statistique Canada.

Au cours des 20 dernières années, les taux de salaire minimum à l'échelle du pays n'ont pas suivi l'inflation; ils donnent donc maintenant un pouvoir d'achat beaucoup moins grand. Le tableau 5.6 montre l'ampleur de ce déclin. Entre 1976 et 1998, les gains annuels des travailleurs à plein temps toute l'année employés au salaire minimum se sont amenuisés dans chaque province, à l'exception de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve. (Tous les chiffres sont en dollars constants de 1998.) À l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, les revenus tirés du salaire minimum ont diminué de plus de 20% durant cette période.

L'insuffisance du revenu tiré d'un emploi rémunéré au salaire minimum est facilement apparente lorsqu'on le mesure aux seuils de faible revenu de Statistique Canada (SFR), au tableau 5.7. Prenons par exemple un parent seul ayant un enfant. Si l'on met de côté l'abordabilité et la disponibilité des services de garde, un parent seul qui a occupé à plein temps pendant une année complète un emploi rémunéré au salaire minimum toucherait 4 135 $ de moins que le seuil de pauvreté en Colombie-Britannique et de 7 500 $ à 8 000 $ de moins dans les provinces atlantiques. S'il lui fallait faire vivre plus d'une personne à charge avec un salaire minimum, l'écart serait encore plus grand.

TABLEAU 5.7

**REVENU ANNUEL AU SALAIRE MINIMUM MESURÉ PAR RAPPORT AUX SEUILS DE FAIBLE REVENU (SFR), PAR PROVINCE, 1998**

| | Parent seul (un salarié) et un enfant | | Couple à un salarié et deux enfants | |
|---|---|---|---|---|
| | Différence entre le revenu au salaire minimum et le SFR* ($) | Revenu au salaire minimum en % du SFR | Différence entre le revenu au salaire minimum et le SFR* ($) | Revenu au salaire minimum en % du SFR |
| Terre-Neuve | -8 087 | 57 | -17 694 | 38 |
| Île-du-Prince-Édouard | -7 642 | 60 | -17 183 | 40 |
| Nouvelle-Écosse | -7 567 | 60 | -17 174 | 40 |
| Nouveau-Brunswick | -7 567 | 60 | -17 174 | 40 |
| Québec | -4 655 | 76 | -14 262 | 50 |
| Ontario | -4 759 | 75 | -14 366 | 50 |
| Manitoba | -6 796 | 64 | -16 403 | 43 |
| Saskatchewan | -6 796 | 64 | -16 403 | 43 |
| Alberta | -6 999 | 63 | -16 606 | 42 |
| Colombie-Britannique | -4 135 | 78 | -13 742 | 52 |

Note : * On calcule cette différence en soustrayant du seuil de faible revenu le revenu total des travailleurs employés 40 heures par semaine, 52 semaines par an, au salaire minimum dans chaque province. Les seuils de pauvreté s'appliquent à des centres urbains ayant une population de 100 000 à 499 999 habitants (base de 1992), sauf l'I.-P.-É., où les seuils de pauvreté s'appliquent à des centres urbains ayant une population de 30 000 à 99 999 habitants.

Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après le feuillet d'information de Travail Canada sur les taux de salaire minimum pour les travailleurs adultes d'expérience «*Minimum Wage Rates for Experienced Adult Workers*» (janvier 1999) et *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*, 1997, de Statistique Canada.

Dans la plupart des provinces, une année complète d'emploi rémunéré au salaire minimum pour un salarié porterait les revenus d'une famille de quatre personnes (un couple et deux enfants), à 13 700 $ au moins sous le seuil de pauvreté. Autrement dit, pour ces familles, un travailleur gagnant le salaire minimum toute l'année ne rapporterait chez lui que 38 à 52% du revenu nécessaire pour sortir sa famille de la pauvreté[12].

**CHÔMAGE**

En 1997, 890 000 familles canadiennes au total vivaient dans la pauvreté sur le marché parce qu'au moins un salarié adulte faisait partie de la population active, mais était en chômage pendant une partie ou la totalité de l'année. La plupart de ces personnes étaient en chômage durant de longues périodes, souvent plus de la moitié de l'année. La longue durée de leur recherche d'emploi témoigne de leur volonté et de leur détermination à trouver un emploi rémunéré. Même si la volonté de trouver un emploi rémunéré était généralisée, les débouchés ne l'étaient pas.

La situation de l'emploi au Canada durant la période étudiée a été morne pour de nombreux Canadiens. En 1981, le taux de chômage officiel était de 7,5%, soit le plus bas enregistré entre 1981 et 1997. Ce n'est que récemment, en 1999, que le taux de chômage est passé sous ce niveau. Malgré la tendance à la baisse des taux de chômage, de nombreuses personnes demeurent préoccupées par les perspectives d'emploi des Canadiens. Par exemple, le nombre de travailleurs découragés – ceux qui ont renoncé à chercher un emploi – et de travailleurs qui préféreraient travailler à plein temps demeure élevé. Lorsque l'on ajoute les travailleurs découragés au taux de chômage (9,2% en 1997), le taux de chômage passe à 9,9%. Si l'on tient compte des travailleurs sous-employés – ceux qui ont travaillé à temps partiel mais voulaient travailler à plein temps – le taux de chômage en 1997 grimpe à 15,2%. Par comparaison, le taux de chômage officiel en 1981 était de 7,5%, alors qu'il s'établissait à 10,2% si l'on tenait compte des travailleurs découragés et des travailleurs sous-employés[13].

On peut trouver un autre indice de la précarité de l'emploi dans le nombre moyen de semaines de chômage – désigné par la durée moyenne du chômage. En 1981, la durée moyenne du chômage était de 15,1 semaines; en 1997, il était passé à 22,3 semaines. Au milieu des années 1990, la durée moyenne du chômage était plus élevée que jamais, même durant la grave récession de 1981-1982. Tout au long des années 1990, la diminution des prestations de chômage et le resserrement des critères d'admissibilité aux prestations ont accentué les effets négatifs du chômage sur les revenus des familles.

Pour que les familles retirent une plus grande portion de leur sécurité économique du marché, il faut régler le problème de chômage du Canada.

## ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Pour que soit éliminée la pauvreté sur le marché, les personnes doivent d'abord pouvoir entrer sur le marché du travail rémunéré. Cependant, comme nous le montrons dans cet ouvrage, l'accès au marché du travail demeure difficile pour certains groupes de la population. Les mères de jeunes enfants, les personnes handicapées et les travailleurs âgés forment trois des groupes pour qui des obstacles particuliers entravent l'obtention d'un emploi rémunéré.

### PARENTS

En 1997, il y avait plus de 650 000 familles de travailleurs pauvres dont au moins un des soutiens adultes – habituellement une femme – assumait des responsabilités familiales toute l'année ou une partie de l'année. Pour nombre de ces femmes, il coûtait moins cher de demeurer au foyer que d'occuper un emploi rémunéré. Comme le montre *Le progrès des enfants au Canada, 1996*, produit par le Conseil canadien de développement social (CCDS), dans certaines régions du Canada, des services de garde de qualité pour les nourrissons ou les tout-petits peuvent coûter 1 200 $ par mois[14]. Il est donc difficile de trouver un emploi suffisamment rémunérateur pour couvrir les frais de garde des enfants et d'autres dépenses, tout en laissant un peu d'argent à la fin du mois.

Compte tenu de la diminution du nombre de familles étendues et des plus grandes distances qui séparent les membres des familles, la plupart des ménages ne peuvent même pas songer à recourir à des services de garde d'enfants assurés, pas toujours gratuitement, par des membres de la famille. En 1996, sur les deux millions d'enfants de moins de 12 ans qui se faisaient garder par des personnes autres que leurs parents, seulement 19% étaient confiés à un membre de la famille autre qu'un frère ou une soeur, tandis que 16% se faisaient garder par un frère ou une soeur[15]. Les autres enfants étaient gardés par une personne sans lien de parenté avec eux, soit dans un service de garde en milieu familial, soit dans une garderie, soit dans le cadre d'autres dispositions. De plus, si des places subventionnées en garderie pour les familles à faible revenu sont offertes dans toutes les provinces, leur nombre est souvent limité et elles tendent à cibler les familles à très faible revenu. Une femme qui a un enfant et dont le mari gagne un très maigre salaire ne serait probablement admissible qu'à une subvention partielle, le cas échéant.



### PERSONNES HANDICAPÉES

L'accès au marché du travail demeure un problème de taille pour les personnes handicapées. Selon le recensement de 1996, le taux d'activité sur le marché du travail des personnes handicapées âgées de 15 à 64 ans était beaucoup plus faible que chez les personnes non handicapées – 43,1%, par rapport à 78,4%. Malgré leur taux d'activité plutôt faible, un grand nombre de personnes handicapées qui

n'étaient pas sur le marché du travail rémunéré étaient capables et désireuses de travailler. Par exemple, les constatations de l'Enquête sur la santé et les limitations d'activité de 1991 ont révélé que 20% des personnes handicapées avaient fait du bénévolat durant l'année, et la majorité (56%) ont dit faire l'acquisition de compétences qui leur seraient utiles pour trouver un emploi rémunéré. Près du cinquième des personnes handicapées qui ne faisaient pas partie de la main-d'oeuvre (17%) ont dit avoir l'intention de chercher du travail durant les six mois suivants[16].

Pourtant, l'accès au marché du travail demeure problématique pour beaucoup de personnes handicapées, en raison de leurs responsabilités familiales, du manque de moyens de transport accessibles, de la nécessité de réaménager l'emploi ou l'horaire de travail, de la peur de l'isolement au travail et d'autres facteurs. Comme l'a documenté la chercheuse Gail Fawcett, du CCDS, dans *Vivre avec une incapacité au Canada : Portrait économique*, de nombreuses personnes handicapées sont exclues du marché du travail, non pas tant à cause de leur incapacité que de l'environnement du marché du travail qui les empêche d'y participer.

### TRAVAILLEURS ÂGÉS

L'exclusion de la main-d'oeuvre rémunérée est également devenue un problème pressant pour les travailleurs âgés. En 1997, les conjoints masculins dans plus de 129 000 familles vivant la pauvreté sur le marché ont déclaré être à la retraite ou volontairement inoccupés. La grande majorité de ces hommes étaient âgés de 55 à 64 ans. Étant donné que leur famille vivait dans la pauvreté sur le marché, il semble peu probable qu'ils aient volontairement quitté le marché du travail. Une étude du CCDS sur les retraités a révélé qu'environ le quart des retraités en 1991 avaient dit avoir involontairement quitté le marché du travail, souvent parce qu'ils avaient perdu leur emploi ou avaient des problèmes de santé[17]. D'autres retraités avaient quitté «volontairement» le marché du travail, mais il se peut qu'on ne leur ait pas beaucoup laissé le choix d'accepter une offre de retraite anticipée. La recherche d'un autre emploi peut poser des problèmes uniques aux travailleurs âgés; ils ont souvent une faible capacité de lecture et d'écriture, n'ont pas beaucoup d'instruction et leurs compétences professionnelles sont souvent dépassées. Ces facteurs, combinés à la discrimination fondée sur l'âge de la part de certains employeurs, forcent probablement bien des personnes à prendre leur retraite avant l'âge de 65 ans, même si elles doivent vivre dans la pauvreté sur le marché.



## Nombre de salariés et pauvreté

L'une des tendances les plus remarquables de l'après-guerre a été la croissance énorme de l'activité des femmes sur le marché du travail. En 1961, environ le tiers des femmes de plus de 15 ans (29,5%) étaient actives sur le marché du travail. En 1997, le taux d'activité des femmes sur le marché du travail était passé à 57,4%,

soit une augmentation de près de 100% depuis 1961[18]. C'est chez les femmes mariées que l'on a constaté l'augmentation la plus marquée de l'activité sur le marché du travail. En 1961, seulement deux femmes mariées sur dix occupaient un emploi rémunéré. En 1997, cette proportion était passée à six sur dix. Durant les années 1960, la naissance d'un enfant était souvent suivie d'une absence prolongée de la main-d'oeuvre. Aujourd'hui, toutefois, les femmes réintègrent plus tôt le marché du travail. Par exemple, le taux d'activité des mères d'enfants d'âge préscolaire (moins de 6 ans) a augmenté radicalement, pour passer de 35,6%, en 1976, à 66,1%, en 1997. L'augmentation des femmes ayant au moins un enfant âgé de 6 à 15 ans (et aucun enfant d'âge préscolaire) a été presque aussi radicale – leur proportion est en effet passée de 50,1%, en 1976, à 77,7%, en 1997[19].

Il est possible que le nombre croissant de femmes travaillant à l'extérieur du foyer n'ait pas modifié uniquement le portrait du marché du travail, mais qu'il ait également transformé celui des familles. En moins d'une génération, les familles comptant deux salariés sont devenues la norme. En 1997, sept familles non âgées comptaient au moins deux salariés, tandis que 23% comptaient sur un seul salarié. En fait, chez les couples avec enfants à charge où les deux conjoints travaillaient, les deux conjoints occupaient un emploi à plein temps dans 60% des ménages. Même chez les familles monoparentales, la majorité des parents (surtout les mères) étaient occupés : 51,4% travaillaient à plein temps et 18,4% travaillaient à temps partiel. De toute évidence, la prédominance du pourvoyeur «traditionnel» masculin n'est plus.

Bien qu'un certain nombre de facteurs expliquent l'entrée massive des femmes sur le marché du travail rémunéré, la nécessité économique est l'un des facteurs les plus importants. L'envoi de soutiens additionnels sur le marché du travail a été une stratégie particulièrement importante pour les familles à faible revenu, comme l'indiquent abondamment les données.

Le tableau 5.8 montre l'importance croissante du nombre de salariés pour démarquer les couples pauvres des couples non pauvres de moins de 65 ans. Dans ce tableau, la définition de «salarié» comprend non seulement les personnes qui ont occupé un emploi pendant 26 semaines ou plus (à plein temps ou à temps partiel) durant l'année, et exclut les gains des enfants à charge. In 1997, 67% des couples non pauvres comptaient deux salariés, par rapport à seulement 18,6% des couples pauvres. De plus, bien que la proportion de couples à revenu unique ait diminué chez tous les couples, pauvres ou non, entre 1981 et 1989, cette diminution a été compensée chez les couples pauvres par des augmentations équivalentes dans la proportion de couples sans aucun revenu et de couples à deux revenus. Chez les couples non pauvres, elle a été compensée presque exclusivement par une augmentation de la proportion de couples à deux revenus. Les risques qu'un couple soit pauvre sont considérablement réduits si les deux conjoints parviennent à trouver et à conserver un emploi.

TABLEAU 5.8
**COMPARAISON DES COUPLES NON ÂGÉS, PAUVRES ET NON PAUVRES, SELON LE NOMBRE DE SALARIÉS*, 1981, 1989 et 1997**

| Nombre de salariés | 1981 | | 1989 | | 1997 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Pauvres | Non pauvres | Pauvres | Non pauvres | Pauvres | Non pauvres |
| zéro | 34,5% | 3,5% | 39,5% | 4,8% | 43,0% | 4,7% |
| un | 49,1% | 43,6% | 37,1% | 31,1% | 38,4% | 28,3% |
| deux | 16,4% | 52,9% | 23,4% | 64,1% | 18,6% | 67,0% |

Note : * Salariés ayant travaillé au moins 26 semaines.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Le tableau 5.9 vient étayer davantage cette conclusion. Il présente toutes les combinaisons possibles d'emploi pour les ménages de deux adultes et montre comment la proportion de ménages, associée à chaque combinaison, a évolué au fil des ans. Au tableau 5.9, l'expression «plein temps/année complète» désigne une personne qui a été employée 30 heures ou plus par semaine pendant au moins 49 semaines durant l'année; les personnes qui ont travaillé moins qu'à plein temps l'année complète sont comptées dans la catégorie «autre type d'emploi».

Les trois premiers chiffres de la première rangée montrent qu'en 1981, 5,9% des couples pauvres comptaient deux salariés à plein temps toute l'année; 11,6% comptaient un homme qui travaillait à plein temps toute l'année et une femme qui comptait moins de 49 semaines d'emploi à plein temps; enfin, 21,5% comptaient un homme qui travaillait à plein temps toute l'année et une femme sans emploi rémunéré durant l'année. Le chiffre de 39% dans la colonne du total pour les hommes représente la proportion de tous les conjoints pauvres de sexe masculin employés à plein temps toute l'année. Les chiffres au bas de chaque colonne pour chaque année représentent la répartition totale de l'emploi des femmes. Si l'on observe de nouveau la situation des familles pauvres en 1981, on remarque que 9,3% des conjointes ont travaillé à plein temps toute l'année, 28,1% étaient dans la catégorie «autre type d'emploi» et 62,5% n'avaient aucun emploi rémunéré.

Le tableau 5.9 présente les données nécessaires pour répondre à trois questions connexes :

- En quoi les tendances de l'emploi des couples pauvres diffèrent-elles de celles des couples non pauvres?
- Y a-t-il eu des changements dans les tendances de l'emploi des couples pauvres entre 1981, 1989 et 1997?
- Les tendances de l'emploi chez les couples pauvres sont-elles différentes de celles des couples non pauvres?

TABLEAU 5.9
**SITUATION D'EMPLOI DES CONJOINTS DE FAMILLES PAUVRES ET NON PAUVRES, NON ÂGÉES, 1981, 1989 et 1997**

| | | **Couples pauvres** Emploi de la femme | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Temps plein toute l'année | Autre type d'emploi | Sans emploi | **Total du mari** |
| Emploi du mari | | pour cent | | | |
| 1981 | Temps plein / toute l'année | 5,9% | 11,6% | 21,5% | 39,0% |
| | Autre type d'emploi | — | 12,5% | 23,7% | 37,8% |
| | Sans emploi | — | 4,0% | 17,4% | 23,2% |
| | **Total : Femme** | 9,3% | 28,1% | 62,5% | 100,0% |
| 1989 | Temps plein / toute l'année | 8,3% | 13,3% | 15,7% | 37,3% |
| | Autre type d'emploi | 4,5% | 14,0% | 15,0% | 33,5% |
| | Sans emploi | s.o. | 4,2% | 24,3% | 29,2% |
| | **Total : Femme** | 13,5% | 31,5% | 55,0% | 100,0% |
| 1997 | Temps plein / toute l'année | 4,8% | 10,0% | 14,2% | 29,1% |
| | Autre type d'emploi | * 2,9% | 15,7% | 15,4% | 34,0% |
| | Sans emploi | * 2,2% | 5,3% | 29,5% | 36,9% |
| | **Total : Femme** | 9,9% | 31,0% | 59,1% | 100,0% |

| | | **Couples non pauvres** Emploi de la femme | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | Temps plein toute l'année | Autre type d'emploi | Sans emploi | **Total du mari** |
| Emploi du mari | | pour cent | | | |
| 1981 | Temps plein / toute l'année | 28,2% | 26,2% | 26,1% | 80,5% |
| | Autre type d'emploi | 5,0% | 6,4% | 5,1% | 16,5% |
| | Sans emploi | 0,8% | 0,5% | 1,6% | 2,9% |
| | **Total : Femme** | 34,0% | 33,1% | 32,9% | 100,0% |
| 1989 | Temps plein / toute l'année | 37,6% | 25,3% | 17,0% | 79,9% |
| | Autre type d'emploi | 6,0% | 6,1% | 3,2% | 15,3% |
| | Sans emploi | 1,5% | 0,9% | 2,4% | 4,8% |
| | **Total : Femme** | 45,1% | 32,3% | 22,6% | 100,0% |
| 1997 | Temps plein / toute l'année | 38,2% | 25,8% | 13,5% | 77,5% |
| | Autre type d'emploi | 6,9% | 6,2% | 3,1% | 16,1% |
| | Sans emploi | 2,1% | 1,5% | 2,7% | 6,3% |
| | **Total : Femme** | 47,2% | 33,5% | 19,3% | 100,0% |

Notes : — Échantillon trop petit pour produire des estimations.
* Estimations moins fiables à cause de la petite taille de l'échantillon.
s.o. = sans objet
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

L'activité des conjointes sur le marché du travail est un élément important qui distingue les couples pauvres des couples non pauvres. En 1997, les femmes membres de familles non pauvres étaient presque cinq fois plus susceptibles

d'avoir travaillé à plein temps toute l'année que leurs homologues pauvres (47,2% par rapport à 9,9%). Cependant, ce n'est pas seulement l'emploi des femmes qui différencie les pauvres des non-pauvres. Chez les couples pauvres en 1997, seulement 29,1% des hommes occupaient un emploi à plein temps toute l'année, par rapport à 77,5% des partenaires non pauvres de sexe masculin. À cause de ces différences, la situation où les deux conjoints travaillent à plein temps toute l'année est assez rare chez les couples pauvres (4,8%), alors qu'il s'agit de la tendance de l'emploi la plus courante chez les couples non pauvres (38,2%). Cependant, même si les couples pauvres sont peu susceptibles de compter deux salariés à plein temps toute l'année, sept sur dix touchaient au moins un certain montant provenant d'un emploi rémunéré.

Depuis 1981, les caractéristiques d'emploi chez les couples pauvres ont subi d'importants changements, notamment le déclin de la proportion de couples formés d'un homme pourvoyeur et d'une femme au foyer. En 1981, 45,2% des couples pauvres étaient composés d'un conjoint masculin ayant quelque type d'emploi et d'une conjointe sans emploi. En 1997, cette caractéristique se retrouvait chez 29,6% des couples pauvres seulement.

En général, chez les couples pauvres, l'activité des femmes sur le marché du travail a augmenté, tandis qu'elle a diminué chez les hommes tout au long des années 1980 : la proportion de conjointes sans emploi a diminué de 7,5 points de pourcentage entre 1981 et 1989, tandis que celle des conjoints de sexe masculin sans emploi a augmenté de six points de pourcentage. Cependant, les années 1990 ont été une décennie difficile pour les hommes et les femmes; la part des familles pauvres où les hommes étaient sans emploi a continué d'augmenter pour atteindre 36,9%, tandis que celle des femmes sans emploi a augmenté de 4,1 points de pourcentage pour atteindre 59,1%.

De plus, la part des couples pauvres dont le conjoint travaillait à plein temps toute l'année a diminué, pour passer de 39%, en 1981, à 29,1%, en 1997. Ce déclin de l'activité des hommes sur le marché du travail s'explique en partie par l'augmentation des taux de chômage chez les hommes mariés au cours des deux derniers cycles économiques, taux qui sont passés de 4,4%, en 1981, à 5%, en 1989, et à 6,2%, en 1997 (données ne figurant pas dans le tableau).



On retrouve aussi chez les couples non pauvres un grand nombre des changements dans les caractéristiques de l'emploi des couples pauvres. Cependant, la principale différence réside dans l'ampleur des changements. Par exemple, chez les couples pauvres et les couples non pauvres, la proportion de femmes sans emploi rémunéré a diminué entre 1981 et 1997. Chez les couples non pauvres, toutefois, cette diminution était beaucoup plus importante (de 32,9% à 19,3%).

Les données montrent clairement que les couples non pauvres se caractérisent par des niveaux plus élevés d'activité sur le marché du travail que les couples pauvres. Cela n'est guère surprenant. Ce qui distingue les couples pauvres des couples non pauvres est peut-être plus intéressant : c'est, de plus en plus, l'activité des hommes sur le marché du travail, et non plus simplement la présence d'une conjointe occupée.

## Résumé

Les constatations qui précèdent font ressortir les graves lacunes d'une stratégie politique qui vise à compter plus lourdement sur les gains du marché pour assurer une plus grande autonomie financière des familles, compte tenu des réductions des dépenses gouvernementales. Cela ne signifie toutefois pas que cette stratégie soit nécessairement vouée à l'échec. Elle échouera seulement si l'on ne peut atteindre le plein emploi, si les emplois ne rapportent pas un salaire suffisant et si l'on ne modifie pas considérablement les institutions et les pratiques du marché du travail canadien ainsi que les soutiens sociaux, comme les services de garde d'enfants. Si ces changements ne se produisent pas, les programmes publics de soutien du revenu continueront de jouer un rôle crucial dans la diminution de l'étendue et de l'intensité de la pauvreté chez les familles d'âge actif.

Jusqu'à maintenant, les coûts et les avantages de cet important changement dans les politiques publiques n'ont pas été convenablement examinés. Il semble que les pressions exercées pour la réduction du déficit et les convictions idéologiques aient donné lieu à une seule réponse politique : réduire les dépenses gouvernementales et la dette publique; réduire les taux d'intérêt; et espérer que les travailleurs pauvres finiront par obtenir des emplois rémunérateurs, ce qui remplacera le revenu provenant des emplois gouvernementaux et des prestations sociales perdus. Dans cet ouvrage, nous affirmons que le fonctionnement actuel du marché est peu susceptible de permettre de produire suffisamment d'emplois rémunérateurs pour les pauvres. Si l'on n'apporte pas de changements aux institutions du marché du travail canadien – dont un grand nombre nécessitent des dépenses gouvernementales – il semble peu probable que les familles vivant actuellement dans la pauvreté sur le marché puissent véritablement espérer devenir plus autonomes financièrement à l'avenir. Les constatations présentées dans ce chapitre mettent en relief le besoin critique de soutiens publics plus importants pour aider les familles qui vivent dans la pauvreté sur le marché.

## Notes de fin de chapitre

1 En général, les chercheurs de nombreux pays ont constaté une augmentation des inégalités, étant donné que les salaires, et plus particulièrement la rémunération, se sont polarisés. Pour le Canada, voir Conseil économique du Canada, *Tertiarisation et polarisation de l'emploi* (Ottawa : Approvisionnements et Services Canada, 1991); Charles Beach et George Slotsve, «Polarization of Earnings in the Canadian Labour Market», dans *Stabilization, Growth and Distribution Linkages in the Knowledge Era*, T. Courchene (dir.) (Kingston : John Deutsch Institute for the Study of Economic Policy, Université Queen's, 1994); René Morissette, John Myles et Garnett Picot, «L'inégalité des gains au Canada», Analyse des entreprises et du marché du travail, Direction des études analytiques, Statistique Canada, Documents de recherche, n° 60, 1993; Myles Zyblock, «Inégalité et bipolarisation des revenus des particuliers : une étude des tendances de sous-groupes de population au Canada, 1981 à 1993», Direction de la recherche appliquée, Développement des ressources humaines Canada, 1996.

2 David Ross, *The Working Poor: Wage Earners and the Failure of Income Security Policies* (Toronto : James Lorimer and Co., 1981), a été l'un des premiers à traiter ce concept de la pauvreté.

3 Le taux d'activité des personnes âgées sur le marché du travail a diminué considérablement au cours des deux dernières décennies, et il est très faible aujourd'hui. Cet ouvrage limite donc sa définition des travailleurs pauvres à la population de moins de 65 ans. Le taux d'activité de la population de 65 ans et plus est passé de 14,4%, en 1981, à 7%, en 1989, et à 6,4%, en 1997 (Statistique Canada, *Revue chronologique de la population active*, microdonnées, 1998).

4 D'autres définitions des travailleurs pauvres sont utilisées au Canada. Le Conseil national du bien-être social définit les «travailleurs pauvres» comme le nombre de personnes ou de familles qui tirent au moins la moitié de leur revenu total d'un emploi. (*Profil de la pauvreté 1997*, automne 1999).

5 Banque du Canada, «Appendice 2 : Principaux indicateurs financiers et économiques», *Revue de la Banque du Canada*, automne 1999.

6 Statistique Canada, «Le point sur la population active : comparaison entre les marchés du travail du Canada et des États-Unis,1989 à 1997», *Le Quotidien*, 24 novembre 1998. Article tiré de *Le point sur la population active*, automne 1998, catalogue n° 71-005-XPB. Voir aussi Marilyn Manser et Garnett Picot, «Le travail indépendant au Canada et aux États-Unis», *L'emploi et le revenu en perspective*, vol. 11, n° 3, automne 1999.

7 Burke et Shields définissent les travailleurs souples pour inclure les employés permanents à plein temps avec un emploi pour 2 ans ou moins, les travailleurs temporaires à temps plein, les travailleurs à temps partiel (involontaire) et d'autres travailleurs à temps partiel. Mike Burke et John Shields, *The Job-Poor Recovery: Social Cohesion and the Canadian Labour Market*, Rapport de recherche pour le Ryerson Social Reporting Network, mai 1999, p. 20.

8 Voir Grant Schellenberg et David Ross, *Laissés dans la pauvreté sur le marché : Étude sur la pauvreté des familles liée au revenu* (Ottawa : Conseil canadien de développement social, 1997).

[9] Dans cet ouvrage, on entend par «familles de travailleurs» celles qui n'ont pas reçu suffisamment de salaires du marché pour s'élever au-dessus du seuil de pauvreté. Le nombre total de pauvres comprend les familles qui n'ont pas reçu suffisamment de salaires, *combinés* aux soutiens du revenu du gouvernement pour élever leur revenu familial au-dessus du seuil de pauvreté.

[10] Voir Grant Schellenberg et David Ross, *Laissés dans la pauvreté sur le marché : Étude sur la pauvreté des familles liée au revenu* (Ottawa : Conseil canadien de développement social, 1997).

[11] Les auteurs ont indiqué que le Canada compte environ 1,6 million de familles de travailleurs pauvres. En prenant connaissance des diverses explications contenues dans cette section, le lecteur est prié de noter que le nombre total de familles de travailleurs pauvres n'est peut-être pas compté dans ce nombre total, parce que certaines familles peuvent connaître des périodes de chômage, avoir des emplois peu rémunérés et se heurter à des obstacles qui entravent leur participation.

[12] On trouvera une analyse plus poussée de la suffisance des salaires minimums dans Conseil national du bien-être social, *Choisir de travailler : incitatifs et désincitatifs* (Ottawa : Conseil national du bien-être social, 1993). Voir aussi Conseil National du bien-être social, *Profil de la pauvreté 1997* (Ottawa : automne 1999).

[13] On calcule le taux de chômage véritable en ajoutant le nombre de chômeurs officiels, le nombre de travailleurs découragés et le nombre de travailleurs à temps partiel involontaire qui voulaient travailler à plein temps mais n'ont pas pu trouver d'emploi de ce type. La définition des travailleurs découragés a été modifiée en 1996, tandis que celle du travail involontaire à temps partiel a été changée en 1995. Malgré ces différences de définition, les chiffres rendent compte du fait que beaucoup plus de Canadiens peuvent être considérés en chômage que ce qu'indique le taux officiel. Statistique Canada, *Revue chronologique de la population active*, années données.

[14] Conseil canadien de développement social, *Le progrès des enfants au Canada, 1996* (Ottawa : 1996).

[15] Conseil canadien de développement social, *Le progrès des enfants au Canada, 1999-2000* (Ottawa : 2000).

[16] Gail Fawcett, *Vivre avec une incapacité au Canada : Portrait économique* (Ottawa : Développement des ressources humaines Canada, Bureau de la condition des personnes handicapées, 1996).

[17] Grant Schellenberg, *La retraite : les changements démographiques et économiques des dernières années* (Ottawa : Conseil canadien de développement social, 1994).

[18] Le taux d'activité comprend les personnes qui occupent un emploi rémunéré, à plein temps ou à temps partiel, ainsi que les chômeurs. Pat Armstrong et Hugh Armstrong, *The Double Ghetto: Canadian Women and their Segregated Work*, 3e édition (Toronto : McClelland & Stewart, 1994), p. 16; Statistique Canada, Revue chronologique de la population active, microdonnées, 1998.

[19] *Ibid.*, Statistique Canada, *Revue chronologique de la population active*, microdonnées, 1998.

# Chapitre 6

## L'INTENSITÉ DE LA PAUVRETÉ



Les chapitres précédents ont porté sur l'incidence et la répartition de la pauvreté au Canada au fil des ans. Il y a cependant deux autres dimensions de la pauvreté. La première est l'intensité : jusqu'à quel niveau au-dessous du seuil de pauvreté tombe le revenu d'une personne pauvre. La deuxième est la durée : combien de temps dure une période de pauvreté. Ce chapitre explore en profondeur l'intensité tandis que le chapitre 7 va traiter de la durée.

Afin de pouvoir évaluer l'intensité de la pauvreté au Canada, il faut mesurer l'écart de pauvreté, qui est défini comme le montant d'argent nécessaire pour faire passer le revenu des ménages pauvres jusqu'au seuil de pauvreté (et ainsi éliminer la pauvreté du revenu). L'écart moyen de pauvreté correspond à l'écart total divisé par le nombre de ménages pauvres. Cette information est essentielle pour comprendre l'étendue et la gravité de la pauvreté parmi les individus et les ménages[1]. Par exemple, alors que deux provinces peuvent avoir le même taux de pauvreté, si l'intensité moyenne de la pauvreté est plus grande dans la première province – c'est-à-dire si les ménages vivent avec un revenu davantage au-dessous du seuil de pauvreté – on peut alors dire que l'état général de la pauvreté est nettement pire que dans la deuxième province.

La section suivante examine la taille à la fois de l'écart total de pauvreté et de l'écart moyen de pauvreté au Canada par région, tranche d'âge et type de famille. Dans un premier temps, on calcule l'écart de pauvreté basé sur le revenu total, c'est-à-dire le revenu de sources privées et publiques. Puis on calcule l'écart de pauvreté basé sur le revenu du marché (avant impôts et transferts), d'après l'étude du chapitre 5. La dernière partie présente une tentative de création d'un indice de pauvreté, en combinant le taux de pauvreté et l'écart de pauvreté.



## L'écart de pauvreté

Comme on le voit au tableau 6.1, l'écart de pauvreté pour tous les ménages, mesuré en dollars de 1997, a presque doublé en augmentant de 86% (9,3 milliards de dollars) de 1981 à 1997. Cette hausse a été surtout due à la croissance du nombre de ménages pauvres. L'écart moyen n'a augmenté que de 673 $, après une

TABLEAU 6.1
**ÉCARTS DE PAUVRETÉ TOTAL ET MOYEN (EN $ 1997)**

| Type de ménage | 1981 ($) | 1989 ($) | 1997 ($) |
|---|---|---|---|
| **Tous les ménages** | | | |
| Écart total (en millions) | 10 777 | 11 578 | 20 091 |
| Écart moyen | 6 487 | 6 144 | 7 160 |
| **Âgés** | | | |
| Écart total (en millions) | 1 962 | 1 626 | 1 928 |
| Écart moyen | 3 683 | 3 065 | 3 169 |
| **Non-Âgés** | | | |
| Écart total (en millions) | 8 814 | 9 952 | 18 164 |
| Écart moyen | 7 810 | 7 351 | 8 265 |

Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

légère baisse de 1981 à 1989. Même si l'écart moyen de pauvreté en 1997 était resté le même qu'en 1981, l'écart total de pauvreté aurait quand même augmenté d'environ 7,4 milliards. Ce montant représente la croissance de l'écart de pauvreté causé uniquement par l'augmentation du nombre de ménages pauvres (voir au tableau 3.1). Mais étant donné que l'augmentation de l'écart de pauvreté était de 9,3 milliards de dollars, l'augmentation de l'intensité de la pauvreté comptait pour environ 1,9 milliard. Autrement dit, la majorité de l'augmentation dans l'écart de pauvreté – environ 80% – était due à la croissance du nombre de personnes pauvres.

L'augmentation de l'écart de pauvreté n'a pas été répartie uniformément pendant les deux décennies. La grande majorité de l'augmentation s'est produite dans les années 1990, avec une hausse de 8,5 milliards de 1989 à 1997, qui correspondait à une forte hausse du nombre de ménages pauvres et à une augmentation de l'intensité de la pauvreté. Au contraire, l'augmentation de l'écart total de pauvreté de 1981 à 1989 (801 millions de dollars) est attribuable à une hausse comparativement faible du nombre de ménages pauvres (226 000 ménages). Pendant cette période, l'écart moyen de pauvreté a en fait baissé de 343 $ par ménage.

Comme nous l'avons montré plus tôt, le taux de pauvreté varie considérablement selon certaines caractéristiques comme le type de famille, l'âge, le niveau d'éducation et la situation d'emploi. Il en va de même pour l'écart total et l'écart moyen de pauvreté. Au tableau 6.1, on voit la variation dans les écarts de pauvreté en utilisant comme exemple les ménages pauvres âgés et non âgés. De 1981 à 1997, l'écart total de pauvreté pour ces deux catégories s'est radicalement polarisé. Au cours des années 1980, l'écart total chez les personnes âgées a chuté d'en gros 2 milliards de dollars à 1,6 milliard, tandis que celui des ménages de la population active a lui augmenté de 1,1 milliard. De plus, de 1989 à 1997, la disparité entre les ménages âgés et ceux de la population active s'est élargie encore davantage.

Parmi les personnes âgées, les gains des années 1980 ont été presque complètement effacés, à mesure que l'écart total de pauvreté se rapprochait de son niveau de 1981. Quant aux ménages de la population active, l'écart total de pauvreté a fait un bond en avant de 8,2 milliards de dollars de 1989 à 1997. Cela ne veut pas dire que la situation de nombreuses personnes du troisième âge n'est pas précaire.

En moyenne, les personnes âgées pauvres vivaient avec un revenu de 3 169 $ au-dessous du seuil de pauvreté en 1997, à mesure que les gains économiques réalisés pendant les années 1980 s'érodaient légèrement. Toutefois la situation financière des ménages pauvres de la population active a été, par comparaison, plus durement touchée par les tendances négatives du marché du travail et les coupures aux soutiens essentiels du revenu pour les ménages non âgés.

Le tableau 6.2 montre à combien sous le seuil de pauvreté est tombé le ménage pauvre moyen, par caractéristique donnée, en 1989 et en 1997. En examinant les plus récentes données (1997), chacune des provinces atlantiques, le Québec, le Manitoba et la Saskatchewan ont montré des écarts plus petits que la moyenne nationale, tandis que les autres provinces ont montré des écarts plus grands. Il semblerait qu'il n'y a pas de lien uniforme entre l'écart moyen de pauvreté dans une province et son taux de pauvreté. Par exemple, l'Ontario et l'Alberta avaient les plus grands écarts moyens de pauvreté pour les ménages, mais leurs taux de pauvreté étaient inférieurs à la moyenne nationale. Terre-Neuve, par contre, avait un écart de

TABLEAU 6.2
**ÉCART DE PAUVRETÉ MOYEN DES MÉNAGES, 1989 et 1997 (EN $ 1997)**

| Caractéristiques | Montant de l'écart (en $) 1989 | 1997 | changement (en $) |
|---|---|---|---|
| **Canada** | 6 144 $ | 7 160 $ | 1 016 $ |
| Terre-Neuve | 5 596 $ | 5 973 $ | 377 $ |
| Ile-du-Prince-Édouard | 4 720 $ | 4 743 $ | 23 $ |
| Nouvelle-Écosse | 4 765 $ | 6 171 $ | 1 406 $ |
| Nouveau-Brunswick | 5 323 $ | 5 990 $ | 668 $ |
| Québec | 6 144 $ | 6 853 $ | 709 $ |
| Ontario | 5 776 $ | 7 634 $ | 1 858 $ |
| Manitoba | 6 106 $ | 6 872 $ | 766 $ |
| Saskatchewan | 6 334 $ | 5 796 $ | -539 $ |
| Alberta | 7 513 $ | 7 456 $ | -57 $ |
| Colombie-Britannique | 6 033 $ | 7 196 $ | 1 162 $ |
| **Type de famille** | | | |
| Non-âgée (moins 65 ans) | | | |
| couple sans enfants < 18 ans | 6 609 $ | 7 999 $ | 1 391 $ |
| couple avec enfants < 18 ans | 8 844 $ | 10 115 $ | 1 272 $ |
| mère seule avec enfants < 18 ans | 8 868 $ | 9 046 $ | 178 $ |
| père seul avec enfants < 18 ans | 6 848 $ | 7 710 $ | 862 $ |
| personne seule | 6 452 $ | 7 462 $ | 1 010 $ |
| Agée (65 ans et +) | | | |
| couple | 3 472 $ | 4 295 $ | 824 $ |
| personne seule | 2 887 $ | 2 993 $ | 106 $ |
| Autre | 7 494 $ | 7 198 $ | -296 $ |
| **Âge** | | | |
| Non-âgé | 7 351 $ | 8 265 $ | 914 $ |
| Agé | 3 065 $ | 3 169 $ | 104 $ |

Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

pauvreté plus petit que la moyenne, mais un taux de pauvreté considérablement plus élevé que dans le reste du pays.

L'intensité de la pauvreté a augmenté de 1989 à 1997, l'Ontario ayant subi la plus grande augmentation (1 858 $) de l'écart moyen de pauvreté, suivi de la Nouvelle-Écosse (1 406 $). Deux provinces – la Saskatchewan et l'Alberta – ont vu un déclin de leur écart moyen de pauvreté au fil des ans.

Par type de ménages, on a enregistré le plus grand écart de pauvreté en 1997 chez les familles biparentales avec des enfants à charge, suivi des familles de mères monoparentales. On a enregistré le plus petit écart chez les personnes âgées vivant seules. Alors que tous les types de ménages – à l'exception de ceux tombant dans la catégorie «autre» – ont subi une hausse de leur écart moyen de

TABLEAU 6.3
**CONTRIBUTIONS À L'ÉCART DE PAUVRETÉ, PAR CARACTÉRISTIQUES SÉLECTIONNÉES, 1981, 1989 et 1997 (en $ 1997 et en %)**

| | 1981 | 1989 | 1997 |
|---|---|---|---|
| **Écart total (en millions)** | 10 777 $ | 11 578 $ | 20 091 $ |
| **Écart moyen** | 6 487 $ | 6 144 $ | 7 160 $ |
| **Caractéristiques** | 100,0% | 100,0% | 100,0% |
| **Province *** | | | |
| Terre-Neuve | 2,5% | 1,4% | 1,4% |
| Île-du-Prince-Édouard | 0,4% | 0,3% | 0,2% |
| Nouvelle-Écosse | 3,5% | 2,6% | 2,6% |
| Nouveau-Brunswick | 3,3% | 2,2% | 1,9% |
| Québec | 31,0% | 32,6% | 29,2% |
| Ontario | 31,3% | 26,2% | 34,2% |
| Manitoba | 5,1% | 4,5% | 4,0% |
| Saskatchewan | 4,0% | 3,9% | 2,3% |
| Alberta | 7,2% | 12,0% | 9,2% |
| Colombie-Britannique | 11,6% | 12,0% | 14,2% |
| **Type de famille** | | | |
| Non-âgée (moins 65 ans) | | | |
| couple sans enfants < 18 ans | 4,8% | 10,3% | 13,2% |
| couple avec enfants < 18 ans | 24,9% | 19,4% | 19,0% |
| mère seule avec enfants < 18 ans | 16,2% | 15,9% | 15,0% |
| père seul avec enfants < 18 ans | 0,8% | 0,5% | 1,0% |
| personne seule | 31,7% | 38,2% | 41,3% |
| Âgée (65 ans et +) | | | |
| couple | 5,4% | 2,8% | 1,6% |
| personne seule | 12,8% | 10,3% | 7,7% |
| Autre | 3,3% | 2,5% | 1,2% |
| **Âge** | | | |
| Non-âgé | 81,2% | 86,0% | 90,4% |
| Âgé | 18,2% | 14,0% | 9,6% |

Note : * Les chiffres pourraient de pas s'additionner à 100% en raison de l'exclusion d'unités familiales spéciales.
Source : Chiffres pour 1981 tirés de *Données de base sur la pauvreté au Canada 1994*. Chiffres pour 1989 et 1997 compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

pauvreté, on remarque les hausses les plus fortes chez les couples sans enfants à charge, suivi des couples avec enfants à charge.

Au tableau 6.3, on voit le pourcentage des contributions de différents groupes à l'écart total de pauvreté et comment leurs contributions ont évolué au fil des ans. Ces contributions sont le produit du nombre de pauvres et de l'intensité moyenne de la pauvreté pour chaque groupe. Le graphique 6.1 montre la répartition par province de l'écart total de pauvreté au pays, équivalent en 1997 à 20,1 milliards de dollars. En 1997, le Québec et l'Ontario comptaient 63,4% de l'écart total de pauvreté, c'est-à-dire que pour éliminer la pauvreté au Canada, près des deux tiers des dépenses totales nécessaires devraient être allouées à ces deux provinces. Près de 40% des fonds iraient à des personnes seules non âgées, et 90,4% iraient à des ménages dont la personne la plus âgée a moins de 65 ans.

La répartition de l'écart total de pauvreté a quelque peu changé au cours des deux dernières décennies. Les personnes âgées, qui formaient 18,2% de l'écart de pauvreté en 1981, y représentaient moins de 10% en 1997. Au contraire, les personnes seules non âgées formaient 31,7% de l'écart en 1981 et 41,3% en 1997. Les couples sans enfants à charge représentent aussi une plus grande proportion de l'écart de pauvreté, passant de 4,8% en 1981 à 13,2% en 1997. La proportion de l'écart de pauvreté attribuée aux familles monoparentales a été relativement stable.

## Graphique 6.1
## Composition de l'écart total de pauvreté au Canada, 1997

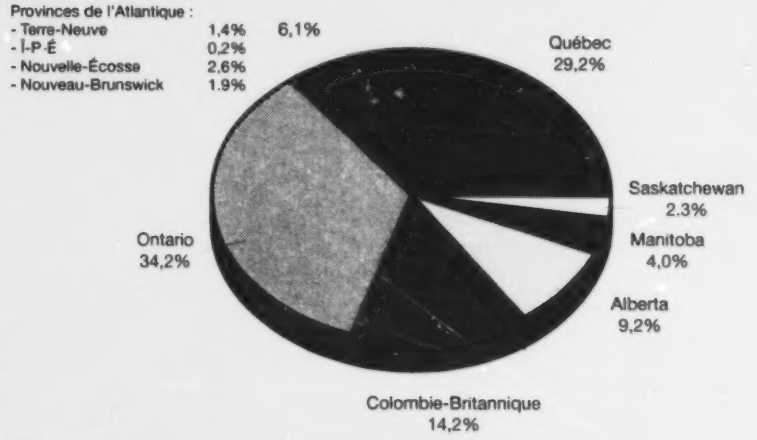


Note : Les chiffres pourraient de pas s'additionner à 100% en raison de l'exclusion d'unités familiales spéciales.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

En examinant les chiffres par province, la contribution de l'Alberta à l'écart de pauvreté a augmenté de 4,8 points de pourcentage pendant les années 1980 et par la suite a diminué de 2,8 points de pourcentage de 1989 à 1997. La plus grosse augmentation de part s'est produite en Ontario dans les années 1990, avec une hausse de huit points de pourcentage.

## La répartition des ménages pauvres selon le revenu

L'écart croissant de pauvreté est un sujet d'inquiétude. Ce n'est pas uniquement qu'il y a plus de Canadiens qui vivent dans des circonstances restreintes, mais l'augmentation de l'intensité moyenne de la pauvreté laisse entendre qu'ils vivent avec un revenu familial bien au-dessous du seuil de faible revenu (SFR). Un autre moyen d'évaluer la taille du groupe qui vit sur un très faible revenu consiste à examiner la répartition des ménages pauvres par catégories de revenu basées sur les pourcentages du seuil de pauvreté. Le tableau 6.4 montre la répartition de ménages pauvres vivant sur un revenu de :

- ➜ moins de 50% du seuil de pauvreté – les «très pauvres»
- ➜ 50% à 74% du seuil de pauvreté – «les moyennement pauvres»
- ➜ 75% à 99% du seuil de pauvreté – «les pauvres du haut»

TABLEAU 6.4
**RÉPARTITION DES MÉNAGES PAUVRES SELON LE REVENU, 1981, 1989 et 1997**

| | 1981 | 1989 | 1997 | Changement en % 1981-1997 |
|---|---|---|---|---|
| **Tous les ménages** | | | | |
| Très pauvres | 22,7 | 22,9 | 27,6 | 4,9 |
| Moyennement pauvres | 31,5 | 32,2 | 32,7 | 1,3 |
| Pauvres du haut | 41,8 | 44,7 | 39,6 | -2,1 |
| **Ménages de 65 ans et plus** | | | | |
| Très pauvres | 7,0 | 3,5 | 2,4 | -4,6 |
| Moyennement pauvres | 28,3 | 25,2 | 23,2 | -5,1 |
| Pauvres du haut | 61,1 | 71,1 | 74,3 | 13,2 |
| **Ménages de moins de 65 ans** | | | | |
| Très pauvres | 30,1 | 30,5 | 34,6 | 4,5 |
| Moyennement pauvres | 32,9 | 34,9 | 35,4 | 2,4 |
| Pauvres du haut | 32,6 | 34,4 | 30,0 | -2,6 |

Notes : Les nombres sont arrondis et pourraient ne pas s'additionner exactement. Les ménages très pauvres sont définis comme ceux qui vivent sur un revenu inférieur à 50% du SFR; les moyennement pauvres sont ceux qui vivent sur un revenu entre 50% et 74% du SFR; les pauvres du haut de l'échelle sont ceux qui vivent sur un revenu entre 75% et 99% du SFR.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

En examinant tous les ménages pauvres, 22,7 des ménages avaient un revenu avant impôt inférieur à 50% du seuil de faible revenu en 1981. Mais en 1997, cette proportion s'était accrue à 27,6%, soit une augmentation de 4,9 points de pourcentage. La taille proportionnelle du groupe des moyennement pauvres, vivant sur des revenus de 50% à 74% du SFR, est en gros restée la même, soit un tiers des ménages pauvres. Le nombre de ménages avec des revenus les

Graphique 6.2
Répartition des ménages pauvres selon le revenu, ménages âgés et non âgés, 1981, 1989 et 1997

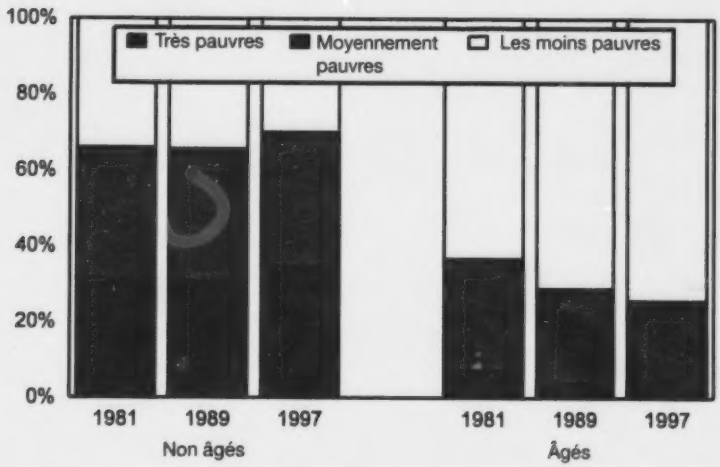


Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

plus proches du seuil de pauvreté – les pauvres du haut – a augmenté de 1981 à 1989 de 2,9 points de pourcentage, mais a baissé au cours des années suivantes de 5,1 points de pourcentage.

En se penchant sur la répartition selon l'âge, le groupe formé des ménages de personnes âgées vivant sur un revenu proche du seuil de pauvreté s'est agrandi substantiellement au cours de la période étudiée, en passant de 61,1% à 74,3% des ménages pauvres. Par contre, la répartition des ménages pauvres non âgés n'a pas suivi la même tendance. Parmi ces ménages, la proportion ménages très pauvres a augmenté de 1981 à 1997, tandis que la proportion de ceux avec un revenu proche du seuil de pauvreté a diminué.



La croissance du nombre et de la proportion des pauvres qui vivent d'un revenu très faible est préoccupante, surtout étant donné les récentes améliorations dans l'économie canadienne. Ces indicateurs montrent que les rentrées économiques ne sont par équitablement distribuées, que les revenus deviennent dans l'ensemble plus polarisés.

## L'écart de pauvreté sur le marché

Jusqu'à présent, on a mesuré l'écart de pauvreté en fonction de toutes les sources de revenu du ménage. Dans cette section, on examine quel serait l'écart de pauvreté

s'il n'y avait que le revenu du marché, ou privé. S'il n'y avait pas de transferts gouvernementaux, jusqu'où sous le seuil de pauvreté tomberaient les ménages pauvres? Le but de cet exercice est de distinguer, d'aussi près que possible, quel effet les revenus changeants du marché ont eu sur l'écart de pauvreté, par contraste avec les changements combinés des revenus du marché et des transferts gouvernementaux, tels qu'estimés dans la première partie de ce chapitre.

Comme indiqué plus haut, l'écart total de pauvreté a augmenté d'environ 9,3 milliards (en dollars de 1997) de 1981 à 1997, et l'écart pour les ménages pauvres de moins de 65 ans a augmenté de 9,4 milliards. Pourquoi l'écart s'est-il élargi? Les sources du revenu du marché ont-elles diminué ou est-ce les transferts gouvernementaux qui ont diminué?

Les chiffres au tableau 6.5 répondent à cette question en estimant quel aurait été l'écart de pauvreté en 1981, 1989 et 1997 en l'absence de transferts gouvernementaux. Le tableau prend pour acquis que rien d'autre n'aurait changé dans le système pour venir compenser l'absence d'un régime de transferts gouvernementaux. Évidemment, c'est une supposition irréaliste, puisqu'il est impossible de dire comment aurait réagi le revenu du marché en l'absence de transferts gouvernementaux. Néanmoins, même si on peut argumenter sur la taille exacte de l'écart de pauvreté du marché, il est moins facile de disputer les tendances identifiées.

Si la population avait dû avoir recours uniquement au revenu du marché en 1997, le manque combiné de revenu pour tous les ménages se serait chiffré à 56 milliards de dollars. De 1981 à 1997, l'écart de pauvreté basé sur le revenu du marché aurait

TABLEAU 6.5
**ÉCART DU REVENU ENTRE LE REVENU DU MARCHÉ ET LES SEUILS DE FAIBLE REVENU DE STATISTIQUE CANADA, 1981, 1989 et 1997 (EN $ 1997)**

| | 1981 | 1989 | 1997 | Changement en % 1981-1997 |
|---|---|---|---|---|
| **Tous les ménages** | | | | |
| Écart total du marché (en millions) | 28 386 $ | 35 384 $ | 55 645 $ | 96,0 |
| Écart moyen du marché | 11 191 $ | 11 454 $ | 12 370 $ | 11,0 |
| Nombre de pauvres du marché (en milliers) | 2 536 | 3 089 | 4 498 | 77,0 |
| **Ménages de 65 ans et plus** | | | | |
| Écart total du marché (en millions) | 11 990 $ | 14 940 $ | 20 691 $ | 73,0 |
| Écart moyen du marché | 11 385 $ | 11 676 $ | 12 169 $ | 7,0 |
| Nombre de pauvres du marché (en milliers) | 1 053 | 1 280 | 1 700 | 61,0 |
| **Ménages de moins de 65 ans** | | | | |
| Écart total du marché (en millions) | 16 396 $ | 20 444 $ | 34 954 $ | 113,0 |
| Écart moyen du marché | 11 054 $ | 11 297 $ | 12 493 $ | 13,0 |
| Nombre de pauvres du marché (en milliers) | 1 483 | 1 810 | 2 798 | 89,0 |

Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

augmenté de 96%. Non seulement il y aurait eu beaucoup plus de ménages entraînés dans l'écart de pauvreté du revenu du marché en 1997 qu'en 1981 (4,5 millions de ménages au lieu de 2,5 millions de ménages), mais en moyenne ils auraient aussi été plus loin sous le seuil de pauvreté, avec un écart moyen qui aurait augmenté de 11%.

Parmi les ménages de la population active, le pourcentage d'augmentation dans l'écart total de pauvreté du marché aurait été encore plus grand. L'écart total aurait plus que doublé de 1981 à 1997, passant en gros de 16 milliards de dollars à 35 milliards.

En comparant le tableau 6.5 avec le tableau 6.1, qui indiquait le changement de l'écart de pauvreté du revenu total de 1981 à 1997, on voit clairement que le seul revenu du marché aurait eu des résultats lamentables pour garder la pauvreté à distance. Alors qu'à la fois l'écart total et l'écart du marché auraient presque doublé (en augmentant de 86% et de 96% respectivement), en purs dollars, l'écart de revenu du marché aurait augmenté de 27,3 milliards pendant cette période. Si ce n'avait été de l'effet compensateur des paiements de transferts gouvernementaux, l'augmentation de l'écart de pauvreté au Canada aurait été beaucoup plus importante.

## Combinaison de l'intensité et de l'incidence

Jusqu'à présent, le livre a examiné deux dimensions de la pauvreté : le *taux* de pauvreté, et *l'intensité* de la pauvreté, basés sur le revenu total ainsi que sur le revenu du marché. Dans les cas où à la fois le taux et l'intensité de la pauvreté se sont aggravés – comme c'était le cas pour la plupart des groupes de 1989 à 1997 – le tableau de la pauvreté s'est détérioré sans aucun doute. Dans d'autres cas, les changements dans l'incidence et l'intensité sont mixtes et le résultat est moins clair. Une mesure qui combine les deux dimensions peut aider à évaluer l'évolution de la situation économique de ces types particuliers de ménages.

Dans cet objectif, cette section illustre la tentative de combiner les deux dimensions en une seule mesure pour présenter un portrait plus complet de la pauvreté[2]. Cet indice a été construit en prenant tous les ménages au Canada en 1989 et en multipliant leur incidence de pauvreté par l'intensité moyenne de pauvreté[3]. Les chiffres qui en sont ressortis ont alors été mis à l'échelle sur une base de 100 et utilisés comme point repère par rapport auquel on pourrait comparer les sous-groupes de cette population. Le tableau 6.6 présente les résultats pour tous les ménages.

En interprétant ces résultats, il est important de garder à l'esprit que l'indice de pauvreté est une mesure comparative. Dans ce cas, le point repère est basé sur les niveaux de l'incidence et de l'intensité pour tous les ménages en 1989. Ce qui illustre la position de diverses provinces et types de familles par rapport au point repère national de 100, tant en 1989 qu'en 1997, et aussi si le nouvel indice a augmenté ou diminué pendant la période à l'étude.

TABLEAU 6.6

**INDICE DE PAUVRETÉ DES MÉNAGES, PAR CARACTÉRISTIQUES SÉLECTIONNÉES, ÉTABLI PAR LE CONSEIL CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, 1989 et 1997**

| | Incidence | | | Écart moyen (en $ 1997) | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Caractéristiques** | **1989** | **1997** | **Changement en %** | **1989 (1997 $)** | **1997** | **Changement en %** |
| **Canada** | 18,3% | 22,4% | 18,5% | 6 144 $ | 7 160 $ | 16,5% |
| Terre-Neuve | 16,8% | 23,7% | 29,0% | 5 596 $ | 5 973 $ | 6,7% |
| Ile-du-Prince-Édouard | 17,3% | 19,0% | 9,0% | 4 720 $ | 4 743 $ | 0,5% |
| Nouvelle-Écosse | 19,5% | 21,6% | 9,5% | 4 765 $ | 6 171 $ | 29,5% |
| Nouveau-Brunswick | 18,6% | 21,5% | 13,5% | 5 323 $ | 5 990 $ | 12,5% |
| Québec | 22,5% | 26,9% | 16,1% | 6 144 $ | 6 853 $ | 11,5% |
| Ontario | 14,3% | 19,6% | 27,2% | 5 776 $ | 7 634 $ | 32,2% |
| Manitoba | 20,8% | 25,2% | 17,5% | 6 106 $ | 6 872 $ | 12,5% |
| Saskatchewan | 18,9% | 19,4% | 2,6% | 6 334 $ | 5 796 $ | -8,5% |
| Alberta | 19,7% | 21,0% | 6,3% | 7 513 $ | 7 456 $ | -0,8% |
| Colombie-Britannique | 18,2% | 23,2% | 21,8% | 6 033 $ | 7 196 $ | 19,3% |
| **Âge**** | | | | | | |
| moins de 25 ans | 41,9% | 55,4% | 24,4% | 8 505 $ | 8 721 $ | 2,5% |
| 25 à 34 ans | 16,0% | 23,4% | 31,5% | 8 604 $ | 8 288 $ | -3,7% |
| 35 à 44 ans | 12,5% | 17,5% | 28,5% | 8 673 $ | 8 619 $ | -0,6% |
| 45 à 54 ans | 11,0% | 15,0% | 26,9% | 8 349 $ | 8 253 $ | -1,2% |
| 55 à 64 ans | 17,6% | 22,8% | 22,8% | 6 450 $ | 7 207 $ | 11,7% |
| 65 ans et + | 26,6% | 24,8% | -7,1% | 3 684 $ | 3 169 $ | -14,0% |
| **Type de famille** | | | | | | |
| Non-âgée (moins 65 ans) | | | | | | |
| couple sans enfants < 18 ans | 7,1% | 10,4% | 31,5% | 6 609 $ | 7 999 $ | 21,0% |
| couple avec enfants < 18 ans | 8,5% | 12,0% | 29,4% | 8 844 $ | 10 115 $ | 14,4% |
| mère seule avec enfants < 18 ans | 52,9% | 56,0% | 5,7% | 8 868 $ | 9 046 $ | 2,0% |
| père seul avec enfants < 18 ans | 19,3% | 23,5% | 17,9% | 6 848 $ | 7 710 $ | 12,6% |
| personne seule | 30,0% | 37,5% | 19,9% | 6 452 $ | 7 462 $ | 15,7% |
| Âgée (65 ans et +) | | | | | | |
| couple | 10,3% | 6,4% | -61,7% | 3 472 $ | 4 295 $ | 23,7% |
| personne seule | 45,2% | 45,0% | -0,4% | 2 887 $ | 2 993 $ | 3,7% |
| Autre | 18,2% | 15,5% | -17,0% | 7 494 $ | 7 160 $ | -4,5% |

Notes : * Estimation peu fiable à cause de la petite taille de l'échantillon.
** L'âge est basé sur la personne plus âgée quand il y a à la fois un chef de famille et un-e conjoint-e.
Les chiffres ont été arrondis.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.



L'indice de la pauvreté pour tous les ménages en 1989 a été établi à 100; en 1997, il avait grimpé à 143. Ce résultat n'est pas étonnant étant donné l'augmentation générale du taux de pauvreté au cours de cette période (de l'ordre de 19%), et la croissance de l'intensité moyenne de la pauvreté (de 17%).

Les résultats de 1989 présentent un tableau intéressant de la pauvreté par province. Les chiffres de l'indice pour les provinces atlantiques, l'Ontario et la

TABLEAU 6.6 (suite)

| Indice | | |
|---|---|---|
| **Indice de pauvreté 1989 (réf. de base = 100)** | **Indice de pauvreté 1997** | **Changement en points** |
| 100 | 143 | 43 |
| 84 | 126 | 42 |
| 73 | 80 | 8 |
| 83 | 119 | 36 |
| 88 | 115 | 27 |
| 123 | 164 | 41 |
| 73 | 133 | 60 |
| 113 | 154 | 41 |
| 107 | 100 | -7 |
| 132 | 139 | 8 |
| 98 | 149 | 51 |
| 317 | 430 | 113 |
| 123 | 173 | 50 |
| 96 | 134 | 38 |
| 82 | 110 | 29 |
| 101 | 146 | 45 |
| 87 | 70 | -17 |
| 42 | 74 | 32 |
| 67 | 108 | 41 |
| 417 | 451 | 34 |
| 118 | 161 | 44 |
| 172 | 249 | 76 |
| 32 | 24 | -7 |
| 116 | 120 | 4 |
| 121 | 99 | -22 |

Colombie-Britannique étaient plus bas que le point repère national, tandis que les provinces des prairies – notoirement l'Alberta – et le Québec avaient des chiffres dépassant le point repere. La raison des chiffres élevés en Alberta et au Québec différait, comme le montre le tableau. Au Québec, il s'agissait d'une incidence au-dessus de la moyenne, tandis qu'en Alberta, il s'agissait d'une intensité au-dessus de la moyenne.

En 1997, le tableau avait quelque peu changé. Les chiffres de toutes les provinces, sauf l'Île-du-Prince-Édouard et la Saskatchewan, dépassaient le point repère de 1989, suggérant que dans la plupart des cas l'intensité et le taux de pauvreté avaient augmenté. Seulement dans une province la situation de la pauvreté s'était améliorée; en Saskatchewan, l'indice de pauvreté avait baissé de 7 points de 1989 à 1997, résultant d'une baisse de 8,5% de l'intensité de la pauvreté. Le changement le plus remarquable s'est produit en Ontario, où l'indice a augmenté de 73% du point repère national en 1989, à 133% du point repère en 1997. Il comptait à la fois une large augmentation du taux et de l'intensité de la pauvreté dans cette province, comme nous l'avions souligné auparavant.

Le tableau de la pauvreté est à nouveau varié lorsqu'on examine l'indice de pauvreté par tranche d'âge. La situation économique des Canadiens de plus de 35 ans est meilleure que celle des Canadiens plus jeunes. Notamment, les ménages canadiens où les deux adultes avaient moins de 25 ans avaient un indice de pauvreté trois fois plus élevé que la moyenne nationale en 1989, qui a augmenté de 113 points de plus en 1997. Au contraire, la situation des personnes âgées s'est améliorée pendant cette période; en 1997, ce groupe était le moins vulnérable à la pauvreté, comme cela se reflète dans leur bas indice (70).

Enfin, on constate une grande disparité de la pauvreté pour divers types de famille, allant en 1989 de l'indice plus bas de 32 chez les couples âgés, au chiffre plus élevé de 417 pour les familles de mères monoparentales avec des enfants à charge. La disparité en 1997 dans les chiffres de l'indice de pauvreté était en fait plus grande, avec des chiffres de 24 et 451 respectivement pour chaque groupe. En combinant l'intensité de la pauvreté et le taux de pauvreté en une seule mesure, on met en relief la position très défavorable de beaucoup de mères monoparentales : elles étaient 13 fois plus vulnérables à la pauvreté que les couples âgés en 1989, et 19 fois plus vulnérables en 1997.

## Résumé

L'élaboration d'un indice qui combine les deux dimensions de l'intensité et de l'incidence de la pauvreté aide à révéler les groupes les plus vulnérables. Le nouvel indice ne remplace pas les chiffres sur l'incidence et sur l'intensité, mais vient les compléter. Après faire référence aux indices sommaires et aux changements au cours des années, il est encore important de déterminer quelle dimension de la pauvreté a le plus contribué aux résultats dans l'indice de n'importe quel groupe.

### Notes de fin de chapitre

Pour élaborer sur ce point, il n'est pas toujours très évident de savoir ce que veut dire une augmentation ou une diminution de l'incidence de la pauvreté. C'est parce que le taux de pauvreté n'aide pas particulièrement à détecter les changements dans le revenu des ménages à faible revenu. Les renseignements sur les taux de faible revenu doivent être complétés par des renseignements supplémentaires sur la source et le niveau de revenu dans les ménages à faible revenu. Donc, l'intensité de la pauvreté est un autre élément important de cette énigme.

Cet ouvrage s'appuie sur une étude antérieure du CCDS de la pauvreté sur le marché. Voir Grant Schellenberg et David Ross, *Laissés dans la pauvreté sur le marché : étude sur la pauvreté des familles liée au revenu* (Ottawa : Conseil canadien de développement social, 1997). Plusieurs autres mesures se rejoignent pour identifier le nombre de pauvres, l'intensité de la pauvreté et l'inégalité entre les pauvres. Une grande partie de cet ouvrage est basée sur les travaux d'avant-garde de A.K. Sen qui a proposé un indice de pauvreté en 1976 (A.K. Sen, "Poverty: An Ordinal Approach to Measurement," *Econometrica*, Vol. 44, pp. 219-231). Ses travaux ont par la suite été modifiés par d'autres chercheurs. Voir Lars Osberg et Kuan Xu pour une discussion de ces mesures et une analyse de l'intensité de la pauvreté dans les provinces canadiennes au long des années 1980 et 1990. "Poverty Intensity: How Well Do Canadian Provinces Compare?" Étude du Luxembourg sur le revenu, Document de travail No. 203, Mars 1999. Voir aussi John Myles et Garnett Picot, «Transferts sociaux, gains et intensité des faibles revenus dans les familles canadiennes avec des enfants, 1981 à 1996 : Mise en évidence des progrès récents au niveau de la mesure des faibles revenus» Direction des études analytiques – documents de recherche, Statistique Canada, Document de recherche No. 144.

En 1989, l'intensité moyenne de la pauvreté pour tous les ménages s'élevait à 6 144 $ et le taux de pauvreté était de 18,3% (6 144 $ x 18,3% = 1 124,352). La somme obtenue a alors été fixée à 100.

# Chapitre

## LA DUREE ET LA GRAVITE DE LA PAUVRETE



Aux chapitres précédents, on a exploré l'incidence et l'intensité de la pauvreté. Dans ce chapitre, nous allons porter l'attention sur la troisième dimension importante qui est nécessaire pour présenter un profil plus exact de la pauvreté : la durée, ou période de temps, pendant laquelle les ménages vivent dans une situation de pauvreté. Après avoir calculé le taux de pauvreté, l'apport des dimensions relatives à l'intensité et à la durée donne une image plus complète de la *gravité* de la pauvreté. Le lien entre la durée et la gravité est évident : la pauvreté à court terme est en général plus facile à supporter que celle de longue durée et ses conséquences sont passagères. La durée joue un rôle important pour déterminer la gravité de l'impact d'une période de pauvreté sur les gens, surtout en ce qui est du bien-être et des perspectives de développement des enfants. Comme on en a parlé au premier chapitre, la pauvreté familiale est liée à un large éventail de résultats très risqués pour les enfants dans le domaine de la santé, de l'éducation, du comportement et de la participation sociale. Plus la période dans laquelle les enfants vivent dans la pauvreté est longue, et plus il y aura la probabilité que les occasions manquées se multiplient, mettant ainsi ces enfants à plus grand risque de retard de développement.

Il est aussi important à des fins de politiques publiques de savoir la durée des périodes vécues dans la pauvreté. Si les ménages à faible revenu ne vivent dans la pauvreté que pendant de courts intervalles, et que ces périodes ne se répètent pas fréquemment, alors les programme de soutien du revenu semblent la réponse la plus appropriée. Cependant, si la pauvreté à tendance à être de longue durée, ou se répète fréquemment, une réponse contre la pauvreté qui serait mieux adaptée consisterait en programmes d'emploi, de formation, d'éducation, de garde d'enfants et autres services de soutien.



Qu'est-ce qui constitue une période longue? Quand une forte chute de revenu, à un niveau de pauvreté, devient-elle un sujet d'inquiétude pressant pour les ménages? Un sondage mené en 1999 pour le Conseil canadien de développement social (CCDS) a révélé la durée pendant laquelle les ménages canadiens pourraient subvenir à leurs besoins avec leurs propres ressources financières, au cas où toutes leurs sources de revenu de travail seraient coupées en raison de perte d'emploi : 19% ont répondu un mois ou moins; 42% – de deux à six mois; et 39% – plus de six

mois[1]. La durée de temps pour que la perte de revenu de travail se traduise en préoccupation réelle dépend des ressources financières du ménage, mais il est intéressant de remarquer que 61% des ménages ne pourraient subvenir à leurs besoins pendant plus de six mois.

## Que savons-nous sur la durée?

Jusqu'à 1997 compris, les estimations nationales de la pauvreté ont été basées sur l'enquête annuelle sur le revenu de Statistique Canada, avec à l'occasion des données du Recensement fournies tous les cinq ans. Ces statistiques annuelles sont recueillies au moyen d'une enquête sur les ménages menée auprès de différentes familles chaque année, donc il est impossible d'évaluer la durée de temps pendant laquelle les ménages restent dans la pauvreté. Par exemple, nous savons que les mères monoparentales forment environ un tiers de toutes les familles pauvres chaque année, mais nous ne savons pas si ce sont les mêmes mères d'une année sur l'autre. On ne sait pas à quelle vitesse les gens sortent de leur situation à faible revenu, sauf à l'occasion dans quelques renseignements fragmentés.

Pendant très longtemps, toutes les estimations de durée se basaient sur les données des dossiers de l'assistance sociale provinciale. Il n'y a cependant jamais eu d'effort systématique pour récolter des données régulières interprovinciales, et la nature hautement confidentielle de ces dossiers en ont empêché l'accès aux chercheurs externes. Ce qui a conduit à des résultats fragmentés. En outre, l'utilisation des dossiers de l'assistance sociale présente un problème encore plus complexe : ils ne couvrent qu'une partie de tous les ménages pauvres. En 1997, un quart des gens considérés dans la pauvreté au Canada étaient des *travailleurs pauvres* – des gens qui n'entrent pas dans les dossiers de l'assistance sociale en grand nombre. Les études portant uniquement sur les chiffres de l'assistance sociale ne tiennent pas compte de la situation des travailleurs pauvres.

Une étude faite à partir de statistiques de 1975 à 1984 en Ontario a révélé que 40% des personnes ayant droit aux prestations familiales administrées par la province (surtout des mères monoparentales et des personnes handicapées à long terme) étaient entrées et sorties de l'assistance sociale dans la même année. Les autres 60% restaient plus longtemps à l'assistance sociale. Pour les familles monoparentales, la durée variait selon leurs circonstances, de moins de deux ans à quatre ans. Pour les personnes considérées aptes au travail, et touchant une assistance temporaire des gouvernements locaux, les chiffres pour 1987 montrent que la durée variait selon la cause qui les avait mis dans les rangs de l'assistance sociale et le niveau d'éducation. Par exemple, pour ceux qui étaient simplement sans emploi, la moyenne était de 6,5 mois à l'assistance, tandis que pour ceux qui avaient une mauvaise

santé, la moyenne était de 22 mois. Les prestataires de l'assistance sociale avec une certaine éducation postsecondaire restaient en moyenne 7,4 mois à l'assistance, tandis que ceux avec moins du secondaire 3 y passaient en moyenne 14,6 mois[2]. Il n'y avait aucun chiffre sur la proportion de prestataires qui retournaient par la suite à l'assistance sociale.

Pendant un certain temps, la source d'information la plus qualifiée en matière de durée de la pauvreté, tant pour les pauvres à l'assistance sociale que pour les travailleurs pauvres, était celle fournie dans une étude inédite menée par l'ancien Conseil économique du Canada. Cette étude utilisait une série de données quinquennales (1982-1986) qui portaient sur une combinaison de données de l'assistance sociale, d'enquêtes et fiscales. Une découverte importante était que 27% des Canadiens de la population active qui était pauvre une année donnée, sortaient de cette situation l'année suivante (même si un tiers retombaient dans la pauvreté l'année d'après)[3]. Donc la vaste majorité des pauvres d'une année donnée restaient dans la pauvreté pendant au moins une autre année.

L'étude a également révélé qu'une proportion significative restait pauvre pendant toute la période des cinq ans. En proportion de tous les pauvres non âgés, le taux de ceux qui demeuraient pauvres pendant les cinq ans fluctuait de 42% à 45% dans chacune des années. La durée de la pauvreté touche certains groupes plus durement que d'autres. Les familles monoparentales, les jeunes et les célibataires de 45 à 60 ans étaient les plus affectés, tandis que les couples sans enfants étaient les moins susceptibles d'endurer la pauvreté pour de longues périodes.

L'enquête longitudinale de Statistique Canada sur l'activité du marché du travail a fourni une autre source précédente de données servant à se faire une idée approximative de la durée de la pauvreté. Cette enquête s'est déroulée en deux cycles, le premier couvrant les années 1986-1987 et le deuxième, les années 1988-1990. L'enquête a maintenant été élargie et remplacée par l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, de Statistique Canada. Même si l'Enquête sur l'activité du marché du travail ne fournissait pas de chiffres sur le revenu familial, elle a permis aux chercheurs de faire le suivi d'une cohorte de travailleurs faiblement rémunérés la première année et de constater combien gagnaient encore le même bas salaire les années suivantes. Malheureusement, cette approche ne fournissait pas une estimation de la pauvreté pour ceux qui dépendaient des autres salariés du ménage, ou d'autres sources de revenu. Elle donnait pourtant une idée de la persistance des faibles salaires et de la probabilité qu'avait une personne de se sortir de la pauvreté grâce au travail sur une période de temps relativement courte. Les résultats du premier cycle de l'Enquête sur l'activité du marché du travail a révélé que sur ceux qui gagnaient 5 $ de l'heure ou moins en 1986, seulement 17% avaient un emploi mieux rémunéré à la fin de 1987[4].

Les résultats du deuxième cycle ont révélé que sur ceux qui gagnaient 6 $ de l'heure ou moins en 1988 (représentant à peu près le salaire minimum partout au Canada), 39,6% étaient passés à un emploi mieux rémunéré à la fin de 1990[5]. Par conséquent, environ 60% restaient dans un poste à faible salaire tout au long de la période de trois ans. La disparité entre les deux cycles peut en partie s'expliquer par la période plus longue couvrant le deuxième cycle de l'enquête, ainsi que par une relance rapide de l'économie qui a plafonné en 1989.

Les informations sur les déclarations d'impôts ont aussi été utilisées comme source de données longitudinales sur le revenu. La Banque de données administrative longitudinale de Statistique Canada, basée sur des informations fiscales, a permis de produire des estimations des changements dans le revenu et la durée passée avec un faible salaire. Deux études utilisant cette banque de données ont présenté des résultats sur la durée, dont l'une était une comparaison internationale de quatre pays comprenant le Canada.

L'étude internationale par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a donné une définition la pauvreté correspondant à un revenu inférieur à 50% du revenu médian disponible par ménage. Le revenu disponible comprend toutes les sources de revenu, sauf les prestations directes fiscales et de la sécurité sociale[6]. L'étude examinait l'expérience de la durée dans la pauvreté pour divers groupes de la population. Pour le Canada, l'étude a dévoilé que 54,7% des hommes pauvres au chômage et célibataires dans la force de l'âge (de 30 à 50 ans) restaient dans la pauvreté pendant un an ou plus. Cependant, il n'y en avait que 14,6% qui y restaient pendant quatre ans ou plus, et seulement 4,3% pendant dix ans ou plus (les chiffres pour le Canada couvraient les années 1986-1995). Ces chiffres sur la durée de la pauvreté étaient meilleurs que ceux du Royaume-Uni, de l'Allemagne et des États-Unis. Aux États-Unis et en Allemagne, plus de 10% des hommes dans la même catégorie restaient dans la pauvreté 10 ans ou plus. Évidemment, lorsque qu'un homme célibataire a un emploi, la probabilité de longues périodes dans la pauvreté diminue drastiquement : au Canada, seulement 2,1% des hommes pauvres avec un emploi restaient dans la pauvreté 10 ans ou plus.



En ce qui concerne les familles canadiennes composées de deux adultes ou plus avec des enfants, dont le chef de famille n'a pas d'emploi, 57,4% de celles vivant dans la pauvreté y restaient pendant un an ou plus, 17,2% y restaient quatre ans ou plus et 5,7% y restaient 10 ans ou plus. Les auteurs de l'étude de l'OCDE ont trouvé peu de différence entre la durée de la pauvreté vécue dans les ménages monoparentaux et les autres types de ménages au Canada (un résultat étonnant qui contredit les résultats des autres études). Cependant, au Royaume-Uni, aux États-Unis et surtout en Allemagne, les familles monoparentales vivaient des durées plus longues dans la pauvreté que les autres types de familles[7].

Comme on peut s'y attendre, l'étude de l'OCDE a également conclu que la probabilité de sortir de la pauvreté se rétrécissait à mesure que la durée s'allongeait. Plus une personne reste longtemps dans la pauvreté, plus il est difficile d'en sortir.

L'étude sur le Canada, qui est basée sur la base de données de la Banque de données administrative longitudinale couvrant les années 1982-1993,[8] utilisait la mesure de faible revenu avant impôt de Statistique Canada, qui est décrite au chapitre 2, comme définition de la pauvreté. L'étude utilisait un échantillon composé de contribuables individuels; les données fiscales individuelles permettent de faire le calcul du revenu familial ou ménager, et cette définition du revenu sert à déterminer la situation de pauvreté, au lieu du revenu de l'individu (à moins qu'il ne vive seul).

L'étude a calculé trois différentes mesures de la persistance de la pauvreté :

- le taux de sortie, qui mesure les chances d'échapper à la pauvreté après différentes périodes de plus en plus longues;
- la probabilité de passer par plusieurs périodes de pauvreté, c'est-à-dire d'y échapper après un certain temps, mais d'y retomber par la suite;
- la durée de temps moyenne qu'une personne passe dans la pauvreté pendant la période de 10 ans à l'étude, que ce soit en une seule fois ou à plusieurs reprises.

En ce qui concerne les taux de sortie, l'étude canadienne montre que plus de la moitié (53%) des ménages sous le seuil de pauvreté dans une année donnée vont en sortir l'année suivante[9]. Cependant, seulement 39% en sortiront après y avoir passé deux ans, 27% après y avoir passé quatre ans et moins de 25% après y avoir passé cinq ans ou plus. Comme nous l'avons indiqué auparavant, le plus longtemps une personne reste dans la pauvreté, le plus difficile il est d'en sortir. Toutefois, les taux de sortie sont aussi influencés par d'autres facteurs. La probabilité de sortir de la pauvreté au bout d'un an pour un homme marié avec deux enfants dans une famille à deux revenus était de 74%, tandis que pour un homme dans le même type de famille, mais avec un seul salaire, la probabilité n'était que de 52%. Les familles monoparentales ont des taux de sortie beaucoup plus bas. Une mère monoparentale avec deux enfants avait une probabilité de 35% de sortir de la pauvreté après un an, et une faible chance de 15% après quatre ans.

La probabilité de subir plusieurs périodes de pauvreté dépend aussi de divers facteurs. Quand une personne échappe à la pauvreté, le plus longtemps elle reste au-dessus du seuil de pauvreté et le moins elle sera susceptible de retomber au-dessous de ce seuil. Pour ceux qui sortent de la pauvreté et restent au-dessus du seuil pendant un an, le risque d'y retomber dans les années suivantes n'est que de 19%, et ce taux baisse à 6% après quatre ans. Toutefois il y a des variantes à ces

chiffres moyens sur la probabilité de tomber à plusieurs reprises dans la pauvreté, selon le sexe et le type de famille. Par exemple, les hommes ou les femmes mariés et avec deux enfants dans un ménage à deux salaires ont seulement un risque de 9% de rechuter dans la pauvreté après un an, et un risque minime de 3% s'ils arrivent à se maintenir en dehors de la pauvreté pendant quatre ans. Mais par contre, une mère monoparentale avec deux enfants fait face à un risque de 27% de retomber dans la pauvreté après en être sortie pendant un an et un risque de 10% après quatre ans.

En combinant le nombre et la durée des périodes de pauvreté, on peut obtenir une estimation de la *moyenne* de la durée de temps (pas nécessairement une période continue) passée dans la pauvreté sur une période de 10 ans[10]. L'étude sur le Canada a trouvé que la monoparentalité est un puissant déterminant de la durée moyenne dans la pauvreté. Les mères monoparentales vivant dans la pauvreté pendant la première année de l'étude pouvaient s'attendre à endurer de 5,1 à 6,9 ans dans la pauvreté pendant les 10 ans à l'étude. La durée précise dépendait du nombre d'enfants. D'autre part, les couples mariés vivant sur un faible revenu pouvaient s 'attendre à subir de 3,4 à 4,2 ans de pauvreté si le ménage n'avait qu'un seul salarié et de 1,8 à 2,2 ans si le ménage avait deux salariés.

Après avoir évalué les trois dimensions de la persistance de la pauvreté, l'étude sur le Canada a conclu que la situation de 60% des gens qui tombent dans la pauvreté dans une année donnée reflète le plus probablement une situation temporaire, avec peu de risque de se répéter dans une période de 10 ans[11]. Toutefois, les autres 40% vivent un problème plus chronique, où ils font face à la fois à des périodes plus longues de pauvreté et sont plus susceptibles d'y retomber après s'en être échappés. Les mères monoparentales ont plus tendance à faire partie de cette catégorie de 40%.

Ces deux études basées sur la Banque de données administrative longitudinale, ainsi que sur les résultats à partir des chiffres de l'assistance sociale, fournissent quelques estimations utiles. Cependant, la possibilité d'obtenir un bien meilleur portrait de la durée de la pauvreté en est à ses premières étapes grâce à l'enquête longitudinale de Statistique Canada (l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu – EDTR) qui fait le suivi des mêmes ménages sur plusieurs années. Un des principaux avantages de l'EDTR est qu'elle recueille une quantité considérable d'information sociale, démographique, sur le marché du travail et sur le revenu des méanges participant à l'enquête. Cela permet une ventilation des résultats selon un grand nombre de variables, y compris les seuils de faible revenu (SFR).

Les chiffres de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) ont été utilisés dans quatre études :

- une étude menée par Statistique Canada basée sur les deux premières années des données de l'EDTR;
- une autre étude de Statistique Canada basée sur les quatre premières années des données de l'EDTR;
- une étude du Conseil national du bien-être social basée sur les quatre premières années des données de l'EDTR;
- une étude du CCDS basée sur les deux premières années des données de l'EDTR (le CCDS a été l'un des premiers organismes en dehors du gouvernement à publier un rapport d'étude sur la persistance de la pauvreté, en mettant l'accent sur les femmes, à l'aide des données de l'EDTR).

La première étude de Statistique Canada examine la durée de la pauvreté seulement sur deux ans (1993-1994)[12] et utilise le SFR, mais après impôt. Par conséquent, leurs estimations de la pauvreté sont plus basses que celles normalement rapportées en fonction du SFR avant impôt. L'étude a révélé que 73% de toutes les personnes pauvres en 1993 continuaient de vivre avec un faible revenu en 1994, c'est-à-dire que seulement 27% avaient échappé à leur situation de faible revenu. Les personnes qui étaient les plus susceptibles de rester dans la pauvreté pendant les deux ans avaient les caractéristiques suivantes : les enfants de moins de six ans (1,5 fois plus de probabilité); les jeunes de 16 à 24 ans (1,3 fois); et les femmes (1,1 fois).

La deuxième étude de Statistique Canada utilisant l'EDTR couvrait la période de quatre ans de 1993-1996[13]. Elle adopte aussi le SFR après impôt de Statistique Canada comme mesure de la pauvreté. Les résultats montrent que de tous ceux qui étaient tombés dans une situation de faible revenu en 1994, 57% y avaient échappé en 1995. Parmi ceux qui étaient tombés dans cette situation en 1995, 43% en étaient sortis en 1996. Ces résultats différents indiquent que la probabilité de sortir de la pauvreté dépend de l'année étudiée. Les résultats montrent aussi qu'environ la moitié de ceux qui tombent dans la pauvreté chaque année y restent plus longtemps qu'une année.



Parmi tous ceux qui sont tombés dans la pauvreté en 1994, 30% y étaient encore en 1996. Donc, trois ans[14] après se retrouver dans une situation de faible revenu, près d'un tiers y étaient encore, ce qui indique une persistance grave du faible revenu. À mesure qu'on aura davantage d'années étudiées au moyen de l'EDTR, il sera possible d'élargir la référence temporelle pour l'étude de la durée de la pauvreté.

L'étude confirme également que les personnes faisant partie de certains groupes étaient plus susceptibles que d'autres de subir un faible revenu de façon persistante. Les principaux facteurs liés à une plus grande persistance de la pauvreté sont une

faible scolarité, les handicaps, l'appartenance à une minorité visible, l'immigration récente, la monoparentalité, et le fait de vivre seul. En guise de référence, pour cette partie de l'étude, il a été révélé que 4,9% de tous les Canadiens de plus de 15 ans – pas seulement des personnes pauvres – se trouvaient dans une situation de faible revenu tout au long des quatre années entières. (Certains individus dans ce groupe pourraient déjà avoir eu un faible revenu avant 1993, mais cette information n'est pas disponible dans l'EDTR). D'après cette référence, on peut comparer les caractéristiques de diverses catégories de personnes qui ont subi cette situation de faible revenu pendant la période de quatre ans :

- 8,4% de toutes les personnes n'ayant pas un niveau d'éducation du secondaire;
- 6,7% de toutes les personnes avec une incapacité de travail (handicap);
- 16,7% de toutes les personnes appartenant à une minorité visible;
- 21,1% de tous les immigrants arrivés après 1986;
- 18,7% de toutes les personnes vivant seules;
- 18,2% de toutes les familles monoparentales

En interprétant ces chiffres, il faut se rappeler que cette seconde étude de Statistique Canada a utilié la définition du SFR après impôt, ce qui revient à dire que les chiffres sont plus bas qu'ils ne l'auraient été si le SFR avant impôt avait été utilisé.

L'étude du Conseil national du bien-être social examine aussi la durée de la pauvreté en se servant de l'EDTR[15]. En se basant sur la mesure traditionnelle du SFR avant impôt, le Conseil national du bien-être social examine la situation de différents types de famille sur la période de quatre ans, de 1993-1996. Les pourcentages suivants correspondent au nombre total de la population de chaque type de famille, et non aux pourcentages de ceux qui étaient pauvres seulement. Le Conseil national du bien-être social a trouvé que :

- 36,2% toutes les familles monoparentales restaient pauvres pendant la durée entière des quatre ans;
- 7,3% de tous les couples avec enfants restaient pauvres pendant trois ou quatre ans;
- 4,1% de tous les couples sans enfants passaient trois ou quatre ans dans la pauvreté;
- 28,8% de toutes les personnes vivant seules restaient les quatre ans dans la pauvreté.

Comme dans la seconde étude de Statistique Canada, le Conseil national du bien-être social a aussi trouvé que les personnes avec une incapacité de travail (handicap), les personnes appartenant à une minorité visible et les immigrants arrivés après 1986, avaient des taux plus élevés de durée dans la pauvreté.

L'étude du CCDS utilise les données pour les deux années 1993-1994, et adopte le SFR avant impôt de Statistique Canada comme mesure de la pauvreté[16]. Cette étude a révélé que 22,7% de toutes les femmes de plus de 15 ans étaient pauvres à un moment donné pendant cette période de deux ans. Parmi ces femmes pauvres, 59% l'étaient pendant les deux ans. Quant aux hommes, 17,5% étaient pauvres à un moment donné, et 52% de ceux-ci l'étaient pendant les deux années. Par conséquent, non seulement les femmes étaient plus susceptibles d'être pauvres, mais elles avaient plus de probabilité de rester pauvres.

L'âge joue aussi un rôle, étant donné que la persistance de la pauvreté a tendance à être plus élevée chez les personnes âgées des deux sexes, mais davantage encore chez les femmes. Parmi les femmes pauvres de 65 ans et plus, 71,7% étaient pauvres pendant les deux années, tandis que le chiffre était de 60,5% pour les hommes. Les taux les plus bas de pauvreté persistante, tant pour les hommes que les femmes, se trouvaient chez les 25 à 34 ans – 46,6% et 51,9%, respectivement, étaient pauvres pendant les deux années. En raison de la courte période de deux ans couverts par cette étude, il n'a pas été possible de vérifier quelle proportion de ceux qui sortaient de la pauvreté y retombaient ultérieurement.

## Récapitulation des résultats de recherche

Quelles sont les observations générales que l'on peut tirer sur la durée que les gens passent dans la pauvreté, à partir de ces neuf études? Avant d'en tirer toute conclusion, on doit faire preuve de prudence, car les résultats sont difficiles à comparer en raison d'une variation considérable dans : les objectifs et les méthodologies d'étude; les définitions de la pauvreté, le type de familles ou de ménages étudiés; les âges des personnes étudiées; et les périodes de temps à l'étude. Même s'il serait irresponsable de comparer des résultats précis, on peut cependant faire quelques observations générales.



- → Le pourcentage des personnes pauvres, qui se retrouvent dans la pauvreté une année donnée mais en échappent la suivante, varie dans les études de 27% à 57%, formant une moyenne de 41%.
- → Sur une période de 10 ans, les personnes pauvres passeront en moyenne cinq ans environ dans la pauvreté, que ce soit en une seule fois ou à plusieurs reprises.

- Environ 5% des personnes pauvres vivront une période continue de pauvreté qui durera 10 ans, et 15% resteront dans la pauvreté pendant plus de quatre ans.
- Le Canada se place bien par rapport aux autres pays en ce qui concerne les taux de sortie et de durée de la pauvreté.
- La probabilité de sortir de la pauvreté semble varier considérablement d'une année à l'autre, ce qui laisse entendre que des facteurs économiques et autres pourraient jouer un rôle qui influence les chances d'y échapper. Bien que les différentes mesures de la pauvreté et les diverses années représentées dans les études rendent difficile de comparer les résultats, les taux de sortie varient aussi selon l'année, même dans les études qui utilisent les mêmes méthodes.
- Le plus longtemps une personne reste dans la pauvreté et le plus difficile il est d'en sortir.
- La probabilité de retomber dans la pauvreté après y avoir échappé diminue avec le nombre d'années vécues au-dessus du seuil de pauvreté.
- Les caractéristiques de la population dans la pauvreté affectent énormément les taux de sortie et de durée de la pauvreté. Les gens dans les catégories suivantes sont moins susceptibles d'échapper à la pauvreté en une seule année, et y vivent pendant des périodes plus fréquentes ou plus longues :
- les familles monoparentales
- les personnes handicapées
- les personnes appartenant à une minorité visible
- les immigrants récents
- les personnes vivant seules
- les personnes peu scolarisées.

En conclusion générale, les auteurs appuient l'observation faite dans l'une des études, qui pourrait le mieux représenter la situation en ce qui concerne la persistance et la durée de la pauvreté. Cette conclusion est que pour approximativement 60% de la population pauvre une année donnée, cette situation est temporaire, mais pour les autres 40%, c'est un problème chronique qui dure des années. Les gens composant ces 40% ont plus tendance à faire partie des catégories énumérées ci-dessus, particulièrement les familles monoparentales, qui courent un plus grand risque de pauvreté chronique.

## Gravité de la pauvreté : lier l'incidence, l'intensité et la durée

Voilà qui vient compléter l'examen des trois dimensions de la pauvreté : à savoir l'incidence, l'intensité et la durée. Afin d'obtenir un portrait réaliste de la pauvreté et de ses tendances au fil des ans, on devra examiner l'état de ces trois dimensions. Il serait encore plus utile de les amalgamer dans un indice qui mesurerait la *gravité* de la pauvreté. Cela aurait pour effet d'élargir l'indice décrit au chapitre précédent qui liait l'incidence à l'intensité. En liant ces trois dimensions, cela nous permettrait en un coup d'oeil d'avoir un aperçu plus complet de la pauvreté à l'échelon national ainsi qu'en fonction du lieu géographique et d'autres caractéristiques démographiques. Cela éviterait également la perte de temps qu'il faut pour examiner séparément chaque dimension et pour évaluer comment elles se neutralisent quand elles indiquent des tendances opposées.

En commençant avec les résultats de l'EDTR de 1998 (lorsque l'EDTR a remplacé l'Enquête sur les finances des consommateurs, antérieurement la principale source de données au Canada sur le revenu et la pauvreté), il sera possible d'avoir des mesures de l'incidence, de l'intensité et de la durée pour des populations et des années comparables. À présent, il n'y a pas encore assez de données annuelles générées par l'EDTR et les résultats de 1997 sur la durée de la pauvreté ne sont pas disponibles aux chercheurs externes pour les combiner aux chiffres de 1997 sur l'incidence et l'intensité. Il n'est cependant pas trop tôt pour commencer à réfléchir à ce dont aurait l'air ce type d'indice et ce qu'il nous apprendrait.

En combinant ces trois dimensions dans un indice de la gravité de la pauvreté, nous obtenons une mesure de groupe. Elle ne s'applique pas aux individus ni aux familles. Du point de vue de l'individu ou de la famille, cela n'a aucun sens de parler de l'incidence en tant qu'ingrédient de la gravité de leur pauvreté. Un individu ou une famille est ou pauvre ou non, c'est-à-dire, l'incidence est soit à zéro soit à 100%. Si une famille ou un individu est pauvre, tout ce qui leur importe est alors l'intensité et la durée. Toutefois, dans une perspective de groupe, que ce groupe soit défini par lieu géographique ou par d'autres caractéristiques démographiques, sociales et économiques, les trois ingrédients sont importants. Par exemple, pour obtenir un portrait plus complet de la pauvreté chez les mères monoparentales, il est logique de parler de la gravité. Cette mesure serait utile pour comparer leur situation à celle d'autres groupes, ainsi que son évolution dans le temps.

Il est plus compliqué de combiner les trois dimensions dans un seul indice. Au chapitre 6, on combinait l'intensité (mesurée en dollars) et l'incidence (en pourcentage), simplement en les multipliant pour obtenir une valeur numérique, qui avait peu de signification en soi, à part qu'une valeur plus élevée dénotait un état

pire de pauvreté qu'une valeur plus basse. Cette valeur combinée, cependant, était convertie en un nombre d'indice. La valeur obtenue pour tous les ménages à l'échelon national pour une année spécifique était reconfigurée pour devenir la valeur de base de l'indice établie à 100. On peut alors comparer à cette base nationale les valeurs combinées qui résultent pour différents lieux géographiques et groupes, afin de voir comment leur situation de pauvreté se compare à la moyenne nationale.

Comme point de départ, on décrit un simple indice – construit en réunissant les trois dimensions. Cet indice serait amorcé en multipliant les valeurs brutes des trois ingrédients et en convertissant les valeurs résultantes en un indice, en utilisant la moyenne nationale pour une certaine année comme base fixée à 100. De toute évidence, ce serait une mesure rudimentaire, et cette simple approche comporte au moins deux problèmes importants :

- Le premier problème relève de l'importance relative, ou de la pondération, donnée aux trois dimensions en élaborant l'indice. En les multipliant ensemble, on leur accorde la même importance ou pondération. Cependant, ont-elles toutes le même impact sur la notion de gravité? La durée est-elle plus importante que l'intensité, ou l'intensité est-elle plus importante que l'incidence? Si la séquence du développement chronologique, la disponibilité ou l'usage de ces trois dimensions servaient de ligne directrice, l'incidence a pendant longtemps été la seule mesure de la pauvreté. Au fil du temps, on a eu de l'information et fait l'analyse de l'intensité. Les statistiques et l'analyse de la durée n'ont reçu de l'attention que tout récemment. Pourtant, cette séquence chronologique ne reflète pas nécessairement la véritable importance que chaque dimension apporte à la gravité de la pauvreté. Une méthode qu'on pourrait employer pour développer une échelle d'importance serait de mener des enquêtes de groupes témoins et des sondages d'opinion. Le CCDS a adopté ce procédé pour développer une échelle d'importance dans l'élaboration de l'Indice de sécurité personnelle[17].

- Le deuxième problème porte sur la façon de représenter l'évolution au fil du temps. L'incidence est définie par un pourcentage, l'intensité par un montant en dollars et la durée en mois ou en années. Un changement de 10% dans l'incidence est assez grand, quand on considère que les incidences de groupes tournent en général autour de 20%, mais il pourrait être noyé par un changement de 500 $ dans l'intensité, montant qui n'est pas particulièrement élevé quand on sait que l'intensité tourne en général autour de 7 000 $. Les données sur la durée, mesurées en mois, sont plus susceptibles de montrer un plus petit changement au fil du temps. Il ne serait pas approprié d'utiliser ces chiffres bruts, et il est par conséquent nécessaire d'untiliser un changement de pourcentage. Il faut cependant normaliser les changements de pourcentage selon l'importance de chaque changement annuel par rapport à une récapitulation de changement

chronologique. Cela permettra de déterminer si un changement de 5% est très significatif d'après la performance passée. À cette fin, il existe plusieurs techniques statistiques établies pour normaliser le changement.

Malheureusement, on ne peut faire aucun progrès sur un indice unique tant qu'il n'y aura pas davantage de données statistiques sur la durée pour des années comparables. Cependant, grâce à l'EDTR, les statistiques sur l'incidence, l'intensité et la durée seront disponibles annuellement à partir de 1998. Par conséquent, ce ne sera pas très long avant qu'il y ait diverses tentatives d'établir un indice visant à mesurer et faire le suivi de la gravité de la pauvreté. Il en ressortira sans aucun doute une entente sur un indice communément accepté qui fera avancer considérablement la mesure et la compréhension de la pauvreté.



## Résumé

Ce chapitre a passé en revue la documentation disponible sur la durée de la pauvreté au Canada. Le pourcentage varie parmi les personnes qui tombent dans la pauvreté une année mais en échappent l'année suivante. Pour environ 60% d'entre elles, la pauvreté s'avère être une situation temporaire, tandis que c'est un problème chronique pour les autres 40%. En moyenne, une personne pauvre passera environ cinq ans dans la pauvreté, que ce soit en une seule période ou à plusieurs reprises, tandis que 5% resteront dans la pauvreté pendant 10 ans ou plus.

Certaines catégories de gens sont plus vulnérables à subir de longues périodes de pauvreté. Elles comprennent les familles monoparentales, les personnes handicapées, les personnes appartenant à une minorité visible, les immigrants récents, les personnes peu scolarisées et les personnes vivant seules. Le plus longtemps une personne reste dans la pauvreté, et le plus difficile il est d'y échapper.

Avec de nouvelles informations sur la durée de la pauvreté, les chercheurs seront en mesure de développer un portrait plus complet de l'état de la pauvreté au Canada. Les auteurs sont d'avis que Statistique Canada devrait assumer un rôle de chef de file pour développer un indice qui incorporerait les trois dimensions de la pauvreté – soit l'incidence, l'intensité et la durée – dans un exposé statistique plus complet pour son rapport annuel sur le faible revenu au Canada.



### Notes de fin de chapitre

1. Conseil canadien de développement social, *L'Indice de sécurité personnelle 2000 : ce que les Canadiens en pensent* (Ottawa : avril 2000).
2. Gouvernement de l'Ontario, *Transitions*, Rapport du Comité de réforme de l'assistance sociale (Toronto : 1998).

Conseil économique du Canada, *Le nouveau visage de la pauvreté* (Ottawa : juin 1992).

David Ross et Richard Shillington, *Flux: Two Years in the Life of the Canadian Labour Market* (Ottawa : Statistique Canada, 1991).

D'après des calculs de David Ross, Richard Shillington et Clarence Lochhead pour la version de 1994 de *Données de base sur la pauvreté au Canada* (Ottawa : Conseil canadien de développement social, 1994).

Pablo Antolin, Thai Thanh Dang et Howard Oxley, *Poverty Dynamics in Four OECD Countries*, Document de travail n 212 (Paris : OCDE, avril 1999).

Ibid.

Mireille Laroche, «Mouvements en dessous et au-dessus du seuil de faible revenu» dans *Tendances sociales canadiennes*, Statistique Canada, automne 1998. Cet article est tiré de son étude *The Persistence of Low Income in Canada 1982-1993*, Document de travail n 98-02 (Ottawa : Ministère des Finances, 1998).

*Ibid.* Les estimations sur les sorties de la pauvreté et les périodes multiples n'ont été calculées que pour les personnes de 35 à 39 ans en 1993.

*Ibid.* Les estimations sur la durée moyenne n'ont été calculées que pour les personnes qui avaient 45 ans en 1982.

*Ibid.* Cet énoncé a rapport à toutes les personnes de l'échantillon à l'étude qui avaient moins de 65 ans.

N. Noreau, M. Webber, P. Giles et A. Hale, *Traverser le seuil de faible revenu* (Ottawa : Statistique Canada, juillet 1997).

Marie Drolet et René Morissette, *Dans quelle mesure les Canadiens sont-ils exposés au faible revenu?* (Ottawa : Statistique Canada, mars 1999).

Les estimations pour cette partie de l'étude ne couvrent que trois ans au lieu de quatre. On n'a pas tenu compte de l'année 1993 parce qu'on ne savait pas si ceux qui avaient un faible revenu s'étaient retrouvés dans cette situation en 1993 ou avant.

Conseil national du bien-être social, *Profil de la pauvreté, 1997* (Ottawa : 1999).

Clarence Lochhead et Katherine Scott, *La dynamique de la pauvreté chez les femmes* (Ottawa : Condition féminine Canada, avril 2000).

Conseil canadien de développement social, *l'Indice de sécurité personnelle 2000 : ce que les Canadiens en pensent* (Ottawa : avril 2000).

# Chapitre

## LE REGIME DE SECURITÉ DU REVENU AU CANADA : LA REPARTITION DES PRESTATIONS

Données de base sur la pauvreté au Canada 2000

Le taux général de pauvreté au Canada est resté relativement stable au cours des deux dernières décennies, surtout à cause de l'amélioration de la situation économique parmi les personnes du troisième âge. Cette réussite impressionnante est liée (voir ci-dessous) à des augmentations importantes de transferts de revenu aux personnes âgées. Cependant, cette réussite a été plus que contrebalancée par la hausse des niveaux de pauvreté dans la population active, spécialement chez les familles avec des enfants. Ce qui ressort des années 1980 et 1990, c'est qu'on a constaté au Canada des taux de pauvreté relativement élevés pendant deux périodes de relance économique. Même s'il y a maintenant plusieurs individus et familles qui se trouvent en meilleure situation économique, la tranche de 20% des Canadiens au bas de l'échelle ont subi une baisse marquée de leur revenu pendant cette période[1].

Les statistiques sur les tendances révèlent la complexité de la pauvreté au Canada :

- La montée en flèche de la pauvreté sur le marché – examinée en détail au chapitre 5 – souligne l'échec du marché du travail à fournir des débouchés d'emploi et des salaires suffisants pour un grand nombre de Canadiens.
- Des facteurs sociodémographiques, comme la hausse des ruptures familiales, ont contribué à l'insécurité économique, à mesure que le nombre de ménages financièrement vulnérables, comme les familles monoparentales, continue de croître.
- Des interventions délibérées en politiques publiques influencent la prédominance, l'intensité et la durée de la pauvreté. Des facteurs tels les politiques de retraite anticipée ou une politique monétaire drastique influencent le flux pour entrer ou sortir de la pauvreté.



Ce chapitre présente une analyse détaillée du régime de sécurité économique au Canada et du rôle qu'il joue pour soulager la pauvreté. Cette question est particulièrement pertinente pour le Canada étant donné que le gouvernement fédéral et celui des provinces ont de plus en plus ciblé les programmes de soutien du revenu envers les Canadiens à faible revenu, sur le principe que les programmes fortement ciblés répartissent plus efficacement le revenu et réduisent l'incidence et l'intensité de la pauvreté. Est-ce vraiment le cas? Comment sont distribuées les

prestations des programmes de sécurité du revenu au Canada? Les pauvres sont-ils les principaux bénéficiaires des transferts de revenu? En bref, il y a des indications que même si les programmes de soutien du revenu ont eu une certaine réussite parmi les personnes âgées, les réformes actuelles n'arrivent pas à répondre aux nouveaux défis : notamment l'augmentation de l'insécurité économique dans la population active, dont on suppose que les membres sont auto-suffisants.

## Le filet de sécurité du revenu au Canada

Cette section examine la répartition des prestations des programmes de sécurité du revenu au Canada, parmi l'ensemble de la population et chez les pauvres, afin de comprendre les répercussions du filet de sécurité sociale au pays. Le Canada possède une série de programmes de sécurité du revenu avec divers objectifs, critères d'admissibilité et modes de financement[2]. L'analyse porte sur cinq secteurs de programmes clés qui représentent la majorité des transferts de revenu aux individus et aux familles. Ces programmes se classent en trois grands regroupements :

- *Programmes de soutien du revenu en fonction du revenu/en fonction des moyens :* l'assistance sociale (Assis-soc.), la Prestation fiscale pour enfants (PFE), le Supplément du revenu garanti (SRG) et l'Allocation pour conjoint (All.conj.) sont des programmes en fonction du revenu conçus précisément pour aider les pauvres. Les programmes en fonction du revenu fournissent un soutien de base aux individus et aux familles avec peu ou pas d'accès au marché du travail, et sont financés par les recettes générales de l'État. Ces programmes sont destinés aux individus et aux familles avec un revenu familial net en dessous d'un certain seuil. Les programmes en fonction des besoins, comme l'assistance sociale, donnent de l'aide aux individus et aux familles qui en ont besoin, quelle qu'en soit la cause; ils se basent sur des critères d'admissibilité plus stricts qui tiennent compte du revenu familial, des avoirs et des besoins.
- *Programmes d'assurance sociale :* l'Assurance-emploi (a-e) le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ) sont des programmes de sécurité sociale conçus pour fournir une assurance ou subvenir aux besoins de ceux qui y ont cotisé. Les prestations et les cotisations augmentent en fonction du revenu du travailleur jusqu'à un certain plafond de revenu. Ces programmes sont financés par l'intermédiaire des cotisations des employés, des employeurs ou une combinaison des deux. Étant donné que les programmes de sécurité sociale sont destinés à protéger le revenu des travailleurs, et que les prestations sont en général liées au niveau des revenus de travail, les ménages à moyen revenu en sont les principaux bénéficiaires, comme on le voit plus bas.
- *Programmes universels :* il fut un temps où le Canada avait deux programmes universels, pour les enfants et les personnes âgées : les Allocations familiales

(alloc.fam.) et la Sécurité de la vieillesse (SV). Les programmes universels sont des versements faits à toutes les personnes appartenant à une certaine catégorie (comme les personnes âgées), quel que soit leur revenu. En 1992, toutefois, le gouvernement fédéral a éliminé les allocations familiales. Le programme universel restant – la Sécurité de la vieillesse – n'est en fait plus vraiment universel car le gouvernement fédéral a instauré une «récupération» au sein du régime fiscal qui reprend les prestations aux familles et retraités avec un revenu plus élevé.

### LA RÉPARTITION DES TRANSFERTS EN GÉNÉRAL

Lorsqu'on examine la répartition de tous les transferts dans les cinq secteurs de programmes, il n'est pas étonnant de constater que les ménages des quintiles du bas ont reçu la plus grande part des transferts publics en 1997. Comme on l'a expliqué au chapitre 3, un quintile représente une tranche de 20% de la population, classé ici sur la base du revenu du marché avant transferts. Par conséquent, il y a le même nombre de ménages dans chaque quintile. (On utilise les quintiles de revenu du marché pour l'analyse dans tout ce chapitre). Au tableau 8.1, on voit que les ménages des deux plus bas quintiles (avec un revenu du marché inférieur à 23 473 $) n'ont touché que 7,9% du revenu du marché, mais ont reçu 64,9% de tous les revenus de transfert. Par contre, les ménages des deux plus haut quintiles (avec un revenu du marché de 42 001 $ ou supérieur) ont touché 76% du revenu du marché, mais seulement 18,6% des transferts gouvernementaux. Ces chiffres illustrent le haut degré de ciblage de revenu en place dans les principaux programmes de sécurité du revenu au Canada.

TABLEAU 8.1
**RÉPARTITION PAR QUINTILE DU REVENU DU MARCHÉ, DES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX ET DU REVENU DISPONIBLE*, TOUS LES MÉNAGES, CANADA, 1997**

| Revenu du marché par quintile | Tranche de revenu du marché ($) | Revenu du marché (%) | Total des transferts gouvernem. (%) | Total des impôts (%) | Revenu disponible (%) |
|---|---|---|---|---|---|
| du bas | 6 598 ou moins | 0,6 | 39,1 | 0,4 | 6,9 |
| deuxième | 6 599 à 23 472 | 7,3 | 25,8 | 4,4 | 11,0 |
| troisième (milieu) | 23 473 à 42 000 | 16,1 | 16,4 | 13,1 | 16,9 |
| quatrième | 42 001 à 66 976 | 26,5 | 11,0 | 25,2 | 24,3 |
| du haut | 66 977 et + | 49,5 | 7,6 | 56,9 | 40,8 |
| total | | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Note : * Après impôts et transferts.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Graphique 8.1
Répartition du revenu du marché, des transferts gouvernementaux, des impôts et du revenu disponible par quintile, tous les ménages, 1997

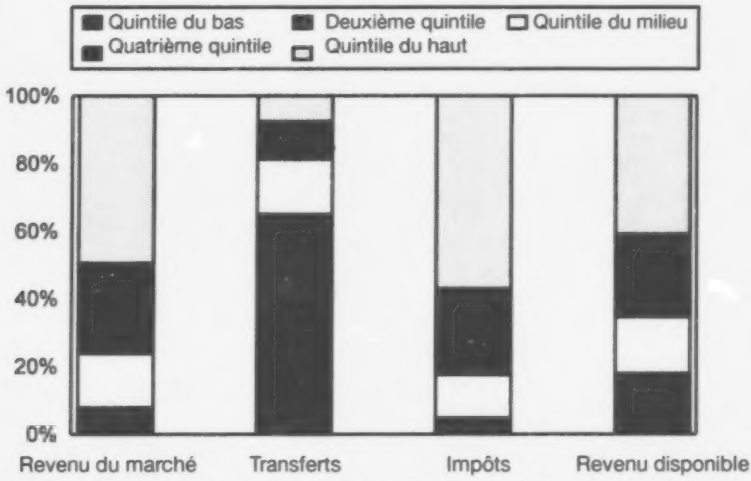


Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Le tableau 8.1 illustre aussi l'importance des transferts pour réduire l'inégalité du revenu au Canada (dont on a parlé plus amplement au chapitre 3). En 1997, les ménages du quintile du haut ont reçu plus de 80 fois la part de revenu du marché touchée par les ménages du quintile du bas. Après transferts et impôts, pourtant, l'écart entre les quintiles du haut et du bas était fortement diminué, comme on le voit à la dernière colonne. Les ménages du quintile du haut avaient près de six fois le revenu disponible des ménages du quintile du bas, avec un taux de 40,8% par rapport à 6,9%.



En étudiant de plus près les conséquences de l'ensemble des revenus de transferts sur la pauvreté, on constate que les ménages à faible revenu ont reçu une très petite part du revenu du marché, ayant considérablement recours aux transferts pour subvenir à leurs besoins, comme le montre le tableau 8.2. Le recours aux transferts a augmenté au fil des ans. En 1997, les ménages du quintile du bas dérivaient 90% de leur revenu familial *total* des transferts – en moyenne 11 786 $ – tandis que ceux du deuxième quintile en dérivaient 34,4% – en moyenne 7 788 $. Par comparison, les transferts en 1981 ne représentaient que 38,2% du revenu total des ménages dans le quintile du bas, et 8,4% de ceux dans le deuxième quintile (chiffres non affichés).

TABLEAU 8.2
**REVENUS AVANT ET APRÈS TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX,TOUS LES MÉNAGES, CANADA, 1997**

| Revenu du marché par quintile | Revenu moyen du marché ($) | Revenu moyen de transferts ($) | Revenu total moyen ($) | Revenu disponible moyen ($) | Revenu de transfert en % du revenu total |
|---|---|---|---|---|---|
| du bas | 1 311 | 11 786 | 13 096 | 12 897 | 90,0% |
| deuxième | 14 834 | 7 788 | 22 623 | 20 559 | 34,4% |
| troisième (milieu) | 32 623 | 4 923 | 37 546 | 31 496 | 13,1% |
| quatrième | 53 687 | 3 330 | 57 017 | 45 316 | 5,8% |
| du haut | 100 228 | 2 301 | 102 529 | 76 146 | 2,2% |
| Moyenne générale | 40 530 | 6 026 | 46 556 | 37 278 | 12,9% |

Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

La portion en pourcentage des transferts reçus par les ménages à revenu élevé était bien moindre que celle reçue par les ménages à faible revenu, mais elle n'est pourtant pas insignifiante. Les ménages avec un revenu moyen du marché de 100 228 $ ou plus en 1997 (ceux dans le quintile du haut) ont touché en moyenne 2 301 $ en paiements de transferts, représentant 2,2% de leur revenu total. Cela n'inclut pas les avantages considérables dont profitent ceux qui gagnent un revenu élevé, par l'entremise du régime fiscal avec des programmes comme les REER, ni le traitement préférentiel des gains en capital et des revenus en dividendes.

### EXAMEN DES PROGRAMMES INDIVIDUELS

Les familles à faible et modeste revenu et de la classe moyenne sont les principales bénéficiaires des programmes de sécurité du revenu au Canada. Cela tient à ce que certains programmes sont destinés à assurer ou compléter des revenus de travail et ont pour but d'éviter la pauvreté, tandis que d'autres, comme le Supplément du revenu garanti pour les personnes âgées et l'assistance sociale sont fortement ciblés vers les ménages pauvres.

Il est important de remarquer que l'analyse dans ce chapitre ne tient pas compte de programmes comme les dépenses fiscales, qui profitent surtout aux ménages dans la tranche supérieure des revenus. Le Régime enregistré d'épargne retraite (REER), les crédits fiscaux en dividendes ou le taux d'impôt préférentiel accordé aux gains en capital offrent tous des avantages monétaires non négligeables aux Canadiens à revenu élevé par le biais du régime fiscal. Le REER, d'une valeur estimée de 8,6 milliards de dollars en perte de recettes fiscales en 1999, est la plus grosse dépense fiscale, mise à part le crédit personnel de base[3]. Mais un examen de l'impact redistributif du régime fiscal va au-delà des limites traitées dans ce chapitre et ce livre.

Le tableau 8.3 montre la proportion des prestations de transferts gouvernementales reçues par les Canadiens par quintile de revenu en 1997[4]. Près des trois quarts des dépenses de l'assistance sociale étaient versées aux ménages à faible revenu, c'est-à-dire ceux avec un revenu du marché inférieur à 6 599 $. La raison pour laquelle ce chiffre n'est pas plus proche des 100%, comme on pourrait s'y attendre, est que plusieurs ménages ne reçoivent l'assistance sociale que pendant une partie de l'année et gagnent suffisamment pendant le reste de l'année pour faire passer leur revenu total au-dessus du seuil du quintile du bas.

Le crédit d'impôt pour enfants, en fonction du revenu, a versé 17,6% de ses prestations à des ménages à faible revenu. Ce chiffre s'explique en partie parce que la population couvrant l'ensemble des ménages qui est prise en considération au tableau 8.3, comprend les ménages âgés et les ménages sans enfants. Comme on le verra plus loin, lorsqu'on ne tient compte que des ménages avec enfants, la répartition des prestations est plus favorable aux familles pauvres.

TABLEAU 8.3
**RÉPARTITION PAR QUINTILE DE PRESTATIONS DE TRANSFERTS SPÉCIFIQUES, TOUS LES MÉNAGES, CANADA, 1997**

| **Total des dépenses (en millions)** | **PFE** 6 102 | **SV / SRG / All.conj.** 21 100 | **RPC / RRQ** 20 782 | **A-E** 9 311 | **Assist.soc.** 9 203 | **Autre*** 8 943 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Revenu du marché par quintile** | | | pourcentage | | | |
| du bas | 17,6 | 50,3 | 33,9 | 9,0 | 73,9 | 35,2 |
| deuxième | 24,1 | 24,8 | 30,6 | 27,1 | 15,4 | 28,0 |
| troisième (milieu) | 26,4 | 12,7 | 17,4 | 26,3 | 4,4 | 17,6 |
| quatrième | 23,3 | 6,7 | 10,0 | 22,2 | 3,9 | 10,9 |
| du haut | 8,6 | 5,5 | 8,1 | 15,4 | 2,3 | 8,4 |
| | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

Note : * Les autres revenus de sources gouvernementales comprennent les pensions aux anciens combattants, les pensions aux veuves et dépendants d'anciens combattants, les allocations civiles de guerre, les indemnités d'accidents du travail, les paiements de programmes de formation subventionnés par le gouvernement fédéral ou des provinces, les programmes de réinsertion au travail du Québec, l'allocation de maternité du Québec, les paiements réguliers reçus des régimes provinciaux d'assurance automobile, et diverses subventions provinciales pour la promotion d'achat de logement, la réduction du taux d'intérêt hypothécaire et la rénovation de propriété.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.



La moitié des prestations pour les personnes âgées (SV/SRG/Alloc-conj.) ont été versées à des ménages à faible revenu (avec un revenu du marché inférieur à 6 599 $) et un quart aux ménages du deuxième quintile (avec un revenu du marché de 6 599 $ à 23 472 $). La combinaison de ces trois programmes fait passer de nombreux ménages au niveau ou juste au-dessus du seuil de pauvreté (voir au tableau 6.4). Sans ces programmes, un nombre beaucoup plus grand de personnes âgées vivraient dans la pauvreté[5].

Les prestations du régime de sécurité sociale (A-E et RPC/RRQ) sont réparties plus uniformément. Le gros des prestations de l'A-E a été versé à des ménages du deuxième, troisième et quatrième quintiles. Par contre, les ménages à faible revenu n'ont reçu que 9% des prestations d'A-E, étant donné que la majorité de ces ménages dans une année donnée sont soit sans emploi, soit ne sont pas admissibles à l'A-E, ou n'ont travaillé qu'à un emploi faiblement rémunéré la plupart de l'année. La répartition des prestations du RPC/RRQ, comme pour l'A-E, se concentre sur les ménages à moyen revenu (par rapport à la SV/SRG/Alloc-conj.) puisque clairement les prestations s'échelonnent en fonction du niveau des revenus antérieurs d'emploi. Cependant, les ménages à faible revenu ont reçu la plus grande part des prestations du RPC/RRQ en 1997. Ce résultat inattendu est dû au fait que les quintiles au tableau 8.3 sont basés sur le revenu du marché de tous les ménages; par conséquent, le seuil pour le quintile du bas est plus élevé que celui utilisé au tableau 8.5, qui porte sur la répartition des prestations de programmes pour les personnes âgées exclusivement.

## Populations ciblées

Le tableau 8.3 présente une comparaison de la répartition des prestations de sécurité du revenu au Canada pour tous les ménages, et démontre l'effet redistributif des transferts. L'objectif de cette multiple comparaison est de montrer exactement dans quelle proportion les dépenses totales des programmes de sécurité du revenu au Canada vont réellement aux ménages à faible revenu. Toutefois, cette comparaison ne tient pas compte de l'objectif de chaque programme : la plupart des programmes de sécurité du revenu sont destinés non pas à tous les ménages mais à des types bien spécifiques de ménages. En conséquence, le reste de ce chapitre va examiner la répartition des prestations de divers programmes strictement par rapport à la population à laquelle chaque programme est destiné. Cette analyse traitera des programmes destinés à trois groupes spécifiques de la population :

- les familles avec des enfants de moins de 18 ans;
- les personnes âgées;
- la population active.



### LES FAMILLES AVEC DES ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS

Le régime de prestations pour enfants est passé par des modifications importantes au cours des vingt dernières années. L'éventail des programmes de soutien du revenu s'est considérablement rétréci; en parallèle, ce qui reste des prestations a été réorienté vers les familles à faible revenu, à mesure que le gouvernement fédéral a mis en place davantage de critères en fonction du revenu. Le changement le plus significatif, comme on l'a souligné plus haut, a été l'élimination en 1992 des

Allocations familiales et des crédits remboursables et non remboursables d'impôts pour enfants. Ces programmes ont été remplacés par les deux prestations suivantes, établies en fonction du revenu : la Prestation fiscale pour enfants et le Supplément du revenu gagné. En outre, plusieurs provinces, comme la Colombie-Britannique et le Québec, offrent aussi une prestation familiale à certains types de familles.

Les chiffres présentés au tableau 8.4 montrent l'impact redistributif de ces programmes en 1997, l'année la plus récente pour laquelle on a des données statistiques. Le tableau montre la répartition de la prestation fiscale pour enfants par quintile, en fonction du revenu du marché des familles avec des enfants à charge[6]. Tandis que les prestations de l'ancien régime des allocations familiales étaient uniformément distribuées parmi les familles canadiennes (avant l'effet de l'impôt sur le revenu), le régime de 1997 de la Prestation fiscale pour enfants était fortement redistributif : les 40% des familles au bas de l'échelle (dont le revenu du marché était de 39 780 $ ou moins) touchaient 64,9% de l'ensemble des prestations en 1997. Pour les familles du quintile du bas avec des enfants à charge, la prestation pour enfants représentait 15,1% de leur revenu total avant impôts.

TABLEAU 8.4
**RÉPARTITION PAR QUINTILE DES PRESTATIONS POUR ENFANTS DANS LES FAMILLES AVEC DES ENFANTS DE MOINS DE 18 ANS, 1997**

| Revenu du marché par quintile | Tranche de revenu du marché ($) | Revenu moyen du marché ($) | Prestation fiscale pour enfants (%) | PFE en % du revenu total |
|---|---|---|---|---|
| du bas | 19 500 ou moins | 7 098 | 35,4 | 15,1% |
| deuxième | 19 501 à 39 780 | 29 959 | 29,5 | 6,4% |
| troisième (milieu) | 39 781 à 57 000 | 48 415 | 20,4 | 3,0% |
| quatrième | 57 001 à 80 000 | 67 762 | 10,6 | 1,2% |
| du haut | 80 001 et + | 113 266 | 4,1 | 0,3% |

Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.



Une nouvelle Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) a été mise en vigueur en 1998, combinant la Prestation fiscale pour enfants et le Supplément du revenu gagné. La nouvelle prestation est la pierre angulaire des tentatives fédérales, provinciales et territoriales de développer un régime intégré des prestations pour les enfants de familles à faible revenu.

À titre d'information pour le lecteur, la PFCE a deux volets principaux : la prestation de base, qui est payée mensuellement à environ 80% des familles canadiennes avec enfants, et le supplément de la prestation nationale pour enfants, qui est versé aux familles à faible revenu qui sont sur le marché du travail rémunéré. La valeur de la prestation de base dans la première année (1998-1999) était fixée à un maximum de 1 020 $ et s'éliminait lorsque le revenu familial net dépassait 25 921 $. (Une

prestation supplémentaire de 213 $ est disponible pour les enfants de moins de 7 ans si la famille ne fait pas de demande de déductions pour frais de garde). La valeur du supplément était initialement établie à 605 $ pour le premier enfant, à 405 $ pour le second et à 330 $ pour chaque enfant supplémentaire; la pleine valeur du supplément était accordée aux familles avec un revenu net inférieur à 20 921 $ et s'éliminait à partir d'un revenu de 25 921 $.

Dans le budget fédéral de 1998, des fonds supplémentaires ont été mis de côté pour augmenter les prestations – 425 millions pour 1999 et 425 millions pour l'an 2000. Ces nouveaux fonds ont été affectés à l'augmentation du supplément, et à faire passer le seuil de revenu à 29 590 $ pour l'élimination de la prestation combinée. Un troisième investissement dans les prestations pour enfants a été annoncé dans le Budget 2000. Le gouvernement fédéral prévoyait d'augmenter la prestation de base de 70 $ en juillet 2000 – pour passer à 1 090 $ (y compris l'indexation) – et de mettre en vigueur les augmentations annoncées en 1998 à la valeur du supplément (170 $ par enfant) et le seuil du revenu. En juillet 2001, le supplément sera encore augmenté de 200 $ par enfant, et sa valeur passera approximativement à 1 155 $ pour le premier enfant, avec un objectif de 1 230 $ à partir de 2004. L'objectif, à partir de 2004, est d'accroître le montant maximum de la PFCE (prestation de base plus le supplément) à 2 400 $ pour le premier enfant et à 2 200 $ pour le second. On prévoit que beaucoup plus de familles à revenu modeste et moyen recevront des prestations majorées à la suite de ces changements; ces familles avaient subi des pertes substantielles dans leurs prestations pour enfants en conséquence du ciblage accru depuis la moitié des années 1980.

### LES PERSONNES ÂGÉES

La majorité des ménages âgés reçoivent la plupart de leur revenu sous forme de paiements de pension et de prestations de Sécurité de la vieillesse. La composante publique de ce revenu de retraite est essentiel étant donné que de nombreuses personnes âgées n'ont qu'un petit ou aucun revenu d'emploi et qu'une faible, ou aucune, prestation de pension privée. Le tableau 8.5 montre que le quintile du bas n'avait reçu aucun revenu du marché du tout en 1997. En fait, le revenu du marché était négatif.



L'effet redistributif des programmes de prestations pour les personnes âgées en 1997 était modeste. Les 40% du bas de l'échelle (avec un revenu du marché de 4 116 $ ou moins) ont reçu 46,6% de l'ensemble des prestations de la SV/SRG/Alloc.conj. Le quintile du haut (avec un revenu du marché de 27 977 $ ou plus) en a reçu 17,7%. Depuis 1992, les prestations de la SV ont été en partie «récupérées» des prestataires dont le revenu dépassait 53 200 $, et sont complètement supprimées dès que le revenu annuel d'un individu atteint 86 300 $ (ces seuils de revenu sont ceux de 1999). Il est intéressant de remarquer que 16% des ménages avec un chef de famille

de plus de 65 ans ont un revenu avant impôts supérieur à 50 000 $ par an, et que seulement 5% ont un revenu supérieur à 80 000 $ par an[7]. Ces chiffres reflètent les revenus des ménages, y compris les familles et les personnes âgées vivant seules; le pourcentage de toutes les personnes âgées avec un revenu individuel dans ces parages serait encore plus petit.

TABLEAU 8.5
**RÉPARTITION PAR QUINTILE DES PRESTATIONS AUX AÎNÉS DANS LES MÉNAGES ÂGÉS*, 1997**

| Revenu du marché par quintile | Tranche de revenu du marché ($) | Revenu moyen du marché ($) | SV / SRG / Alloc.Conj (%) | RPC / RRQ %) | Prestations aux aînés en % du revenu total |
|---|---|---|---|---|---|
| du bas | 0 | -103 ** | 26,1 | 14,2 | 90,2 |
| deuxième | 1 à 4 116 | 1 709 | 20,5 | 17,0 | 82,3 |
| troisième (milieu) | 4 117 à 12 575 | 8 198 | 18,2 | 20,0 | 57,9 |
| quatrième | 12 576 à 27 976 | 19 082 | 17,5 | 24,1 | 41,6 |
| du haut | 27 977 et + | 55 481 | 17,7 | 24,7 | 20,4 |

Notes : * Chef de famille et/ou conjoint-e à 65 ans ou plus.
** Le revenu du marché est négatif dans ce cas, car l'ensemble des transferts gouvernementaux est supérieur au revenu total.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

Le Régime de pension du Canada et le Régime de rentes du Québec sont des programmes d'assurance basés sur des cotisations qui ne sont pas destinés à cibler directement les prestations sur les pauvres. En gros un tiers (31,2%) de l'ensemble des prestations a été versé aux 40% les plus pauvres parmi les personnes âgées. Le faible impact anti-pauvreté est surtout un résultat inévitable du fait que :

- ➔ les personnes à la retraite ont des antécédents de salaires inégaux;
- ➔ les personnes qui pendant toute leur vie n'ont pas eu d'emploi, ou des emplois intermittents ou à temps partiel, ou un emploi chroniquement peu rémunéré, prendront leur retraite avec une petite ou aucune pension;
- ➔ la majorité des personnes âgées vivant seules sont des femmes qui sont plus susceptibles de toucher des pensions réduites au survivant, et aucune pleine pension de retraite.

Le tableau 8.5 montre aussi l'importance relative de chaque programme de transferts pour les personnes âgées dans chaque quintile. Le soutien de revenu public représente une portion tangible des revenus annuels pour tous les groupes de personnes âgées, mais surtout pour ceux qui ont un faible revenu. Plus de 80% de tout le revenu des personnes âgées dans les deux quintiles du bas provenaient de prestations en 1997. Le revenu de transferts formait aussi une part importante de l'ensemble du revenu chez les personnes âgées du troisième et du quatrième

quintile de revenu du marché. De façon prévisible, les personnes âgées à faible revenu ont tendance à avoir plus recours à la SV/SRG/Alloc-conj, tandis que celles avec un revenu élevé retirent davantage leur revenu du RPC/RRQ.



### LES MÉNAGES DE LA POPULATION ACTIVE

Le terme ménages de la population active employé ici indique que la personne la plus âgée du ménage a moins de 65 ans. Ce regroupement sert à désigner en gros la population dans la main d'oeuvre, de 16 à 64 ans, et par conséquent les programmes qui sont à leur disposition. Les principales prestations disponibles pour ces ménages sont l'assistance sociale et l'Assurance-emploi. L'assistance sociale fournit une certaine mesure de soutien du revenu à ceux dans le besoin, tandis que l'Assurance-emploi remplace temporairement les salaires des personnes au chômage qui sont admissibles dans le cadre du programme de l'A-E.

Comme on peut s'y attendre, ce qui est confirmé au tableau 8.6, l'assistance sociale est fortement redistributive : en 1997, les 40% les plus pauvres des ménages non âgés avec un revenu du marché de 31 000 $ ou moins ont touché 91,9% de l'ensemble des prestations. Par contre, les prestations de l'Assurance-emploi étaient réparties plus uniformément à travers les quintiles de revenus. Les ménages du deuxième quintile ont touché la plus grande part des prestations de l'A-E (29,8%), tandis que ceux du quintile du haut, de manière prévisible, en ont reçu la plus petite part (12,9%). Même si l'A-E ne représente pas une grande proportion du revenu total des familles de la classe moyenne, c'est un soutien du revenu critique en cas de perte d'emploi. D'autre part, l'assistance sociale et dans une proportion moindre le revenu de l'A-E, forment un pourcentage important du revenu total des ménages à faible revenu – à 36,3%.

TABLEAU 8.6
**RÉPARTITION PAR QUINTILE DES PRESTATIONS DANS LES MÉNAGES DE LA POPULATION ACTIVE*, 1997**

| Revenu du marché par quintile | Tranche de revenu du marché ($) | Revenu moyen du marché ($) | Assist. Soc. (%) | A-E (%) | Prestations à la population active en % du revenu total |
|---|---|---|---|---|---|
| du bas | Moins de 13 001 | 4 121 | 83,1 | 17,5 | 36,3 |
| deuxième | 13 001 à 31 000 | 22 302 | 8,8 | 29,8 | 6,4 |
| troisième (milieu) | 31 001 à 49 000 | 39 778 | 3,7 | 21,7 | 2,6 |
| quatrième | 49 001 à 72 863 | 59 835 | 2,6 | 18,1 | 1,5 |
| du haut | 72 864 et + | 105 789 | 1,8 | 12,9 | 0,6 |

Note : * Chef de famille et/ou conjoint-e a moins de 65 ans.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

## Résumé

De nos jours, la société est en période de changement : des changements sociodémographiques, comme la croissance du nombre de familles monoparentales, et la restructuration économique constituent des défis de taille au système actuel des programmes qui avaient été développés dans la période après-guerre. Les statistiques présentées ci-dessus montrent que le système de soutien de la sécurité du revenu au Canada continue à répartir le revenu à ceux qui sont dans le besoin. Étant donné l'incapacité du marché du travail à fournir des débouchés d'emploi et des salaires suffisants pour tous les Canadiens, les programmes de sécurité du revenu demeurent un élément vital de la sécurité économique. Les réductions des prestations et de la couverture des programmes tout au long de la fin des années 1990 laissent présager une plus grande pauvreté pour beaucoup de personnes.

### Notes de fin de chapitre

1. Statistique Canada, *Répartition du revenu selon la taille du revenu au Canada, 1997* (Ottawa : avril 1999), Catalogue n° 13-207-XPB.

2. Pour une récapitulation des programmes de sécurité du revenu au Canada, voir Chris Clark, *Les programmes de sécurité du revenu au Canada* (Ottawa : Conseil canadien de développement social, 1998).

3. Canada, Ministère des Finances, *Dépenses fiscales au Canada 1999* (Ottawa : 1999).

4. Remarque : ces totaux sont ceux indiqués par les répondants dans l'enquête annuelle sur la taille du revenu et vont différer des chiffres administratifs des ministères.

5. Voir John Myles, «La maturation du système de revenus de retraite du Canada : Niveaux de revenu, inégalité des revenus et faibles revenus chez les gens âgés» (Ottawa : Statistique Canada, 2000), Catalogue n° 11F0019MPE, n° 147.

6. Ces quintiles de revenu du marché (tableau 8.4) diffèrent de ceux utilisés au tableau 8.1 parce que ces quintiles-là étaient basés sur le revenu du marché de tous les ménages. Encore une fois, les quintiles utilisés au tableau 8.4 diffèrent de ceux des tableaux 8.5 et 8.6 étant donné qu'on y analyse différentes populations.

7. Statistique Canada, *Répartition du revenu selon la taille du revenu au Canada, 1997* (Ottawa : avril 1999), Catalogue n° 13-207-XPB. En 1997, le revenu moyen avant impôt des ménages âgés était de 32 152 $.

PAUVRETE ET REPARTITION DU REVENU AU CANADA ET A L'ETRANGER

# Chapitre

## Données de base sur la pauvreté au Canada 2000

Lorsque le *Rapport mondial sur le développement humain, 1999* du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a été diffusé, le Canada a une fois de plus été reconnu comme le meilleur endroit où vivre au monde, selon la mesure de l'Indice du développement humain (IDH). L'IDH examine trois indicateurs : la longévité (mesurée par l'espérance de vie); le niveau d'éducation (alphabétisation des adultes, plus un indicateur combiné de fréquentation d'un établissement d'enseignement primaire, secondaire ou supérieur); et enfin, le revenu par habitant. Ce sont plus particulièrement les niveaux élevés d'espérance de vie et d'éducation qui ont propulsé le Canada au sommet de la liste. Ils sont le reflet d'importants investissements dans l'intérêt public, notamment l'institution d'un régime universel de soins de santé et l'expansion de l'éducation publique.

Cependant, des données globales comme l'IDH ne permettent souvent pas de voir des disparités cruciales. Toujours dans le *Rapport mondial sur le développement humain, 1999*, les auteurs rendent également compte des constatations découlant de leur nouvel Indice de la pauvreté humaine (IPH), divisé en deux catégories, l'un pour les pays en voie de développement (IPH-1) et l'autre pour les pays industrialisés (IPH-2), comme le Canada. L'IPH-2 attire l'attention sur la *privation* dans quatre aspects essentiels de la vie humaine :

- la longévité – mesurée par le pourcentage de la population susceptible de mourir avant 60 ans;
- le savoir – mesuré par le pourcentage de la population (16 à 65 ans) analphabète;
- le niveau de vie – mesuré par la proportion de personnes dont le revenu disponible est inférieur à 50% du revenu médian d'un pays;
- l'exclusion sociale – mesurée par le pourcentage de chômeurs chroniques, c'est-à-dire le pourcentage de la population active totale qui est sans travail pendant 12 mois ou plus.

Si l'on utilise l'IPH, le Canada passe de la première place que lui confère l'IDH à la neuvième, en tenant compte de la privation. Cette comparaison fait ressortir deux

éléments essentiels. Premièrement, l'étendue de la privation est expliquée par des facteurs qui s'ajoutent au niveau moyen de revenu dans un pays. Il existe des niveaux de privation élevés dans les pays riches – aux États-Unis, par exemple, ainsi qu'au Canada. Deuxièmement, le niveau de privation n'est pas nécessairement en corrélation avec le développement humain général mesuré par l'IDH[1]. Plutôt, le développement humain et une société où existe la cohésion sociale ont plus à voir avec la répartition des ressources au sein des groupes et entre les personnes et les groupes, ainsi qu'au sein des pays et entre ceux-ci. L'écart entre les cotes attribuées au Canada par l'IDH et l'IPH fait ressortir les lacunes des mécanismes de répartition et de redistribution au Canada, notamment le marché du travail et l'État-providence, comme nous l'illustrons tout au long de cet ouvrage.

## Mesure transnationale de la pauvreté

Bien que le concept de la pauvreté soit beaucoup plus large qu'une seule mesure, l'Indice de pauvreté humaine est l'effort le plus étendu à ce jour pour réunir dans un indice composite les différentes dimensions de la privation dans la vie humaine[2]. Il exprime l'opinion que le concept de la pauvreté signifie plus que le manque de biens matériels essentiels; la pauvreté peut également signifier le manque d'accès aux possibilités et aux choix les plus fondamentaux pour le développement humain, pour mener une longue vie saine et créative, jouir d'un niveau de vie convenable, vivre dans la dignité, l'estime de soi, le respect des autres et bénéficier des choses auxquelles on accorde de la valeur dans la vie[3]. Ainsi, la pauvreté n'a pas uniquement trait à ce que *possèdent* les gens, mais également à ce qu'ils *font* et à ce qu'ils *peuvent* faire[4].

L'IPH est unique en ce qu'il vise à mesurer diverses dimensions de la pauvreté à l'aide d'un indice. La plupart des autres études de la pauvreté au sein des pays industrialisés et entre eux évaluent généralement la capacité des citoyens de participer à leur société en examinant le niveau et la répartition du revenu. Dans les pays en voie de développement, on peut alléguer que la consommation réelle de nourriture, les taux de mortalité et l'accès à un logement sont de meilleures mesures de la pauvreté. Dans les pays industrialisés, l'accès au revenu est considéré comme la principale mesure du bien-être matériel d'une personne ou d'une famille et de sa capacité de participer à la vie sociale et économique.

Même si le revenu est devenu une mesure aussi populaire du bien-être, cela ne signifie pas pour autant qu'il n'existe pas un grand nombre de problèmes dans l'étude transnationale de la pauvreté. Ces problèmes sont les mêmes que ceux auxquels se heurtent les chercheurs, au Canada ou ailleurs, dans l'examen de la pauvreté à l'intérieur des frontières nationales, dont certains ont été exposés au chapitre 2. Voici les principales difficultés d'ordre méthodologique que présente

l'étude de la pauvreté *à l'intérieur* d'un pays; elles se complexifient de façon exponentielle pour l'étude de la pauvreté *entre* les pays[5] :

- ➜ différentes définitions de la pauvreté (absolue, relative ou subjective);
- ➜ différentes échelles d'équivalence (pour tenir compte de la taille et de la structure des familles);
- ➜ différentes unités d'analyse (c.-à-d., les personnes, les familles et les ménages) et hypothèses concernant la répartition des ressources à l'intérieur de la famille ou du ménage;
- ➜ opinions divergentes quant à la période de référence adéquate (choix de la période sur laquelle le revenu est mesuré), l'utilisation de données transversales ou de données longitudinales, et la méthodologie proprement dite pour la définition des seuils de pauvreté.

Le travail collectif de chercheurs internationaux au cours des dernières années, financé en partie par différents gouvernements et organismes publics, offre une base pour des comparaisons plus significatives. Outre les travaux du PNUD, Eurostat et l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) ont adopté diverses mesures du faible revenu. Ces mesures reposent toutes sur une approche «relative» pour la définition des seuils de faible revenu. Par exemple, l'OCDE a défini le faible revenu comme la part de revenu qui revient aux ménages se trouvant dans le quintile du bas, tandis que la privation matérielle renvoie aux ménages dont le revenu est inférieur à une fraction donnée du revenu médian disponible ajusté pour tenir compte des différences dans la composition des ménages[6].

La mesure comparative du faible revenu (MFR) peut-être la mieux connue est le pourcentage de personnes qui vivent de revenus inférieurs à la moitié du revenu médian disponible. Il y a deux remarques à faire au sujet de cette définition. Premièrement, elle est fondée sur le revenu médian, soit le niveau de revenu qui divise la population en deux. On utilise le revenu médian parce qu'il a tendance à tenir davantage compte de l'évolution de la répartition des revenus dans un pays au fil des ans. Deuxièmement, le revenu disponible dans cette définition renvoie au revenu des personnes et des ménages après le prélèvement des taxes «directes» (impôt et charges sociales) et les paiements de transfert[7].



Il s'agit de la définition utilisée dans la majorité des études – y compris dans ce chapitre – qui s'inspire de la série de données internationales archivée au Luxembourg, connue sous le nom d'Étude du Luxembourg sur le revenu (ou la LIS). Cette série se base sur des enquêtes sur le revenu des ménages qui ont été menées dans 25 pays participants entre 1967 et 1995. Ces enquêtes ressemblent à l'Enquête sur les finances des consommateurs, effectuée chaque année par Statistique Canada et dont sont dérivés la plupart des chiffres présentés dans cet ouvrage. Les

experts qui travaillent à la LIS examinent minutieusement chaque enquête et, dans la mesure du possible, normalisent les données . Cette normalisation assure une définition uniforme des termes «ménage», «famille», «emploi», «revenu», «salaires», «transferts», «impôts», et ainsi de suite[6].

Il est impossible de recueillir et d'analyser les enquêtes d'après des années précisément équivalentes, étant donné que tous les pays ne font pas une enquête annuelle. La LIS recueille des données sur des années proches et dénomme les résultats «vagues» d'information. La première vague, utilisée dans l'édition de 1989 de ce livre, couvrait les années 1979 à 1981. La deuxième vague, utilisée dans l'édition de 1994, couvrait les années 1984 à 1987. La troisième vague couvrait les années reliant les années 1980 aux années 1990, tandis que la quatrième vague porte sur le milieu des années 1990.

La comparaison des niveaux de pauvreté entre les pays demeure controversée, surtout à un moment précis. Les critiques prétendent que ces études donnent une idée erronée de la situation dans un pays donné parce qu'elles ne tiennent pas compte du contexte social et économique propre à chaque pays. L'utilisation d'une mesure absolue prête particulièrement le flanc à cette critique, parce qu'elle part de l'hypothèse que les besoins de base sont les mêmes d'un pays à l'autre. De plus, la comparaison de différentes années civiles comporte des difficultés, même sur un intervalle de quelques années, puisque chacune comporte différents points dans le cycle économique de chaque pays. Cela étant dit, des mesures relatives comme celle utilisée dans l'Étude du Luxembourg sur le revenu fournissent indubitablement des informations précieuses sur le nombre et la composition des familles pauvres. Qui plus est, elles permettent aux chercheurs de comparer les tendances au fil du temps, à l'aide de définitions semblables du revenu et de la pauvreté. C'est l'avantage particulier que présente l'Étude du Luxembourg sur le revenu, puisque des vagues successives de données continuent d'être recueillies et analysées.

## Comparaison des taux de pauvreté



À l'aide des informations comprises dans la base de données de l'Étude du Luxembourg sur le revenu, il est possible de créer un certain nombre de mesures de la pauvreté et de les appliquer à tous les pays. Les seuils de faible revenu de Statistique Canada ne sont malheureusement pas adéquats, car la plupart des pays de font pas d'ajustement selon la taille de la communauté. Les auteurs ont plutôt adopté la mesure de pauvreté la plus souvent utilisée par les chercheurs de la LIS, équivalente à 50% du revenu médian disponible (après transferts, impôts sur le revenu et charges sociales), ajusté selon la taille de la famille. Cela donne un seuil quelque peu inférieur à ceux de Statistique Canada, mais on a un repère stable et normalisé pour comparer la répartition du revenu dans plusieurs pays.

On présente dans les tableaux ci-dessous des comparaisons internationales fondées sur cette approche pour les personnes et les familles. Le tableau 9.1 donne des estimations chronologiques de la pauvreté pour les personnes de 12 pays[9]. L'étendue de la pauvreté globale varie beaucoup, mais on peut faire des regroupements évidents. Les pays anglophones tendent à se distinguer par des taux de pauvreté plus élevés, tandis que les autres pays d'Europe connaissent généralement des taux plus faibles.

Le tableau 9.1 montre que, même si le Canada connaît l'un des taux de pauvreté les plus élevés depuis le début des années 1980, la proportion de la population qui vit d'un revenu disponible inférieur à 50% ou moins du revenu médian a diminué de façon régulière. À l'opposé, le taux de pauvreté a presque doublé au Royaume-Uni. L'Allemagne a également connu des taux de pauvreté élevés au début des années 1990, associés à la réunification, mais la proportion d'Allemands vivant dans la pauvreté a considérablement diminué au milieu des années 1990. Les États-Unis ont toujours connu des taux de pauvreté élevés durant la période de référence.

TABLEAU 9.1
**TAUX DE PAUVRETÉ CHEZ TOUTES LES PERSONNES, PAYS SÉLECTIONNÉS**

| Pays | Vague I 1979-83 (%) | Vague II 1984-87 (%) | Vague III 1988-93 (%) | Vague IV 1994+ (%) | Rang Vague I | Rang Vague II | Rang Vague III | Rang Vague IV |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Australie | 9,0 | 8,0 | 9,2 | 11,9 | 3 | 5 | 5 | 4 |
| Belgique | n.d. | 4,8 | 5,0 | 5,5 | n.d. | 10 | 10 | 9 |
| **Canada** | **12,5** | **10,8** | **11,3** | **10,6** | **2** | **2** | **4** | **5** |
| Finlande | n.d. | 5,3 | 5,6 | 3,9 | n.d. | 9 | 9 | 10 |
| France* | 7,9 | 8,3 | n.d. | 8,4 | 4 | 4 | n.d. | 7 |
| Allemagne | 6,1 | 6,3 | 18,2 | 11,4 | 6 | 8 | 1 | 3 |
| Italie | n.d. | 9,8 | 9,0 | 12,8 | n.d. | 3 | 6 | 2 |
| Pays-Bas | 7,3 | 6,5 | 6,2 | n.d. | 5 | 7 | 8 | n.d. |
| Norvège | 5,3 | 4,7 | 4,6 | 5,8 | 9 | 11 | 11 | 8 |
| Suède | 5,6 | 8,0 | 7,3 | 8,7 | 8 | 5 | 7 | 6 |
| Royaume-Uni | 5,7 | 7,1 | 11,7 | 10,6 | 7 | 6 | 3 | 5 |
| États-Unis | 16,4 | 17,9 | 17,5 | 17,9 | 1 | 1 | 2 | 1 |

Notes : * Ces données sont tirées d'une enquête sur les revenus et d'une enquête budgétaire menées en France; les auteurs ont choisi de présenter les résultats de l'enquête sur les revenus pour des années choisies.
n.d. = données non disponibles.
Source : Données en ligne de l'Étude du Luxembourg sur le revenu (LIS), août 1998.

Cette diminution de la pauvreté relative au Canada est presque entièrement attribuée au déclin de la pauvreté chez les personnes âgées, comme nous en avons parlé dans des chapitres précédents. La diminution des taux de pauvreté aurait été plus importante encore si les niveaux élevés de pauvreté chez les enfants et au sein de la population non âgée n'étaient pas demeurés stables[10].

Les taux élevés de pauvreté chez les enfants canadiens ressortent au tableau 9.2[11]. Au milieu des années 1990, 13,9% des enfants étaient pauvres au Canada. Malgré des niveaux élevés de revenu moyen, les enfants américains étaient beaucoup plus susceptibles de vivre dans la pauvreté par rapport aux enfants des autres pays (22,7%), tandis que les enfants suédois étaient beaucoup moins susceptibles de le faire (2,7%). L'écart des taux de pauvreté infantile entre les pays qui figurent en tête de liste et ceux qui figurent au bas de la liste est beaucoup plus large qu'entre les taux de pauvreté dans l'ensemble.

Au fil des ans, le taux de pauvreté chez les enfants entre ces pays est demeurée assez stable. On a constaté des augmentations au Royaume-Uni, en Allemagne et en Italie – où elle a doublé depuis la fin des années 1970 jusqu'au milieu des années 1990[12]. Là encore, les résultats de l'Allemagne sont reliés aux changements sociaux, économiques et politiques profonds associés à la réunification. Au Royaume-Uni, l'inégalité des salaires tout au long des années 1980 est responsable de l'augmentation des taux de pauvreté. Les personnes en haut de l'échelle des revenus ont vu leur revenu augmenter considérablement, tandis que les revenus ont stagné pour les personnes et les ménages au bas de l'échelle[13].

TABLEAU 9.2
**TAUX DE PAUVRETÉ CHEZ LES ENFANTS, PAYS SÉLECTIONNÉS, ÉTUDE DU LUXEMBOURG SUR LE REVENU**

| Pays | Vague I 1979-83 (%) | Vague II 1984-87 (%) | Vague III 1988-93 (%) | Vague IV 1994+ (%) | Rang Vague I | Rang Vague II | Rang Vague III | Rang Vague IV |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Australie | 14,0 | 13,1 | 14,0 | 14,1 | 2 | 3 | 3 | 4 |
| Belgique | n.d. | 3,4 | 3,1 | 3,8 | n.d. | 10 | 10 | 8 |
| **Canada** | **13,9** | **13,6** | **13,5** | **13,9** | **3** | **2** | **4** | **5** |
| Finlande | n.d. | 2,9 | 2,5 | 3,2 | n.d. | 12 | 12 | 10 |
| France | 6,3 | 6,5 | 7,5 | 5,6 | 5 | 6 | 6 | 7 |
| Allemagne | 3,2 | 6,4 | 4,4 | 8,7 | 8 | 7 | 8 | 6 |
| Italie | n.d. | 10,8 | 9,6 | 19,5 | n.d. | 4 | 5 | 2 |
| Pays-Bas | 2,5 | 3,6 | 4,1 | n.d. | 9 | 9 | 9 | n.d. |
| Norvège | 3,8 | 3,8 | 4,6 | 3,7 | 7 | 8 | 7 | 9 |
| Suède | 3,9 | 3,0 | 2,7 | 2,7 | 6 | 11 | 11 | 11 |
| Royaume-Uni | 8,5 | 9,9 | 16,7 | 16,2 | 4 | 5 | 2 | 3 |
| États-Unis | 18,5 | 22,9 | 21,5 | 22,7 | 1 | 1 | 1 | 1 |

Note : n.d. = données non disponibles.
Source : T. Smeeding, «Child Poverty: Canada in Comparative Perspective» *Canada in Comparative Perspective 1999*, Université Queen's, août 1999.

Le portrait de la pauvreté des familles révèle des tendances analogues. Le tableau 9.3 présente des estimations de la pauvreté pour les ménages avec enfants, par type de famille et situation d'emploi. Ces comparaisons de la pauvreté montrent que le Canada fait de nouveau très piètre figure. Parmi les 12 pays visés, le taux de pauvreté au Canada se classe :

- au deuxième rang dans les ménages biparentaux qui ne comptent aucun salarié;
- au troisième rang dans les familles monoparentales;
- au quatrième rang dans tous les ménages avec enfants et les ménages biparentaux qui comptent un ou deux salariés.

Les pays nordiques (Finlande, Suède et Norvège) réussissent nettement mieux à alléger la pauvreté des ménages avec enfants, quelle que soit la situation d'emploi. Cela indique que leur système de sécurité du revenu est plus efficace pour atténuer la pauvreté que ceux de nombreux autres pays européens et anglo-américains. De plus, les parents ont accès à l'emploi, à des salaires de subsistance illustrés par les très faibles taux de pauvreté dans les ménages qui ont un revenu d'emploi.

À l'opposé, les États-Unis, le Canada et le Royaume-Uni ont un piètre rendement en ce qui concerne la sécurité économique des familles, comme en témoignent les taux de pauvreté élevés chez les personnes qui comptent sur les programmes de sécurité sociale et celles qui occupent un emploi rémunéré.

TABLEAU 9.3
**TAUX DE PAUVRETÉ DES MÉNAGES AVEC ENFANTS, SELON LE TYPE DE FAMILLE ET LA SITUATION D'EMPLOI, MILIEU DES ANNÉES 1990**

| | | Un parent | | Deux parents | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Pays** | **Tous les ménages avec enfants (%)** | **Sans emploi (%)** | **Occupé (%)** | **Aucun salarié (%)** | **Un salarié (%)** | **Deux salariés (%)** |
| Australie | 9,4 | 42,1 | 9,3 | 18,3 | 8,9 | 5,0 |
| Belgique | 3,3 | 22,8 | 11,4 | 16,1 | 2,8 | 0,6 |
| **Canada** | **12,5** | **72,5** | **26,5** | **73,5** | **18,1** | **3,7** |
| Finlande | 1,9 | 9,9 | 3,0 | 3,6 | 3,5 | 1,5 |
| France | 6,7 | 45,1 | 13,3 | 37,5 | 7,3 | 2,1 |
| Allemagne | 8,4 | 61,8 | 32,5 | 44,8 | 5,6 | 1,3 |
| Italie | 17,0 | 78,7 | 24,9 | 69,8 | 21,2 | 6,1 |
| Pays-Bas | 7,6 | 41,3 | 17,0 | 51,4 | 4,7 | 1,2 |
| Norvège | 3,6 | 29,6 | 4,6 | 30,6 | 3,9 | 0,1 |
| Suède | 2,5 | 24,2 | 3,8 | 9,5 | 6,0 | 0,8 |
| Royaume-Uni | 15,6 | 69,4 | 26,3 | 50,1 | 19,3 | 3,3 |
| États-Unis | 19,4 | 93,4 | 38,6 | 82,2 | 30,5 | 7,3 |

Source : Oxley *et al.* «Income Inequalities and Poverty among Children and Households with Children in Selected OECD Countries: Trends and Determinants», communication présentée à la conférence de l'étude du Luxembourg sur le revenu, Child Well-Being in Rich and Transition Countries, septembre 1999, Luxembourg, Tableau 7.

## Tendances dans l'inégalité des revenus

Par définition, les taux de pauvreté donnent des renseignements essentiels sur ce qui se passe chez les personnes ayant les revenus les plus faibles. Cela étant dit, pour comprendre les différences dans les taux de pauvreté au fil du temps ou entre les pays, il faut examiner les changements dans la répartition générale du revenu, c'est-à-dire dans quelle mesure le revenu est également réparti entre les personnes et les familles. La réponse à cette question en dit long sur les probabilités de vivre dans la pauvreté, au Canada et ailleurs.

Il existe diverses mesures de l'inégalité. Aux fins de ce chapitre, nous utilisons une mesure de «distance sociale», qui compare les revenus disponibles des personnes recevant la plus grosse part dans la répartition et ceux des personnes qui reçoivent la plus petite part. Plus précisément, le tableau 9.4 présente des ratios comparant au fil des ans les revenus disponibles des personnes qui se trouvent dans le 10e percentile (P10) à ceux des personnes se trouvant dans le 90e percentile (P90)[14].

Cette technique montre que c'est aux États-Unis, où, au milieu des années 1990, les revenus des personnes près du haut de l'échelle des revenus étaient plus de six fois supérieurs à ceux des personnes se trouvant près du bas de l'échelle, que la distance entre les riches et les pauvres est la plus grande. Au Canada, les personnes se trouvant dans le 10e percentile ont des revenus près de quatre fois supérieurs à

TABLEAU 9.4
**COMPARAISONS SUR LA DISTANCE SOCIALE, RATIO DES REVENUS ÉLEVÉS PAR RAPPORT AUX FAIBLES REVENUS*, ÉTUDE DU LUXEMBOURG SUR LE REVENU**

| Pays | Vague I 1979-83 | Vague II 1984-87 | Vague III 1988-93 | Vague IV 1994+ |
|---|---|---|---|---|
| Australie | 4,05 | 4,01 | 4,30 | 4,40 |
| Belgique | n.d. | 2,74 | 3,33 | 2,79 |
| **Canada** | **4,07** | **4,02** | **3,92** | **3,93** |
| Finlande | n.d. | 2,59 | 2,63 | 2,69 |
| France | 3,40 | 3,48 | n.d. | n.d. |
| Allemagne | 2,91 | 3,00 | 2,94 | 3,18 |
| Italie | n.d. | 4,04 | 3,76 | 4,85 |
| Pays-Bas | n.d. | 2,95 | 3,05 | n.d. |
| Norvège | 2,78 | 2,94 | 2,82 | 2,84 |
| Suède | 2,75 | 2,45 | 2,72 | 2,78 |
| Royaume-Uni | 3,53 | 3,79 | 4,69 | 4,57 |
| États-Unis | 4,93 | 5,94 | 5,77 | 6,42 |

Notes : * Le revenu élevé s'applique aux personnes qui entrent dans le 10e percentile de la répartition du revenu; le faible revenu s'applique aux personnes qui entrent dans le 90e percentile de la répartition du revenu. Par exemple, si un pays a une population de 100 habitants, la comparaison se fait entre les revenus de la dixième personne en descendant et de la 90e personne en descendant, respectivement.
n.d. = données non disponibles.
Source : Données en ligne de l'Étude du Luxembourg sur le revenu (LIS), août 1998.

ceux des personnes qui se trouvent dans le 90e percentile, mais l'écart s'est légèrement rétréci entre le début des années 1980 et le milieu des années 1990. Par comparaison, de nombreux pays d'Europe, à l'exception du Royaume-Uni et de l'Italie, sont «plus égaux», si l'on en juge par la distance sociale entre les riches et les pauvres; en effet, la distance est plus courte entre les revenus en haut de l'échelle de répartition du revenu et les revenus au bas de l'échelle. Au milieu des années 1990, c'était la Finlande qui comptait le plus faible ratio de revenus élevés par rapport aux faibles revenus parmi ses citoyens.



Le Canada a une certaine distance à parcourir vers l'amélioration du bien-être économique des pauvres, si l'on compare les niveaux d'inégalité des revenus entre les pays. Malgré une tendance positive vers le bas en ce qui concerne la distance sociale, son niveau est demeuré assez élevé durant cette période. En dépit du manque d'uniformité dans les tendances entre ces pays en ce qui concerne la période ou l'ampleur des changements dans l'inégalité des revenus, les chercheurs croient que les politiques d'emploi créatives, les politiques fiscales et de transferts, et autres facteurs (comme l'augmentation du taux d'activité des femmes mariées) contribuent à améliorer l'effet des forces du marché sur les niveaux de revenu disponible[15]. L'analyse qui suit se penche sur les pays qui ont le mieux réussi à compenser les résultats sur le marché pour atteindre une répartition plus équitable des revenus et des niveaux de pauvreté moins élevés.

## Répercussion des impôts et des transferts sur la pauvreté

Il est difficile de trier les facteurs de causalité qui expliquent le taux de pauvreté d'un pays. Certainement, la santé et la structure de l'économie et de l'évolution démographique peuvent influencer le niveau et la tendance des taux de pauvreté, à l'intérieur des pays et entre eux. Les transferts de revenu et la politique fiscale jouent également un rôle clé. Tout comme la recherche comparative révèle des expériences variées dans la prévalence de la pauvreté et de l'inégalité entre les pays, il y a diverses les façons dont les états conçoivent les transferts et les impôts pour redistribuer le revenu.



Le tableau 9.5 examine l'incidence transnationale des transferts de revenu et des impôts sur les taux de pauvreté[16]. Il montre une variation assez grande des taux de pauvreté entre toutes les personnes en fonction du revenu du marché seulement, qui varie entre un taux élevé en Suède (34,1%) et un faible taux en Finlande (15,6%). Par rapport à tous les autres pays, le marché du travail finlandais semble offrir une répartition du revenu beaucoup plus équitable. Cela peut être partiellement attribuable à d'autres programmes et règlements gouvernementaux, comme les mesures législatives sur l'équité salariale, la négociation collective centralisée, ou les services

de garde d'enfants. En fait, une répartition plus équitable du marché entraîne une charge moins lourde pour le gouvernement dans le contexte de ses interventions fiscales et de transferts uniquement conçues pour lutter contre la pauvreté.

Comme le montre le graphique 9.1, le système d'impôts et de transferts réduit les taux de pauvreté dans tous les pays. Toutefois, c'est en Suède et en Belgique que cela est le plus remarquable. Dans ces deux pays, le régime fiscal et le système de transferts réduit de 80% la pauvreté sur le marché. Par comparaison, les interventions gouvernementales en matière de fiscalité et de transferts aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Australie et au Canada ont considérablement moins d'effets sur la réduction de la pauvreté. Les États-Unis ont le niveau de pauvreté le plus élevé en fonction du revenu disponible, et leur système d'impôts et de transferts a le moins d'effet sur la pauvreté sur le marché (28,5%).

Une comparaison des taux de pauvreté entre les enfants et les aînés révèle une capacité variable des systèmes de sécurité du revenu d'atténuer la pauvreté. Le tableau 9.5 montre que les pays ont tendance à cibler leurs mesures de lutte contre la pauvreté sur des groupes démographiques particuliers. Par exemple, les taux de pauvreté sur le marché sont généralement beaucoup plus élevés chez les

TABLEAU 9.5

**PAUVRETÉ DES PERSONNES SELON LE REVENU DU MARCHÉ ET LE REVENU DISPONIBLE : INCIDENCES DE LA REDISTRIBUTION DU GOUVERNEMENT SUR LA PAUVRETÉ, DÉBUT DES ANNÉES 1990**

| | Niveaux de pauvreté, toutes les personnes | | | Niveaux de pauvreté, enfants | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Pays** | **Revenu du marché (%)** | **Revenu disponible (%)** | **% Réduction** | **Revenu du marché (%)** | **Revenu disponible (%)** | **% Réduction** |
| Australie | 23,2 | 12,9 | 44,4 | 20,5 | 15,4 | 24,9 |
| Belgique | 28,4 | 5,5 | 80,6 | 17,2 | 4,4 | 74,4 |
| **Canada** | **23,4** | **11,7** | **50,0** | **22,7** | **15,3** | **32,6** |
| Finlande | 15,6 | 6,2 | 60,3 | 11,6 | 2,7 | 76,7 |
| France (1984) | 21,6 | 7,5 | 65,3 | 27,4 | 7,4 | 73,0 |
| Allemagne | 22,0 | 7,6 | 65,5 | 11,7 | 8,6 | 26,5 |
| Italie | 18,4 | 6,5 | 64,7 | 11,0 | 10,5 | 4,5 |
| Pays-Bas | 22,8 | 6,7 | 70,6 | 15,2 | 8,3 | 45,4 |
| Norvège | 21,8 | 6,6 | 69,7 | 12,7 | 4,9 | 61,4 |
| Suède | 34,1 | 6,7 | 80,4 | 18,4 | 3,0 | 83,7 |
| Royaume-Uni | 29,2 | 14,6 | 50,0 | 28,7 | 18,5 | 35,5 |
| États-Unis (1994) | 26,7 | 19,1 | 28,5 | 28,7 | 24,9 | 13,2 |

Notes : La pauvreté est mesurée comme équivalant à 50% du revenu personnel disponible médian ajusté.
Enfants de moins de 18 ans.
Les aînés sont des adultes de 65 ans et plus.
Source : Timothy Smeeding, «Financial Poverty in Developed Countries: The Evidence from the LIS», Étude du Luxembourg sur le revenu, Document de travail nº 155, avril 1997.

## Graphique 9.1
Taux de pauvreté avant et après impôts et transferts, pour toutes les personnes, pays sélectionnés, début des années 1990

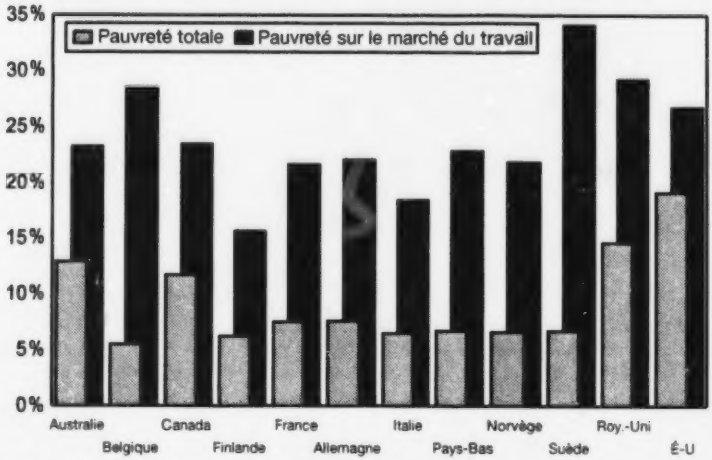


Source : Timothy Smeeding, «Financial Poverty in Developped Countries: The Evidence from LIS», Étude du Luxembourg sur le revenu (LIS), document de travail n° 155, avril 1997.

TABLEAU 9.5 (suite)

| Niveaux de pauvreté, personnes âgées | | |
|---|---|---|
| **Revenu du marché (%)** | **Revenu disponible (%)** | **% Réduction** |
| 70,2 | 21,6 | 69,2 |
| 88,9 | 11,9 | 86,6 |
| **58,2** | **5,7** | **90,2** |
| 43,6 | 14,4 | 67,0 |
| 79,9 | 4,8 | 94,0 |
| 65,8 | 7,5 | 88,6 |
| 55,7 | 4,4 | 92,1 |
| 65,5 | 4,1 | 93,7 |
| 68,0 | 13,5 | 80,1 |
| 91,6 | 6,4 | 93,0 |
| 68,5 | 23,9 | 65,1 |
| 58,7 | 19,6 | 66,6 |

personnes âgées dont le seul accès aux revenus du marché est généralement leur revenu de placements. Cependant, les taux de pauvreté chez les personnes âgées diminuent considérablement après les impôts et les transferts, notamment en France, en Suède, aux Pays-Bas, en Italie et au Canada. Par rapport aux autres pays anglophones, le Canada a réussi de façon remarquable à réduire la pauvreté chez ses aînés. Les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie et la Finlande ont le système de transfert fiscal le moins efficace pour réduire la pauvreté chez les personnes âgées.

Par comparaison, les taux de pauvreté chez les enfants donnent à penser que beaucoup de pays font assez peu pour eux. Les divers systèmes de transferts

fiscaux varient considérablement en ce qui a trait à la réduction de la pauvreté chez les enfants. Le système suédois est le plus efficace et réduit le taux de pauvreté de plus de 80%. Il est suivi de la Finlande, de la Belgique et de la France. Cependant, les pays anglophones et l'Italie ont un rendement plutôt médiocre à cet égard. En Italie, le taux de pauvreté sur le marché ne diminue que de 4,5%, mais dès le début, le taux de pauvreté des enfants sur le marché y est le plus faible de tous les pays. Aux États-Unis, toutefois, où les enfants connaissent le plus haut niveau de pauvreté infantile (28,7%), le système de transferts fiscaux ne permet de réduire la pauvreté que de 13,2%. Les pays qui connaissent des taux élevés de pauvreté sur le marché ont généralement des taux plus bas de réduction de la pauvreté.

## Tendances dans les dépenses en programmes sociaux

Le Canada dépense peu pour les programmes sociaux par rapport aux autres pays, ce qui entraîne de lourdes conséquences pour les pauvres. Les données présentées dans ce chapitre révèlent une forte relation entre l'importance des dépenses consacrées aux programmes sociaux et les réductions des taux de pauvreté, surtout chez les personnes âgées[17]. Les pays qui consacrent un budget important aux programmes sociaux, comme les pays scandinaves et les pays d'Europe du Nord, ont tendance à connaître de faibles taux de pauvreté. L'État-providence dans ces pays offre à leurs citoyens des niveaux de protection beaucoup plus élevés que les niveaux offerts dans les pays anglophones.

Le tableau 9.6, qui présente les dépenses totales consacrées aux programmes sociaux sous la forme d'un pourcentage du PIB, révèle que la Suède consacre la

TABLEAU 9.6
**DÉPENSES TOTALES DES GOUVERNEMENTS POUR LES PROGRAMMES SOCIAUX (% DU PIB)**

| Pays | 1989 % | 1990 % | 1991 % | 1992 % | 1993 % | 1994 % | 1995 % | changement de point de % 1989-95 | changement en % 1989-95 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Australie | 13,2 | 14,5 | 15,6 | 16,4 | 16,4 | 16,0 | 15,6 | 2,4 | 18,2 |
| Belgique | 25,5 | 25,6 | 26,3 | 26,6 | 27,3 | 26,8 | 27,1 | 1,6 | 6,3 |
| **Canada** | **16,6** | **17,8** | **19,9** | **20,5** | **20,5** | **19,5** | **18,6** | **2,0** | **12,0** |
| Finlande | 23,5 | 25,2 | 30,5 | 34,8 | 34,8 | 33,9 | 32,0 | 8,5 | 36,2 |
| France | 25,7 | 26,7 | 27,3 | 28,2 | 29,7 | 29,7 | 30,1 | 4,4 | 17,1 |
| Allemagne | 23,9 | 23,2 | 25,3 | 26,7 | 27,6 | 27,5 | 28,1 | 4,2 | 17,6 |
| Italie | 22,4 | 23,1 | 24,7 | 25,7 | 25,9 | 25,2 | 23,7 | 1,3 | 5,8 |
| Pays-Bas | 28,2 | 29,7 | 29,8 | 30,2 | 30,5 | 28,7 | 27,7 | -0,5 | -1,8 |
| Norvège | 25,9 | 26,5 | 27,7 | 28,8 | 28,5 | 28,2 | 27,6 | 1,7 | 6,6 |
| Suède | 31,4 | 32,2 | 34,3 | 36,4 | 36,9 | 35,9 | 33,0 | 1,6 | 5,1 |
| Royaume-Uni | 19,2 | 19,8 | 21,4 | 23,2 | 23,8 | 23,2 | 22,9 | 3,7 | 19,3 |
| États-Unis | 13,4 | 13,9 | 15,0 | 15,7 | 16,0 | 15,9 | 16,1 | 2,7 | 20,1 |

Source : *Eco-santé OCDE 1999*, 8e édition.

proportion la plus élevée de ses fonds publics aux soutiens du revenu, aux soins de santé et à des dépenses semblables, tandis que l'Australie et les États-Unis y consacrent la proportion la moins élevée[18].

Cependant, les dépenses pour les programmes sociaux ne sont qu'un facteur parmi tant d'autres. La nature des programmes de sécurité du revenu influe également sur la pauvreté. Dans cet ouvrage, nous nous sommes penchés sur les niveaux de dépenses absolus, mais *la façon* dont l'argent est dépensé revêt au moins autant d'importance, sinon plus, selon certains auteurs. Une étude transnationale de grande envergure a révélé que les efforts dans les programmes sociaux et les besoins avant les transferts n'étaient responsables que de 60% des différences dans les résultats; les facteurs d'efficacité – c'est-à-dire, l'efficacité du système à cibler les transferts – jouaient également un rôle critique dans la réduction du nombre de personnes vivant dans la pauvreté[19]. Dans une autre étude, Oxley *et al.* soulignent l'importance croissante des impôts dans la lutte contre la pauvreté. La combinaison spécifique de transferts et d'impôts – le niveau et le degré de progressivité des deux – aident à expliquer les différences observées dans les capacités de redistribution de l'État-providence[20].

## Résumé

La recherche comparative est claire sur deux points : sans les transferts de sécurité du revenu, l'étendue de la pauvreté serait beaucoup plus grande qu'elle ne l'est à présent, et l'impact de la sécurité du revenu, loin de diminuer, a pris de l'importance[21]. À l'exception notable de la pauvreté chez les personnes âgées, cette analyse comparative montre qu'il y a beaucoup à faire pour améliorer le niveau de vie des personnes pauvres et réduire l'inégalité des revenus au Canada. Des niveaux comparativement faibles de dépenses consacrées aux programmes sociaux, combinés à la dépendance à l'égard de soutiens du revenu grandement ciblés et généralement peu généreux, obligent de nombreux Canadiens à s'efforcer de joindre les deux bouts en marge de la société.



### Notes de fin de chapitre

1 Programme des Nations Unies pour le développement, *Rapport mondial sur le développement humain, 1998* (New York et Oxford: Oxford University Press, 1998).

2 *Ibid.*

3 *Ibid.*

4 Amartya Sen, *Inequality Reexamined* (Cambridge, MA : Harvard University Press, 1992).

[5] Voir Markus Jäntti and Sheldon Danziger, *Income Poverty in Advanced Countries*, Étude du Luxembourg sur le revenu, Document de travail n° 193, mars 1999.

[6] Organisation pour la coopération et le développement économiques, *La liste OCDE des indicateurs sociaux* (Paris : 1982). Voir Michael Förster, *Comparing Poverty in 13 OECD Countries: Traditional and Synthetic Approaches*, Étude du Luxembourg sur le revenu, Document de travail n° 100, septembre 1993.

[7] La plupart des études transnationales utilisent une mesure du revenu brut (comme nous le faisons dans *Données de base sur la pauvreté au Canada*) ou soustraient les «impôts directs», c'est-à-dire l'impôt sur le revenu et les cotisations sociales des employés. En général, les autres types d'impôt des particuliers et de taxes sur la richesse sont exclus, tandis que les impôts indirects et les taxes de consommation sont complètement omis. On présume que les charges sociales des employeurs retombent également sur les employés. Les dépenses fiscales (mesures qui réduisent le niveau de revenu imposable) sont aussi exclues, pratique qui tend systématiquement à sous-déclarer le revenu des personnes à revenu élevé, ce qui fausse la mesure du faible revenu. Les études comparatives et nationales ne comprennent pas les impôts indirects en raison des énormes difficultés en cause. Cette mesure du revenu disponible est donc faussée.

[8] La définition utilisée dans la LIS présume que les revenus sont mis en commun au sein des ménages. De plus, on attribue à chaque membre un revenu disponible équivalent. Les échelles d'équivalence permettent de rajuster le seuil de pauvreté en fonction de la taille des ménages, tout en tenant compte des économies d'échelle pertinentes pour différentes tailles de ménage.

[9] Étude du Luxembourg sur le revenu, Low Income Statistics. *www.lissy.ceps.lu*

[10] Voir Timothy Smeeding, «Financial Poverty in Developed Countries: The Evidence from LIS», Document de travail n° 155 de la LIS, avril 1997; Bea Cantillon, «The Challenge of Poverty and Exclusion», *Famille, marché et collectivité : équité et efficience de la politique sociale*, Études de politiques sociales n° 21 (Paris : OCDE, 1997).

[11] Les données sur la pauvreté infantile sont tirées de Timothy Smeeding, «Child Poverty: Canada in Comparative Perspective», communication présentée à la conférence *Canada in International Perspective* 1999, Université Queen's, le 26 août 1999.

[12] La qualité des données pour l'Italie soulève certaines questions. Voir Timothy Smeeding, «Child Poverty», *ibid.*

[13] Voir Bea Cantillon, «The Challenge of Poverty and Exclusion», *Famille, marché et collectivité : équité et efficience de la politique sociale*, Études de politiques sociales n° 21 (Paris : OCDE, 1997). Voir aussi Peter Gottschalk et Timothy Smeeding, «Empirical Evidence on Income Inequality in Industrialized Countries», Étude du Luxembourg sur le revenu, Document de travail n° 154, Paris, février 1997.

[14] Étude du Luxembourg sur le revenu, Income Distribution Statistics. *www.lissy.ceps.lu*

[15] Voir Peter Gottschalk et Timothy Smeeding, «Empirical Evidence on Income Inequality in Industrialized Countries», Étude du Luxembourg sur le revenu, Document de travail n° 154, Paris, février 1997. Voir aussi A.B. Atkinson, L. Rainwater et T. Smeeding, «Income Distribution in OECD Countries: the Evidence from the Luxembourg Income Study», Paris, OCDE, 1995.

[16] Les données pour cette section sont tirées de Timothy Smeeding, «Financial Poverty in Developed Countries: The Evidence from LIS», Étude du Luxembourg sur le revenu, Document de travail n° 155, Paris, avril 1997, tableau 7.

[17] Voir Michael Förster, «Comparing Poverty in 13 OECD Countries: Traditional and Synthetic Approaches», Étude du Luxembourg sur le revenu, Document de travail n° 100, Paris, septembre 1993.

[18] Les dépenses relatives aux programmes sociaux comprennent les prestations en espèces de sécurité de la vieillesse, les prestations d'invalidité en espèces, les indemnités pour accidents du travail et maladies professionnelles, les prestations de maladie, les services aux personnes âgées et aux personnes handicapées, les prestations de survivant en espèces, les prestations familiales en espèces, les services à la famille, les programmes d'intervention sur le marché du travail, les prestations de chômage, de maladie et de logement, et autres éventualités. Éco-Santé OCDE 1999, 8e édition, microdonnées.

[19] D. Mitchell, «Is there a trade off between the efficiency and effectiveness goals of income transfer programs?» *Journal of Income Distribution*, vol. 5, n° 1, 1995.

[20] Howard Oxley, Thai-Thanh Dang, Michael Förster et Michele Pellizzari, «Income Inequalities and Poverty among Children in Selected OECD Countries: Trends and Determinants», Communication présentée à la conférence Child Well-Being in Rich and Transition Countries, Luxembourg, septembre 1999.

[21] Voir Bea Cantillon, «The Challenge of Poverty and Exclusion», *Famille, marché et collectivité : équité et efficience de la politique sociale*, Études de politiques sociales n° 21 (Paris : OCDE, 1997).

CONCLUSION

# Chapitre 10

Données de base sur la pauvreté au Canada 2000

Ce livre fait ressortir qu'un grand nombre de Canadiens s'enfoncent davantage économiquement parlant. L'inégalité augmente et la croissance économique n'a pas un effet positif sur tout le monde. La hausse des niveaux d'inégalité et d'exclusion, marquée par des taux plus élevés de pauvreté et la polarisation du revenu que nous avons documentés au chapitre 3, entraîne la marginalisation des individus, des familles et des communautés. Elle les place littéralement «en dehors» de la société.

Afin d'avoir une société plus saine et plus cohésive, plusieurs des problèmes mis en évidence dans ce livre exigent qu'on les rectifie et qu'on passe à l'action.

## Situations qui doivent être rectifiées

- **Le taux et l'intensité de la pauvreté sont à la hausse parmi les ménages de la population active**

D'abord relevés dans les années 1980, le taux et l'intensité de la pauvreté dans les ménages de la population active se sont accrus. Cette tendance correspond probablement à une augmentation structurelle de la pauvreté, puisque même dans les périodes d'essor du cycle économique, la situation de ces ménages s'est détériorée. Le marché du travail a été incapable de fournir suffisamment d'emplois avec des salaires et des bénéfices sociaux décents. La croissance de la pauvreté parmi les ménages de la population active s'explique en grande mesure par les taux élevés de chômage, la prolifération d'emplois peu rémunérés et les obstacles à l'emploi. En bref, le marché a laissé tomber les ménages canadiens de la population active.



L'analyse de ce livre se termine avec les statistiques les plus récentes sur la pauvreté, incluant celles de 1997. Il est bien entendu positif que l'économie se soit améliorée en 1998 et 1999 – comme on le constate dans la baisse des taux de chômage et la croissance régulière de la productivité. Le nombre d'emplois à temps plein a enfin commencé à augmenter dans les secteurs manufacturier, de l'éducation et de la construction, après une décennie de croissance d'emplois atypiques. Les Canadiens font preuve d'une plus grande confiance économique à présent qu'au cours des quelques dernières années[1]. Il reste encore à voir si ces améliorations récentes vont changer la tendance vers des taux de pauvreté plus élevés dans les ménages de la population active.

En tenant compte de ce qui s'est passé auparavant, la pauvreté et l'inégalité du revenu pendant les années de la vie active se sont révélées insolubles. Bien que le chômage soit en baisse, la croissance de l'emploi n'a pas suivi la croissance démographique. De 1989 à 1997, par exemple, la population active a augmenté de 10,2%, alors que l'emploi total s'est seulement accru de 5,5%. Le ratio du gain net d'emplois dans la population active pendant cette période a été de 1 pour 2,4. En théorie, 2,4 personnes se disputaient chaque poste d'emploi créé. L'économie ne génère ou ne distribue pas encore assez d'emplois pour faire vivre tous les Canadiens, et la sécurité de l'emploi est un facteur clé pour réduire l'incidence de la pauvreté et resserrer l'écart entre les riches et les pauvres.

Plusieurs des gens qui travaillent ont un emploi précaire – soit à temps partiel soit un emploi temporaire – des situations d'emploi qui se sont multipliées dans l'économie «in extremis» de réduction des coûts des années 1990. Le taux d'emploi autonome est également très élevé (aux alentours de 17%), surtout par rapport à celui de plusieurs autres pays. Même si un groupe d'élite de travailleurs autonomes forment une partie de ceux qui sont les mieux rémunérés au Canada, la plus grande augmentation dans cette catégorie d'emploi s'est faite parmi les travailleurs «à leur compte» – ceux qui travaillent pour eux-mêmes – qui gagnent en moyenne beaucoup moins que les employés rémunérés et qui n'ont pas accès aux avantages sociaux du milieu de travail[2].

L'emploi précaire combiné aux faibles rémunérations a été un obstacle à la réduction et l'élimination de la pauvreté au Canada. Les revenus du marché de la plupart des ménages de la population active, surtout chez ceux en bas de l'échelle des revenus, n'ont pas marqué de reprise. L'érosion des revenus du marché se révèle peut-être le plus nettement dans la croissance du taux et de l'intensité de la pauvreté sur le marché. De 1981 à 1997, la proportion de familles vivant d'un revenu de pauvreté sur le marché a augmenté de près de la moitié, tandis que l'intensité moyenne de la pauvreté sur le marché s'est accrue de 16,9% pour passer à 11 982 $. Les revenus des Canadiens ont diminué alors que les coûts essentiels, comme ceux du logement et des transports, ont continué d'augmenter.



Une reprise économique est en cours dans plusieurs endroits au Canada, mais ce ne sont pas tous les Canadiens qui profitent de cette nouvelle prospérité. La croissance économique polarisée masque le fait que tout le monde n'est pas dans le même bâteau soulevé par la marée des profits records des sociétés et les prix en flèche des actions dans le secteur de la haute technologie. Bien qu'on casse des records en bourse, le recours aux banques alimentaires et aux maisons d'hébergement pour les sans-abri est aussi plus élevé que jamais.

- **Les transferts et les services gouvernementaux – moyens cruciaux pour réduire la pauvreté – sont menacés**

Les tristes circonstances économiques des ménages de la population active auraient été encore plus mauvaises sans les transferts gouvernementaux qui compensent

partiellement la pauvreté sur le marché. Bien que la moyenne des paiements de transferts aux ménages de la population active aient augmenté de 1981 à 1997 (d'environ 1 000 $ en dollars constants de 1997)[3], ils n'ont pas augmenté suffisamment pour compenser les résultats médiocres du revenu du marché. À moins que l'économie canadienne ne fasse une reprise spectaculaire et soutenue, les ménages de la population active continueront à avoir recours à l'aide des gouvernements. Mais l'assistance gouvernementale sera-t-elle là pour leur venir en aide? Sinon, on peut s'attendre à voir augmenter encore plus la pauvreté dans la population active.

Dès 1945, le Canada avait mis en place un modeste réseau de programmes de sécurité du revenu et de services sociaux. On a enregistré des augmentations importantes dans les dépenses sociales dans les années 1960 et 1970 avec l'instauration de programmes d'envergure, dont le Régime d'assistance publique du Canada, le Régime de pensions du Canada et l'Assurance-chômage. Cependant il y a eu bien des changements depuis «l'ère dorée» d'il y a 30 ans.

Même si on pouvait commencer à constater des réductions des dépenses vers la fin des années 1970, les coupures de l'État-providence ont commencé pour de bon après l'élection du gouvernement Conservateur progressiste en 1984. Par rapport à l'activité économique d'ensemble au Canada, telle que mesurée par le Produit intérieur brut (PIB), les dépenses sociales fédérales[4] ont augmenté au début des années 1980 pour répondre à l'accroissement des besoins causés par la récession de 19811982. Elles ont atteint leur sommet en 1983-1984 à 12,3% du PIB, puis ont baissé de 12,1% en 1984-1985 à 10,7% en 1990-1991, donnant le signal que les dépenses sociales ne suivaient pas le rythme de l'économie canadienne[5].

Durant la récession du début des années 1990, les dépenses sociales aux deux paliers de gouvernements ont augmenté à nouveau, surtout à l'échelon provincial. Cependant, depuis 1992-93, les dépenses de programmes sociaux ont chuté tant au niveau fédéral que provincial. Avant le début de la récession, les dépenses totales fédérales de programmes sociaux, y compris les transferts aux individus et aux autres gouvernements, se montaient à 15,8% du PIB. En 1992-93, elles avaient atteint 17,5%. Elles ont par la suite diminué à 12,2% pour l'année fiscale 1999-2000 et il est prévu qu'elles vont baisser davantage. Le gouvernement fédéral déclare que les dépenses de programmes sont maintenant à leur niveau le plus bas depuis 50 ans. De 1989-90 à 1999-2000, les transferts aux individus ont baissé de 4,6% à 4,1% du PIB; les transferts aux autres paliers de gouvernements – les sommes servant à financer l'assistance sociale, les soins de santé, l'éducation postsecondaire et les services communautaires – ont baissé de 3,6% à 2,2% du PIB[6].



Selon les normes internationales, le Canada dépense peu pour le soutien du revenu, la santé et l'éducation en proportion de son PIB (voir tableau 9.6). En 1986, les dépenses sociales se situaient à 22,3% du PIB; en 1995, elles avaient chuté à 18,6%[7]. Ce faible standard est dû en grande partie à la piètre situation, par rapport

aux autres pays, du système de sécurité du revenu en ce qui a trait à l'admissibilité, aux obstacles systémiques à l'accès aux prestations et au degré auquel les prestations se comparent aux revenus sur le marché du travail.

Les réformes de la dernière décennie laissent prévoir que la situation va se déteriorer davantage. D'un côté, le ciblage accru pour les plus pauvres parmi les pauvres des programmes de soutien du revenu, déjà très étroits au Canada, a réduit les effets redistributifs des programmes chez les Canadiens à revenu modeste et de la classe moyenne[8]. D'un autre côté, davantage de programmes de soutien du revenu très ciblés ont été accompagnés de coupures générales dans les transferts aux individus par le biais de programmes spécifiques, comme l'assistance sociale et l'assurance-emploi.

Comme la plupart des Canadiens s'en sont personnellement rendu compte, les coupures n'ont pas été restreintes aux programmes de transferts. Plusieurs familles ont subi les contrecoups des coupures fédérales, provinciales et municipales aux programmes et aux services communautaires. Elles font face à des tarifs d'utilisation plus élevés pour des programmes comme les services de garde d'enfants, les transports publics, les soins à domicile, les cours de français/anglais en langue seconde et les activités de loisirs. Ces programmes – qu'on tient souvent pour acquis – sont cruciaux pour le bien-être de toutes les familles ainsi que des communautés. Les arguments en faveur des coupures d'impôts semblent ignorer le rôle critique joué par les gouvernements dans la répartition du revenu et la procuration d'un accès équitable aux services publics qui aident à mettre un peu plus tous les citoyens sur un pied d'égalité. Il n'y a guère qu'une minorité des ménages qui puisse se permettre d'acheter *tous* les biens et les services nécessaires sur le marché privé.

Tous les Canadiens souffrent des difficultés entraînées par les coupures. Cependant, les Canadiens à faible revenu n'ont aucun recours quand les gouvernements minent le filet de sécurité sociale. Étant donné qu'une majorité de ménages pauvres comptent sur les transferts pour avoir un revenu, les coupures aux programmes de transferts les poussent encore plus sous le seuil de pauvreté. Les Canadiens qui font face à des obstacles importants à la participation au marché du travail – les mères monoparentales, les Autochtones, les personnes handicapées – sont de plus en plus soumis à des revenus et services à peine suffisants pour subsister.



- **Les jeunes familles et les enfants sont particulièrement vulnérables**

De nombreux facteurs mis en évidence dans ce livre soulignent l'importance du rôle des gouvernements pour réduire la pauvreté et l'inégalité du revenu. La réussite des programmes de sécurité du revenu à réduire la pauvreté chez les personnes âgées ressort comme l'un des accomplissements les plus remarquables au Canada dans le dernier quart de siècle. La réussite à répondre à la pauvreté chez les aînés, toutefois, n'a fait qu'accentuer l'ampleur de l'échec du pays à répondre au problème de la pauvreté chez les enfants et les jeunes familles.

La répartition de la pauvreté selon l'âge s'est transformée de façon notoire; en particulier, la pauvreté a augmenté dans les jeunes ménages, c'est-à-dire ceux où l'un des deux adultes ou les deux ont moins de 25 ans. En 1981, une jeune famille avait 21,7% de risque d'être pauvre; mais en 1997, ce taux avait plus que doublé dans les jeunes familles (46,1%). Le taux chez les jeunes vivant seuls a grimpé de 38,9% en 1981 à 60,7% en 1997. Parmi les familles de la prochaine tranche d'âge (celles dont l'adulte le plus âgé a de 25 à 34 ans), le taux de pauvreté a augmenté de 58% – de 12% en 1981 à 18,9% en 1997.

L'augmentation marquée de la pauvreté est liée aux difficultés que les jeunes continuent d'avoir pour accéder à un emploi sûr avec un revenu suffisant pour vivre. La majorité de ceux qui travaillent ont un ou plusieurs emplois à temps partiel ou temporaires, souvent en essayant de concilier cela avec les exigences de leurs études. Même si cette situation peut convenir à certains d'entre eux, le fait est qu'un emploi sûr est hors de portée de ceux qui ne peuvent subvenir à leurs besoins ou aux besoins de leur jeune famille avec un emploi à temps partiel au centre d'achat du coin. Les salaires des jeunes hommes en particulier sont beaucoup plus bas que les années antérieures à mesure que les emplois traditionnellement bien payés dans le secteur ouvrier ont fortement diminué[9]. La promesse d'autonomie économique semble être de plus en plus hors d'atteinte.

Dans une économie où les jeunes doivent se débattre pour s'établir économiquement, il n'est probablement pas étonnant qu'un sur cinq des plus jeunes citoyens au Canada – soit 1,4 million d'enfants – grandissent dans la pauvreté. Dans l'ensemble, plus d'un quart des tous les pauvres au Canada étaient des enfants en 1997. Le taux de la pauvreté infantile a augmenté de 38% de 1989 à 1997, pour passer à 19,9%.

En 1989, la Chambre des communes avait unanimement adopté la résolution d'éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000. Après 10 ans d'efforts continus par des organismes communautaires, les gouvernements ont réitéré leur préoccupation touchant la pauvreté chez les enfants, mais n'ont pas fait grand chose pour attaquer les causes à la source de la pauvreté des enfants et des familles. En fait, le Canada se démarque par rapport aux normes internationales, pour n'avoir aucune politique familiale cohérente. L'assortiment de programmes qui existent dans tout le pays ont tendance à être extrêmement ciblés et de qualité variable. Les pressions croissantes sur les familles s'efforçant de concilier les exigences familiales, leurs obligations de travail et envers leur communauté entraînent du stress et des problèmes de santé chez les parents[10]. Il est difficile d'échapper à la conclusion que les enfants sont considérés davantage comme les «biens privés» des parents, plutôt qu'un trésor collectif et une responsabilité nationale.

Il faut relever en particulier un état de fait. Le taux de pauvreté chez les mères monoparentales avec des enfants à charge se montait à 56% en 1997, une hausse par rapport aux 52,9% en 1981 et en 1989. La tendance montre davantage d'enfants vivant en famille monoparentale. En 1981, 33% de tous les enfants pauvres vivaient

avec un seul parent, mais en 1997 le pourcentage était passé à 43%. Par rapport aux taux de pauvreté chez les enfants dans les autres pays industrialisés, les taux au Canada et dans les autres pays anglophones sont élevés, surtout pour les enfants en famille monoparentale. Les chiffres montrent que les grosses différences entre les mères monoparentales pauvres et celles non pauvres résident dans l'âge et le niveau d'éducation. Les mères monoparentales qui sont pauvres sont plus jeunes et ont moins de scolarisation. Si la société ne peut fournir à ces jeunes mères les moyens de poursuivre leurs propres objectifs d'éducation et un environnement de soutien dans lequel élever leurs enfants, l'avenir de ces familles est sombre.

Les jeunes ont répondu aux coûts et au stress d'élever des enfants dans notre société contemporaine en retardant l'âge d'avoir des enfants (les mères de plus de 30 ans produisaient 31% des naissances en 1997, par rapport à 19% dix ans plus tôt) ou en décidant carrément de ne pas en avoir. La chute du taux de naissances est un indicateur très clair de la détérioration des conditions économiques parmi les jeunes familles canadiennes. En fait, les enfants sont mis hors de prix du marché; les enfants deviennent un luxe que de nombreux salariés de la classe moyenne considèrent de plus pouvoir se permettre[11].

Mais il y a des alternatives. Plusieurs pays européens accordent une bien plus grande valeur à la solidarité et à la cohésion sociale, et par conséquent, au soutien fourni aux enfants et aux familles, en guise de reconnaissance de la responsabilité collective de la société envers ses citoyens. Le Canada, quant à lui, s'est engagé à fournir de l'aide publique, mais uniquement à ceux considérés «les plus dans le besoin». Ces objectifs sociaux différents se reflètent dans les politiques et les programmes mis en place par les pays, et de manière encore plus importante, dans les résultats du développement chez les enfants. Il n'est pas surprenant que les États-Unis – qui ont le plus haut niveau de pauvreté infantile de tous les pays industrialisés – ont aussi de façon systématique les pires résultats chez les enfants, par exemple, des taux plus élevés de mortalité infantile et des taux plus élevés d'agressivité et d'obésité[12].

Le Canada, a prouvé par son approche à l'égard des personnes âgées, qu'il est possible de réduire la pauvreté de façon substantielle. Il est maintenant temps de s'attaquer aux effets débilitants de la pauvreté sur la ressource la plus précieuse de notre pays – nos enfants.



## Passer à l'action

Les débats autour de la définition de la pauvreté ont fait les manchettes des journaux au cours des quelques dernières années. Les critiques affirment que les seuils traditionnels de faible revenu avant impôt de Statistique Canada surestiment grandement le taux de pauvreté, et qu'il faudrait une mesure plus objective de la privation. Beaucoup de critiques mettent l'accent sur le besoin de définir un mimimum tout juste suffisant pour survivre, tandis que d'autres insistent sur un niveau de revenu qui aille au-delà de la subsistance physique et permette l'inclusion sociale.

De l'avis des auteurs, quand on parle de définition de la pauvreté, il s'agit de définir un plancher acceptable de répartition du revenu au Canada. Il s'agit de produire une structure de revenu qui fasse que tous les Canadiens aient le sentiment de faire partie de la société. Il s'agit de cohésion sociale. Il s'agit de fournir un niveau de revenu familial qui réduise les risques de mauvais résultats chez les enfants. Les sondages répétés parmi les Canadiens ainsi que les résultats de recherche empirique sur les conséquences du faible revenu dans un éventail de résultats chez les enfants démontrent que ce plancher de revenu se situe aux environs de 30 000 $ à 35 000 $ pour une famille de quatre. Ce qui est proche de la mesure traditionnelle suggérée par Statistique Canada, et à laquelle les principaux utilisateurs font référence en tant que seuil de pauvreté.

Malheureusement, le débat sans fin détourne l'attention de ce qui *devrait* être le réel débat sur la pauvreté : comment le mieux arriver à augmenter le revenu des Canadiens à faible revenu, dont le bas niveau de revenu est tout à fait inacceptable selon les critères de notre époque. Toute l'énergie gaspillée à discréditer le SFR serait mieux utilisée à développer de nouveaux programmes et politiques pour faire face à la pauvreté, surtout chez les enfants. Il est actuellement sans importance que la mesure de faible revenu de Statistique Canada soit acceptable ou non comme seuil de pauvreté au pays, étant donné que de toute façon le ménage pauvre moyen au Canada est plus de 7 000 dollars au-dessous de ce seuil. Cette situation correspond à un niveau de revenu inférieur à tous les niveaux de pauvreté, sauf un, qui ont été examinés au chapitre 2. Alors, même si le débat doit se poursuivre, en attendant il faut s'efforcer de commencer à accroître le revenu des ménages aux revenus les plus faibles sans craindre de dépasser toute mesure sensée de la pauvreté, y compris les SFR de Statistique Canada.

## Le défi du Canada

Les conclusions auxquelles on arrive dans ce livre laissent entrevoir que les politiques publiques gouvernementales n'ont pas réussi à faire baisser les taux de pauvreté, particulièrement parmi les familles élevant des enfants ou d'autres adultes de la population active, ni à répondre aux défis se posant à l'État-providence moderne. La pauvreté croissante sur le marché et l'inégalité du revenu constituent *les* problèmes urgents au Canada aujourd'hui. Dans tous les pays industrialisés, l'OCDE remarque que la pauvreté et l'indigence deviennent un phénomène affectant la population active – c'est-à-dire ces groupes mêmes que l'on suppose pouvoir être autonomes[13]. Ce sont précisémment ces groupes qui ont besoin d'aide pour compenser les pressions et les incertitudes de la mondialisation de l'économie. À cette croisée des chemins, le défi pour le Canada est de bâtir sur sa réussite à avoir pu faire face à la pauvreté chez les personnes âgées et d'élaborer des politiques publiques et privées qui rendent l'emploi rémunéré et la protection du revenu plus compatibles à la situation de la population active. On ne peut plus se permettre de tenir pour acquis la sécurité économique de cette tranche de la population.

## Notes de fin de chapitre

1. Conseil canadien de développement social, *L'Indice de sécurité personnelle 2000 : ce que les Canadiens en pensent* (Ottawa : avril 2000).

2. Andrew Jackson et al., *Falling Behind: The State of Working Canada, 2000* (Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives, 2000), chapitre 2.

3. Statistique Canada, *Revenu après impôt, répartition selon la taille du revenu au Canada, 1997* (Ottawa : 1999).

4. Les dépenses sociales comprennent les transferts aux individus, les transferts en argent aux autres paliers de gouvernement, les autres transferts sociaux importants et les transferts à la Société canadienne d'hypothèques et de logement et à Radio Canada. Voir James Rice et Michael Prince, "Lowering the Safety Net," *How Ottawa Spends 1993-94* (Ottawa : Carleton University Press, 1993).

5. *Ibid.*

6. Ministère des Finances, tableaux de références fiscales, *Plan budgétaire* 1999 (Ottawa : 1999); Ministère des Finances, tableaux de références fiscales, *Plan budgétaire* 2000 (Ottawa : 2000).

7. Organisation de coopération et de développement économique, *L'OCDE en chiffres*, années sélectionnées.

8. Banting, Hoberg et Simeon estiment que les transferts de revenu ciblés ou sélectifs forment désormais 52% du total de la sécurité du revenu, une hausse par rapport aux 20% de 1960. Keith Banting, George Hoberg et Richard Simeon, "The Social Policy Divide: The Welfare State in Canada and the United States," *Degrees of Freedom: Canada and the United States in a Changing World*, ed. Banting, Hoberg et Simeon (Montreal : McGill-Queen's University Press, 1997); cité dans John Myles et Paul Pierson, "Friedman's Revenge: The Reform of "Liberal" Welfare States in Canada and the United States," *Politics and Society*, Vol. 25, No. 4, 1997.

9. Conseil canadien de développement social, *Les adolescents dans la main d'oeuvre au Canada* (Ottawa : 1998).

10. Jane Jenson et Sherry Thompson, "Comparative Family Policy: Six Provincial Stories," Réseau canadien de recherche en politiques publiques, Étude No. F/08, 1999.

11. Statistique Canada, *Rapport sur l'état de la population au Canada*, 1998-99, Catalogue 91-209-XPF, 1999; Garnett Picot et John Myles, «Transferts sociaux, variations dans la structure familiale et faible revenu chez les enfants», *Analyse de politiques*, Vol. 22, 1995.

12. Shelley Phipps, "An International Comparison of Policies and Outcomes of Young Children," Réseau canadien de recherche en politiques publiques, Étude No. F/05, 1999.

13. Bea Cantillon, "The Challenge of Poverty and Exclusion," Famille, marché et collectivité : équité et efficience de la politique sociale, *Études de politiques sociales*, No. 21 (Paris : OCDE, 1997).

PROVINCES.
ABREGE DES DONNEES
SUR LA PAUVRETE.
1997

# Appendice

## Données de base sur la pauvreté au Canada 2000

TABLEAU A.1

## TERRE-NEUVE

**ABRÉGÉ DES DONNÉES SUR LA PAUVRETÉ - 1997**

| | |
|---|---|
| Nombre des ménages : | 201 568 |
| Nombre des ménages pauvres : | 47 710 |
| Taux de pauvreté des ménages : | 23,7% |
| Écart de pauvreté total (en millions) : | 284 $ |
| Écart moyen de pauvreté par ménage : | 5 973 $ |
| Écart total de revenu du marché (en millions) : | 726 $ |
| Nombre d'enfants pauvres (0 à 17 ans) : | 29 600 |
| Taux de pauvreté infantile : | 22,8% |
| Taille moyenne des ménages pauvres : | 2,41 |
| Taux de chômage (personnes de 15 ans et +) : | 18,8% |

**NOMBRE, RÉPARTITION EN POURCENTAGE ET INCIDENCE DES MÉNAGES PAUVRES, SELON DES CARACTÉRISTIQUES SÉLECTIONNÉES, 1997**

| Caractéristiques | Nombre ('000) | Répartition 100% | Incidence % |
|---|---|---|---|
| **Taille de la communauté** | | | |
| 500 000 et + | s.o. | s.o. | s.o. |
| autres centres urbains | 33 | 68,2% | 25,5% |
| régions rurales | 15 | 31,8% | 20,5% |
| **Âge** | | | |
| moins de 25 ans | — | — | — |
| 25 à 34 ans | 12 | 24,2% | 31,3% |
| 35 à 44 ans | 7 | 15,5% | 15,1% |
| 45 à 54 ans | 8 | 15,9% | 17,8% |
| 55 à 64 ans | 8 | 16,1% | 27,1% |
| 65 ans et + | 10 | 20,1% | 24,6% |
| **Type de famille** | | | |
| Non âgée | | | |
| couple sans enfants < 18 ans | 9 | 20,1% | 15,0% |
| couple avec enfants < 18 ans | 11 | 24,8% | 15,9% |
| mère seule avec enfants < 18 ans | * 5 | * 10,6% | * 71,7% |
| personne seule < 65 ans | 12 | 24,5% | 53,1% |
| Âgée | | | |
| couple | — | — | — |
| personne seule 65 ans et + | * 7 | * 14,4% | * 47,5% |
| **Éducation** | | | |
| moins du secondaire | 28 | 59,2% | 32,5% |
| diplôme secondaire et/ou postsecond. partiel | 9 | 19,4% | 26,7% |
| postsecondaire terminé | 10 | 21,4% | 12,8% |
| **Durée d'emploi** | | | |
| Non âgé | | | |
| emploi toute l'année | * 6 | * 16,3% | * 6,6% |
| partie de l'année | 12 | 30,4% | 29,5% |
| sans emploi | 20 | 53,3% | 69,6% |

Notes: — Chiffres non vérifiables.
* Estimation moins fiable en raison de la petite taille de l'échantillon.
s.o. = sans objet
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada. Le taux de chômage (personnes de 15 ans et plus) est calculé d'après l'Enquête sur la population active, 1998 de Statistique Canada.

TABLEAU A.2
## ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

**ABRÉGÉ DES DONNÉES SUR LA PAUVRETÉ - 1997**

| | |
|---|---|
| Nombre des ménages : | 54 839 |
| Nombre des ménages pauvres : | 10 400 |
| Taux de pauvreté des ménages : | 19,0% |
| Écart de pauvreté total (en millions) : | 45 $ |
| Écart moyen de pauvreté par ménage : | 4 743 $ |
| Écart total de revenu du marché (en millions) : | 124 $ |
| Nombre d'enfants pauvres (0 à 17 ans) : | 5 100 |
| Taux de pauvreté infantile : | 14,9% |
| Taille moyenne des ménages pauvres : | 2,24 |
| Taux de chômage (personnes de 15 ans et +) : | 14,9% |

**NOMBRE, RÉPARTITION EN POURCENTAGE ET INCIDENCE DES MÉNAGES PAUVRES, SELON DES CARACTÉRISTIQUES SÉLECTIONNÉES, 1997**

| Caractéristiques | Nombre ('000) | Répartition 100% | Incidence % |
|---|---|---|---|
| **Taille de la communauté** | | | |
| 500 000 et + | s.o. | s.o. | s.o. |
| autres centres urbains | 7 | 69,8% | 26,7% |
| régions rurales | 3 | 30,2% | 11,4% |
| **Âge** | | | |
| moins de 25 ans | — | — | — |
| 25 à 34 ans | * 2 | * 18,3% | * 19,3% |
| 35 à 44 ans | * 2 | * 17,7% | * 15,7% |
| 45 à 54 ans | — | — | — |
| 55 à 64 ans | — | — | — |
| 65 ans et + | * 2 | * 23,8% | * 20,6% |
| **Type de famille** | | | |
| Non âgée | | | |
| couple sans enfants < 18 ans | — | — | — |
| couple avec enfants < 18 ans | — | — | — |
| mère seule avec enfants < 18 ans | — | — | — |
| personne seule < 65 ans | 5 | 44,9% | 41,5% |
| Âgée | | | |
| couple | — | — | — |
| personne seule 65 ans et + | * 2 | * 22,1% | * 40,9% |
| **Éducation** | | | |
| moins du secondaire | 5 | 44,4% | 21,3% |
| diplôme secondaire et/ou postsecond. partiel | * 3 | * 26,7% | * 25,5% |
| postsecondaire terminé | 3 | 28,9% | 13,6% |
| **Durée d'emploi** | | | |
| Non âgé | | | |
| emploi toute l'année | * 2 | * 21,6% | * 5,9% |
| partie de l'année | 4 | 49,8% | 38,4% |
| sans emploi | * 2 | * 28,6% | * 65,0% |

Notes: — Chiffres non vérifiables.
* Estimation moins fiable en raison de la petite taille de l'échantillon.
s.o. = sans objet.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada. Le taux de chômage (personnes de 15 ans et plus) est calculé d'après l'Enquête sur la population active, 1998 de Statistique Canada.

TABLEAU A.3

## NOUVELLE-ÉCOSSE

**ABRÉGÉ DES DONNÉES SUR LA PAUVRETÉ - 1997**

| | |
|---|---|
| Nombre des ménages : | 386 095 |
| Nombre des ménages pauvres : | 83 312 |
| Taux de pauvreté des ménages : | 21,6% |
| Écart de pauvreté total (en millions) : | 514 $ |
| Écart moyen de pauvreté par ménage : | 6 171 $ |
| Écart total de revenu du marché (en millions) : | 1 108 $ |
| Nombre d'enfants pauvres (0 à 17 ans) : | 48 200 |
| Taux de pauvreté infantile : | 22,5% |
| Taille moyenne des ménages pauvres : | 2,31 |
| Taux de chômage (personnes de 15 ans et +) : | 12,2% |

**NOMBRE, RÉPARTITION EN POURCENTAGE ET INCIDENCE DES MÉNAGES PAUVRES, SELON DES CARACTÉRISTIQUES SÉLECTIONNÉES, 1997**

| Caractéristiques | Nombre ('000) | Répartition 100% | Incidence % |
|---|---|---|---|
| **Taille de la communauté** | | | |
| 500 000 et + | s.o. | s.o. | s.o. |
| autres centres urbains | 62 | 74,3% | 23,6% |
| régions rurales | 21 | 25,7% | 17,3% |
| **Âge** | | | |
| moins de 25 ans | 16 | 19,1% | 71,6% |
| 25 à 34 ans | 16 | 18,7% | 23,1% |
| 35 à 44 ans | 14 | 16,7% | 15,9% |
| 45 à 54 ans | 12 | 14,4% | 15,5% |
| 55 à 64 ans | 12 | 14,3% | 23,3% |
| 65 ans et + | 14 | 16,8% | 17,4% |
| **Type de famille** | | | |
| Non âgée | | | |
| couple sans enfants < 18 ans | 13 | 15,3% | 11,9% |
| couple avec enfants < 18 ans | 11 | 12,9% | 11,1% |
| mère seule avec enfants < 18 ans | 14 | 17,0% | 67,3% |
| personne seule < 65 ans | 31 | 38,0% | 39,1% |
| Âgée | | | |
| couple | — | — | — |
| personne seule 65 ans et + | 12 | 14,3% | 33,1% |
| **Éducation** | | | |
| moins du secondaire | 38 | 45,1% | 29,1% |
| diplôme secondaire et/ou postsecond. partiel | 16 | 19,3% | 22,0% |
| postsecondaire terminé | 30 | 35,6% | 16,1% |
| **Durée d'emploi** | | | |
| Non âgé | | | |
| emploi toute l'année | 16 | 23,1% | 7,6% |
| partie de l'année | 23 | 33,9% | 47,7% |
| sans emploi | 30 | 43,0% | 64,7% |

Notes: — Chiffres non vérifiables.
* Estimation moins fiable en raison de la petite taille de l'échantillon.
s.o. = sans objet.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada. Le taux de chômage (personnes de 15 ans et plus) est calculé d'après l'Enquête sur la population active, 1998 de Statistique Canada.

TABLEAU A.4

## NOUVEAU-BRUNSWICK

**ABRÉGÉ DES DONNÉES SUR LA PAUVRETÉ - 1997**

| | |
|---|---|
| Nombre des ménages : | 303 067 |
| Nombre des ménages pauvres : | 65 303 |
| Taux de pauvreté des ménages : | 21,5% |
| Écart de pauvreté total (en millions) : | 391 $ |
| Écart moyen de pauvreté par ménage : | 5 990 $ |
| Écart total de revenu du marché (en millions) : | 875 $ |
| Nombre d'enfants pauvres (0 à 17 ans) : | 34 200 |
| Taux de pauvreté infantile : | 20,1% |
| Taille moyenne des ménages pauvres : | 2,20 |
| Taux de chômage (personnes de 15 ans et +) : | 12,8% |

**NOMBRE, RÉPARTITION EN POURCENTAGE ET INCIDENCE DES MÉNAGES PAUVRES, SELON DES CARACTÉRISTIQUES SÉLECTIONNÉES, 1997**

| Caractéristiques | Nombre ('000) | Répartition 100% | Incidence % |
|---|---|---|---|
| **Taille de la communauté** | | | |
| 500 000 et + | s.o. | s.o. | s.o. |
| autres centres urbains | 45 | 69,6% | 25,3% |
| régions rurales | 20 | 30,4% | 16,1% |
| **Âge** | | | |
| moins de 25 ans | * 10 | * 14,9% | * 61,8% |
| 25 à 34 ans | 12 | 17,8% | 22,3% |
| 35 à 44 ans | 14 | 21,3% | 19,8% |
| 45 à 54 ans | 9 | 13,4% | 14,4% |
| 55 à 64 ans | 9 | 13,1% | 21,5% |
| 65 ans et + | 13 | 19,5% | 19,7% |
| **Type de famille** | | | |
| Non âgée | | | |
| couple sans enfants < 18 ans | 9 | 14,7% | 10,7% |
| couple avec enfants < 18 ans | 10 | 15,4% | 12,1% |
| mère seule avec enfants < 18 ans | 8 | 13,2% | 57,4% |
| personne seule < 65 ans | 23 | 37,2% | 43,9% |
| Âgée | | | |
| couple | — | — | — |
| personne seule 65 ans et + | 11 | 18,2% | 43,4% |
| **Éducation** | | | |
| moins du secondaire | 32 | 48,4% | 29,7% |
| diplôme secondaire et/ou postsecond. partiel | 16 | 25,2% | 22,1% |
| postsecondaire terminé | 17 | 26,4% | 14,1% |
| **Durée d'emploi** | | | |
| Non âgé | | | |
| emploi toute l'année | 9 | 17,5% | 5,8% |
| partie de l'année | 21 | 39,3% | 43,9% |
| sans emploi | 23 | 43,2% | 70,6% |

Notes: — Chiffres non vérifiables.

* Estimation moins fiable en raison de la petite taille de l'échantillon.

s.o. = sans objet.

Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada. Le taux de chômage (personnes de 15 ans et plus) est calculé d'après l'Enquête sur la population active, 1998 de Statistique Canada.

TABLEAU A.5
## QUÉBEC

**ABRÉGÉ DES DONNÉES SUR LA PAUVRETÉ - 1997**

| | |
|---|---|
| Nombre des ménages : | 3 184 111 |
| Nombre des ménages pauvres : | 855 760 |
| Taux de pauvreté des ménages : | 26,9% |
| Écart de pauvreté total (en millions) : | 5 864 $ |
| Écart moyen de pauvreté par ménage : | 6 853 $ |
| Écart total de revenu du marché (en millions) : | 12 846 $ |
| Nombre d'enfants pauvres (0 à 17 ans) : | 334 400 |
| Taux de pauvreté infantile : | 20,5% |
| Taille moyenne des ménages pauvres : | 1,94 |
| Taux de chômage (personnes de 15 ans et +) : | 11,4% |

**NOMBRE, RÉPARTITION EN POURCENTAGE ET INCIDENCE DES MÉNAGES PAUVRES, SELON DES CARACTÉRISTIQUES SÉLECTIONNÉES, 1997**

| Caractéristiques | Nombre ('000) | Répartition 100% | Incidence % |
|---|---|---|---|
| **Taille de la communauté** | | | |
| 500 000 et + | 547 | 63,9% | 29,7% |
| autres centres urbains | 232 | 27,1% | 26,1% |
| régions rurales | 76 | 8,9% | 16,8% |
| **Âge** | | | |
| moins de 25 ans | 91 | 10,6% | 58,4% |
| 25 à 34 ans | 142 | 16,6% | 25,1% |
| 35 à 44 ans | 156 | 18,2% | 20,5% |
| 45 à 54 ans | 111 | 13,0% | 16,9% |
| 55 à 64 ans | 135 | 15,8% | 31,6% |
| 65 ans et + | 222 | 25,9% | 35,8% |
| **Type de famille** | | | |
| Non âgée | | | |
| couple sans enfants < 18 ans | 119 | 13,9% | 14,1% |
| couple avec enfants < 18 ans | 91 | 10,6% | 12,4% |
| mère seule avec enfants < 18 ans | 92 | 10,7% | 55,2% |
| personne seule < 65 ans | 23 | 35,8% | 43,9% |
| Âgée | | | |
| couple | * 28 | * 3,4% | * 10,4% |
| personne seule 65 ans et + | 189 | 22,1% | 61,9% |
| **Éducation** | | | |
| moins du secondaire | 432 | 50,4% | 37,9% |
| diplôme secondaire et/ou postsecond. partiel | 166 | 19,4% | 27,0% |
| postsecondaire terminé | 258 | 30,1% | 18,1% |
| **Durée d'emploi** | | | |
| Non âgé | | | |
| emploi toute l'année | 154 | 24,2% | 8,5% |
| partie de l'année | 144 | 22,7% | 45,5% |
| sans emploi | 337 | 53,1% | 77,8% |

Notes: — Chiffres non vérifiables.
* Estimation moins fiable en raison de la petite taille de l'échantillon.
s.o. = sans objet.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada. Le taux de chômage (personnes de 15 ans et plus) est calculé d'après l'Enquête sur la population active, 1998 de Statistique Canada.

TABLEAU A.6
## ONTARIO

**ABRÉGÉ DES DONNÉES SUR LA PAUVRETÉ - 1997**

| | |
|---|---|
| Nombre des ménages : | 4 598 760 |
| Nombre des ménages pauvres : | 901 190 |
| Taux de pauvreté des ménages : | 19,6% |
| Écart de pauvreté total (en millions) : | 6 879 $ |
| Écart moyen de pauvreté par ménage : | 7 634 $ |
| Écart total de revenu du marché (en millions) : | 13 448 $ |
| Nombre d'enfants pauvres (0 à 17 ans) : | 537 600 |
| Taux de pauvreté infantile : | 19,9% |
| Taille moyenne des mÊnages pauvres : | 2,37 |
| Taux de chômage (personnes de 15 ans et +) : | 8,5% |

**NOMBRE, RÉPARTITION EN POURCENTAGE ET INCIDENCE DES MÉNAGES PAUVRES, SELON DES CARACTÉRISTIQUES SÉLECTIONNÉES, 1997**

| Caractéristiques | Nombre ('000) | Répartition 100% | Incidence % |
|---|---|---|---|
| **Taille de la communauté** | | | |
| 500 000 et + | 559 | 62,0% | 23,3% |
| autres centres urbains | 303 | 33,6% | 17,7% |
| régions rurales | 93 | 4,4% | 8,2% |
| **Âge** | | | |
| moins de 25 ans | 122 | 13,6% | 51,4% |
| 25 à 34 ans | 189 | 20,9% | 21,7% |
| 35 à 44 ans | 181 | 20,1% | 16,1% |
| 45 à 54 ans | 120 | 13,4% | 13,8% |
| 55 à 64 ans | 110 | 12,2% | 18,7% |
| 65 ans et + | 179 | 19,8% | 19,7% |
| **Type de famille** | | | |
| Non âgée | | | |
| couple sans enfants < 18 ans | 95 | 10,7% | 8,1% |
| couple avec enfants < 18 ans | 152 | 17,1% | 12,5% |
| mère seule avec enfants < 18 ans | 114 | 12,9% | 55,6% |
| personne seule < 65 ans | 350 | 39,6% | 33,6% |
| Âgée | | | |
| couple | * 20 | * 2,2% | * 4,5% |
| personne seule 65 ans et + | 154 | 17,5% | 37,5% |
| **Éducation** | | | |
| moins du secondaire | 340 | 37,7% | 26,7% |
| diplôme secondaire et/ou postsecond. partiel | 277 | 30,7% | 23,2% |
| postsecondaire terminé | 284 | 31,5% | 13,3% |
| **Durée d'emploi** | | | |
| Non âgé | | | |
| emploi toute l'année | 255 | 35,3% | 8,8% |
| partie de l'année | 190 | 26,2% | 50,6% |
| sans emploi | 278 | 38,4% | 64,9% |

Notes: — Chiffres non vérifiables.
* Estimation moins fiable en raison de la petite taille de l'échantillon.
s.o. = sans objet.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada. Le taux de chômage (personnes de 15 ans et plus) est calculé d'après l'Enquête sur la population active, 1998 de Statistique Canada.

TABLEAU A.7
**MANITOBA**

**ABRÉGÉ DES DONNÉES SUR LA PAUVRETÉ - 1997**

| | |
|---|---|
| Nombre des ménages : | 451 494 |
| Nombre des ménages pauvres : | 116 519 |
| Taux de pauvreté des ménages : | 25,2% |
| Écart de pauvreté total (en millions) : | 795 $ |
| Écart moyen de pauvreté par ménage : | 6 872 $ |
| Écart total de revenu du marché (en millions) : | 1 618 $ |
| Nombre d'enfants pauvres (0 à 17 ans) : | 59 600 |
| Taux de pauvreté infantile : | 22,1% |
| Taille moyenne des ménages pauvres : | 2,12 |
| Taux de chômage (personnes de 15 ans et +) : | 6,6% |

**NOMBRE, RÉPARTITION EN POURCENTAGE ET INCIDENCE DES MÉNAGES PAUVRES, SELON DES CARACTÉRISTIQUES SÉLECTIONNÉES, 1997**

| Caractéristiques | Nombre ('000) | Répartition 100% | Incidence % |
|---|---|---|---|
| **Taille de la communauté** | | | |
| 500 000 et + | 90 | 77,6% | 29,4% |
| autres centres urbains | 16 | 13,5% | 21,2% |
| régions rurales | 10 | 8,9% | 13,1% |
| **Âge** | | | |
| moins de 25 ans | 20 | 16,8% | 62,2% |
| 25 à 34 ans | 23 | 19,5% | 27,5% |
| 35 à 44 ans | 19 | 16,7% | 19,0% |
| 45 à 54 ans | 12 | 10,3% | 14,7% |
| 55 à 64 ans | 12 | 10,6% | 21,5% |
| 65 ans et + | 30 | 26,0% | 28,8% |
| **Type de famille** | | | |
| Non âgée | | | |
| couple sans enfants < 18 ans | 11 | 9,7% | 10,1% |
| couple avec enfants < 18 ans | 14 | 12,5% | 12,5% |
| mère seule avec enfants < 18 ans | 15 | 13,1% | 66,3% |
| personne seule < 65 ans | 44 | 38,6% | 43,1% |
| Âgée | | | |
| couple | — | — | — |
| personne seule 65 ans et + | 27 | 23,5% | 49,1% |
| **Éducation** | | | |
| moins du secondaire | 53 | 45,8% | 34,4% |
| diplôme secondaire et/ou postsecond. partiel | 29 | 24,6% | 24,8% |
| postsecondaire terminé | 34 | 29,6% | 18,0% |
| **Durée d'emploi** | | | |
| Non âgé | | | |
| emploi toute l'année | 35 | 40,4% | 12,5% |
| partie de l'année | 24 | 27,3% | 56,9% |
| sans emploi | 28 | 32,3% | 77,4% |

Notes: — Chiffres non vérifiables.
* Estimation moins fiable en raison de la petite taille de l'échantillon.
s.o. = sans objet.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada. Le taux de chômage (personnes de 15 ans et plus) est calculé d'après l'Enquête sur la population active, 1998 de Statistique Canada.

TABLEAU A.8

## SASKATCHEWAN

**ABRÉGÉ DES DONNÉES SUR LA PAUVRETÉ - 1997**

| | |
|---|---|
| Nombre des ménages : | 417 000 |
| Nombre des ménages pauvres : | 81 000 |
| Taux de pauvreté des ménages : | 19,4% |
| Écart de pauvreté total (en millions) : | 470 $ |
| Écart moyen de pauvreté par ménage : | 5 796 $ |
| Écart total de revenu du marché (en millions) : | 989 $ |
| Nombre d'enfants pauvres (0 à 17 ans) : | 50 200 |
| Taux de pauvreté infantile : | 19,5% |
| Taille moyenne des ménages pauvres : | 2,29 |
| Taux de chômage (personnes de 15 ans et +) | 6,0% |

**NOMBRE, RÉPARTITION EN POURCENTAGE ET INCIDENCE DES MÉNAGES PAUVRES, SELON DES CARACTÉRISTIQUES SÉLECTIONNÉES, 1997**

| Caractéristiques | Nombre ('000) | Répartition 100% | Incidence % |
|---|---|---|---|
| **Taille de la communauté** | | | |
| 500 000 et + | s.o. | s.o. | s.o. |
| autres centres urbains | 65 | 80,7% | 22,1% |
| regions rurales | 16 | 19,3% | 13,0% |
| **Âge** | | | |
| moins de 25 ans | 21 | 25,4% | 53,6% |
| 25 à 34 ans | 15 | 18,5% | 21,6% |
| 35 à 44 ans | 12 | 15,3% | 13,8% |
| 45 à 54 ans | * 7 | * 8,7% | * 10,2% |
| 55 à 64 ans | 8 | 9,9% | 16,2% |
| 65 ans et + | 18 | 22,1% | 17,8% |
| **Type de famille** | | | |
| Non âgée | | | |
| couple sans enfants < 18 ans | 9 | 11,2% | 9,6% |
| couple avec enfants < 18 ans | 8 | 10,0% | 7,9% |
| mère seule avec enfants < 18 ans | 15 | 19,0% | 61,2% |
| personne seule < 65 ans | 30 | 38,1% | 31,3% |
| Âgée | | | |
| couple | — | — | — |
| personne seule 65 ans et + | 16 | 20,6% | 32,4% |
| **Éducation** | | | |
| moins du secondaire | 38 | 46,8% | 25,5% |
| diplôme secondaire et/ou postsecond. partiel | 23 | 28,1% | 21,0% |
| postsecondaire terminé | 20 | 25,2% | 12,7% |
| **Durée d'emploi** | | | |
| Non âgé | | | |
| emploi toute l'année | 22 | 34,4% | 8,8% |
| partie de l'année | 22 | 34,6% | 53,9% |
| sans emploi | 20 | 31,0% | 67,3% |

Notes: — Chiffres non vérifiables.

* Estimation moins fiable en raison de la petite taille de l'échantillon.

s.o. = sans objet.

Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada. Le taux de chômage (personnes de 15 ans et plus) est calculé d'après l'Enquête sur la population active, 1998 de Statistique Canada.

TABLEAU A.9
**ALBERTA**

**ABRÉGÉ DES DONNÉES SUR LA PAUVRETÉ - 1997**

| | |
|---|---|
| Nombre des ménages : | 1 176 499 |
| Nombre des ménages pauvres : | 247 016 |
| Taux de pauvreté des ménages : | 21,0% |
| Écart de pauvreté total (en millions) : | 1 842 $ |
| Écart moyen de pauvreté par ménage : | 7 456 $ |
| Écart total de revenu du marché (en millions) : | 2 968 $ |
| Nombre d'enfants pauvres (0 à 17 ans) : | 117 500 |
| Taux de pauvreté infantile : | 16,2% |
| Taille moyenne des ménages pauvres : | 2,34 |
| Taux de chômage (personnes de 15 ans et +) : | 6,0% |

**NOMBRE, RÉPARTITION EN POURCENTAGE ET INCIDENCE DES MÉNAGES PAUVRES, SELON DES CARACTÉRISTIQUES SÉLECTIONNÉES, 1997**

| Caractéristiques | Nombre ('000) | Répartition 100% | Incidence % |
|---|---|---|---|
| **Taille de la communauté** | | | |
| 500 000 et + | 188 | 76,1% | 24,5% |
| autres centres urbains | 43 | 17,2% | 15,9% |
| régions rurales | 16 | 6,7% | 11,6% |
| **Âge** | | | |
| moins de 25 ans | 65 | 26,4% | 59,0% |
| 25 à 34 ans | 55 | 22,1% | 23,0% |
| 35 à 44 ans | 38 | 15,2% | 12,7% |
| 45 à 54 ans | 30 | 12,1% | 13,9% |
| 55 à 64 ans | 25 | 9,9% | 19,5% |
| 65 ans et + | 35 | 14,3% | 18,3% |
| **Type de famille** | | | |
| Non âgée | | | |
| couple sans enfants < 18 ans | 27 | 11,4% | 9,4% |
| couple avec enfants < 18 ans | 31 | 12,7% | 9,8% |
| mère seule avec enfants < 18 ans | 31 | 12,8% | 59,1% |
| personne seule < 65 ans | 120 | 49,8% | 38,4% |
| Âgée | | | |
| couple | — | — | — |
| personne seule 65 ans et + | 28 | 11,7% | 32,8% |
| **Éducation** | | | |
| moins du secondaire | 70 | 28,1% | 25,0% |
| diplôme secondaire et/ou postsecond. partiel | 89 | 36,0% | 28,4% |
| postsecondaire terminé | 89 | 35,9% | 15,1% |
| **Durée d'emploi** | | | |
| Non âgé | | | |
| emploi toute l'année | 87 | 41,0% | 11,1% |
| partie de l'année | 84 | 39,7% | 58,2% |
| sans emploi | 41 | 19,3% | 98,2% |

Notes: — Chiffres non vérifiables.
* Estimation moins fiable en raison de la petite taille de l'échantillon.
s.o. = sans objet.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada. Le taux de chômage (personnes de 15 ans et plus) est calculé d'après l'Enquête sur la population active, 1998 de Statistique Canada.

TABLEAU A.10

## COLOMBIE-BRITANNIQUE

**ABRÉGÉ DES DONNÉES SUR LA PAUVRETÉ - 1997**

| | |
|---|---|
| Nombre des ménages : | 1 707 854 |
| Nombre des ménages pauvres : | 396 631 |
| Taux de pauvreté des ménages : | 23,2% |
| Écart de pauvreté total (en millions) : | 2 854 $ |
| Écart moyen de pauvreté par ménage : | 7 196 $ |
| Écart total de revenu du marché (en millions) : | 5 604 $ |
| Nombre d'enfants pauvres (0 à 17 ans) : | 174 100 |
| Taux de pauvreté infantile : | 19,7% |
| Taille moyenne des ménages pauvres : | 2,19 |
| Taux de chômage (personnes de 15 ans et +) : | 8,7% |

**NOMBRE, RÉPARTITION EN POURCENTAGE ET INCIDENCE DES MÉNAGES PAUVRES, SELON DES CARACTÉRISTIQUES SÉLECTIONNÉES, 1997**

| Caractéristiques | Nombre ('000) | Répartition 100% | Incidence % |
|---|---|---|---|
| **Taille de la communauté** | | | |
| 500 000 et + | 225 | 56,7% | 26,5% |
| autres centres urbains | 144 | 36,3% | 22,4% |
| régions rurales | 28 | 7,0% | 12,8% |
| **Âge** | | | |
| moins de 25 ans | 57 | 14,3% | 50,3% |
| 25 à 34 ans | 77 | 19,4% | 23,9% |
| 35 à 44 ans | 80 | 20,2% | 19,8% |
| 45 à 54 ans | 55 | 14,0% | 16,6% |
| 55 à 64 ans | 41 | 10,2% | 20,0% |
| 65 ans et + | 87 | 21,9% | 26,1% |
| **Type de famille** | | | |
| Non âgée | | | |
| couple sans enfants < 18 ans | 38 | 9,7% | 9,4% |
| couple avec enfants < 18 ans | 49 | 12,6% | 12,7% |
| mère seule avec enfants < 18 ans | 39 | 10,1% | 48,2% |
| personne seule < 65 ans | 176 | 45,5% | 36,9% |
| Âgée | | | |
| couple | — | — | — |
| personne seule 65 ans et + | 73 | 18,8% | 43,8% |
| **Éducation** | | | |
| moins du secondaire | 126 | 31,7% | 33,8% |
| diplôme secondaire et/ou postsecond. partiel | 134 | 33,8% | 26,0% |
| postsecondaire terminé | 137 | 34,5% | 16,7% |
| **Durée d'emploi** | | | |
| Non âgé | | | |
| emploi toute l'année | 91 | 29,5% | 9,1% |
| partie de l'année | 90 | 29,2% | 46,3% |
| sans emploi | 128 | 41,3% | 73,8% |

Notes: — Chiffres non vérifiables.

* Estimation moins fiable en raison de la petite taille de l'échantillon.

s.o. = sans objet.

Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après les microdonnées de l'Enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada. Le taux de chômage (personnes de 15 ans et plus) est calculé d'après l'Enquête sur la population active, 1998 de Statistique Canada.

VILLES ABREGE DES
DONNEES SUR LA
PAUVRETE 1997

# Appendix

B

Données de base sur la pauvreté au Canada 2000

**TABLEAU B.1 : St-Jean de Terre-Neuve**

| | Tous les ménages | Ménages pauvres |
|---|---|---|
| Revenu total moyen | 43 295 $ | 9 515 $ |
| Écart moyen de pauvreté | s.o. | 8 554 $ |

| Caractéristiques | Nombre de ménages | Nombre de ménages pauvres | Taux de pauvreté |
|---|---|---|---|
| Tous les ménages | 40 600 | 12 100 | 29,8% |
| Personnes seules | 13 100 | 6 400 | 48,6% |
| Familles | 27 500 | 5 700 | 20,7% |
| Personnes | 99 800 | 23 500 | 23,5% |
| Femmes | 52 400 | 13 100 | 24,9% |
| Hommes | 47 400 | 10 400 | 21,8% |
| Groupes vulnérables | | | |
| Enfants (0 à 17 ans) | 21 900 | 6 100 | 27,7% |
| Familles monoparentales | 3 100 | 2 100 | 65,8% |
| Minorités visibles | 2 000 | 600 | 29,6% |
| Autochtones | 400 | 100 | 32,9% |
| Personnes handicapées | 10 300 | 3 600 | 34,6% |

Note : s.o. = données non disponibles.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après le Recensement de 1996 de Statistique Canada (calculs sur mesure).

**TABLEAU B.2 : Charlottetown**

| | Tous les ménages | Ménages pauvres |
|---|---|---|
| Revenu total moyen | 38 534 $ | 11 044 $ |
| Écart moyen de pauvreté | s.o. | 6 282 $ |

| Caractéristiques | Nombre de ménages | Nombre de ménages pauvres | Taux de pauvreté |
|---|---|---|---|
| Tous les ménages | 13 950 | 4 055 | 29,1% |
| Personnes seules | 5 545 | 2 510 | 45,3% |
| Familles | 8 405 | 1 545 | 18,4% |
| Personnes | 31 170 | 7 095 | 22,8% |
| Femmes | 16 730 | 4 270 | 25,5% |
| Hommes | 14 440 | 2 825 | 19,6% |
| Groupes vulnérables | | | |
| Enfants (0 à 17 ans) | 6 965 | 1 905 | 27,4% |
| Familles monoparentales | 1 175 | 745 | 63,4% |
| Minorités visibles | s.o. | s.o. | s.o. |
| Autochtones | 290 | 155 | 53,4% |
| Personnes handicapées | 4 245 | 1 610 | 37,9% |

Note : s.o. = données non disponibles.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après le Recensement de 1996 de Statistique Canada (calculs sur mesure).

**TABLEAU B.3 : Halifax**

| | Tous les ménages | Ménages pauvres |
|---|---|---|
| Revenu total moyen | 39 974 $ | 9 017 $ |
| Écart moyen de pauvreté | s.o. | 7 920 $ |

| Caractéristiques | Nombre de ménages | Nombre de ménages pauvres | Taux de pauvreté |
|---|---|---|---|
| Tous les ménages | 56 400 | 16 700 | 29,6% |
| Personnes seules | 27 100 | 11 200 | 41,4% |
| Familles | 29 300 | 5 500 | 18,6% |
| Personnes | 110 700 | 27 200 | 24,6% |
| Femmes | 59 000 | 15 200 | 25,7% |
| Hommes | 51 700 | 12 000 | 23,1% |
| Groupes vulnérables | | | |
| Enfants (0 à 17 ans) | 19 300 | 5 900 | 30,3% |
| Familles monoparentales | 3 500 | 2 200 | 61,5% |
| Minorités visibles | 10 900 | 4 700 | 43,4% |
| Autochtones | 500 | 300 | 52,0% |
| Personnes handicapées | 13 900 | 4 800 | 34,8% |

Note : s.o. = données non disponibles.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après le Recensement de 1996 de Statistique Canada (calculs sur mesure).

**TABLEAU B.4 : Fredericton**

| | Tous les ménages | Ménages pauvres |
|---|---|---|
| Revenu total moyen | 43 082 $ | 9 517 $ |
| Écart moyen de pauvreté | s.o. | 7 534 $ |

| Caractéristiques | Nombre de ménages | Nombre de ménages pauvres | Taux de pauvreté |
|---|---|---|---|
| Tous les ménages | 21 280 | 5 580 | 26,2% |
| Personnes seules | 8 360 | 3 485 | 41,7% |
| Familles | 12 920 | 2 095 | 16,2% |
| Personnes | 45 835 | 9 480 | 20,7% |
| Femmes | 24 160 | 5 435 | 22,5% |
| Hommes | 21 675 | 4 045 | 18,7% |
| Groupes vulnérables | | | |
| Enfants (0 à 17 ans) | 8 940 | 2 220 | 24,8% |
| Familles monoparentales | 1 410 | 795 | 56,4% |
| Minorités visibles | s.o. | s.o. | s.o. |
| Autochtones | 430 | 210 | 48,8% |
| Personnes handicapées | 5 115 | 1 500 | 29,3% |

Note : s.o. = données non disponibles.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après le Recensement de 1996 de Statistique Canada (calculs sur mesure).

**TABLEAU B.5 : St. John**

| | Tous les ménages | Ménages pauvres |
|---|---|---|
| Revenu total moyen | 35 435 $ | 9 963 $ |
| Écart moyen de pauvreté | s.o. | 7 944 $ |

| Caractéristiques | Nombre de ménages | Nombre de ménages pauvres | Taux de pauvreté |
|---|---|---|---|
| Tous les ménages | 31 300 | 9 900 | 31,6% |
| Personnes seules | 11 300 | 5 200 | 45,9% |
| Familles | 20 000 | 4 700 | 23,7% |
| Personnes | 70 800 | 19 200 | 27,1% |
| Femmes | 37 500 | 11 100 | 29,5% |
| Hommes | 33 300 | 8 100 | 24,1% |
| Groupes vulnérables | | | |
| Enfants (0 à 17 ans) | 15 700 | 5 400 | 34,5% |
| Familles monoparentales | 2 800 | 2 000 | 73,2% |
| Minorités visibles | 2 000 | 800 | 40,5% |
| Autochtones | 500 | 200 | 42,3% |
| Personnes handicapées | 11 100 | 4 400 | 39,6% |

Note : s.o. = données non disponibles.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après le Recensement de 1996 de Statistique Canada (calculs sur mesure).

**TABLEAU B.6 : Québec**

| | Tous les ménages | Ménages pauvres |
|---|---|---|
| Revenu total moyen | 32 632 $ | 10 493 $ |
| Écart moyen de pauvreté | s.o. | 8 739 $ |

| Caractéristiques | Nombre de ménages | Nombre de ménages pauvres | Taux de pauvreté |
|---|---|---|---|
| Tous les ménages | 87 700 | 37 200 | 42,4% |
| Personnes seules | 44 500 | 25 500 | 57,3% |
| Familles | 43 200 | 11 700 | 27,0% |
| Personnes | 163 000 | 56 500 | 34,7% |
| Femmes | 85 900 | 31 200 | 36,4% |
| Hommes | 77 100 | 25 300 | 32,8% |
| Groupes vulnérables | | | |
| Enfants (0 à 17 ans) | 27 300 | 9 300 | 34,2% |
| Familles monoparentales | 5 300 | 3 300 | 61,2% |
| Minorités visibles | 3 700 | 2 300 | 62,2% |
| Autochtones | 900 | 600 | 59,7% |
| Personnes handicapées | 13 900 | 8 100 | 58,4% |

Note : s.o. = données non disponibles.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après le Recensement de 1996 de Statistique Canada (calculs sur mesure).

**TABLEAU B.7 : Montréal**

| | Tous les ménages | Ménages pauvres | |
|---|---|---|---|
| Revenu total moyen | 31 773 $ | 10 561 $ | |
| Écart moyen de pauvreté | s.o. | 9 715 $ | |
| **Caractéristiques** | **Nombre de ménages** | **Nombre de ménages pauvres** | **Taux de pauvreté** |
| Tous les ménages | 507 300 | 234 000 | 46,1% |
| Personnes seules | 256 200 | 148 300 | 57,9% |
| Familles | 251 100 | 85 700 | 34,1% |
| Personnes | 988 300 | 407 300 | 41,2% |
| Femmes | 511 500 | 216 700 | 42,4% |
| Hommes | 476 800 | 190 600 | 40,0% |
| Groupes vulnérables | | | |
| Enfants (0 à 17 ans) | 179 500 | 87 600 | 48,8% |
| Familles monoparentales | 33 900 | 23 700 | 70,1% |
| Minorités visibles | 202 300 | 129 300 | 63,9% |
| Autochtones | 2 900 | 1 700 | 57,7% |
| Personnes handicapées | 83 900 | 47 400 | 56,5% |

Note : s.o. = données non disponibles.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après le Recensement de 1996 de Statistique Canada (calculs sur mesure).

**TABLEAU B.8 : Ottawa**

| | Tous les ménages | Ménages pauvres | |
|---|---|---|---|
| Revenu total moyen | 45 558 $ | 11 315 $ | |
| Écart moyen de pauvreté | s.o. | 9 212 $ | |
| **Caractéristiques** | **Nombre de ménages** | **Nombre de ménages pauvres** | **Taux de pauvreté** |
| Tous les ménages | 157 700 | 49 600 | 31,5% |
| Personnes seules | 76 600 | 31 800 | 41,6% |
| Familles | 81 100 | 17 800 | 22,0% |
| Personnes | 314 400 | 89 000 | 28,3% |
| Femmes | 163 600 | 48 100 | 29,4% |
| Hommes | 150 800 | 40 900 | 27,1% |
| Groupes vulnérables | | | |
| Enfants (0 à 17 ans) | 60 300 | 22 800 | 37,9% |
| Familles monoparentales | 9 800 | 5 900 | 59,8% |
| Minorités visibles | 59 500 | 31 800 | 53,4% |
| Autochtones | 3 300 | 1 700 | 51,2% |
| Personnes handicapées | 39 100 | 15 100 | 38,7% |

Note : s.o. = données non disponibles.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après le Recensement de 1996 de Statistique Canada (calculs sur mesure).

**TABLEAU B.9 : Toronto**

| | Tous les ménages | Ménages pauvres | |
|---|---|---|---|
| Revenu total moyen | 49 689 $ | 12 046 $ | |
| Écart moyen de pauvreté | s.o. | 10 137 $ | |
| **Caractéristiques** | **Nombre de ménages** | **Nombre de ménages pauvres** | **Taux de pauvreté** |
| Tous les ménages | 979 600 | 302 200 | 30,8% |
| Personnes seules | 365 600 | 152 500 | 41,7% |
| Familles | 614 000 | 149 700 | 24,4% |
| Personnes | 2 350 100 | 649 500 | 27,6% |
| Femmes | 1 218 000 | 352 500 | 28,9% |
| Hommes | 1 132 100 | 297 000 | 26,2% |
| Groupes vulnérables | | | |
| Enfants (0 à 17 ans) | 490 000 | 176 300 | 36,0% |
| Familles monoparentales | 64 900 | 40 500 | 62,5% |
| Minorités visibles | 877 000 | 357 300 | 40,7% |
| Autochtones | 9 200 | 4 000 | 43,2% |
| Personnes handicapées | 252 600 | 94 700 | 37,5% |

Note : s.o. = données non disponibles.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après le Recensement de 1996 de Statistique Canada (calculs sur mesure).

**TABLEAU B.10 : Hamilton**

| | Tous les ménages | Ménages pauvres | |
|---|---|---|---|
| Revenu total moyen | 40 841 $ | 12 243 $ | |
| Écart moyen de pauvreté | s.o. | 8 964 $ | |
| **Caractéristiques** | **Nombre de ménages** | **Nombre de ménages pauvres** | **Taux de pauvreté** |
| Tous les ménages | 136 200 | 45 200 | 33,2% |
| Personnes seules | 48 700 | 24 700 | 50,7% |
| Familles | 87 500 | 20 500 | 23,5% |
| Personnes | 317 500 | 87 500 | 27,6% |
| Femmes | 163 700 | 48 900 | 29,9% |
| Hommes | 153 800 | 38 600 | 25,1% |
| Groupes vulnérables | | | |
| Enfants (0 à 17 ans) | 71 100 | 24 200 | 34,0% |
| Familles monoparentales | 10 200 | 7 100 | 69,3% |
| Minorités visibles | 35 400 | 15 800 | 44,8% |
| Autochtones | 4 000 | 2 100 | 52,3% |
| Personnes handicapées | 46 200 | 18 600 | 40,3% |

Note : s.o. = données non disponibles.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après le Recensement de 1996 de Statistique Canada (calculs sur mesure).

**TABLEAU B.11 : Windsor**

| | Tous les ménages | Ménages pauvres | |
|---|---|---|---|
| Revenu total moyen | 45 490 $ | 10 321 $ | |
| Écart moyen de pauvreté | s.o. | 7 672 $ | |
| **Caractéristiques** | **Nombre de ménages** | **Nombre de ménages pauvres** | **Taux de pauvreté** |
| Tous les ménages | 83 600 | 20 300 | 24,3% |
| Personnes seules | 30 200 | 11 800 | 39,1% |
| Familles | 53 400 | 8 500 | 16,0% |
| Personnes | 194 600 | 38 200 | 19,6% |
| Femmes | 100 200 | 21 900 | 21,8% |
| Hommes | 94 400 | 16 300 | 17,3% |
| Groupes vulnérables | | | |
| Enfants (0 à 17 ans) | 43 500 | 10 900 | 25,0% |
| Familles monoparentales | 6 300 | 3 600 | 56,7% |
| Minorités visibles | 24 800 | 8 800 | 35,7% |
| Autochtones | 1 900 | 800 | 40,6% |
| Personnes handicapées | 26 600 | 7 800 | 29,5% |

Note : s.o. = données non disponibles.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après le Recensement de 1996 de Statistique Canada (calculs sur mesure).

**TABLEAU B.12 : Thunder Bay**

| | Tous les ménages | Ménages pauvres | |
|---|---|---|---|
| Revenu total moyen | 47 581 $ | 10 617 $ | |
| Écart moyen de pauvreté | s.o. | 6 854 $ | |
| **Caractéristiques** | **Nombre de ménages** | **Nombre de ménages pauvres** | **Taux de pauvreté** |
| Tous les ménages | 47 100 | 9 700 | 20,6% |
| Personnes seules | 15 600 | 5 900 | 37,6% |
| Familles | 31 500 | 3 800 | 12,1% |
| Personnes | 111 800 | 17 100 | 15,3% |
| Femmes | 57 200 | 10 000 | 17,5% |
| Hommes | 54 600 | 7 100 | 13,0% |
| Groupes vulnérables | | | |
| Enfants (0 à 17 ans) | 25 500 | 4 800 | 18,8% |
| Familles monoparentales | 3 200 | 1 900 | 57,3% |
| Minorités visibles | 2 600 | 500 | 18,8% |
| Autochtones | 6 200 | 2 900 | 47,8% |
| Personnes handicapées | 15 200 | 4 000 | 26,5% |

Note : s.o. = données non disponibles.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après le Recensement de 1996 de Statistique Canada (calculs sur mesure).

**TABLEAU B.13 : Winnipeg**

| | Tous les ménages | Ménages pauvres | |
|---|---|---|---|
| Revenu total moyen | 42 417 $ | 11 975 $ | |
| Écart moyen de pauvreté | s.o. | 8 899 $ | |
| **Caractéristiques** | **Nombre de ménages** | **Nombre de ménages pauvres** | **Taux de pauvreté** |
| Tous les ménages | 260 800 | 78 800 | 30,2% |
| Personnes seules | 95 100 | 46 600 | 49,1% |
| Familles | 165 700 | 32 200 | 19,4% |
| Personnes | 606 800 | 147 500 | 24,3% |
| Femmes | 314 000 | 82 800 | 26,4% |
| Hommes | 292 800 | 64 700 | 22,1% |
| Groupes vulnérables | | | |
| Enfants (0 à 17 ans) | 141 400 | 40 200 | 28,4% |
| Familles monoparentales | 17 100 | 10 700 | 62,6% |
| Minorités visibles | 72 300 | 23 300 | 32,2% |
| Autochtones | 41 300 | 25 900 | 62,7% |
| Personnes handicapées | 67 100 | 25 600 | 38,2% |

Note : s.o. = données non disponibles.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après le Recensement de 1996 de Statistique Canada (calculs sur mesure).

**TABLEAU B.14 : Regina**

| | Tous les ménages | Ménages pauvres | |
|---|---|---|---|
| Revenu total moyen | 45 081 $ | 10 056 $ | |
| Écart moyen de pauvreté | s.o. | 7 856 $ | |
| **Caractéristiques** | **Nombre de ménages** | **Nombre de ménages pauvres** | **Taux de pauvreté** |
| Tous les ménages | 75 200 | 17 300 | 23,0% |
| Personnes seules | 26 800 | 10 100 | 37,6% |
| Familles | 48 400 | 7 200 | 14,8% |
| Personnes | 177 600 | 32 500 | 18,3% |
| Femmes | 91 600 | 18 000 | 19,7% |
| Hommes | 86 000 | 14 500 | 16,8% |
| Groupes vulnérables | | | |
| Enfants (0 à 17 ans) | 45 700 | 10 000 | 21,9% |
| Familles monoparentales | 5 900 | 3 300 | 55,9% |
| Minorités visibles | 10 000 | 2 800 | 28,3% |
| Autochtones | 12 600 | 7 900 | 62,8% |
| Personnes handicapées | 18 300 | 5 300 | 28,8% |

Note : s.o. = données non disponibles.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après le Recensement de 1996 de Statistique Canada (calculs sur mesure).

**TABLEAU B.15 : Saskatoon**

| | Tous les ménages | Ménages pauvres | |
|---|---|---|---|
| Revenu total moyen | 41 217 $ | 9 842 $ | |
| Écart moyen de pauvreté | s.o. | 8 021 $ | |
| **Caractéristiques** | **Nombre de ménages** | **Nombre de ménages pauvres** | **Taux de pauvreté** |
| Tous les ménages | 82 600 | 23 400 | 28,3% |
| Personnes seules | 31 300 | 14 300 | 45,7% |
| Familles | 51 300 | 9 100 | 17,7% |
| Personnes | 190 600 | 43 500 | 22,8% |
| Femmes | 98 500 | 24 500 | 24,9% |
| Hommes | 92 100 | 19 000 | 20,6% |
| Groupes vulnérables | | | |
| Enfants (0 à 17 ans) | 49 100 | 13 200 | 26,9% |
| Familles monoparentales | 6 300 | 3 800 | 60,8% |
| Minorités visibles | 11 000 | 3 900 | 35,2% |
| Autochtones | 15 100 | 9 800 | 64,9% |
| Personnes handicapées | 20 600 | 6 700 | 32,7% |

Note : s.o. = données non disponibles.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après le Recensement de 1996 de Statistique Canada (calculs sur mesure).

**TABLEAU B.16 : Calgary**

| | Tous les ménages | Ménages pauvres | |
|---|---|---|---|
| Revenu total moyen | 50 807 $ | 12 114 $ | |
| Écart moyen de pauvreté | s.o. | 9 113 $ | |
| **Caractéristiques** | **Nombre de ménages** | **Nombre de ménages pauvres** | **Taux de pauvreté** |
| Tous les ménages | 317 300 | 80 400 | 25,3% |
| Personnes seules | 112 400 | 47 000 | 41,8% |
| Familles | 204 900 | 33 400 | 16,3% |
| Personnes | 760 200 | 156 400 | 20,6% |
| Femmes | 381 800 | 83 600 | 21,9% |
| Hommes | 378 400 | 72 800 | 19,2% |
| Groupes vulnérables | | | |
| Enfants (0 à 17 ans) | 187 000 | 42 800 | 22,9% |
| Familles monoparentales | 18 000 | 9 000 | 50,0% |
| MinoritCs visibles | 125 600 | 40 000 | 31,8% |
| Autochtones | 13 800 | 7 000 | 50,6% |
| Personnes handicapÇes | 69 100 | 23 400 | 33,8% |

Note : s.o. = données non disponibles.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après le Recensement de 1996 de Statistique Canada (calculs sur mesure).

**TABLEAU B.17 : Edmonton**

| | Tous les ménages | Ménages pauvres | |
|---|---|---|---|
| Revenu total moyen | 43 228 $ | 12 079 $ | |
| Écart moyen de pauvreté | s.o. | 9 323 $ | |
| **Caractéristiques** | **Nombre de ménages** | **Nombre de ménages pauvres** | **Taux de pauvreté** |
| Tous les ménages | 259 300 | 79 700 | 30,7% |
| Personnes seules | 95 900 | 44 900 | 46,8% |
| Familles | 163 400 | 34 800 | 21,3% |
| Personnes | 606 600 | 158 000 | 26,0% |
| Femmes | 308 800 | 86 400 | 28,0% |
| Hommes | 297 800 | 71 600 | 24,0% |
| Groupes vulnérables | | | |
| Enfants (0 à 17 ans) | 145 700 | 44 700 | 30,7% |
| Familles monoparentales | 18 100 | 11 000 | 60,8% |
| Minorités visibles | 109 900 | 38 400 | 34,9% |
| Autochtones | 24 100 | 14 800 | 61,6% |
| Personnes handicapées | 67 600 | 26 300 | 38,9% |

Note : s.o. = données non disponibles.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après le Recensement de 1996 de Statistique Canada (calculs sur mesure).

**TABLEAU B.18 : Vancouver**

| | Tous les ménages | Ménages pauvres | |
|---|---|---|---|
| Revenu total moyen | 42 086 $ | 10 679 $ | |
| Écart moyen de pauvreté | s.o. | 9 518 $ | |
| **Caractéristiques** | **Nombre de ménages** | **Nombre de ménages pauvres** | **Taux de pauvreté** |
| Tous les ménages | 249 700 | 91 100 | 36,5% |
| Personnes seules | 132 600 | 62 300 | 47,0% |
| Familles | 117 100 | 28 800 | 24,6% |
| Personnes | 506 200 | 156 800 | 31,0% |
| Femmes | 256 700 | 80 300 | 31,3% |
| Hommes | 249 500 | 76 500 | 30,7% |
| Groupes vulnérables | | | |
| Enfants (0 à 17 ans) | 84 600 | 29 800 | 35,3% |
| Familles monoparentales | 10 600 | 6 400 | 59,9% |
| Minorités visibles | 227 000 | 79 200 | 34,9% |
| Autochtones | 10 300 | 6 800 | 66,1% |
| Personnes handicapées | 52 600 | 24 100 | 45,7% |

Note : s.o. = données non disponibles.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après le Recensement de 1996 de Statistique Canada (calculs sur mesure).

**TABLEAU B.19 : Victoria**

| | Tous les ménages | Ménages pauvres | |
|---|---|---|---|
| Revenu total moyen | 34 055 $ | 9 198 $ | |
| Écart moyen de pauvreté | s.o. | 6 683 $ | |
| **Caractéristiques** | **Nombre de ménages** | **Nombre de ménages pauvres** | **Taux de pauvreté** |
| Tous les ménages | 43 400 | 13 000 | 30,0% |
| Personnes seules | 26 200 | 10 300 | 39,3% |
| Familles | 17 200 | 2 700 | 15,8% |
| Personnes | 70 500 | 17 700 | 25,1% |
| Femmes | 37 800 | 9 900 | 26,2% |
| Hommes | 32 700 | 7 800 | 23,9% |
| Groupes vulnérables | | | |
| Enfants (0 à 17 ans) | 9 300 | 2 900 | 30,8% |
| Familles monoparentales | 2 400 | 1 200 | 51,3% |
| Minorités visibles | 6 000 | 1 900 | 32,2% |
| Autochtones | 1 800 | 900 | 51,1% |
| Personnes handicapées | 11 100 | 3 900 | 35,4% |

Note : s.o. = données non disponibles.
Source : Chiffres compilés par les auteurs d'après le Recensement de 1996 de Statistique Canada (calculs sur mesure).

## SERVICES AUX MEMBRES DU CCDS

**À titre particulier**: Le CCDS offre aux membres individuels un ensemble de ressources utiles, accessibles, actualisées et une représentation sur la politique sociale à l'échelle nationale.
**Organismes**: Les organismes ont un choix de categories d'adhesion pour répondre à leurs besoins d'information, de publications, et d'acces a nos bases de données.

| SERVICES AUX MEMBRES | | PARTICULIERS | | ORGANISMES | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | Membre : 65 $<br>Troisième âge : 55 $<br>Étudiant : 25 $ | Membre avec services complémentaires : 100 $ | Organisme membre : 100 $ | Parrain du CCDS : 250 $ | Membre de soutien : 500 $ | Partenaire du CCDS : 1 000 $ |
| **PUBLICATIONS** | • Perception, notre magazine national sur le développement social | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| | • 15% d'escompte sur toutes les publications du CCDS | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | |
| | • Exemplaire gratuit des publications et des rapport récents du CCDS | | | | | ✓ | ✓ |
| | • 20% d'escompte sur les commandes de publications du CCDS | | | | | ✓ | ✓ |
| **SERVICES D'INFORMATION** | • Trousses d'information sur les activités du CCDS, ses syntheses de recherche et ses nouvelles publications | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| | • Communication immédiate des communiqués de presse, soumissions et avis de politiques du Conseil | | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ |
| | • Accès exclusif à notre Rendez-vous des membres sur notre site Internet | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| | • Accès à nos services de recherche et à nos banques de données+ | | | | | | ✓ |
| **ANNONCES PUBLICITAIRES** | • 1/4 de page gratuit dans Perception | | | | | | ✓ |
| | • Affichage sur le site prime d'Internet du CCDS de vos ressources et d'évenements pertinents* | | | | | ✓ | ✓ |
| | • Publication dans Perception de vos evenements dans le domaine de la politique sociale* | | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ |
| **AUTRE** | • Remerciements dans le Rapport annuel | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| | • Droit de vote à l'Assemblée générale | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| | • Reçu fiscal d'une partie de votre tarif | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| **NOUVEAU** | Une adhesion pour deux ans est pratique et moins chere! Vous pouvez à present vous joindre au CCDS ou renouveler votre adhesion pour deux ans et nous vous donnons un escompte de 10%. Le CCDS offre aussi des tarifs preferentiels aux municipalités. Appelez-nous au (613) 236-8977 pour plus de détails. | | | | | | |

* Sujet à l'approbation de la rédaction du CCDS.
\+ Comprend une assistance à l'élaboration de la recherche, l'acces à des recherches en bibliotheque (celle du CCDS et sur Internet), des données sur le recensement et de mise à jour sur la pauvreté.
*Votre participation au CCDS est appreciée avant tout. Si votre situation actuelle ne vous permet pas de payer le tarif complet, contribuez selon vos moyens.*

## FORMULAIRE D'ADHÉSION

Je désire devenir membre du Conseil canadien de développement social.

**CATÉGORIES D'ADHÉSION:** (cochez la ligne de votre choix):

| **Particuliers** | **1 an** | **2 ans** |
|---|---|---|
| ❑ Membre du CCDS | ❑ 65 $ | ❑ 117 $ |
| ❑ Membre avec services complémentaires | ❑ 100 $ | ❑ 180 $ |
| ❑ Troisième âge | ❑ 55 $ | ❑ 100 $ |
| ❑ Étudiant | ❑ 25 $ | ❑ 45 $ |
| **Organismes** | | |
| ❑ Organisme membre | ❑ 100 $ | ❑ 180 $ |
| ❑ Parrain du CCDS | ❑ 250 $ | ❑ 450 $ |
| ❑ Membre de soutien | ❑ 500 $ | ❑ 900 $ |
| ❑ Partenaire du CCDS | ❑ 1,000 $ | ❑ 1,800 $ |

Nom _____

Organisme _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____ Code postal _____

Tél. (rés.) _____ Tél. (bur.) _____

Fax _____ Courriel _____

No de carte d'étudiant _____

Je préfère recevoir la documentation en :
❑ français ❑ anglais

Principal domaine d'intérêt ou raison d'adhérer au CCDS _____

_____

_____

**Paiement:**

Chèque ci-joint ❑ Envoyez-moi une facture (organisme seulement) ❑

❑ VISA ❑ MasterCard No. _____

Date d'expiration _____

Signature _____

J'aimerais devenir membre du CCDS mais je n'ai pas les moyens de payer le tarif au complet. Veuillez trouver ci-joint ma contribution partielle de _____ $.

J'aimerais également apporter mon soutien au CCDS en offrant une donation de _____ $.

Montant de ma donation inclue dans mon tarif. ❑

Ajoutez ma donation sur ma carte VISA ❑ MasterCard ❑

Le CCDS est un organisme à but non lucratif, enregistré aux termes de la Loi sur l'impôt relative aux oeuvres de charité, sous le numéro 11921 8923 RR0001.

Veuillez retourner ce formulaire rempli et votre paiement au :

CCDS, Services d'adhésion
441, rue MacLaren, 4e étage, Ottawa ON K2P 2H3
Tél : (613) 236-8977 Fax : (613) 236-2750
Courriel : council@ccsd.ca Internet : www.ccsd.ca

# DEVENEZ MEMBRE DU CCDS DÈS AUJOURD'HUI!

Vous obtiendrez de l'information de qualité, des escomptes intéressants et vous aiderez à soutenir des publications utiles comme celle-ci.

## LE CCDS TRAVAILLE POUR VOUS

Le Conseil canadien de développement social (CCDS) est l'un des porte-parole les plus respectés au Canada en matière de politique sociale. Depuis 1920, le Conseil a pris la parole pour défendre les besoins des enfants et des familles, des défavorisés et des pauvres au Canada, au moyen de la recherche, de consultations, d'éducation du public et de défense des droits. Nos livres et rapports de recherche présentent une information et une analyse qualifiées, couvrant des sujets comme la sécurité du revenu et la pauvreté, les nouvelles formes d'emploi et le marché du travail, la politique sociale, le développement économique communautaire, la prévention du crime, entre autres.

## DES AVANTAGES QUI EN VALENT LA PEINE

Lorsque vous devenez membre du CCDS, vous avez droit à un vaste éventail de bénéfices, y compris :

- **des trousses d'information trimestrielles** remplies des activités du CCDS;
- **un abonnement à notre périodique national *Perception;***
- au moins **15% de rabais** sur tous les livres et rapports du CCDS;
- **l'accès exclusif** par mot de passe au **Rendez-vous des membres** sur notre site Web;
- **le droit de vote** à notre Assemblée générale annuelle;
- **un reçu déductible d'impôt** pour une portion de votre tarif d'adhésion.

## CONTACTEZ LE CCDS DÈS AUJOURD'HUI

441, rue MacLaren, 4e étage, Ottawa, ON K2P 2H3; tél. : (613) 236-8977; fax : (613) 236-2750; courriel : membership@ccsd.ca; web : **www.ccsd.ca**

## POUR COMMANDER DES PUBLICATIONS

Pour commander ***Données de base sur la pauvreté au Canada – 2000***, ou tout autre rapport, veuillez contacter le CCDS aux coordonnées ci-dessus.

***Données de base sur la pauvreté au Canada – 2000*** se vend à 35 $ plus 3,50 $ de frais de manutention et d'envoi **(29,75 $ pour les membres du CCDS)**.

Les publications du CCDS sont aussi en vente chez Renouf Publishing, Tél. : (613) 745-2665; fax : (613) 745-7660

«*Données de base sur la pauvreté au Canada* est un ouvrage de référence essentiel pour quiconque s'intéresse vraiment à rester informé de la situation sur la pauvreté au Canada. On y trouve une mine précieuse d'information, que j'utilise souvent tant pour mes activités de recherche que d'enseignement».

*Shelley Phipps, Department of Economics, Université Dalhousie*

«Ce livre est une ressource inestimable pour tous ceux qui s'intéressent à la question de la pauvreté au Canada. On y présente une information précise et actualisée sur tous les aspects de la pauvreté, y compris son épidémiologie, ses causes et ses conséquences. Les cliniciens, les chercheurs, les stratèges de politiques publiques et le grand public trouveront que ce livre est un trésor canadien unique en son genre».

*Dan Offord, docteur et directeur du Canadian Centre for Studies of Children at Risk*

**David P. Ross est un économiste et l'ancien directeur général du Conseil canadien de développement social (CCDS). Il est bien connu pour son expertise sur la pauvreté.**

**Katherine J. Scott est chercheure et conseillère de politiques publiques au CCDS, spécialisée dans les études portant sur l'inégalité entre les sexes et le marché du travail.**

**Peter J. Smith est chercheur au CCDS avec une expertise en statistique quantitative.**